This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

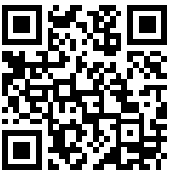

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des ...

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut

Digitized by Google

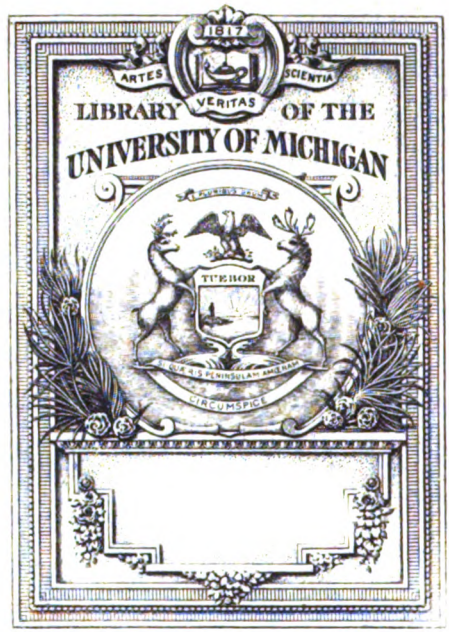

Digitized by Google

AS
242
.H15

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 12 1903
Library.

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES

DU HAINAUT

VI SÉRIE, TOME IV

54e VOLUME

MONS

IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS

—

MDCCCCII

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES DU HAINAUT

MÉMOIRES & PUBLICATIONS

VI^e^ SÉRIE

TOME IV

54^e^ VOLUME DE LA COLLECTION

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT

ANNÉE 1902

MONS

DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

M DCCCCII

Digitized by Google

Digitized by Google

Smpl. Mat
Hist
5-14-30
2171

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres

DU HAINAUT

DÉCEMBRE 1902

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président : M. AUGUSTE HOUZEAU DE LEHAIE.

Vice-Présidents : MM. CHARLES ROUSSELLE et PAUL LADURON.

Secrétaire général : M. CAMILLE WILIQUET.

Secrétaire : M. ÉMILE HUBLARD.

Archiviste : M. JULES DECLÈVE.

Bibliothécaire : M. LÉON LOSSEAU.

Trésorier : M. LÉOPOLD LORET.

Questeurs : MM. ADOLPHE DASTOT, A. LONAY, ÉMILE PRUD'HOMME et A. WINS.

Membres de la Commission des Comptes : MM. DECLÈVE, DEVILLERS et PRUD'HOMME.

Membres de la Commission des Publications : MM. HOUZEAU DE LEHAIE, président ; DECLÈVE, DEVILLERS, LADURON, LORET, ROUSSELLE, WILIQUET, et HUBLARD, secrétaire.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS :

Messieurs :

BISET, Edmond, docteur en médecine, à Mons.
BOURLARD, Émile, avocat, à Mons.
CAMBIER, Omer, juge de paix, à Pâturages.
CARLIER, Jules, homme de lettres, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Mons.
CORNET, Jules, professeur à l'École des Mines du Hainaut, à Mons.
CRIQUELION, Charles, docteur en médecine, à Mons.
DASTOT, Adolphe, docteur en médecine, à Mons.
DE BOVE, Auguste, candidat en philosophie et candidat en droit, à Boussu.
DECLEVE, Jules, littérateur, à Mons.
DEGAND, René, avocat, à Mons.
DELAUNOIS, Gustave, docteur en médecine, à Péruwelz.
DELFORGE, Maximilien, docteur, médecin de régiment au 5e de ligne, à Tournai.
DEQUESNE, Paul, éditeur, à Mons.
DESENFANS, Ernest, avocat, à Mons.
DEVILLERS, Léopold, conservateur honoraire des archives de l'Etat, archiviste de la Ville, président du Cercle archéologique, membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission provinciale de statistique, à Mons.
DUFRASNE, Joseph, littérateur, ancien directeur de la Cie des Houillères Unies de Charleroi, à Mons.
du SART de BOULAND, Raoul (le baron), gouverneur de la province de Hainaut, à Mons.
DUTRIEUX, Henri, ingénieur, chef de service à l'Administration des Chemins de fer de l'État, à Mons.
FRANCART, Henry, avocat, à Mons.
HERMAN, Dr, directeur de l'Institut bactériologique, à Mons.
HEUPGEN, Georges, avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants et ancien conseiller communal, à Mons.
HEUPGEN, Paul, docteur en droit, secrétaire général de l'Administration des Hospices civils, à Mons.
HOUZEAU de LEHAIE, Auguste, sénateur, professeur à l'École des Mines du Hainaut, membre de la Commission provinciale de statistique, à Mons.

Digitized by Google

Messieurs :

HUBERT, Joseph, architecte-ingénieur, membre et secrétaire du Comité provincial des monuments, à Mons.
HUBLARD, Émile, docteur en sciences naturelles, à Mons.
JOTTRAND, Achille, directeur honoraire des Mines, à Mons.
JOTTRAND, Auguste, avocat, à Mons.
JOTTRAND, Emile, avocat, directeur de l'Institut commercial des Industriels du Hainaut, à Mons.
LADURON, Paul, ancien directeur de l'Ecole moyenne et de l'Ecole industrielle de Saint-Ghislain, à Mons.
LECLERCQ, Georges, avocat, échevin de la ville de Mons, à Mons.
LINDEMAN, Emile, professeur à l'Athénée royal, à Mons.
LONAY, Alexandre, agronome de l'État, à Mons.
LORET, Léopold, littérateur et éditeur, à Mons.
LOSSEAU, Léon, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Mons.
MAGIN, Joseph, professeur à l'Athénée royal, à Mons.
MASSON, Fulgence, avocat, échevin de la ville de Mons, à Mons.
MATTHIEU, Ernest, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Enghien.
MIRLAND, Victor, professeur de chimie à l'École des Mines du Hainaut, à Mons.
PENY, Edmond, ingénieur, secrétaire général des Sociétés charbonnières de Mariemont et de Bascoup, à Morlanwelz.
PRUD'HOMME, Émile, archiviste-adjoint de l'Etat, à Mons.
PUTSAGE, Paul, chimiste, à Mons.
QUINTIN, Frédéric, docteur en médecine, à Leuze.
ROUSSELLE, Charles, docteur en droit, greffier du Tribunal de Commerce, à Mons.
SOHIER, Maurice, avocat, conseiller communal, membre suppléant de la Chambre des Représentants, à Mons.
TONNEAU, Émile, ingénieur, régisseur des charbonnages de Monceau-Bayemont, à Marchienne-au-Pont.
VAN DEN DAELE, Oscar, professeur à l'Athénée royal, à Mons.
VANDEN EEDEN, Jean, directeur du Conservatoire de musique, à Mons.
VANHASSEL, Valentin, docteur en médecine, à Pâturages.
WEILER, Julien, ingénieur, chef de service de la Société des charbonnages de Mariemont, à Morlanwelz.

Digitized by Google

Messieurs :

WÉRY, Vincent, président honoraire du Tribunal de première instance, à Mons.
WEYLAND, Michel, colonel, à Mons.
WILIQUET, Camille, docteur en droit, greffier provincial, à Mons.
WINANT, Léon, avocat, à Mons.
WINS, Alphonse, juge au tribunal de première instance, à Mons.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Messieurs :

AUBERT, chanoine de la cathédrale, à Poitiers.
BAMPS, C., médecin, ancien échevin de la ville de Hasselt, membre de la Commission médicale provinciale, à Hasselt.
BECH, Théodore, général du Génie, à Anvers.
BELVAL, Maurice, publiciste, à Bruxelles.
BEUDIN, docteur en médecine, à Bruxelles.
BEQUET, A., président de la Société archéologique de Namur, à Namur.
BERGMANS, bibliographe, à Gand.
BERLIÈRE, Ursmer (dom), bénédictin, à Rome.
BODDAERT, Henry, docteur en philosophie et lettres, avocat à la Cour d'appel de Gand.
BOGHAERT, Arthur, littérateur, à Bruxelles.
BORMANS, Stanislas, administrateur-inspecteur de l'Université, président de l'Académie royale et de la Commission royale d'histoire de Belgique, à Liége.
BOULLAND, publiciste, à Bruxelles.
BOUTHORS, Alexandre, greffier en chef de la Cour d'appel, à Amiens.
BROCHART, médecin des bains de la Tremblade (Charente Inférieure).
BROERMAN, Eugène, artiste peintre, à Bruxelles.
CAMBIER, Augustin, inspecteur honoraire de l'enseignement moyen, à Schaerbeek.
CARTUYVELS, Jules, ingénieur, à Bruxelles.
CARTUYVELS, Maurice, docteur en droit, à Paris.
CASIER, Jos., président de l'Association belge de photographie, à Gand.
CATTIER, Félicien, avocat, professeur à l'Université, à Bruxelles.
CHALON, Jean, naturaliste, à Namur.
CHANSON, conseiller à la Cour, à Toulouse.
CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, à Liége.
COCHETEUX, docteur en médecine, attaché à l'Hôpital civil, à Valenciennes.
CONS, Henri, recteur de l'Académie, à Poitiers.
COPPIN, Marguerite (M^lle^), femme de lettres, à Bruges.
CROUZELS, bibliothécaire de la Faculté de droit, à Toulouse.

Digitized by Google

Messieurs :

CUMONT, G., avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles.
D'ANDURAN, docteur en médecine, à La Rochelle.
DANSE, Auguste, graveur, ancien professeur à l'Académie de Mons, à Uccle, près Bruxelles.
DAVELUY, Édouard, publiciste et journaliste, à Bruges.
DE BEHAULT DE DORNON, Armand, attaché à la Direction du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires étrangères, ancien secrétaire général de la Société d'archéologie de Bruxelles, à Bruxelles.
DE BOSSCHERE, professeur à l'École normale de Lierre, à Anvers.
DE CAGNY, Paul, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à Ansiemain.
DE JOANNES, Édouard, professeur, à Paris.
DE JOUFFROY D'ABBANS, L. (le comte), consul de France, à Singapour.
DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, Oswald (le comte), Sénateur, ancien Gouverneur du Hainaut, à Gand.
DE LANGE, Emile, directeur de l'École des Arts industriels de Munich.
DE LE COURT, Jules, président de la Cour d'appel, à Bruxelles.
DELECROIX, Émile, avocat, directeur de la Revue de la législation des mines, à Lille.
DE LEVAL, Gaston, avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles.
DE LOË (baron), conservateur aux musées royaux des arts décoratifs et industriels, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.
DEMARTEAU, Joseph, professeur à l'Université, à Liége.
DEMEULDRE, Amé, président du Cercle archéologique du canton de Soignies, à Bruxelles.
DEMOOR, Jean, docteur agrégé de l'Université de Bruxelles, à Bruxelles.
DE MUNCK, Émile, géologue, à Saventhem, près Bruxelles.
DE OLIVART (le marquis), député aux Cortès, à Barcelone.
DE PUYDT, Julien, ingénieur civil, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.
DE ROISIN, Ferdinand (le baron), littérateur, à Lille.
DESCAMPS, Frédéric, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, à Bruxelles.
DESMARRES, Alphonse, docteur en médecine, professeur d'ophtalmologie, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris.
DEVERCY, sculpteur, à Paris.

Digitized by Google

Messieurs :

DEWALQUE, GUSTAVE, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége.
D'HERBOMEZ, ARMAND, ancien élève de l'École des chartes, à Bruxelles.
DOGNÉE DE VILLERS, EUGÈNE, docteur en droit et archéologue, à Liége.
DORCHAIN, AUGUSTE, littérateur, à Paris.
DRAMARD, conseiller honoraire à la Cour, à Limoges.
DRESSE, EDMOND, avocat, à Liége.
DUBOIS, ALBERT, vice-consul d'Espagne, à Bruxelles.
DUBOIS, professeur à l'Université, à Gand.
DU CHASTEL, FERDINAND (le comte), naturaliste, à Bruxelles.
DUFOUR, CHARLES, conservateur du musée d'antiquités, à Amiens.
DU MAROUSSEM, professeur à la Faculté de droit de Paris, délégué de l'Office du Travail de France, à Meudon.
DUPONT, naturaliste, à Paris.
DUPONT, ÉDOUARD, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur du musée royal d'histoire naturelle, à Boitsfort.
ERRERA, LÉO, professeur à l'Université libre, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
ERRERA, PAUL, avocat, professeur à l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles.
FAGGIOLI, FAUSTRO, docteur, professeur à l'Institut biologique de l'Université de Gênes, à Gênes.
FÉTIS, ÉDOUARD, conservateur en chef de la bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
FINOT, JULES, archiviste départemental du Nord, à Lille.
FIRKET, inspecteur général des Mines, à Liége.
FOUCART, E.-V., doyen de la Faculté de droit, à Poitiers.
FOUCART, LÉON, inspecteur de l'enseignement primaire, à Bruxelles.
FREDERICQ, LÉON, professeur à l'Université de Liége, à Liége.
GANESCO, FERNAND, journaliste, à Paris.
GERARDIN, A., docteur ès-sciences, agrégé de l'Université, inspecteur des établissements insalubres, à Paris.
GOMARD, littérateur, à Saint-Quentin.
GRELLOIS, EUGÈNE, ancien secrétaire de l'Académie, à Metz.
GUILLORY, aîné, président de la Société industrielle, à Angers.
HAMAL, CHARLES, ingénieur principal des Mines, à Namur.
HANICQ, conseiller communal, à Saint-Gilles,

Digitized by Google

Messieurs :

HANUISE, ancien professeur a l'École des Mines du Hainaut, à Bruxelles.
HAUTTECŒUR, Henry, industriel, à Bruxelles.
HENNEBICQ, José, avocat a la Cour d'appel, à Bruxelles.
HENNEBICQ, Léon, avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles.
HERPIN, Luce (Mlle), litterateur, à Paris.
HOCART, pasteur, à Bruxelles.
HONORÉ, Alfred, ingenieur, littérateur, à Paris.
HOUZÉ, medecin, professeur à l'Université libre de Bruxelles, ancien président de la Société d'anthropologie, à Bruxelles.
HUBERTI, Gustave, professeur au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
JACQUES, Victor, médecin, professeur à l'Université libre, secrétaire général de la Société d'anthropologie, à Bruxelles.
JANET, Charles, ingenieur, à Beauvais.
JOVANOVIC, Milan-Paul, membre correspondant de la Société de législation comparée de Paris et de l'Académie de législation de Toulouse, à Vukovar, sur le Danube (Slavonie).
KAISER, G., attaché au Ministère du travail, à Bruxelles.
KREMER, Pierre, peintre, à Anvers.
LA FONTAINE, Henri, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, sénateur, membre fondateur de l'Institut international de bibliographie, à Bruxelles.
LAMBERT, Guillaume, ingenieur principal des Mines, professeur a l'Université de Louvain, à Bruxelles.
LAMEERE, Auguste, professeur à l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles.
LANCASTER, A., directeur du service météorologique à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
LAURENT, O., professeur à l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles.
LEBRUN, Paul, professeur au Conservatoire royal de musique, a Gand.
LECLERE, Léon, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
LEFEBVRE, membre de la Société malacologique de Belgique, a Trois Ponts.
LE JOLIS, A., directeur perpétuel de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg.
LEVY, Edmond, professeur d'archéologie, à Rouen.
LORET, Victor, maître de conférences à l'Université, à Lyon.

Digitized by Google

Messieurs :

LUBMANN, Dr, directeur de la Bibliothèque royale de Bavière, à Munich.
LY-CHAO-PEE, mandarin, ancien secrétaire interprète de la Mission chinoise en Europe, à Paris.
MAHAIM, Ernest, professeur à l'Université de Liége, à Liége.
MALAISE, Constantin, professeur honoraire à l'Institut agricole de l'État, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gembloux.
MARIQUE, J.-M.-J., littérateur, à Namur.
MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
MÉLISE, Louis, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.
MENARD, professeur honoraire du Lycée, à Poitiers.
MERTENS, Jules, avocat, à Anvers.
MINAS TCHERAZ, ancien professeur d'arménien au King's College de Londres, directeur du journal l'*Arménie*, à Paris.
MONET, Paul, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Bruges, à Bruges.
MONSEUR, Eugène, professeur de philologie comparée à l'Université libre de Bruxelles, à Bruxelles.
MOURONVAL, docteur en médecine, à Bapaume.
MUSSCHE, Paul, littérateur, à Bruxelles.
NAVEZ, Louis, homme de lettres, à Schaerbeek.
NEEF de ROSSIUS, Jules, président de la Société libre d'Émulation, à Liége.
OTLET, Paul, avocat, secrétaire de l'Office international de bibliographie, à Bruxelles.
PARENT, Marie (Mlle), à Bruxelles.
PARET, docteur en médecine, à Handzaeme.
PASSY, Frédéric, économiste, à Paris.
PAULET, Léon, littérateur, à Stratfort-upon-Avon (Angleterre).
PELSENEER, Paul, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.
PETIAU, Benoit, docteur en médecine, à Saint-Amand-les-Eaux.
PETRY, Adolphe, inspecteur honoraire de l'enseignement, à Dinant.
PIÉRARD, Joachim, littérateur, à Paris.
POPELIN (Mlle), docteur en droit, à Bruxelles.
PREUD'HOMME DE BORRE, A., ancien conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, villa des Fauvettes, Petit Saconnex, Genève.

Digitized by Google

Messieurs :

RANZI, Ange, administrateur de l'Institut historique, à Paris.
RAVAIL, P.-J., avocat à la Cour d'appel, à Poitiers.
REDET, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
RENARD, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
RENARD, Camille, professeur émérite à l'Université de Liége, à Liége.
RETTÉ, Adolphe, homme de lettres, à Paris.
ROERSCH, Alphonse, ancien élève de l'École des hautes études de Paris, chargé de cours à l'Université, à Gand.
ROLIN, Henri, avocat à la Cour d'appel et professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
ROZÉS, avocat, à Toulouse.
RUTOT, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles.
SANDBERGER, Dr, conservateur des œuvres musicales de la Bibliothèque royale de Bavière, à Munich.
SEGARD, Achille, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
SMITH, Lawrence, professeur de chimie à l'Université de Virginie, à Richmond.
STOFFELS, critique d'art, à Anvers.
STOQUART, Émile, avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles.
TART, Louis, avocat à la Cour d'appel et professeur à l'Institut des hautes études commerciales, à Liége.
Van BASTELAER, Désiré, chimiste, membre de l'Académie royale de médecine, ancien président de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à Bruxelles.
Van BERGHEM, A., président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à Willebroek.
VAN DEN BROECK, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, à Bruxelles.
VANDEN BUSSCHE, archiviste de l'État pensionné, à Angre.
Van DEN CORPUT, chimiste, à Bruxelles.
VAN DER HAGEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand.
VAN DER MEER, Eugène, littérateur, à Liége.
VAN OVERLOOP, Eugène, conservateur en chef des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.
VAN TIELEN, J.-C., membre de l'Académie d'archéologie, à Anvers.
VANTYN, Sidney, professeur au Conservatoire royal, à Liége.
VARLEZ, Louis, avoat, à Gand.
VERSTRATE, Ém., officier d'infanterie, à Bruxelles.

Digitized by Google

Messieurs :

VILAIN, JULES, ancien chef de division au Ministère de l'Intérieur à Bruxelles.
VON DESTOUCHES, Dr, conseiller et archiviste général du royaume de Bavière, à Munich.
WARZÉE, ANDRÉ, chef de division honoraire au Ministère des Travaux publics, à Bruxelles.
WILMOTTE, MAURICE, membre de l'Académie, professeur à l'Université de Liége, à Liége.
WOODS, H., conservateur du Musée de Cambrigde, à Cambridge.

MEMBRES DÉCÉDÉS :

Messieurs :

HACHEZ, FÉLIX, directeur général honoraire au Ministère de la Justice, vice-président d'honneur du Cercle archéologique de Mons, à Bruxelles.
POTVIN, CHARLES, littérateur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
WAUWERMANS (le lieutenant général), président de la Société royale de géographie d'Anvers, à Bruxelles.

Digitized by Google

COMPAGNIES SAVANTES

ET AUTRES

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ EST EN RELATION

BELGIQUE

ANVERS. Académie royale d'archéologie de Belgique.
ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
BRUGES. Société d'Émulation pour l'Étude de l'histoire et des Antiquités de la Flandre.
BRUXELLES. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
» Commission royale d'histoire de Belgique.
» Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
» Comité directeur du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
» Institut international de Bibliographie.
» Ministère de l'Industrie et du Travail.
» Observatoire royal.
» Musée royal d'histoire naturelle de Belgique.
» Musées royaux des arts décoratifs et industriels.
» Revue homœopathique belge.
» Revue de l'Université de Bruxelles.
» Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.
» Société centrale d'architecture de Belgique.
» Société d'archéologie.
» Société royale de numismatique belge.
» Société royale des sciences médicales et naturelles.
» Société royale de botanique.
» Société royale entomologique de Belgique.
» Société malacologique.
» Société royale belge de géographie.
» Société belge de microscopie.

Digitized by Google

CHARLEROI. Société archéologique et paléontologique.
DOUR. Annales médico-chirurgicales du Hainaut.
ENGHIEN. Cercle archéologique.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
HASSELT. Société chorale et littéraire des Mélophiles.
HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
LIÉGE. Institut archéologique.
» Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
» Société royale des sciences.
» Société libre d'émulation.
» Société géologique de Belgique.
» Wallonia.
LOUVAIN. Comité des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.
MAREDSOUS. Revue bénédictine.
MONS. Société des Bibliophiles Belges.
» Cercle archéologique.
» Association des anciens élèves de l'École des Mines du Hainaut.
NAMUR. Société archéologique.
NIVELLES. Société archéologique.
SAINT-NICOLAS. Société industrielle et scientifique.
SOIGNIES. Cercle archéologique.
TERMONDE. Cercle archéologique.
TONGRES. Société historique et littéraire.
TOURNAI. Société historique et littéraire.
VERVIERS. Société industrielle et commerciale.

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

COLMAR. Société des sciences naturelles.
GORLITZ. Société de la Haute-Lusace.
HALLE A/SAALE. Académie impériale Léopoldino-Carolina des naturalistes.

Digitized by Google

METZ. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture.
MULHOUSE. Société industrielle.
STRASBOURG, Bibliothèque de l'Université.
» Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
STUTTGARD. Bibliothèque royale.

AUSTRALIE

MELBOURNE. National Museum.
» Royal Society of Victoria.
» Observatoire.
SIDNEY. Australasian association for the advancement of science.
» Royal Society of New South Wales.

AUTRICHE

VIENNE. Institut impérial géologique.
» Société impériale et royale de géographie.
BRUNN (Moravie). Société des sciences naturelles.
GRATZ. Société historique de la Styrie.

BRÉSIL

RIO DE JANEIRO. Musée national.

CANADA

MONTRÉAL. Geological and national history survey of Canada.
OTTAWA. Commission de géologie et d'histoire naturelle du Canada.

DANEMARK

COPENHAGUE. Société des antiquaires du Nord.

ESPAGNE

MADRID. Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos.

Digitized by Google

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

BOSTON. Société d'histoire naturelle.
CALIFORNIE. University of California.
CHICAGO. The John Crerar Library.
CINCINNATI. Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.
COLUMBUS. Université.
DAVENPORT. Académie des sciences naturelles.
MADISON. Société d'agriculture de Wisconsin.
» Académie des sciences, arts et lettres de Wisconsin.
MISSOULA. Université. Station biologique.
MONTANA. Université.
PHILADELPHIE. Académie des sciences naturelles.
SAN FRANCISCO. Académie des sciences.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
» Geological Survey of United States.
» Library of Congress.

FRANCE

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
» Société industrielle.
ANGERS. Société industrielle du département de Maine-et-Loire.
ARRAS. Académie des Sciences Arts et Lettres d'Arras.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BOULOGNE-SUR-MER. Société d'agriculture.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles et mathémathiques.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
» Société des Amis de l'Université. (Revue d'Auvergne.)
COMPIÈGNE. Société historique.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.
DUNKERQUE. Comité flamand de France.
LILLE. Société des sciences, d'agriculture et des arts.
» Société d'Études de la province de Cambrai.
» Université.
» Société de géographie.

Digitized by Google

LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
» Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles.
MARSEILLE. Faculté des sciences.
» Académie scientifique industrielle.
NANCY. Académie de Stanislas.
» Société d'archéologie lorraine.
PARIS. Société archéologique du Midi de la France.
» Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction de l'enseignement supérieur.
» Société bibliographique.
» Société des études historiques.
» Société des antiquaires de France.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
LE PUY. Société d'agriculture, arts, sciences et commerce.
REIMS. Société industrielle.
» Académie nationale.
ROUBAIX. Société d'émulation.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture.
TOULOUSE. Académie de législation.
» Université. Société de jurisprudence de 1812.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, des sciences et des arts.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LUXEMBOURG. Cercle historique, littéraire et artistique de Luxembourg.
» Société de botanique du Grand-Duché de Luxembourg.

HOLLANDE

HARLEM. Fondation Teyler.
» Société hollandaise des sciences.
LEYDEN. Maatschappij der Nederlandsche Letterkunden.
LEUWARDEN. Société d'histoire et d'archéologie.

ITALIE

FLORENCE. Comité royal de géologie.
MODÈNE. Académie royale des sciences, lettres et arts.
TURIN. Il nuovo risorgimento. (Philosophie et étude sociale.)

Digitized by Google

MEXIQUE

MEXICO. Observatoire meteorologique et magnetique central.
" Institut géologique du Mexique.

RUSSIE

KIEW. Société des Naturalistes.
RIGA. Societé des Naturalistes.

SUISSE

FRIBOURG. Société des sciences naturelles.
GENÈVE. Societe genevoise d'utilite publique.

URUGUAY

MONTEVIDEO. Musée national.

VENEZUELA

MÉRIDA. Université de Mérida.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

(1902)

PREMIÈRE PARTIE

La Société récompensera le meilleur travail inédit qui lui sera présenté se rattachant à l'une des catégories suivantes :

SCIENCES HISTORIQUES.
SCIENCES MATHÉMATIQUES.
PHILOLOGIE.
LITTÉRATURE FRANÇAISE.
SCIENCES PHILOSOPHIQUES.
DROIT.
SCIENCES NATURELLES (PHYSIQUE, CHIMIE, GÉOLOGIE, MINÉRALOGIE, ZOOLOGIE, BOTANIQUE).
SCIENCES MÉDICALES.
BEAUX-ARTS.
SCIENCES SOCIALES.

Chacune de ces catégories fait l'objet d'un concours.
Ces concours sont annuels.
Le programme de ces concours est fixé comme suit :

SCIENCES HISTORIQUES.

L'histoire dans l'acception la plus large du mot.

Digitized by Google

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Mathématiques pures, comprenant l'analyse et la géométrie.

Mathématiques appliquées, comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

Applications industrielles.

PHILOLOGIE.

Linguistique ; philologie orientale, classique, germanique, romane, etc.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Poésie.

Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

Pièces de théâtre en prose ou en vers.

Œuvres de critique ou d'histoire littéraire.

SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

DROIT.

Droit théorique. Droit positif. Doctrine, jurisprudence, législation. Histoire des institutions et de la législation.

Digitized by Google

SCIENCES NATURELLES.

Bactériologie.
Sciences zoologiques.
Sciences botaniques.
Sciences minérales : Minéralogie, Géologie.
Sciences physiques.
Sciences chimiques.
Applications industrielles.

SCIENCES MÉDICALES.

Les diverses branches des sciences médicales.

BEAUX-ARTS.

Critique et histoire.

SCIENCES SOCIALES.

Économie politique. Bienfaisance. Hygiène. Education. Instruction.

DEUXIÈME PARTIE

QUESTIONS SPÉCIALES PROPOSÉES

a) Par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut :

La juridiction administrative en Belgique, son fondement, son organisation, sa compétence. Traité théorique et pratique. Réformes à introduire.

Digitized by Google

b) Par la Société :

HISTOIRE ET DROIT.

1°) Une histoire des fortifications et des sièges de la ville de Mons.

2°) Une histoire de l'industrie drapière dans le comté de Hainaut, antérieurement au règne de Charles-Quint.

3°) Une étude sur le système d'impositions suivi par les États de Hainaut.

Une étude sur le système d'impositions suivi par les États du Tournaisis.

4°) Établir d'une manière critique les regestes d'un comte de Hainaut de la maison d'Avesnes.

5°) Une étude sur la saisie conservatoire, suivie d'un projet de loi sur la matière.

BOTANIQUE.

Il existe, dans la partie septentrionale du bassin de la Haine, entre la plaine alluviale et le plateau limoneux du nord du Hainaut, une région à sol sableux s'étendant de Gottignies jusque vers Bonsecours. — On demande une étude sur la flore de cette région, spécialement au point de vue des analogies qu'elle présente avec la flore campinienne.

GÉOLOGIE.

1°) On demande une étude, basée sur des analyses nouvelles effectuées d'après une méthode uniforme, sur les relations existant entre la composition des houilles du bassin du Hainaut et leur mode de gisement. On recherchera, en particulier, les variations que subit cette composition dans le sens de la succession stratigraphique, dans le sens de la

Digitized by Google

direction, et dans celui de l'inclinaison, ainsi que suivant la profondeur et suivant la position des couches en plateur ou en dressant.

2) On demande une étude sur la faille du Centre et les failles connexes dans le Couchant de Mons et la partie occidentale du bassin du Centre.

SCIENCES MÉDICALES.

Étudier les rapports et les antagonismes de certaines maladies entre elles.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les mémoires seront rédigés en français.

Ils seront remis franco, avant le 31 décembre 1902, chez M. Wiliquet, greffier provincial, secrétaire général de la Société, Avenue d'Havré, n° 22, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs travaux : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse, ainsi qu'une déclaration que leur œuvre est inédite et qu'elle n'a pas été récompensée par d'autres sociétés savantes.

L'exactitude la plus grande dans les citations est exigée ; à cet effet, les concurrents indiqueront non seulement les titres, mais aussi les éditions et les pages des livres cités.

La Société prie les auteurs de présenter leurs manuscrits sous forme de cahiers.

Seront exclus du concours, les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit.

Digitized by Google

Le prix, pour chaque concours, consiste en une médaille d'or frappée au coin de la Société. La Société peut accorder des mentions honorables, avec ou sans médaille, aux travaux qui ne lui paraitront pas mériter le prix. Ces médailles seront de vermeil, d'argent ou de bronze.

Lorsque la médaille d'or est décernée, le billet cacheté joint au mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté, joint au mémoire, est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié ; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

La Société peut décider l'impression dans ses « Mémoires et Publications » des travaux récompensés. Dans ce cas, les auteurs ont droit à cinquante exemplaires de leur œuvre, tirés à part.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés. Les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies, à leurs frais.

Mons, le 9 janvier 1902.

Le Secrétaire général,

C. WILIQUET

Digitized by Google

LISTE DES CONFÉRENCIERS

(1892-1902)

1892

MM. LÉO ERRERA, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles. *De la nécessité des études superflues.* (22 février.)

HOUZEAU DE LEHAIE, professeur à l'Écoles des Mines du Hainaut, président de la Société, à Mons. *Notions de géographie physique.* (27 février.)

GEORGES HEUPGEN, avocat, à Mons. *Les premiers groupements sociaux.* (7 mars.)

HOUZEAU DE LEHAIE. *Notions de géographie physique.* (14 mars.)

Dr CHAPEAUVILLE, à Mons. *La microbiologie.* (28 mars.)

JULES CARLIER, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles. *Un journaliste moderne : M. de Blowitz.* (11 avril.)

ALEXANDRE LONAY, ingénieur agricole, à Mons. *Le miel.* (25 avril.)

1892-1893

AUGUSTE JOTTRAND, avocat, à Mons. *De l'enfance abandonnée.* (12 décembre.)

Digitized by Google

MM. GEORGES HEUPGEN, avocat, à Mons. *Les époques présociales.* (19 décembre.)

ÉMILE HUBLARD, docteur en sciences naturelles, à Mons. *Le problème des origines.* (26 décembre.)

HOUZEAU DE LEHAIE, professeur, président de la Société. *Les phénomènes volcaniques.* (9 janvier.)

GEORGES HEUPGEN, avocat, à Mons. *La nutrition dans l'évolution sociale.* (16 janvier.)

Dr CHAPEAUVILLE, à Mons. *La microbiologie.* (23 janvier.)

HOUZEAU DE LEHAIE. *Les phénomènes volcaniques.* (30 janvier.)

EUGÈNE MONSEUR, professeur à l'Université de Bruxelles, à Bruxelles. *Ernest Renan.* (6 février.)

ÉMILE JOTTRAND, avocat, à Mons. *Notions d'astronomie.* (20 février.)

ÉMILE VAN HASSEL, à Mons. *La musique.* (27 février.)

ALEXANDRE LONAY, ingénieur agricole, à Mons. *La chimie.* (6 mars.)

ÉMILE JOTTRAND, avocat, à Mons. *Notions d'astronomie.* (13 mars.)

PAUL HEUPGEN, avocat,à Mons. *Rabelais.* (20 mars.)

1893-1894

Mlle MARIE POPELIN, docteur en droit, à Bruxelles. *La Femme.* (30 octobre.)

MM. Vicomte DE JOUFFROY D'ARBANS, consul de France à Mons. *La Nouvelle Zélande.* (6 novembre.)

LÉON LECLÈRE, professeur à l'Université, à Bruxelles. *Notions d'histoire contemporaine.* (13 novembre.)

GEORGES HEUPGEN, avocat, à Mons. *Le sens moral.* (20 novembre.)

Digitized by Google

MM. LÉON LECLÈRE. *Notions d'histoire contemporaine.* (27 novembre.)

GEORGES HEUPGEN. *Le sens moral.* (4 décembre.)

LÉON LECLÈRE. *Notions d'histoire contemporaine.* (11 et 18 décembre, 15 et 22 janvier.)

EMILE VAN HASSEL, à Mons. *Beethoven.* (29 janvier.)

GEORGES HEUPGEN, avocat, à Mons. *La science et la morale.* (12 février.)

FÉLICIEN CATTIER, avocat, à Bruxelles. *Tolstoï.* (19 février.)

ÉMILE JOTTRAND, avocat, à Mons. *Notions d'astronomie.* (26 février.)

JULES CARLIER, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles. *Les Etats-Unis.* (5 mars.)

1894-1895

PAUL ERRERA, avocat, à Bruxelles. *Bettina et Gœthe.* (22 janvier.)

FRÉDÉRIC DESCAMPS, professeur, à Bruxelles. *Du livret d'opéra.* (28 janvier.)

Mme P. AUDOUIT, professeur, à Bruxelles. *La Nouvelle Calédonie.* (5 février.)

MM. AUGUSTE LAMEERE, professeur à l'Université, à Bruxelles. *L'origine de la vie.* (12 février.)

HOUZEAU DE LEHAIE, professeur, président de la Société, à Mons. *Les temps préhistoriques.* (19 février.)

LÉON FRÉDERICQ, professeur à l'Université, à Liége. *Le mimétisme.* (23 février.)

HENRY MAUBEL (Maurice Belval). *La psychologie de la musique.* (4 mars.)

Digitized by Google

MM. ERNEST MAHAIM, professeur à l'Université, à Liège. *La femme et la question sociale.* (11 mars.)

LOUIS VARLEZ, avocat, à Gand. *L'ouvrière.* (19 mars.)

EDMOND DRESSE, avocat, à Liège. *Les conférenciers de Paris.* (25 mars.)

FULGENCE MASSON, avocat, à Mons. *H. Taine.* (1er avril.)

L. DOLLO, conservateur au musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles. *La vie dans les grandes profondeurs de l'Océan.* (8 avril.)

1895-1896

JULES CARLIER, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles. *Souvenir des Antilles.* (4 novembre.)

E. BOULLAND, publiciste, à Bruxelles. *Madagascar.* (11 novembre.)

LY-CHAO-PÉE, mandarin, à Paris. *Des causes de l'exubérance de la population chinoise.* (26 novembre.)

MINAS TCHERAZ, professeur d'arménien au King's College, à Londres. *Les Arméniens, leur pays, leur histoire, leur religion, leurs mœurs, leur langue et leur littérature.* (9 décembre.)

GEORGES HEUPGEN, avocat, à Mons. *L'esprit des foules.* (17 décembre.)

ALPHONSE ROERSCH, professeur à l'Université de Gand. *L'épigraphie et son utilité pour la reconstitution de l'histoire grecque.* (23 décembre.)

Abbé RENARD, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand. *De l'origine de l'écorce terrestre.* (30 décembre.)

ÉMILE JOTTRAND, avocat, à Mons. *Le luxe.* (7 janvier.)

Digitized by Google

MM. ÉMILE HUBLARD, docteur en sciences naturelles, à Mons. *La vie.* (14 janvier.)

ÉMILE VAN HASSEL, à Mons. *Richard Wagner.* (21 janvier.)

HOUZEAU DE LEHAIE, professeur, président de la Société, à Mons. *Une excursion au Vésuve.* (28 janvier.)

FERNAND GANESCO, correspondant du *Figaro* à la guerre sino-japonaise. *Mes souvenirs des champs de bataille de la Chine.* (4 février.)

O. LAURENT, docteur en médecine, à Bruxelles. *La médecine chez les races primitives.* (11 février.)

CH. DE BOSSCHERE, professeur, à Anvers. *Les palmiers.* (25 février.)

Mᵉˡˡᵉ MARIE PARENT, à Bruxelles. *Le Japon.* (3 mars.)

MM. PAUL BREGENTZER, avocat, à Mons. *Les Basques.* (10 mars.)

JEAN DEMOOR, docteur en médecine, à Bruxelles. *La pensée et le rêve.* (17 mars.)

Mᵉˡˡᵉ ELVIRE MALENGRET, pharmacien, à Mons. *La morphine.* (24 mars.)

MM. ERNEST DUBOIS, chargé de cours à l'Université, à Gand. *Les étapes principales de l'évolution industrielle.* (31 mars.)

HENRY BODDAERT, avocat, à Gand. *De l'antisémitisme.* (21 avril.)

CAMILLE RENARD, professeur à l'Université, à Liége. *Du coloris et de la lumière en matière d'art.* (28 avril.)

1896-1897

DOLLO, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles. *Les grands sauriens fossiles du Hainaut.* (18 novembre.)

Digitized by Google

MM. Ed. PENY, ingénieur, à Morlanwelz. *Les fouilles de l'abbaye de l'Olive et le vieux Mariemont.* (25 novembre.)

Jean MASSART, professeur à l'Université, à Bruxelles. *Java et sa végétation.* (2 décembre.)

Clément STIÉVENART, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Mons. *L'Anthropologie dans ses rapports avec l'esthétique.* (9 décembre.)

HOUZEAU de LEHAIE, professeur à l'École des Mines, président de la Société, à Mons. *Un voyage à Buda-Pesth.* (6 janvier.)

Henry SURY, pharmacien, à Mons. *Les rayons X.* (12 janvier.)

Jules CARLIER, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles. *Moscou.* (19 janvier.)

Ch. de BOSSCHERE, professeur, à Anvers. *Les orchidées.* (26 janvier.)

Paul ANDRÉ, homme de lettres, à Namur. *L'indifférence et l'injustice en matière littéraire.* (4 février.)

E. MALVOZ, professeur à l'Université, à Liége. *La photographie des microbes.* (6 février.)

O. PYFFEROEN, professeur à l'Université, à Gand. *Les écoles professionnelles de Londres.* (16 février.)

A. ISERENTANT, à Anvers. *Essai sur le génie.* (23 février.)

G. HEUPGEN, avocat, à Mons. *Dickens.* (9 mars.)

1897-1898

Jules MERTENS, avocat, à Anvers. *Au pays des Nikings.* (1er décembre.)

Henry HAUTTECŒUR, ingénieur, à Bruxelles. *Les superstitions de l'île de Kythnos (Grèce).* (14 décembre.)

Ch. de BOSSCHERE, professeur, à Anvers. *A travers le monde végétal.* (21 décembre.)

Digitized by Google

Mlle MARIE PARENT, à Bruxelles. *Les droits et les devoirs de la femme.* (28 décembre.)

MM. PAUL ANDRÉ, homme de lettres, à Namur. *Celles qu'épouseront nos fils.* (4 janvier.)

ÉMILE HUBLARD, docteur en sciences naturelles, à Mons. *L'instinct des oiseaux.* (11 janvier.)

MAURICE CARTUYVELS, docteur en droit, à Paris. *Les romans d'Anatole France.* (17 janvier.)

AUGUSTE LAMEERE, professeur à l'Université, à Bruxelles. *L'économie politique des fourmis.* (26 janvier.)

ALEXANDRE LONAY, ingénieur agricole, à Mons. *Nos paysans.* (31 janvier.)

FRANZ MAHUTTE, homme de lettres, à Bruxelles. *Quelques aspects de l'ironie.* (14 février.)

ACHILLE SEGARD, avocat à la Cour de Paris. *Les vers lyriques d'Armand Sylvestre.* (28 février.)

PAUL OTLET, avocat, à Bruxelles. *Les livres et leurs amis.* (15 mars.)

HENRY LAFONTAINE, avocat, à Bruxelles. *Vers le collectivisme.* (22 mars.)

FÉLICIEN CATTIER, avocat, professeur à l'Université, à Bruxelles. *Le Siam.* (26 mars.)

F. MASSON, avocat, à Mons. *Liberté et collectivisme.* (5 avril.)

1899

HOCART, pasteur, à Bruxelles. *L'antisémitisme.* (24 janvier.)

HANICQ, conseiller communal, à Saint-Gilles. *Des causes de la mortalité chez les enfants âgés de moins de un an.* (7 février.)

G. HEUPGEN, avocat, à Mons. *Les temps difficiles, de Dickens.* (15 février.)

Digitized by Google

MM Dr HERMAN, directeur de l'Institut bactériologique, à Mons. *Les microbes utiles.* (21 février.)

GEORGES LECLERCQ, avocat, à Mons. *La Fontaine.* (28 février)

PAUL MUSSCHE, homme de lettres, à Bruxelles. *Georges Rodenbach.* (7 mars.)

AUGUSTE JOTTRAND, avocat, à Mons. *L'éducation nouvelle.* (13 mars.)

JEAN MASSART, professeur à l'Université, à Bruxelles. *Un naturaliste au Sahara.* (21 mars.)

JULES CARLIER, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles. *Vainqueurs et vaincus. (Américains et Espagnols.)* (27 mars.)

1899-1900

MAURICE WILMOTTE, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liège. *Madame de La Fayette : le roman psychologique au XVIIe siècle.* (19 décembre)

G. DE LEVAL, avocat, à Bruxelles. *La Chine d'après les dernières publications.* (26 décembre.)

Abbé RENARD, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand. *L'océanographie.* (9 janvier.)

EUGÈNE BROERMAN, artiste peintre, à Bruxelles. *L'éducation artistique du peuple et les musées didactiques populaires.* (16 janvier.)

FRANÇOIS ANDRÉ, avocat, à Mons. *Le rôle des poètes.* (23 janvier.)

Dr HERMAN, directeur de l'Institut bactériologique, à Mons. *La peste.* (30 janvier.)

LÉON HENNEBICQ, avocat, à Bruxelles. *L'Orient grec.* (6 février.)

JOSÉ HENNEBRICQ, avocat, à Bruxelles. *A travers l'art.* (13 février.)

Digitized by Google

MM. G. DE LEVAL, avocat, à Bruxelles. *La mission artistique des peuples de l'Orient.* (20 février.)

EUGÈNE ÉTIENNE, à Mons. *La guerre à travers les âges.* (13 mars.)

1900-1901

MAURICE WILMOTTE, professeur à l'Université de Liége. *Racine amoureux.* (19 novembre.)

Dr BEUDIN, président du Cercle scientifique et littéraire de Molenbeek-Saint-Jean. *Fakirisme et spiritisme.* (Avec projections.) (10 décembre.)

Mlle MARGUERITE COPPIN. *La Pologne pittoresque.* (17 décembre.)

MM. GEORGES KAISER, attaché au ministère du travail, à Bruxelles. *La Roumanie et les Roumains.* (Avec projections.) (14 janvier.)

SIDNEY VANTYN, professeur au conservatoire royal de musique de Liége. *L'évolution de la musique en Angleterre.* (Avec exécution de compositions sur piano.) (1er février.)

HENRY FRANCART, avocat, à Mons. *L'enfance moralement abandonnée.* (11 février.)

GEORGE HEUPGEN, ancien membre de la Chambre des Représentants, avocat, à Mons. *L'art, l'expression des émotions.* (25 février.)

ADOLPHE RETTÉ, homme de lettres, à Paris. *Paul Verlaine.* (11 mars.)

PAUL PELSENEER, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'École normale de Gand. *L'intelligence des animaux.* (18 mars.)

CONSTANT STOFFELS, avocat et critique d'art, à Anvers. *Peter Benoit et le mouvement musical flamand.* (25 mars.)

Digitized by Google

1901-1902

Mme JOURNAUX, *La Meuse et quelques-uns de ses affluents en Belgique.* (Avec projections.) (27 janvier.)

MM. EUG. J. SOIL, juge au tribunal civil, vice-président de la Société historique et archéologique de Tournai. *En Espagne. Notes sur l'archéologie monumentale et les arts décoratifs.* (Avec projections.) (17 février.)

MAURICE WILMOTTE, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége. *J.-J. Rousseau et le féminisme.* (3 mars.)

Séance de projections lumineuses organisée avec le concours de la Section de Mons de l'Association Belge de Photographie. (10 mars.)

LOUIS TART, avocat à la cour d'appel, professeur à l'Institut des hautes études commerciales de Liége. *L'anarchisme.* (17 mars.)

ERNEST DESENFANS, avocat, à Mons. *La Bourgeoisie.* (24 mars.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

LÉGENDE ÉGYPTIENNE

DE

BONAPARTE

PAR

Victor CHAUVIN

MEMBRE CORRESPONDANT

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

VIe SÉRIE. — TOME IV.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — INTRODUCTION.

I.

Si, quand on étudie l'expédition des Français en Égypte, on parvient à faire abstraction des questions de droit et de justice pour ne s'occuper que des faits, il faut bien reconnaître qu'elle nous présente un spectacle digne d'admiration.

Une poignée d'hommes héroïques, guidée par un génie que favorisent, en même temps, des chances extraordinaires, s'en va au loin conquérir un pays tout plein de merveilles. D'éclatants triomphes, des désastres inouïs, les horreurs sans nom de la campagne de Syrie, c'est là toute une épopée qui mériterait de trouver son Homère et qui a déjà donné naissance à une légende en Égypte.

Du moins, tout le monde sait qu'il y a une légende égyptienne de Bonaparte, et chacun répète que, racontée encore au fond des déserts les plus sauvages, elle arrache aux auditeurs des cris d'admiration et d'enthousiasme.

Mais, chose curieuse, personne ne semble connaître l'ensemble de cette légende, et tous ceux qui en parlent n'en donnent que des fragments, souvent bien insignifiants.

Il ne serait donc pas sans intérêt de rassembler et de mettre bout à bout tous ces morceaux et, autant que le permet la connaissance que l'on peut avoir actuellement des sources, de reconstituer la légende entière.

C'est ce que nous avons tenté de faire, et, comme on le verra, le résultat auquel nous sommes arrivé est assez étonnant. Au lieu d'une sorte d'épopée populaire retraçant en

Digitized by Google

traits poétiques les grandes actions de Bonaparte et de son armée, nous trouvons une histoire généralement banale quand elle n'est pas ridicule.

L'avenir fera probablement découvrir d'autres traces encore de la légende et peut-être aura-t-on alors cette épopée dont on aime à admettre l'existence. En attendant, il ne sera pas superflu de se demander pour quelles causes la légende, telle que nous pouvons la connaître actuellement, n'est ni plus riche ni plus caractéristique.

II.

Et tout d'abord on pourrait soupçonner que les Orientaux n'ont plus cette imagination qui, de tout temps, les a distingués et qui leur a fait créer tant de ravissantes ou de grandioses fictions.

Mais l'on se tromperait fort et de nombreux exemples prouvent qu'ils ont encore l'habitude de transformer les événements en se les expliquant par les rêves de leur esprit.

Surtout s'il s'agit de quelque personnage dont les aventures romanesques attirent l'attention. Quand la nièce de l'illustre Pitt, Lady Hester Stanhope, se trouva dépouillée à la mort de son oncle de l'influence extraordinaire qu'elle avait exercée jusqu'alors et qu'elle fut réduite à vivre d'une pension trop modeste pour ses besoins, elle se rendit en Orient et s'établit en Syrie au milieu de populations et de gouvernements qui s'entre-combattaient et lui étaient hostiles. Là, par le prestige que lui donnait son audace qui la portait à braver sans crainte les plus puissants, par son inépuisable charité pour les pauvres et les faibles persécutés, par ses idées mystiques et la magie de quelques pratiques mystérieuses, elle s'empara des imaginations et se fit même couronner reine de Palmyre par les Bédouins du désert [1].

[1] Sur Lady Hester Stanhope, voir *Revue britannique*, 1827, t. XI, pp. 309-311 ; 1829, t. XXV, pp. 132-139 ; 1845, t. XXIX, pp. 85-137; 1862,

Digitized by Google

Comment s'étonner que la légende se soit emparée de cette existence romanesque ? Aussi ne manqua-t-elle pas de faire son œuvre.

« L'on raconte, dit Buckingham, que quand la fille du sultan (Bint-es-Sultan ou Bint-el-Melk, car c'est ainsi que les Arabes désignent lady Hester) fit sa première visite à Damas, tous les habitants de la ville coururent au-devant d'elle, les hommes pour rendre hommage à un être qu'ils regardaient comme insensé ou inspiré de Dieu, les femmes pour regarder cette femme avec un mauvais œil, et détourner de leurs maris la fascination que, suivant elles, la belle infidèle dévoilée pourrait exercer sur eux ; et quand la fille du sultan, continuait la femme druse qui me faisait ce récit, vint voir le pacha dans son divan, et qu'il la fit asseoir à sa main droite, chacun, hormis lui, se leva pour la recevoir, et devant elle était un messager chargé des présents les plus somptueux de toutes les contrées lointaines de l'Inde et du Sind, avec des parfums délicieux Puis, quand ces présents furent déposés aux pieds du pacha, la belle infidèle tira de dessous sa robe un gobelet d'or pur massif, étincelant de diamants, de rubis et d'émeraudes, et rempli jusqu'aux bords des plus précieuses perles qu'égalait toutefois la blancheur de sa main...

» Un autre exemple de cette exagération, c'est ce que me raconta un Arabe du désert sur la visite de lady Stanhope à Palmyre. Dès qu'il fut connu dans le désert, disait-il, que la princesse avait l'intention de venir à Tadmor (Palmyre), toutes les tribus furent en mouvement, la guerre se changea en une paix générale, et chaque scheikh se disputait l'honneur de conduire l'escorte. Partout où elle passait, les sables arides

t. IV, pp. 129-140. — Ph. Chasles, *Revue des Deux Mondes*, 1845, t. III, pp. 472-498, (édit. belge) — E. Pariset, *Revue politique et littéraire*, 1900, t. II, pp. 83-90. — Lamartine, *Voyage en Orient*, t. I, pp. 191-217 ; cfr. *Revue britannique*, 1862, t. IV, pp. 140-142. — Perrier, *La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali*, Paris, 1842, pp. 412-414. — Marcellus, *Voyage en Orient*, t. II, pp. 7-34.

Digitized by Google

du désert devenaient des plaines verdoyantes, les rochers brûlés se changeaient en sources limpides, de riches tapis de gazon la recevaient partout où elle voulait faire halte, et les arbres sous lesquels on dressait les tentes s'élargissaient en tous sens pour donner plus d'ombre. Quand elle arriva à la ville brisée (les ruines), on la conduisit au plus grand de tous les palais (le temple du Soleil), et là on ceignit ses tempes d'or et de joyaux, et tous les peuples lui rendirent hommage comme à une reine, en courbant le front dans la poussière. En ce jour, Tadmor était plus riche que Scham (Damas) et plus peuplée que Stamboul (Constantinople)[1]. »

Un héros moderne, Garibaldi, a vu aussi ses hauts faits transformés par l'imagination populaire. « Le voyageur allemand, le baron de Maltzan qui, sous l'habit d'un pèlerin mahométan d'Alger, osa visiter les lieux saints de l'Islam, avait eu l'occasion d'entendre à la Mecque une conversation entre pèlerins sur les derniers événements d'Europe. Il était question là du héros Kalliwali qui débarqua de force sur une île garnie de canons ennemis ; les canons avaient fait tomber sur lui une pluie de boulets, mais il les avait pris tout seul, et mis en fuite les ennemis par son aspect terrible. Les uns croyaient que ce n'était pas un homme, à vrai dire, mais un terrible Djinn, ou mauvais esprit, qui prenait seulement de temps en temps le corps d'un homme, pour remplir sur terre quelque tâche mystérieuse. D'autres, au contraire, prétendaient avoir appris de la bouche de témoins oculaires que Kalliwali était à la vérité un homme, mais si laid et si horrible à voir, qu'il mettait en fuite les ennemis par sa seule apparition. Il avait une barbe rouge qui descendait jusqu'à terre ; sa bouche était terriblement grande et garnie de dents

[1] *Bibliothèque universelle des voyages*, par ALBERT-MONTÉMONT, tome XXXII, Paris, 1835. BUCKINGHAM, *Voyage parmi les tribus arabes qui habitent à l'est de la Syrie et de la Palestine*, pp. 446-447.

Digitized by Google

semblables à des défenses de sanglier. Sa taille était gigantesque. Aucun homme ne pouvait atteindre sa tête avec la pointe de l'épée et la main étendue. Il portait une chemise rouge qui, tous les jours, était trempée dans le sang de ses ennemis et tenait de là sa couleur. Cette chemise sanglante faisait l'effroi des ennemis ; sa seule vue suffisait pour les terrifier, ils se représentaient aussitôt le sort terrible que leur préparerait l'homme de sang s'ils tombaient entre ses mains. Un monstre de cette espèce n'avait pas besoin d'armes, parce que personne ne pouvait supporter sa vue. Ses yeux ressemblaient à des flammes dévorantes, ses sourcils aux soies d'un sanglier. Il se nourrissait de la chair de petits enfants, et il n'y avait point d'horreur qu'on ne l'eût vu commettre [1]. »

Mais c'est surtout quand le sentiment national est en jeu que se créent les légendes. Les Algériens, qui aimeraient à retrouver dans le monde des fictions un pouvoir qu'ils n'ont plus en réalité, racontent qu'un de leurs saints religieux avait demandé qu'on arrêtât un train où il se trouvait pour lui donner le temps de faire ainsi sa prière. Comme on refusait de lui obéir, il força lui-même, par ses vertus surnaturelles, la locomotive à ne pas bouger qu'il n'eût achevé ses dévotions [2]. Cela se raconte et, surtout, on le croit.

De même, les Turcs se sont consolés des humiliations de la guerre de Crimée en se donnant un beau rôle de supériorité. « On se racontait, dans les cafés, dans les réunions, dans les bureaux, lors de la guerre de Crimée, que les

[1] MALTZAN, *Wallfahrt nach Mekka*, Leipzig, 1865, t. II, pp. 134 et suiv. Nous empruntons le passage à un savant travail de MANNHARDT, traduit dans *Mélusine*, t. I, pp. 561-570, et intitulé : *Formation de mythes dans les temps modernes*. Le passage que nous reproduisons est à la page 569.

[2] ACHILLE ROBERT, *Une légende arabe en formation. Revue des traditions populaires*, t. XI, pp. 316-318.

Digitized by Google

Anglais, les Français, les Italiens et les Autrichiens, voulant constater les progrès de leurs armées dans l'art militaire, avaient prié le sultan de leur permettre de livrer des combats sur son territoire et sur celui de la Russie, et de les soumettre à l'approbation de ses généraux. Quoique le sultan eût horreur que l'on versât du sang, il daigna exaucer leur humble prière. Il ordonna à ses troupes de marcher et de se battre pour l'exemple, de concert avec les armées de l'Occident ; mais dès que le sultan l'avait désiré, la guerre s'était terminée [1]. »

III.

Comment d'ailleurs s'étonner que des légendes se forment chez les peuples orientaux, dont l'ignorance, surtout en fait de lois naturelles, ne peut que favoriser l'imagination désordonnée, quand, de nos jours et sous nos yeux, chez des peuples qu'on peut croire de sens plus rassis, on voit se produire le même phénomène ? On pourrait citer d'innombrables exemples ; à ceux que donne Mannhardt [2] il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres. Ainsi, par exemple, en Pologne les gens du peuple croient encore que Napoléon a sérieusement songé à rendre l'indépendance à leur patrie et le divinisent presque [3].

Ainsi encore, pour ne plus citer qu'un exemple bien digne d'attention, on sait que tous les personnages des *Promessi sposi* de Manzoni sont de l'invention du romancier et n'ont jamais vécu que dans son imagination. Or, le peuple leur a donné une vie plus intense encore : Manzoni quitta un jour sa résidence de Lecco pour se fixer ailleurs. Il eut l'occasion

[1] Wanda, *Souvenirs anecdotiques sur la Turquie*. Paris, 1884, pp. 60-61.

[2] *Mélusine*, loc. cit.

[3] *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, t. x, pp. 280-284. — Cfr. *Revue des traditions populaires*, t. ix, p. 528.

Digitized by Google

d'y revenir plus tard, et des gens du pays, qui ne le connaissaient pas, lui montrèrent les lieux où se jouent les scènes du roman, lui assurant que les personnages qu'il a créés sont historiques et ont vraiment vécu [1].

II. — LES FAITS ET GESTES DE BONAPARTE EN ÉGYPTE.

I.

Ce n'est donc pas faute de disposition au merveilleux que les Égyptiens n'ont pas créé autour du nom de Bonaparte une légende poétique. Mais c'est encore moins la faute du héros.

D'une part, en effet, il fit des choses stupéfiantes et de nature à frapper les esprits : nul ne songera à le contester et il est bien inutile de raconter ici les péripéties émouvantes de l'expédition d'Égypte.

D'autre part, il employa tous les moyens possibles pour éveiller l'imagination. Ces moyens, un seul mot suffit pour les caractériser : celui de charlatanisme. Et qu'on ne se récrie pas ! C'est Napoléon lui-même, qui, à Sainte-Hélène, repassant ses souvenirs d'Égypte, disait, en parlant de ses proclamations : « C'était du charlatanisme, mais du plus haut [2] ». Et ses partisans les plus fanatiques ont enregistré cette parole sans

[1] *Deutsche Rundschau*, avril 1900, pp. 83-84.

[2] *Mémorial de Sainte Hélène*, par le comte DE LAS CASES, Paris, Ernest Bourdin, 1842, t. I, p. 468.

Digitized by Google

y trouver autre chose qu'une nouvelle raison de l'admirer[1]. « C'est par tous ces moyens, dit Thiers, que le jeune général, aussi profond politique que grand capitaine, parvenait à s'attacher l'esprit du pays[2] ».

Et ces moyens étaient nombreux. On tâcha de faire croire que Bonaparte était mahométan ou allait le devenir ; on répandit dans le peuple des poésies en son honneur ; on essaya d'éblouir les simples par des fêtes magnifiques ou par les merveilles de la science. Avec quel succès, c'est ce que nous allons examiner.

II.

Au point de vue religieux, la vraie façon de gagner les cœurs eût été de tout mettre en œuvre pour faire comprendre aux musulmans, par des paroles et des actes, qu'on respectait sincèrement leur religion. Aller au-delà, c'était risquer d'exciter les défiances de tous et de se rendre ridicule par des jongleries[3].

Bonaparte lui-même semblait l'avoir compris d'abord. Dans la proclamation qu'il adressa le 30 juin 1798 à ses soldats sur la flotte en vue d'Alexandrie, il ne leur parle que de tolérance. « Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont mahomé-

[1] A.-C. Thibaudeau, *Histoire Générale de Napoléon Bonaparte. Guerre d'Égypte.* Tome second, Paris, 1828, p. 77.

[2] A Thiers, *Histoire de la Révolution française.* Liége, C. Lebeau Ouwerx, 1829, t. x, p. 102.

M. Sébillot, *Revue des traditions populaires*, t. vi, p. 385, les qualifie avec raison de « moyens de théâtre qui réussirent si bien à celui que Pie VII appelait *commediante, tragediante* ».

[3] Ainsi en juge aussi M. Lockroy, *Ahmed le boucher*, Paris, 1888, pp. 216 et suiv.

C'est la *Biographie universelle* de Michaud qui emploie le mot de jongleries.

Digitized by Google

tans ; leur premier article de foi est celui-ci : *Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu et Mahomet est son prophète.* Ne les contredites pas ; agissez avec eux comme vous avez agi avec les Juifs, avec les Italiens ; ayez des égards pour leurs muphtis et leurs imams, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évèques ; ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jésus-Christ[1] ».

En réalité, dès l'abord, Bonaparte avait une tout autre idée. Débarqué à Alexandrie, il y fit répandre une proclamation qui avait été imprimée en mer par Marcel[2] et dont les déclarations méritent d'être reproduites ici.

« Depuis trop longtemps les beys qui gouvernent l'Égypte, insultent à la nation française et couvrent ses négociants d'avanies : l'heure de leur châtiment est arrivée. Depuis trop longtemps ce ramassis d'esclaves achetés dans le Caucase et la Géorgie, tyrannise la plus belle partie du monde ; mais Dieu, de qui dépend tout, a ordonné que leur empire finit.

» Peuples de l'Égypte, on vous dira que je viens pour détruire votre religion ; ne le croyez pas : répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mamloucs, Dieu, son prophète et l'Alcoran.

[1] *Conquêtes des Français en Égypte*, par P. E. H....n, ex. C. de G. (Herbin), Paris, an VII, pp. 306-307.

Miot, *Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en Égypte et en Syrie*, p. 25.

Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte, t. III, Paris, A.-J. Denain, 1830-1836, pp. 112-114.

L'Univers. Histoire et description de tous les peuples. Égypte.... Sous la domination française par M. Amedee Ryme, Paris, Firmin Didot, 1872 (c. à. d. 1847), p. 29.

[2] *Journal asiatique*, 1854, t. I, p. 555.

Digitized by Google

» Dites-leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu : la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux.

» Or, quelle sagesse, quels talents, quelles vertus distinguent les Mamloucs, pour qu'ils aient exclusivement *tout ce* qui rend la vie aimable et douce ? Y a-t-il une belle terre ? Elle appartient aux Mamloucs. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison ? Cela appartient aux Mamloucs Si l'Égypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur en a fait. Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple ; tous les Égyptiens sont appelés à gérer toutes les places : que les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouvernent, et le peuple sera heureux.

» Il y avait jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce : qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mamloucs ?

» Kadhis, scheïks, imams, tchorbadjis, dites au peuple que nous sommes aussi de vrais Musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le Pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux Musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les temps les amis du Grand-Seigneur (que Dieu accomplisse ses desseins) et les ennemis de ses ennemis ? Les Mamloucs, au contraire, ne se sont-ils pas toujours révoltés contre l'autorité du Grand-Seigneur, qu'ils méconnaissent encore ? Ils ne font que leurs caprices.

» Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! ils prospéreront dans leur fortune et dans leur rang. Heureux ceux qui seront neutres ! ils auront le temps de nous connaître, et ils se rangeront avec nous. Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mamloucs, et combattront contre nous ! il n'y aura pas d'espérance pour eux, ils périront ! »

Digitized by Google

Suivait un dispositif de cinq articles [1].

Peu après, Bonaparte, entrant au Caire, s'adresse aux habitants et leur déclare, notamment, qu'il est content d'eux. « Ne craignez rien pour vos familles, vos maisons, vos propriétés, et surtout pour la religion du Prophète, que j'aime [2]. »

Vers la même époque, croyant politique de se mettre d'accord avec le chérif de La Mecque, Ghalib, et de le rassurer, tant au point de vue de ses intérêts commerciaux que de ceux de la religion, il lui fait écrire par les cheykhs du Caire. Sur son ordre, on raconte au chérif que « une députation des docteurs de la loi et des principaux notables de la ville du Caire, que Dieu la garde et la protège, s'est transportée à Gyzéh, pour réclamer sauvegarde et protection en faveur des habitants Musulmans, à l'exception des Mamlouks et de leurs partisans.

» Le général en chef nous a accordé notre demande. Nous le suppliâmes aussi de nous permettre que le *Khotbéh* eût lieu comme à l'ordinaire le vendredi à midi ; et le général en chef nous y a autorisés d'une manière authentique.

[1] Le texte arabe de cette proclamation se trouve dans la *Chrestomathie arabe* de DE SACY, 2e édition, t. III, pp. 139-142, et dans NAKOULA, pp. 19-21.

La traduction est dans la même chrestomathie, t. III, pp. 307-309 et 369 (c'est celle que nous donnons) ; NAKOULA, pp. 21-24 ; HERBIN, pp. 319-321 ; *Pièces diverses relatives aux opérations militaires et politiques du général Bonaparte*, p. 233 ; THIBAUDEAU, t. I, pp. 144-146 ; *Expédition d'Égypte*, t. III, pp. 150-159 ; RYME, pp. 33-34.

NAKOULA, cité plus haut, est un Syrien de la religion catholique grecque. Il naquit dans l'année 1763, à Dair-el-Qamar, en Syrie, et y mourut en 1828. Sa famille était originaire de Constantinople. Il a écrit, en arabe, une histoire de l'expédition d'Égypte, qui a paru à Paris, en 1839, sous le titre suivant : *Histoire de l'expédition des Français en Égypte*, par NAKOULA EL-TURK, publiée et traduite par M. DESGRANGES, aîné, Secrétaire interprète du Roi. Paris, imprimé par autorisation du Roi, à l'Imprimerie Royale, MDCCCXXXIX. In-8° de X et 286 pages, plus (2) et 230 pages de texte arabe.

[2] *Expédition d'Égypte*, t. III, pp. 214-215 ; RYME, p. 46.

Digitized by Google

» Il a ajouté avec bonté qu'il était un des amis les plus dévoués de l'empereur des Ottomans, qu'il chérissait ceux qui lui étaient attachés, que ses ennemis étaient les siens propres.

» Et il a ordonné aussitôt que les exercices religieux se fissent librement, comme auparavant, et suivant la coutume, dans la ville du Caire ; que l'appel à la prière, les lectures du Coran sacré, le concours dans les mosquées et tout autre acte de religion ne fussent aucunement interrompus.

» Et il nous a informés encore qu'il est pénétré de la vérité incontestable qu'*il n'y a point d'autre dieu que Dieu* ; que notre illustre Prophète et son noble livre sont connus et vénérés des Français ; que l'islamisme n'avait pas en eux des ennemis.

» Ils ont délivré tous les Musulmans qu'ils ont trouvés à Malte dans l'esclavage ; ils se sont rendus maîtres de ce rempart de l'Église chrétienne et de la Croix ; ils ont fait cesser à Venise les vexations dont on y accablait les Musulmans ; ils ont vaincu le Pape de Rome, cet ennemi éternel de l'islamisme, qui ordonnait le massacre des fidèles, et qui envoyait, au nom de Dieu, les chrétiens verser le sang des vrais croyants ; mais le Tout-Puissant a veillé avec bonté sur son peuple [1]. »

Mais il est beaucoup d'autres documents encore où l'on peut faire ample récolte de déclarations bien explicites.

Dans l'une des deux proclamations affichées le 24 octobre 1798, après la révolution du Caire, on lit ce qui suit d'après

[1] Cette lettre, rédigée par EL MOHDY, se trouve dans Marcel, *Contes du cheykh El-Mohdy*, 2e édition, t. II, pp. 75-83 ; THIBAUDEAU, t. I, pp. 295-297 ; *Expédition d'Égypte*, t. IV, pp. 81-85.

Bonaparte avait d'ailleurs écrit aussi (THIBAUDEAU, t. I, pp. 294-295 ; *Expédition d'Égypte*, t. IV, pp. 80-81) et il reçut plusieurs réponses favorables. Voir *Expédition d'Égypte*, t. V, pp. 157-159, et *Chrestomathie arabe* de DE SACY, t. III, pp. 319, 322 et 324. — Cfr. *Commentaires de Napoléon premier*, tome deuxième, Paris, impr. impériale, 1867, pp. 375-376.

Digitized by Google

Nakoula : « Nous vous annonçons aussi que les Français se sont distingués d'une manière particulière, entre toutes les nations européennes, par leur constante amitié envers les Musulmans ; ils aiment l'islamisme et détestent ceux qui donnent des associés à Dieu, ainsi que leurs croyances. Ils sont remplis d'un sincère attachement pour notre seigneur le sultan ; font des vœux pour le voir victorieux, et sont toujours prêts à lui donner des marques d'attachement et à venir à son secours. Amis de ceux qui l'aiment, ils haïssent ses ennemis. C'est ainsi qu'une violente inimitié règne entre eux et les Russes, à cause de la haine que ceux-ci portent à l'islamisme et à ceux qui n'adorent qu'un seul Dieu. Les Français n'ignorent pas que les Russes convoitent Constantinople, la bien gardée, et qu'il n'est sorte de ruses et de machinations exécrables qu'ils n'emploient pour s'emparer des provinces musulmanes ; mais l'attachement des Français pour la Sublime Porte, leur union avec ce gouvernement, et les secours qu'ils lui donneront, les empêcheront de réussir dans leurs projets. Les Russes voudraient se rendre maitres de Sainte-Sophie et des autres mosquées de l'islamisme, pour les changer en églises d'un culte corrompu et d'une religion détestable ; mais les Français aideront, s'il plait à Dieu, sa hautesse notre seigneur le sultan à s'emparer de la Russie et ses habitants seront tous exterminés [1] ».

Peu après (le 25 décembre), en rétablissant le Divan, qui avait été supprimé, Bonaparte fit une proclamation importante, dont l'Histoire de l'expédition d'Égypte donne la traduction textuelle : « Nous vous faisons savoir que quelques hommes, privés de lumières et attachés aux préjugés anciens, ont causé des troubles et des désordres parmi la population

[1] Nakoula, texte arabe, pp. 37-39 ; traduction pp. 42-45. — De Sacy, texte arabe, t. III, pp. 146-149 ; traduction, pp. 311-313. — *Expédition d'Égypte*, t. IV, pp. 187-190. — Rymr, pp. 78-79. — *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, pp. 217-218.

Digitized by Google

du Caire ; or, Dieu les a perdus par leurs propres actions, et leur crime est retombé sur eux ; mais ce Dieu créateur, très haut et seul digne de louanges, m'a ordonné le pardon et la clémence envers ses créatures ; j'ai exécuté ses ordres et j'ai été clément envers vous ; je vous ai pardonné.

» Cependant j'avais dû ressentir un vif chagrin de ces désordres ; en conséquence, le Divan établi par moi pour administrer le pays et régler vos affaires fut supprimé. Cette suppression a déjà duré deux mois : maintenant, notre bienveillance envers vous nous ramène au dessein de rétablir ce Divan tel qu'il était d'abord, parce que votre bonne conduite et les bons sentiments que vous avez manifestés durant cet espace de temps, nous ont fait oublier vos fautes précédentes et la révolte qui avait antérieurement agité le peuple.

» Oulémas, chérifs, chefs du peuple, dites bien à vos populations, à vos amis, à vos parents, que celui qui se soulèvera contre moi et m'attaquera, ne fera rien autre chose que prouver le délire de son esprit, et qu'il ne trouvera ni appui ni asile qui le défende contre moi dans ce monde, et que Dieu lui-même livrera les révoltés entre mes mains : qu'on sache que nous ne faisons rien que ce qui est fixé par la prédestination de Dieu, par sa haute prévoyance et par ses arrêts irrévocables. Celui qui en formerait le moindre doute montrerait combien il est aveugle et plongé dans les profondeurs des ténèbres de l'ignorance.

» Instruisez aussi vos populations que Dieu est puissant pour perdre les ennemis de l'islamisme, pour disperser par mes mains les partisans de l'erreur : il a montré cette puissance en me faisant venir des extrémités de l'Occident vers la terre d'Égypte, afin de détruire ceux qui y avaient établi l'oppression et la tyrannie ; il a dicté lui-même les arrêts de sa justice que mon bras a exécutés.

» Tout homme doué d'intelligence peut-il douter un seul instant que les événements miraculeux dont vous avez été

Digitized by Google

témoins ne sont que les effets des hautes destinées arrêtées par Dieu, de ses volontés suprêmes et de ses arrêts irrévocables.

» Instruisez encore vos populations que le noble Coran, en beaucoup de ses versets, voue à l'exécration les révoltes telles que celle qui a eu lieu ; qu'en d'autres versets il prescrit la fidèle obéissance à ceux qu'il a placés à la tête des peuples : les paroles de Dieu dans son livre sont la justice et la vérité ; elles sont immuables.

» Lorsque vous aurez établi ces vérités et répandu ces paroles parmi les habitans de vos juridictions, les peuples reviendront à l'ordre légitime, et leur bonheur sera assuré.

» Si parmi vous il en est qui s'abstiennent de me maudire et de manifester leurs inimitiés, seulement par la crainte de mes armes et des mes vengeances, ne savent-ils pas que Dieu révèle tous les secrets, qu'il connaît à la fois ce qui est apparent aux yeux et ce qui se cache au fond des cœurs. Agir ainsi, ce serait se révolter contre ses jugements, ce serait répandre contre Dieu même les malédictions et les blasphèmes. Dieu saura bien dévoiler leurs secrets.

» Sachez aussi que je puis lire ouvertement ce qui est dans les cœurs de chacun de vous, car je connais l'état de vos âmes, ce qu'elles désirent, ce qu'elles espèrent. Je sais, quand vous parlez, si vos discours sont conformes à vos pensées. Il viendra un jour et une heure où vous serez enfin convaincus que tout ce que j'ai fait, tout ce que j'ai ordonné, était l'ordre divin ; vous serez convaincus que, quand tous les hommes se réuniraient pour s'y opposer, ils ne pourraient arrêter l'exécution des arrêts de ce Dieu qui a remis entre mes mains sa force et sa puissance. Heureux, alors, ceux qui se seront soumis fidèlement et qui se seront réunis à moi pour le bon ordre, le bonheur et le salut commun [1]. »

[1] *Expédition d'Égypte*, t. IV, pp. 194-198 ; THIBAUDEAU, t. II, pp. 75-76 ; RYME, p. 82.

Digitized by Google

On croirait lire le catéchisme impérial ! Mais continuons notre exposé, car, pour bien juger ici Napoléon, il convient de présenter les pièces du procès, que l'on semble avoir trop complètement oubliées de nos jours.

Au retour de la funeste expédition de Syrie, le divan du Caire en publia une relation assez fantaisiste. A la fin de ce document, se faisant l'interprète de Bonaparte, il disait : « Vous savez que le général en chef Bonaparte, à son arrivée en Egypte, a déclaré à tous les membres du divan qu'il aimait la religion de l'islamisme, honorait le prophète (sur qui soit le salut !), respectait le Coran, le lisait chaque jour et y ajoutait foi. Il a ordonné de maintenir les rites observés dans les mosquées de l'islamisme, de conserver les avantages que produisaient les *wakfs* impériaux [1], et de ne pas déroger aux usages qui régissaient l'institution des janissaires ; enfin, il a mis tous ses soins à pourvoir à la nourriture du peuple. Considérez donc ces faveurs et ces avantages qu'il vous a accordés par amour pour notre prophète, la plus noble des créatures. Le général en chef nous a promis, en outre, deux choses d'une grande importance : la première, de bâtir, dans le Caire, une mosquée magnifique et telle qu'on n'en verra de pareille dans aucun pays ; la seconde, qu'il ferait connaitre à tout le monde son entrée dans la religion de Mahomet, l'élu de Dieu : pour lui soient le salut et les prières les plus ferventes [2] ! »

Avant la bataille d'Aboukir (le 22 juillet), Bonaparte écrit au divan, entre autres choses, que « ceux qui montent la flotte turque ne sont venus ici que dans l'espoir de se réunir aux Mamlouks et aux Arabes pour piller et ruiner le pays ;

[1] Biens de main-morte.

[2] NAKOULA, texte arabe, pp. 109-110 ; traduction, pp. 130-131. — THIBAUDEAU, t. II, p. 502. — *Expédition d'Égypte*, t. VI, pp. 17-18. — *Commentaires de Napoléon*, t. III, p. 99.—*Rev. rétrosp.*, 2e série, t. XII, p. 382.

Digitized by Google

ce sont en grande partie des Russes qui abhorrent ouvertement et traitent en ennemis ceux qui croient à l'unité de Dieu et ont foi en son prophète. Ils détestent l'islamisme, n'ont aucun respect pour le Coran, et, d'après leur croyance entachée d'infidélité, ils reconnaissent trois dieux et prétendent que le vrai Dieu est le troisième de cette trinité. Mais combien Dieu n'est-il pas au-dessus de toute association ! Ils verront bientôt que la trinité ne donne pas la force et que le grand nombre de dieux n'est d'aucune utilité, car ce grand nombre est une illusion. C'est Dieu l'unique qui donne la victoire à celui qui croit à son unité ; il est le clément et le miséricordieux ; c'est lui qui aide, on peut se fier à lui, il est secourable ; il donne la force aux justes et aux unitaires, il ressuscite les morts, il détruit l'opinion des corrupteurs et de ceux qui lui donnent des associés. Il savait déjà, dans sa science éternelle, par ses décrets souverains et ses dispositions invariables, qu'il me donnerait cette contrée célèbre. Il avait aussi décidé et ordonné ma présence au Caire, pour faire cesser la corruption qui régnait dans les affaires, détruire tous les genres de tyrannie, mettre à la place la justice, rendre la tranquillité au pays et corriger les abus du gouvernement.

» La preuve de sa toute-puissance et de son unité éternelle, c'est qu'il ne donne pas à ceux qui croient à la trinité une force pareille à la nôtre ; car les trinitaires n'ont pu faire ce que nous avons fait. Pour nous, nous croyons à l'unité de Dieu, nous reconnaissons qu'il est le cher, le puissant, le fort, le vainqueur, le directeur des créatures, que c'est lui dont la science embrasse les cieux et les terres, et qu'il dirige les affaires des créatures. Or, tout cela est écrit dans les versets du Coran et dans les livres descendus du ciel. Sachez que si des musulmans sont avec les Russes, ils seront l'objet de la colère divine à cause de leur opposition aux recommandations du prophète (sur qui soit le plus parfait

Digitized by Google

des saluts !), et à cause de leur accord avec les maudits infidèles ; car les ennemis de l'islamisme ne sauraient contribuer à sa gloire. Malheur à qui serait aidé par les ennemis de Dieu, quel qu'il soit, infidèle ou musulman ! Quant aux Russes, le destin les a poussés vers leur perte et leur destruction. Est-il possible que des musulmans se soient embarqués sur des vaisseaux où flotte le pavillon de la croix et puissent entendre tous les jours les infidèles adresser des paroles de blasphème et de mépris à Dieu l'unique, le seul, l'éternel ! Un musulman qui consentirait à se trouver dans une pareille situation serait, sans aucun doute, plus coupable qu'un infidèle plongé primitivement dans les ténèbres[1]. »

Revenant plus tard d'Aboukir, Bonaparte fit aux ulémas du Caire un discours qui nous a été conservé par Nakoula[2] et qui mérite d'être reproduit en entier.

« Oulémas et seigneurs, je m'étonne du chagrin que vous cause ma victoire. Vous n'avez donc pas encore su m'apprécier : pourtant je vous ai souvent dit et vous ai répété que j'étais un musulman, que je croyais à l'unité de Dieu, que j'honorais le prophète Mahomet et aimais les musulmans ; vous n'avez pas ajouté foi à mes paroles, et vous avez cru qu'elles m'étaient inspirées par la crainte. Cependant vous avez vu de vos yeux et entendu de vos oreilles combien étaient grandes ma force et ma puissance, et vous avez su, à n'en pas douter, que j'étais victorieux. Je vous le dis encore, j'aime le prophète Mahomet ; je l'aime parce qu'il était un brave comme moi et que son apparition sur la terre a eu lieu comme la mienne. Je l'emporte même sur lui, car mes conquêtes sont plus grandes que les siennes ; mais il m'en reste encore bien d'autres à faire ; vous entendrez de vos oreilles, et vous verrez de vos yeux les nombreuses victoires que je

[1] D'après NAKOULA, pp. 138-139 — THIBAUDEAU, t. II, pp. 383-384. — *Expédition d'Égypte*, t. VI, pp. 224-225.

[2] Pp. 145-146.

Digitized by Google

remporterai. Si vous me connaissiez, vous m'adoreriez. Un temps viendra où vous serez humiliés, vous vous repentirez alors de ce que vous avez fait et vous verserez des larmes de regret sur le temps où nous sommes.

» Certes, je hais les chrétiens ; j'ai détruit leur religion, renversé leurs autels, tué leurs prêtres, mis en pièces leurs croix, renié leur foi ; et cependant je les vois se réjouir de ma joie et s'affliger de mon chagrin. Comment donc voulez-vous que j'embrasse de nouveau la foi chrétienne ? Et si je prenais ce parti, quel avantage y verriez-vous pour moi ? Au reste, ne vous mêlez pas de ces affaires-là ; conformez-vous à l'ordre de Dieu très-haut. Soyez contents et tranquilles, afin que le bonheur et la paix soient votre partage.

» Je vous ai déjà souvent avertis et je vous ai donné des conseils utiles ; si vous savez les apprécier, et si vous vous en souvenez, vous y trouverez profit et prospérité ; mais, si vous les repoussez, vous éprouverez du malheur, et vous vous en repentirez. »

III.

Mais ce n'est pas à des paroles que Bonaparte s'en est tenu ; il a aussi agi, soit qu'il ait eu réellement l'intention de se convertir au mahométisme, soit qu'il ait, par politique, voulu seulement faire croire aux Egyptiens qu'il allait embrasser leur religion.

C'est ainsi qu'il entama avec les cheykhs des négociations dont il nous raconte lui-même les phases curieuses. Ce passage ne semblant pas être aussi connu qu'il le mériterait, nous le donnerons ici en entier :

« Il fallait arrêter la marche de ces idées religieuses, ou l'armée, malgré ses victoires, était compromise. Elle était trop faible, trop dégoûtée, pour qu'il lui fût possible de soutenir une guerre de religion. Dans les XI^e^ et XII^e^ siècles, les

Digitized by Google

croisés régnèrent à Antioche, à Jérusalem, à Emesse, à Ptolémaïs, mais ils étaient aussi fanatisés que les musulmans. Les annales du monde ne présentent pas d'exemple d'un effort pareil à celui que fit alors l'Europe. Plusieurs millions d'Européens trouvèrent la mort aux champs de la Syrie, et cependant, après quelques succès éphémères, la croix fut abattue, les musulmans triomphèrent. La prédiction de Volney allait se réaliser ; il fallait se rembarquer ou se concilier les idées religieuses, se soustraire aux anathèmes du Prophète, ne pas se laisser mettre dans les rangs des ennemis de l'islamisme ; il fallait convaincre, gagner les muftis, les ulémas, les chérifs, les imâms, pour qu'ils interprétassent le Coran en faveur de l'armée.

» L'école ou la Sorbonne de Gâma el-Azhar est la plus célèbre de l'Orient. Elle a été fondée par Saladin. Soixante docteurs ou ulémas délibèrent sur les points de la foi, expliquent les saints livres. C'était elle seule qui pouvait donner l'exemple, entraîner l'opinion de l'Orient et des quatre sectes qui le partagent. Ces quatre sectes, les schafèis, les malékis, les hanbalis, les hanafis, ne diffèrent entre elles que sur des objets de discipline ; elles avaient chacune pour chef, au Caire, un mufti. Napoléon n'oublia rien pour les circonvenir, les flatter. C'étaient des vieillards respectables par leurs mœurs, leur science, leurs richesses et même par leur naissance. Tous les jours, au soleil levant, eux et les ulémas de Gâma el-Azhar prirent l'habitude de se rendre au palais, avant l'heure de la prière. La place d'Ezbekyeh tout entière était encombrée de leur cortège. Ils arrivaient sur leurs mules richement harnachées, environnés de leurs domestiques et d'un grand nombre de bâtonniers. Les corps de garde français prenaient les armes et leur rendaient les plus grands honneurs. Parvenus dans les salles, des aides de camp et des interprètes les recevaient avec respect, leur faisaient servir des sorbets, du café. Peu d'instants après, le général entrait, s'asseyait au milieu d'eux, sur le même divan, et cherchait

Digitized by Google

à leur inspirer de la confiance par des discussions sur le Coran, s'en faisant expliquer les principaux passages et montrant une grande admiration pour le Prophète. En sortant de ce lieu, ils allaient aux mosquées, où le peuple était assemblé. Là, ils lui parlaient de toutes leurs espérances, calmaient la méfiance et les mauvaises dispositions de cette immense population. Ils rendaient des services réels à l'armée.

» Les propriétés des mosquées, des œuvres pieuses, furent respectées par l'Administration française, même protégées avec tant de partialité que ce ne pouvait être que l'effet d'une inclination sincère du chef pour la religion musulmane.

» Les Turcs et les Mameluks avaient pour principe fondamental de leur politique d'éloigner les cheiks de l'administration de la justice et du gouvernement : ils craignaient qu'ils ne devinssent trop puissants. Ce fut pour ces vénérables vieillards une agréable surprise, lorsqu'ils se trouvèrent chargés de la justice civile et criminelle, même de toutes les affaires contentieuses de l'administration. Leur crédit s'en augmenta rapidement parmi le peuple. Il y avait à peine un mois que l'armée française était entrée au Caire, que déjà les sentiments des cheiks étaient changés. Ils s'attachaient sincèrement au sultan El-Kebir. Eux-mêmes étaient étonnés que la victoire des infidèles, qu'ils avaient tant redoutée, assurât leur triomphe : c'était pour eux que les Français avaient vaincu aux Pyramides ! Tous leurs villages, toutes leurs propriétés particulières, furent ménagées avec une délicate attention. Jamais ces hommes, qui étaient à la fois les chefs de la religion, de la noblesse et de la justice, n'avaient été plus considérés ; jamais leur protection n'avait été plus recherchée, non seulement par les Musulmans, mais même par les chrétiens, Coptes, Grecs, Arméniens établis dans le pays. Ceux-ci avaient profité de l'entrée de l'armée pour secouer le joug des usages et braver les Moslems ; aussitôt que le général en chef en fut instruit, il les réprima. Tout

Digitized by Google

rentra dans l'ordre. L'ancien usage fut en tout rétabli, ce qui remplit de joie les musulmans et leur inspira une confiance entière.

» Depuis la révolution, l'armée française n'exerçait aucun culte. Elle n'avait pas fréquenté les églises en Italie, elle ne les fréquentait pas davantage en Égypte. Cette observation n'échappa pas à l'œil pénétrant des ulemas, si jaloux et si inquiets sur tout ce qui était relatif à leur culte. Elle fit sur eux le plus heureux effet. Si les Français n'étaient pas Musulmans, du moins il devenait prouvé qu'ils n'étaient pas non plus idolâtres ; le sultan El-Kebir était évidemment le protégé du Prophète. Par cette espèce de vanité commune à tous les hommes, les cheiks se plaisaient à raconter toutes les caresses dont ils étaient l'objet, les honneurs qu'on leur rendait, tout ce qu'ils avaient dit ou supposaient avoir dit. Leur partialité pour Napoléon était évidente, et déjà il était passé en principe de foi : « que jamais les Français n'eussent vaincu les fidèles, si leur chef n'avait été spécialement protégé par le Prophète. L'armée des Mameluks était invincible, la plus brave de l'Orient ; si elle n'avait fait aucune résistance, c'est qu'elle était impie, injuste. Cette grande révolution était écrite dans plusieurs passages du Coran ».

» Plus tard, le sultan El-Kebir toucha la corde du patriotisme arabe : « Pourquoi la nation arabe est-elle soumise aux Turcs? Comment la fertile Égypte, la sainte Arabie sont-elles dominées par des peuples sortis du Caucase ? Si Mahomet descendait aujourd'hui du ciel sur la terre, où irait-il ? Serait-ce à la Mecque ? Il ne serait pas au centre de l'empire musulman. Serait-ce à Constantinople ? Mais c'est une ville profane, où il y a plus d'infidèles que de croyants ; ce serait se mettre au milieu de ses ennemis. Non, il préférerait l'eau bénie du Nil ; il viendrait habiter la mosquée de Gâma el-Azhar, cette *première clef* de la sainte Kaaba ! » A ce discours, les figures de ces vénérables vieillards s'épanouissaient, leurs corps s'inclinaient, et, les bras croisés, ils s'écriaient : « *tayeb, tayeb !* ah ! cela est bien vrai ! »

Digitized by Google

» Lorsque Mourad-Bey eut été rejeté dans la Thébaïde, Napoléon leur dit : « Je veux rétablir l'Arabie ; qui m'en empêchera ? J'ai détruit les Mameluks, la plus intrépide milice de l'Orient. Quand nous nous serons bien entendus, et quand les peuples d'Égypte sauront tout le bien que je veux leur faire, ils me seront sincèrement attachés. Je ferai renaitre les temps de la gloire des Fatimites ». Ces discours étaient l'objet des entretiens de tous les grands du Caire. Ce qu'ils avaient vu aux pyramides leur faisait croire tout possible à l'armée française. Leur affection environnait le chef ; ils le croyaient prédestiné. Le cheik El-Mohdi, le plus éloquent, le plus instruit et le plus jeune de ceux de Gâma el-Azhar, était aussi celui qui était le plus dans sa confiance. Il traduisait les proclamations en vers arabes. Des strophes ont été apprises par cœur et sont encore récitées au fond des déserts de l'Afrique et de l'Arabie.

» Depuis que les ulemas formaient le divan qui était chargé du gouvernement, ils recevaient le rapport de toutes les provinces et connaissaient les désordres que les malentendus et le nom d'infidèles occasionnaient. Le sultan El-Kebir commença à se plaindre plus amèrement dans ses conversations, des lectures mal intentionnées que les imâms faisaient aux mosquées le vendredi ; mais les réprimandes et les exhortations que les cheiks adressaient à ces imâms turbulents furent insuffisantes. Enfin, lorsqu'il crut le moment favorable, il dit à dix des principaux parmi les cheiks, ceux qui lui étaient le plus affectionnés : « Il faut mettre fin à ces désordres ; il me faut un fetfa [1] de Gâma el-Azhar qui ordonne au peuple de prêter le serment d'obéissance ». Cette proposition les fit pâlir ; leur physionomie peignait l'effroi de leur âme ; ils devinrent mornes et consternés. Le cheik El-Cherqâouy, le chef des ulemas de Gâma el-Azhar, prit la parole et dit, après s'être longtemps recueilli : « Vous voulez avoir la protection

[1] Decision juridique.

Digitized by Google

du Prophète, il vous aime ; vous voulez que les Arabes musulmans accourent sous vos drapeaux, vous voulez relever la gloire de l'Arabie, vous n'êtes pas idolâtre. Faites-vous Musulman ; 100.000 Égyptiens et 100.000 Arabes viendront de l'Arabie, de Médine, de la Mecque, se ranger autour de vous. Conduits et disciplinés à votre manière, vous conquerrez l'Orient, vous rétablirez dans toute sa gloire la patrie du Prophète ». Au même moment, ces vieilles physionomies s'épanouirent. Tous se prosternèrent pour implorer la protection du ciel. A son tour le général en chef fut étonné. Son opinion invariable était que tout homme doit mourir dans sa religion. Mais il comprit promptement que tout ce qui serait un objet d'entretien et de discours sur ces matières serait d'un bon effet. Il leur répondit : « Il y a deux grandes difficultés qui s'opposent à ce que moi et mon armée puissions nous faire Musulmans : la première est la circoncision, la seconde est le vin. Mes soldats en ont l'habitude dès l'enfance, je ne pourrai jamais leur persuader d'y renoncer ». Le cheik El-Mohdi proposa de permettre aux soixante cheiks de Gâma el-Azhar de poser la question publiquement et de délibérer sur cet objet. Le bruit se répandit bientôt dans toutes les mosquées que les grands cheiks s'occupaient nuit et jour à instruire des principes de la loi le sultan El-Kebir et les principaux généraux, et que même ils discutaient un fetfa pour faciliter, autant que cela serait possible, un si grand événement. L'amour-propre de tous les Musulmans fut flatté, la joie fut générale. Il se répéta que les Français admiraient Mahomet, que leur chef savait par cœur le Coran, qu'il convenait que le passé, le présent, l'avenir étaient contenus dans ce livre de toute sagesse, mais qu'il était arrêté par la circoncision et la défense du Prophète de boire du vin. Les imâms, les muezzins de toutes les mosquées furent, pendant quarante jours, dans la plus vive agitation. Mais cette agitation était tout à l'avantage des Français : déjà ils n'étaient plus des infidèles. Tout ce que le Prophète avait dit ne pouvait

Digitized by Google

plus s'appliquer à des vainqueurs qui venaient déposer leurs lauriers au pied de la chaire de l'islamisme. Mille bruits se répandirent parmi le peuple. Les uns disaient que Mahomet lui-même avait apparu au sultan El-Kebir, qu'il lui avait dit : « Les Mameluks n'ont gouverné que par leurs caprices ; je te les ai livrés. Tu sais et tu aimes le Coran. Tu as donné le pouvoir aux cheiks, aux ulemas, aussi tout te réussit. Mais il faut achever ce que tu as commencé. Reconnais, professe les principes de ma loi : c'est celle de Dieu même. Les Arabes n'attendent que ce signal ; je te donnerai la conquête de toute l'Asie ». Les discours et les réponses qu'on faisait faire au sultan El-Kebir variaient et se répandaient sous mille formes diverses. Il en profita pour insinuer que dans ses réponses il avait demandé un an pour préparer son armée, ce que Mahomet lui avait accordé ; qu'il avait promis de construire une grande mosquée ; que toute l'armée se ferait musulmane ; et que déjà les grands cheiks El-Sâdât et El-Bekry le considéraient comme tel.

» Les quatre muftis portèrent enfin le fetfa rédigé et signé par eux. Il y était dit que la circoncision était une perfection ; qu'elle n'avait pas été instituée par le Prophète, mais seulement recommandée, qu'on pouvait donc être Musulman et n'être pas circoncis ; que, quant à la deuxième question, on pouvait boire du vin et être Musulman ; mais que, dans ce cas, on était en état de péché et sans espoir d'obtenir les récompenses promises pour les élus. Napoléon témoigna sa satisfaction pour la solution de la première question : sa joie parut sincère. Tous ces vieux cheiks la partagèrent. Mais il exprima toute sa douleur sur la deuxième partie du fetfa. Comment persuader à des hommes d'embrasser une religion, pour se déclarer eux-mêmes réprouvés et s'établir en état de rébellion contre les commandements du ciel ? Les cheiks convinrent que cela était difficile, et dirent que l'objet constant de leurs prières, depuis qu'il était question de ces matières, avait été de demander l'assistance du Dieu d'Ismaël. Après un long

Digitized by Google

entretien, où les quatre muftis ne paraissaient pas également fermes dans leur opinion, les uns ne voyant aucun moyen d'accommodement, les autres, au contraire, pensant que cela était susceptible de quelques modifications, le cheik El-Mohdi proposa de réduire le fetfa à sa première moitié, que cela serait d'un heureux effet dans le pays, qu'il éclairerait le peuple dont les opinions n'étaient pas conformes, et de faire de la deuxième partie une question qui serait soumise à une nouvelle discussion ; peut-être pourrait-on consulter les cheiks et chérifs de La Mecque, quoiqu'ils parussent avoir une plus haute opinion de leur science et de leur influence sur l'Orient. Cet avis fut adopté. La publication du fetfa eut lieu dans toutes les mosquées ; les imâms, après la prière du vendredi, où ils ont l'habitude de prêcher, expliquèrent le fetfa et parlèrent, unanimement, fort en faveur de l'armée française.

» Le deuxième fetfa fut l'objet de vives et longues discussions et d'une correspondance avec La Mecque. Enfin, ne pouvant vaincre toutes les résistances ni tout concilier avec le texte et le commandement précis du Prophète, les muftis portèrent un fetfa par lequel il était dit que les nouveaux convertis pourraient boire du vin et être Musulmans, pourvu qu'ils rachetassent le péché par de bonnes œuvres et des actions charitables ; que le Coran ordonne de donner en aumônes ou d'employer en œuvres charitables au moins le dixième de son revenu ; que ceux qui, Musulmans, continueraient à boire du vin seraient tenus de porter ces aumônes au cinquième de leur revenu. Ce fetfa fut accepté et parut propre à tout concilier. Les cheiks, parfaitement rassurés, se livrèrent tout entiers au service du sultan El-Kebir, et ils comprirent qu'il avait besoin d'une année au moins pour éclairer les esprits et vaincre les résistances. Il fit faire les dessins, les plans et les devis d'une mosquée assez grande pour contenir toute l'armée, le jour où elle reconnaîtrait la loi de Mahomet. Dans ce temps, le général Menou embrassa

Digitized by Google

publiquement l'islamisme. Musulman, il alla à la mosquée de Rosette. Il ne demanda aucune restriction. Cette nouvelle combla de joie toute la population de l'Égypte, et ne laissa pas de doute sur la sincérité des espérances qu'elle concevait. Partout les cheiks prêchèrent que Napoléon, n'étant pas infidèle, aimant le Coran, ayant mission du Prophète, était un vrai serviteur de la sainte Kaaba. Cette révolution dans les esprits en produisit une dans l'administration. Tout ce qui avait été difficile devint facile ; tout ce qu'on n'avait pu obtenir que les armes à la main s'obtint de bonne volonté et sans efforts. Depuis ce temps, les pèlerins, même les plus fanatiques, ne manquaient jamais de rendre au sultan El-Kebir les mêmes honneurs qu'à un prince musulman ; et, à peu près vers ce temps, le général en chef ne se présenta plus dans la ville que les fidèles ne se prosternassent ; ils se comportaient avec lui comme ils avaient l'habitude de le faire envers le sultan [1]. »

IV.

En présence de cet aveu, que n'affaiblissent pas les traces d'erreur ou d'illusion que renferme le récit, en présence des nombreuses déclarations dont nous avons reproduit plus haut un choix, on ne peut qu'admirer l'impudence avec laquelle Bourrienne a osé nier les faits les plus certains. Voici ce plaidoyer, qu'on comprendrait si l'on peut admettre qu'en l'écrivant, il a eu pour but de se justifier lui-même d'une complicité qui le rendait ridicule :

« L'on a publié que, dans ces temps, Bonaparte avait pris part aux cérémonies religieuses des musulmans et à leur culte extérieur ; mais il ne faut pas dire qu'il *célébra* les

[1] *Commentaires de Napoléon*, t. II, pp. 362-371. — Cfr. THIBAUDEAU, t. V, pp. 67-69 ; *Expédition d'Égypte*, t. III, pp. 219-220.

Digitized by Google

fêtes relatives au débordement du Nil et à l'anniversaire du Prophète. Les choses se passèrent comme de coutume, les mêmes usages furent suivis ; les Turcs invitèrent Bonaparte à y assister, il y fut comme spectateur, et la présence de leur nouveau maitre sembla leur faire plaisir. Mais il ne pensa jamais à ordonner aucune solennité ; c'eût été une folie, et il se conforma très sagement aux usages reçus. Il n'a ni appris, ni répété, ni récité aucune prière du Coran, comme tant de personnes l'ont dit. Comment a-t-on eu la pensée de nous le représenter, dans certains ouvrages, comme disposé à admettre la doctrine anti-sociale de la fatalité, la licence de la polygamie, et les doctrines absurdes du Coran ? Bonaparte avait bien d'autres choses à faire que de discuter avec les imans la théologie des enfants d'Ismaël, et de faire des ablutions. Ces cérémonies, auxquelles la politique lui faisait un devoir d'assister, n'étaient pour lui, comme pour tous ceux qui l'accompagnaient, qu'une nouveauté curieuse et un spectacle oriental. Bonaparte tira constamment parti, avec adresse, de la stupidité musulmane, mais il ne mit pas le pied dans une mosquée, et, quoi qu'on ait prétendu, ne s'habilla qu'une fois en musulman, comme on le verra plus tard. Il assista aux fêtes auxquelles les turbans verts l'invitèrent. La tolérance religieuse de Bonaparte était la conséquence naturelle de son esprit philosophique.

» Sans doute, Bonaparte eut et dut avoir des déférences pour la religion locale, il devait certainement plus agir en musulman qu'en catholique. Un conquérant habile doit soutenir ses triomphes en protégeant, en vantant et en élevant même la religion du peuple conquis. Bonaparte, et il m'a souvent parlé dans ce sens, avait pour principe de regarder les religions comme établies par les hommes, mais de les respecter partout comme un puissant moyen de gouvernement. Toutefois, je ne dirai pas qu'il n'eût pas changé, si la conquête de l'Orient eût été le prix de ce changement. Tout ce qu'il disait sur Mahomet, sur l'islamisme, sur le Coran,

Digitized by Google

devant les grands du pays, il en riait lui-même ; mais il désirait que cela fût répété, et que ses sentences religieuses fussent traduites en vers harmonieux, en belle prose arabe, et lui conciliassent de plus en plus l'esprit des habitants. Les soldats s'amusaient beaucoup de toutes ces farces. Il ne faut que se rappeler l'âge de l'armée, et le temps où elle était née, pour être convaincu qu'il lui était indifférent qu'on lui parlât de chrétiens ou de mahométans, d'évêques ou de muftis.

» Le général en chef écrivait à Kléber, en lui confiant le commandement : « Les chrétiens seront toujours nos amis : il faut les empêcher d'être trop insolents, afin que les Turcs n'aient pas contre *nous* le même fanatisme que contre les *chrétiens*, ce qui nous les rendrait irréconciliables ».

» C'est dans les mêmes principes qu'il écrivait plus tard à Menou (13 mars 1799) : « Je vous remercie des honneurs que vous avez rendus à *notre* prophète ».

» Je dois cependant convenir qu'il eut avec les chefs de la religion musulmane de nombreuses conversations sur ce sujet ; mais cela ne fut jamais pris au sérieux ; c'était plutôt un amusement. Ces prêtres du Coran, qui probablement eussent été enchantés de nous convertir, nous faisaient, dans la conversation, les plus larges concessions ; mais ces pourparlers, bons pour passer le temps, ne furent jamais assez sérieux pour faire soupçonner même qu'ils tireraient à conséquence. Si Bonaparte a parlé en musulman, c'est comme chef militaire et chef politique, dans un pays musulman. Il y allait de ses succès, du salut de son armée, et par conséquent de sa gloire. Dans tous les pays, il eût rédigé ses proclamations et prononcé des discours d'après les mêmes principes : dans l'Inde, c'eût été pour Brahma, pour le Dalaï-Lama au Thibet, pour Confucius en Chine.

» Bonaparte s'était fait faire, il est vrai, un habillement turc, mais seulement pour s'amuser. Il me dit un jour d'aller déjeûner sans l'attendre, et qu'il viendrait plus tard ; un

Digitized by Google

quart d'heure après il entra avec son nouveau costume ; à peine fut-il reconnu, qu'on l'accueillit avec les plus grands éclats de rire. Il prit sa place avec calme ; mais il était si mal en turban et en robe orientale, si gauche et si gêné dans un accoutrement inusité, qu'il alla bien vite se déshabiller, et oncques depuis il ne fut tenté de donner une seconde représentation de cette mascarade [1]. »

Une note que Bourrienne donne dans ce récit, mérite aussi d'être citée pour son audace : « Walter Scott conclut qu'il n'hésita pas à se réunir aux musulmans dans les cérémonies extérieures de leur religion ; il embellit son roman de la ridicule farce de la chambre sépulcrale de la grande pyramide, et des discours, des allocutions qu'on a fait tenir au général avec des muftis et des imans ; puis il ajoute que Bonaparte était sur le point d'embrasser l'islamisme. Tout ce que dit Walter Scott sur cet article de religion est le comble de la niaiserie, et ne mérite pas même d'être sérieusement réfuté. Non, Bonaparte n'a jamais été, autrement que par curiosité, dans une mosquée, et ne s'est jamais montré un instant *persuadé de la mission de Mahomet* ; cette absurdité pouvait entrer dans un roman injurieux à la nation française, il faut la rejeter de l'histoire [2]. »

V.

A première vue, on pourrait être tenté de donner raison à Bourrienne pour l'épisode dont il parle au commencement de son apologie et où l'on pourrait bien voir un acte formel d'apostasie et d'adhésion positive au mahométisme.

Cet épisode, qu'il ne fait que rappeler, est raconté comme suit par Ryme [3].

[1] *Mémoires de M. de Bourrienne*, 3e édition, 1830, t. II, pp. 163-167.

[2] *Ibidem*, pp. 164-165.

[3] Pp. 64-65. — Voir aussi THIBAUDEAU, t. I, pp. 286-287 ; *Expédition d'Egypte*, t. III, p. 376 ; et THIERS, t. X, p. 102.

Digitized by Google

» La fête du Nil ramène à peu d'intervalle celle de Mahomet. Le vingtième jour du mois d'août passe, en effet, aux yeux des sectateurs de la foi musulmane, pour être l'anniversaire de la naissance du prophète, du législateur de l'Orient. C'était pour le nouveau Sultan de l'Égypte une autre occasion non moins favorable d'asseoir son autorité sur le respect des traditions et des croyances de son peuple. Bonaparte ne la laissa point échapper. Il arrêta que cette seconde fête serait célébrée au Caire avec plus de magnificence encore que la précédente ; et pour atteindre ce but, il s'efforça de mêler le faste européen à la pompe orientale. Des distributions d'argent faites par ses ordres aux familles nécessiteuses, des processions de fidèles, des chœurs de danse et de musique, des parades militaires, des feux d'artifice, des illuminations en verres de couleur et un somptueux repas servi incessamment depuis le lever jusqu'au coucher du soleil sur des tables qui se prolongeaient de rue en rue, marquèrent la journée du 20. En outre, Bonaparte revêtu d'un splendide costume oriental, coiffé d'un turban, chaussé de babouches et accompagné de tous ses officiers généraux, se rendit à la mosquée principale, où étaient rassemblés une centaine de cheiks. Là, il s'assit parmi eux et comme eux, c'est-à-dire sur des coussins jetés à terre et les bras croisés, il récita avec eux les versets d'une espèce de litanie qui comprenait la vie de Mahomet depuis sa naissance jusqu'à sa mort, balança comme eux le haut du corps, agita comme eux la tête, et édifia tout le saint collège par sa piété. Bonaparte et son cortège allèrent ensuite présenter solennellement leurs félicitations au cheik El-Bekri, chef de la famille reconnue la première parmi les nombreux descendants du prophète, et qui avait été le matin élu *nakib-el-ascheraf* ou chef des shérifs du Caire. Bonaparte, pour lui donner en quelque sorte l'investiture de cette haute dignité, voulut de ses propres mains le revêtir d'une pelisse d'honneur ; et non

Digitized by Google

seulement il accepta avec tous les officiers qui l'accompagnaient un magnifique repas à l'orientale que ce personnage leur offrit, mais encore il poussa pour sa part la condescendance aux mœurs locales jusqu'à manger avec ses doigts. »

Bien que l'anecdote soit confirmée par les auteurs que nous avons cités en note et qui sont tous de fervents admirateurs de Napoléon, la négation de Bourrienne nous oblige à examiner de plus près si elle n'est pas apocryphe.

Une première raison de douter, c'est le caractère ridicule du rôle que Bonaparte s'est ici donné. Il est impossible de ne pas trouver qu'il s'est inspiré de Molière et, involontairement, on se prend à penser qu'il a voulu devenir mamamouchi comme l'immortel M. Jourdain[1].

Mais il est certain que Napoléon n'a jamais reculé devant le ridicule. « Il est des hommes, a dit Kléber, qu'il ne faut juger que d'après les résultats ; ils perdraient tout, si on scrutait leur conduite dans les moyens d'y parvenir. Bonaparte est de ce nombre[2]. »

Un autre argument, c'est le silence de Nakoula qui rapporte seulement qu'il célébra la fête avec grande pompe[3]. N'est-ce pas, parce que, catholique grec lui-même, il n'avait guère de sympathie pour le mahométisme auquel Bonaparte rendait ainsi hommage ?

Mais tout doute doit cesser quand on examine ce qu'en dit Napoléon lui-même. Dans ses Commentaires, il ne parle pas du tout, si nous l'avons bien lu, de la fête du prophète[4], et ce silence paraît bien significatif.

Dans le Mémorial de Ste-Hélène, auquel on ne doit

[1] *Le Bourgeois Gentilhomme*, acte IV, scène II.

[2] *Journal autographe* publié dans la *Revue d'Egypte*, t. I, (1895), pp. 575 et suiv. Le passage ici reproduit se trouve à la page 588.

[3] NAKOULA, p. 51.

[4] La fête du prophète dont il parle au tome III, p. 128, est celle de l'année suivante, que Nakoula mentionne aussi (p. 149).

Digitized by Google

d'ailleurs guère accorder d'autorité, il y a peut-être un essai de réfutation indirecte[1]; mais, à cela, on peut opposer victorieusement un passage d'une lettre que, quelques jours après la fête, il adressa à Menou. « Nous avons, lui dit-il le 11 fructidor, célébré ici la fête du prophète *avec une pompe et une* FERVEUR qui m'ont *presque mérité le titre de* SAINT[2]. »

Ce mot, nous semble-t-il, suffit pour trancher la controverse[3].

VI.

De toutes ces paroles, pourtant, et de tous ces actes, il n'est pas permis de conclure que Napoléon est vraiment devenu musulman. Quoi qu'il dise et qu'il fasse, partout et toujours[4] on sent que c'est la politique qui le fait agir, et ses contemporains ne s'y sont point trompés. En Europe, on n'a jamais pris sa conversion au sérieux. La preuve, c'est que le meilleur juge en matière de foi, le Pape, n'a pas hésité à le

[1] « Du reste, il était faux, comme on le disait dans Goldsmith, qu'il se fût jamais habillé en musulman ; s'il était jamais entré dans une mosquée, cela avait toujours été, disait-il, comme vainqueur, jamais comme fidèle. » (*Mémorial*, I, p. 468).

[2] THIBAUDEAU, I, p. 287.

[3] Pendant l'expédition d'Égypte, les journaux français ont publié un *Entretien de Bonaparte dans l'une des pyramides avec plusieurs imans et muphtis*, où on le fait pompeusement déclamer. On a vu plus haut que Bourrienne qualifie la scène de farce ridicule, et il nous paraît certain que c'est une pure invention. (Voir BOURRIENNE, II, pp. 300-301, et THIBAUDEAU, II, pp. 70-71.) Toutefois il est impossible de méconnaître que l'inventeur de cet entretien l'a composé de phrases tirées des proclamations de Bonaparte.

On en trouvera le texte dans Thibaudeau, II, pp. 489-493. L'*Entretien* a aussi paru à part.

[4] Même en Syrie. Voir LORD ROSEBERY, *Napoléon. La dernière phase. Ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur*, par AUGUSTE FILON, 3e édition, Paris, Hachette, 1901, p. 248.

Digitized by Google

sacrer, lui transférant ainsi les droits que les Bourbons se croyaient autorisés à dériver d'un sacre antérieur. Or, il n'eût pu le faire sans exiger une abjuration publique s'il avait regardé Napoléon comme musulman.

Qu'on ne dise pas que le Pape a pu ne pas être suffisamment informé. A défaut d'autres preuves du contraire, qu'il serait probablement facile de réunir, nous savons que le cardinal Maury lui avait adressé un mémoire au sujet des conférences de Verceil. Or, là, nous trouvons le passage suivant : « Ce fut lui (Bonaparte)..... qui, arrivant en Égypte, invita son armée, par une proclamation publique, à se jouer de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, en fréquentant les mosquées pour tromper les Musulmans, comme il avait séduit ou cru séduire les Italiens, en ménageant pendant quelque temps ce qu'il appelait la superstition romaine ; qui voulut se faire un mérite auprès de la Porte ottomane d'avoir renversé le Saint-Siège, ennemi implacable de l'Alcoran, et qui ne rougit pas de porter l'audace et la bassesse de son hypocrisie jusqu'à se déclarer lui-même disciple de Mahomet. Il est donc bien prouvé que cet homme extraordinaire ne connaît d'autre religion que son intérêt : et c'est en effet l'unique motif qui le détermine dans ce moment à se rapprocher du pape, en vertu d'une spéculation, que son ambition vient de faire sur les consciences catholiques[1]. »

En présence de ce texte, il importe peu de rappeler que, plus tard, le silence s'était fait autour des actes religieux de Bonaparte en Égypte, soit qu'il eût donné ses ordres à ce sujet, soit que l'on comprit spontanément que ces souvenirs, peu favorables à sa nouvelle politique, devaient lui être désagréables. C'est ainsi que de Sacy n'osa pas publier dans sa Chrestomathie arabe le texte de la proclamation d'Alexandrie. « Lors de la première édition de la

[1] RICARD, *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*, tome premier, Lille, 1891, pp. 462-463.

Digitized by Google

Chrestomathie, dit-il, j'avais fait imprimer la traduction arabe de cette pièce dans le premier volume ; mais quand il fut question d'en imprimer le texte français dans le troisième volume, je craignis qu'on ne me sût mauvais gré de remettre sous les yeux du public cette proclamation où le chef de l'armée française se vantait *d'avoir détruit le Pape* : c'était en effet l'époque où, ses principes changeant avec les vues de son ambition, il venait de conclure un concordat avec le Souverain Pontife. Je supprimai donc la feuille du texte arabe où elle se trouvait, et j'y substituai une autre pièce. J'ai cru devoir rétablir, dans cette seconde édition, cette pièce qui mérite, par sa singularité et par son style hautain et dérisoire, d'être conservée à la postérité[1]. »

Ainsi encore, quand il fit, après Marengo, aux curés de la Lombardie une allocution où il donnait à la religion catholique tous les éloges qu'il avait donnés en Égypte au mahométisme, M.d'Haussonville nous apprend que « le retentissement en fut immense et tel que l'orateur lui-même l'avait souhaité. Qui se souciait alors de s'informer si, au Caire, dans la société des ulémas, le même général n'avait point parlé de la religion du prophète à peu près dans les mêmes termes qui lui servaient à vanter celle du Christ ? Parmi ses anciens compagnons de l'expédition d'Égypte qu'il avait si souvent entretenus de la beauté du Coran, dans le groupe de ses aides de camp à qui naguère il avait imposé de longues stations à la sainte mosquée d'El-Ahzar, c'est à peine si un petit nombre seulement se permettait encore, dans le particulier, quelques discrètes plaisanteries, ou plutôt des demi-sourires de plus en en plus comprimés[2] ».

Napoléon qui, en Égypte, ne s'est pas converti au mahométisme, n'a cependant jamais cessé d'y songer et, à Sainte-

[1] *Chrestomathie arabe*, 2e édition, t. III, p. 368.

[2] Comte d'Haussonville, *L'Église romaine et le premier empire*, t. I, p. 63.

Digitized by Google

Hélène, il semble lui accorder la préférence sur toutes les autres religions. Lord Rosebery, s'appuyant sur les paroles du plus sérieux des témoins de cette période, Gourgaud, exprime comme suit son opinion à cet égard : « La religion est un des sujets les plus importants que l'on discute à Sainte-Hélène. L'un des livres que Napoléon lisait tout haut le plus volontiers, c'était la Bible. Cette lecture n'était pas toujours inspirée par les motifs les plus élevés, car, certain jour, on le voit feuilleter le Livre de Samuel et le Livre des Rois afin de chercher quel témoignage on y trouve en faveur de la monarchie légitime. Mais il est d'autres occasions où il lit la Bible à un autre point de vue. On nous dit qu'il était grand admirateur de saint Paul. A cette heure sombre de sa vie, ses pensées se tournaient souvent vers les questions de foi, mais pas toujours de façon à nous édifier. Nous avons tous lu certaines anecdotes qui le représentent montrant du doigt le firmament et professant un vague déisme. Newman, lui aussi, dans un beau passage, a donné, d'après la tradition, le jugement final porté par Napoléon, à Sainte-Hélène, sur le christianisme. Il y est censé comparer la vaine gloire de César et d'Alexandre avec la force vivante du Christ. Il conclut en disant : « Peut-il être moins qu'un être divin ? » Mais le langage du véritable Napoléon était fort différent. Gourgaud parle des astres et du Créateur dans le sens qu'on prête à Napoléon, mais l'Empereur lui donne sur les doigts. En deux mots, sa tendance parait être vers la religion musulmane. Il reproche au christianisme de n'être pas assez ancien. Si cette doctrine avait existé, dit-il, depuis le commencement du monde, il pourrait y croire ; mais il n'en est rien. Et le christianisme n'aurait pas duré jusqu'à présent sans le crucifiement et la couronne d'épines, car le genre humain est ainsi fait. Pour lui, il ne peut pas accepter une forme de religion qui damne Platon, Socrate, et il a la politesse d'ajouter, tous les Anglais. En tout cas, pourquoi des châtiments éternels ?

Digitized by Google

Il avoue, d'ailleurs, qu'il a été très troublé par l'argument des cheikhs égyptiens, qui prétendaient que, quand on adore trois dieux, on est, de toute nécessité, païen.

« Le mahométisme, d'autre part, est plus simple et, — il ajoute cette remarque caractéristique, — il est supérieur au christianisme « parce qu'il a conquis la moitié du globe en dix ans, tandis qu'il en a fallu trois cents au christianisme pour s'établir ». Une autre fois, il déclare que la religion musulmane est la plus belle de toutes. Une fois même, il va jusqu'à dire « nous autres Mahométans ». S'il préfère le mahométisme au christianisme, il met le catholicisme au-dessus de l'anglicanisme, ou, du moins, le rite romain au-dessus du rite anglican. La raison qu'il donne de ses préférences, c'est que, dans la religion romaine, le peuple ne comprend pas « ce qu'il chante à vêpres.... il ne faut pas chercher à éclaircir ces matières-là ». Pourtant, il est d'avis que les prêtres devraient se marier, tout en ajoutant qu'il hésiterait à se confesser à un prêtre marié, parce qu'il irait tout redire à sa femme. Il déclare que lui-même, « étant oint », peut recevoir une confession. Il n'aime pas la hiérarchie romaine autant que le rite. Il est opposé à la papauté. La Grande-Bretagne et le Nord de l'Europe, dit-il, ont agi sagement en s'émancipant de ce joug. En effet, il est ridicule que le chef de l'État ne soit pas, en même temps, le chef de la religion. Pour cette raison, il regrette que François Ier n'ait pas comme il fut bien près de le faire, consommé sa propre émancipation et celle de son peuple, en adhérant à la Réforme. Lui-même, autrefois, lorsqu'il était las de sa lutte désastreuse contre la papauté, avait regretté de ne pas s'être fait protestant, au lieu de signer le Concordat. La nation l'aurait suivi et aurait été ainsi délivrée du joug de Rome ». (Pp. 212-214. Cfr. pp. 217-218, et GOURGAUD, *Sainte-Hélène, journal inédit* de 1815 à 1817... tome second... Paris, Ernest Flammarion, p. 272.)

Il convient, pour notre sujet, de lire aussi les judicieuses observations que fait M. Albert SOREL, dans le *Journal des Savants* de 1899, pp. 617-621.

Digitized by Google

VII.

Les jongleries religieuses de Bonaparte ont-elles fait impression sur les Égyptiens et les ont-ils assez prises au sérieux pour qu'elles aient laissé une trace quelconque dans la légende orientale ?

Il semble bien que le héros se soit fait illusion à ce sujet : « Je réussissais en Égypte, dit-il à Gourgaud, parce que je me montrais musulman avec les sectateurs du prophète[1] ». Ailleurs, il attribue à ses amabilités pour les cheikhs la conséquence d'avoir été averti trois fois d'un complot contre sa vie. « En les cajolant, j'ai été prévenu par eux de trois combats sacrés contre moi[2]. »

Mais si on lit les historiens indigènes de l'expédition d'Égypte, on découvre sans peine qu'il se trompait du tout au tout. Malgré les efforts des Français, « ils ne pouvaient faire pénétrer la confiance dans les cœurs. Les Mulsumans cachaient intérieurement leur haine contre eux, formaient des vœux pour leur perte et leur malheur, et, par leur conduite, inspiraient des craintes au général en chef. Alors il commença à feindre la bonté et la douceur, afin de s'attirer l'affection des habitants et d'atteindre le but de ses désirs. Ce fameux général était un être extraordinaire, un véritable lion, un des héros les plus célèbres ; il avait la sagesse en partage et connaissait toute les ruses de ce monde[3] ». Et ailleurs : « il traitait les Musulmans avec bonté, leur témoignait une grande amitié, paraissait plein de respect pour la religion musulmane, et prétendait qu'il suivait l'évidente vérité, ainsi qu'eux-mêmes. Mais les Égyptiens n'ajoutaient pas foi à ses discours, ils les regardaient comme une déception et n'avaient pas de tranquillité[4] ».

[1] Gourgaud, t. II, p. 69.
[2] Gourgaud, t. II, p. 186.
[3] Nakoula, p. 49.
[4] Nakoula, pp. 131-132.

Digitized by Google

Un autre historien arabe, Djabarti, n'est pas moins formel. « Ce qui m'a le plus amusé, dit-il, c'est quand il a dit : « Je suis l'ami des Musulmans et ne veux que le bien de l'Égypte[1] ». On voit aussi, ajoute l'éditeur français de Djabarti « que l'apostasie du général Abdallah Jacques Menou ne lui inspirait que du dégoût[2]. »

Et cela est bien naturel. Pourquoi les Égyptiens, imbus de tous leurs préjugés nationaux et religieux, auraient-ils, du premier coup, ajouté foi aux paroles flatteuses d'étrangers qui ne pouvaient pas leur inspirer confiance et qui, d'ailleurs, parfois parodiaient leurs cérémonies[3].

Au surplus, comment croire que toutes ces promesses de conversion étaient sérieuses, puisque, pendant toute l'occupation, ils n'ont vu se réaliser que l'apotasie de Menou et celles de deux employés subalternes de l'armée : ce n'étaient pas même des soldats, « aux yeux desquels la chose était à la fois odieuse et ridicule[4] ».

Ce qui devait, en outre, confirmer les Musulmans dans leur sceptique hostilité, ce sont les communications qu'ils recevaient de Turquie et qui démentaient toutes les affirmations de Bonaparte. Il est possible que le firman le plus connu[5] ait été l'œuvre de la diplomatie anglaise à Constantinople et qu'il ne soit plus arrivé à temps en Égypte ; mais il y a eu certainement d'autres correspondances nombreuses dans le même sens et qui n'auront pas manqué leur effet.

[1] *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, pp. 162-163.

[2] *Ibidem*, p. 163.

[3] *Expédition d'Egypte*, III, p. 232

[4] *Expédition d'Egypte*, V, p. 105.

[5] On trouvera le texte arabe de ce firman avec la traduction italienne de C. SCHIAPARELLI dans *Oriente, rivista trimestrale*, II (1895), pp. 47-51 et 56-61.—La traduction française dans *Expédition d'Égypte*, IV, pp. 142-152, et dans RYME, pp. 89-91.

D'autres pièces relatives aux rapports de Bonaparte avec la Turquie pendant cette période sont recueillies dans l'*Expédition d'Égypte*, IV, pp. 243 et suiv. et 250 et suiv. ; V, p. 392 et VI, pp. 276 et suiv. (THIBAUDEAU, II, pp. 431 et suiv.)

Digitized by Google

Sur ce point spécial, on peut donc conclure que les efforts de Bonaparte pour gagner les Égyptiens, en leur faisant croire qu'on était ou qu'on allait devenir Musulman, ont complètement échoué. On ne l'a pas cru et ses déclarations n'ont point enflammé l'imagination orientale.

VIII.

Un autre ressort que Bonaparte employa pour se rendre populaire fut de faire fabriquer des poésies arabes, qu'on répandait partout.

Il avait, dans ce moyen d'agir sur l'opinion publique, une confiance illimitée. C'est ainsi, par exemple, d'après Arnault, qu'il aurait dit le soir du 18 brumaire : « C'est la paix que nous venons de conquérir : c'est ce qu'il faut annoncer dans les théâtres, ce qu'il faut publier dans tous les journaux, ce qu'il faut répéter en prose, en vers et même en chansons[1] ».

C'était le système qu'il avait suivi en Égypte ; il commandait des poésies officielles, s'imaginant que ces froides productions auraient quelque influence. Sur ce point, il ne saurait y avoir de doute. « Tout cela, dit-il, n'était que pour être traduit en beaux vers arabes, et par un de leurs cheikhs les plus habiles[2]. » Ailleurs : « le cheikh El-Mohdy, le plus éloquent, le plus instruit et le plus jeune de ceux de Gâma El-Azhar, était aussi celui qui était le plus dans sa confiance. Il traduisait les proclamations en vers arabes. Des strophes ont été apprises par cœur et sont encore récitées au fond des déserts de l'Afrique et de l'Arabie[3] ».

Une des poésies les plus connues est celle de Nakoula,

[1] A. VANDAL, *Correspondant*, CCI, p. 430.

[2] *Mémorial de Ste-Hélène*, t. I, p. 468. Le cheikh dont il veut parler est El-Mohdy. Cfr. MARCEL, *Contes du cheikh El-Mohdy*, 2e édit., t II, pp. 74 et 83.

[3] *Commentaires*, t. II, p. 366.

Digitized by Google

parce qu'elle a été éditée plusieurs fois [1] ; il ne sera pas inutile de la reproduire ici, pour que le lecteur puisse en juger la valeur.

A composé cette Ode Nikoulâ êl-Tourk, fils de Youssouf êl-Tourk, Constantinopolitain d'origine, dans la ville du Kaire-la bien gardée ; y offrant ses éloges à la France, et à son héros incomparable, le prince de l'armée, le prince Bonaparte ; au commencement de l'an 1213.

1.

Enfin les temps prédestinés par Allah ont fait briller leur aurore ; une atmosphère de félicité les environne ; l'astre de la victoire qui éclaire les guerriers français a fait resplendir ses feux ; la renommée de la gloire les précède, avec eux sont la fortune et l'honneur.

2.

Le chef qui marche à leur tête est impétueux ; la terreur fait fléchir les fronts des rois devant lui ; devant l'invincible Bonaparte, le lion des combats, le puissant irrésistible, qui domine la destinée, et s'élève au-dessus du zénith de la suprématie et des cieux de la gloire ;

3.

Il est maitre de la force insurmontable ; celui qui se déclare son ennemi, la destruction se précipite sur lui : son règne est inébranlable : devant lui est forcé de s'humilier le troupeau

[1] Marcel, *Ode arabe sur la conquête de l'Égypte*, etc., 1811, in-fol. et 1830. — Nakoula, pp. 281-283. — *Expédition d'Égypte*, t. III, pp. 221-225. — *Décade Égyptienne*, an VII, t. I, pp. 139-140. — *Mémoires sur l'Égypte*, an VIII, pp. 118-128.

C'est la traduction de *l'Expédition* que nous reproduisons ici.

Digitized by Google

des puissants ; maitre de la victoire, sa générosité est un océan qui ne connait pas de rivages.

4.

Conquérant infatigable, il est l'unique parmi les hommes ; sa rapidité audacieuse surpasse l'admiration ; il a vaincu les royaumes ligués ensemble, il décide en sa volonté souveraine, il ordonne, et accourent en foule les bataillons, et sous les vaisseaux frémissent les mers.

5.

Il se rend maitre d'Alexandrie et la soumet en un instant malgré ses obstacles, en Moharrem, mois auquel appartient l'honneur d'ouvrir l'année et la conquête : il inonde de son armée les plaines autour des remparts de la capitale qu'il menace de ses évolutions.

6.

Chaque soldat, chaque guerrier appelle impatiemment le jour du combat : il range ses bataillons avec habileté, suivant sa science de la guerre et sa longue expérience ; à son ordre précis ils s'élancent avec impétuosité, ils se précipitent sur les escadrons furieux des Mamlouks.

7.

Et le feu de la guerre s'embrase avec fureur, dans ce jour où les cheveux des petits enfants ont blanchi d'effroi ; le Héros tourne vers ses ennemis la bride de son coursier, et il les abreuve à la coupe de l'amertume ; il leur fait voir un jour terrible de bataille qui change la raison humaine en folie.

Digitized by Google

8.

Jour, dont on dira avec vérité : « que Dieu te préserve d'une journée pareille ! ». Soudain se disperse cette réunion de princes nombreux dans les déserts : et ils y voient la mort au-dessus de leurs têtes, déjà pleuvoir en grêle de feu.

9.

Les valeureux chefs parmi eux, la jeunesse guerrière, ne veulent plus que la retraite et la fuite : le sombre désespoir est désormais leur seul hôte : le malheur s'est appesanti sur ces maisons puissantes : Bonaparte triomphe ; et le Mamlouk est détrôné par sa défaite.

10.

Ses princes sont chassés au loin, désormais pestiférés, dans l'abjection et le déshonneur : et la conquête du Kaire a été dans le deuxième mois, Safar : l'ordre d'Allah est accompli ; et le jour du sabbat est celui auquel se fixe l'époque où le triomphe est complet.

IX.

Une autre poésie a acquis plus de renom encore, parce que Thiers l'a reproduite en partie et que Barthélemy et Méry l'ont imitée. La voici, d'après Thibaudeau.

Cantique chanté dans la grande mosquée du Caire, le 29e jour d'épiphi, l'an 1218 de l'hégire, 5 thermidor an VI.

Le grand Allah n'est plus irrité contre nous ! Il a oublié nos fautes assez punies par la longue oppression des Mamlouks. Chantons les miséricordes du grand Allah !

Digitized by Google

Quel est celui qui a sauvé des dangers de la mer et de la fureur de ses ennemis le favori de la victoire ? Quel est celui qui a conduit sains et saufs sur les rives du Nil les braves de l'Occident ?

C'est le grand Allah ! le grand Allah qui n'est plus irrité contre nous. Chantons les miséricordes du grand Allah !

Les beys mamlouks avaient mis leur confiance dans leurs chevaux ; les beys mamlouks avaient rangé leur infanterie en bataille.

Mais le favori de la victoire, à la tête des braves de l'Occident, a détruit l'infanterie et les chevaux des Mamlouks.

De même que les vapeurs qui s'élèvent le matin du Nil sont dissipées par les rayons du soleil, de même l'armée des Mamlouks a été dissipée par les braves de l'Occident, parce que le grand Allah est actuellement irrité contre les Mamlouks ; parce que les braves de l'Occident sont la prunelle droite du grand Allah.

O fils des hommes, baissez le front devant la justice du grand Allah ! Chantez ses miséricordes, o fils des hommes !

Les Mamlouks n'adorent que leur avarice ; ils dévorent la substance du peuple ; ils sont sourds aux plaintes des veuves et des orphelins ; ils oppriment le pauvre sans miséricorde.

C'est pourquoi le grand Allah a enfin détruit le règne des Mamlouks ; c'est pourquoi il a exaucé les prières des opprimés, et leur a fait miséricorde.

Mais les braves de l'Occident adorent le grand Allah ; ils respectent les lois de son prophète ; ils aiment le peuple et secourent les opprimés.

Voilà pourquoi le favori de la victoire est aussi le favori du grand Allah ; voilà pourquoi les braves de l'Occident sont protégés par le bouclier invincible du grand Allah !

Réjouissez-vous, fils des hommes, de ce que le grand Allah n'est plus irrité contre nous ! réjouissez-vous de ce que sa miséricorde a amené les braves de l'Occident pour nous délivrer du joug des Mamlouks.

Digitized by Google

Que le grand Allah bénisse le favori de la victoire ! que le grand Allah fasse prospérer l'armée des braves de l'Occident !

Et nous, naguère race dégénérée, nous, replacés aujourd'hui au rang des peuples libres par le bras des braves de l'Occident, chantons à jamais les miséricordes du grand Allah[1] !

Ces deux poésies sont les seules qui se soient, croyons-nous, conservées ; nous ne connaissons une autre, écrite par El-Mohdy à propos du ballon dont il sera question plus loin, que par la mention qu'en font les Commentaires de Napoléon[2]; et, d'autre part, il n'est pas certain que les poésies arabes, conservées à Munich, aient été écrites en Égypte[3].

Répétons-le : ce sont là des poésies officielles, payées à des indigènes qui se ralliaient aux Français, soit qu'ils crussent que là seulement était le salut du pays, soit qu'ils voulussent tout simplement s'enrichir au moyen de ces platitudes de valets, que les conquérants prennent si souvent pour des adhésions sérieuses [4].

[1] THIBAUDEAU, t. I, pp. 433-434 ; cfr. p. 195. — RYME, p. 65. — THIERS, t. X, pp. 100-101.

L'imitation de Barthelemy et Méry se trouve dans leur *Napoléon en Égypte*, édition de Bruxelles, 1836, pp. 43-44. — Cfr. GARSOU, *Les créateurs de la légende Napoléonienne. — Barthélemy et Méry*... Bruxelles... 1899, pp. 32-33.

Le refrain de Barthelemy et Méry est encore plus original que leur modèle :

Gloire à Kébir, sultan du feu !
Que Mourad pleure sa défaite !
Reunis dans le même lieu
Célébrons tous la même fête ;
Il n'est pas d'autre Dieu que Dieu
Et Mahomet est son prophète.

[2] T. II, p. 375.

[3] J. AUMER, *Die arabischen Handschriften der K. Hof- und Staatsbibliothek in Muenchen... Muenchen*, 1866, p. 403, nos 891, 50 et 58-60.

[4] Si les sources le permettaient, il serait intéressant de faire l'histoire de la poésie officielle en Orient. Comme matériaux, citons une poésie en l'honneur de Kleber (NAKOULA, pp. 283-284) et l'hymne

Digitized by Google

X.

Mais — et l'on ne s'en étonnera pas — à côté de cette poésie officielle, il s'est produit des pièces nationales. Ce que nous en savons nous permet d'affirmer qu'elles sont hostiles aux Français et qu'elles ont dû contrebalancer l'effet des autres. C'est du moins ce que semblent devoir faire conjecturer les quelques vers que Djabarti nous a conservés[1].

Entre ces poésies vraiment nationales et celles qui sont dues à des Égyptiens domestiqués, il faut placer, nous semble-t-il, les vers que Gérard de Nerval nous a conservés et qu'il a entendus non loin du Caire.

« Pendant un des intervalles de la musique et de la danse, nous dit-il[2], le reïs m'avait fait prendre place près d'un vieillard qu'il me dit être son père. Ce bonhomme, en apprenant quel était mon pays m'accueillit avec un juron essentielle-

national égyptien, par REFAAH, dont le poème a été couronné dans un concours ; on en trouve la traduction, par le Dr PERRON, dans la *Revue de Paris*, du 15 avril 1856, pp. 280-285.

Dans le premier volume de la *Revue d'Égypte*, publiée par GAILLARDOT BEY (Le Caire, 1894-1895) a paru un « *Poème historique sur les événements importants de la vallée du Nil depuis son origine jusqu'à nos jours, composé par M.* AHMAD-CHAWKI, *poète égyptien, attaché au cabinet européen de S. A. le Khédive, licencié en droit de la Faculté de Paris, et traduit par M.* PHILIPPE BOCTI », pp. 471-488 et 545-556 (texte arabe).

Le lettré oriental en question a consacré à Napoléon la strophe suivante :

« Et l'Aigle est arrivé, dévorant l'espace, entouré de sa milice d'aigles altérés et désirant édifier sur le Nil un empire aussi vaste que le ciel et la terre. Rome ainsi que les puissants Césars avaient déjà rêvé cet empire, et avaient envoyé successivement en Égypte leurs agents, au Soudan, leurs savants. Si les Français avaient demandé avis à Rome, cette dernière leur aurait dit la vérité : « Tous les empires passés ont appris que nous avons été pour eux un poison et un fléau (pp. 486 et 546). »

[1] *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, pp. 343 et 381-282 ; 3e série, t. I, pp. 44-45 et 58 ; cfr. pp. 253-254.

[2] *Voyage en Orient*, Paris, 1867, t. I, p. 201.

Digitized by Google

ment français, que sa prononciation transformait d'une façon comique. C'était tout ce qu'il avait retenu des vainqueurs de 98. Je lui répondis en criant :

— » Napoléon !

» Il ne parut pas comprendre. Cela m'étonna ; mais je songeai bientôt que ce nom datait seulement de l'Empire.

— » Avez-vous connu Bonaparte ? lui dis-je en arabe.

» Il pencha la tête en arrière avec une sorte de rêverie solennelle, et se mit à chanter à pleine gorge :

Ya salam, Bounabarteh !

(Salut à toi, ô Bonaparte !)

» Je ne pus m'empêcher de fondre en larmes en écoutant ce vieillard répéter le vieux chant des Égyptiens en l'honneur de celui qu'ils appelaient le sultan Kébir. Je le pressai de le chanter tout entier, mais sa mémoire n'en avait retenu que peu de vers.

» *Tu nous as fait soupirer par ton absence, ô général qui prends le café avec du sucre ! ô général charmant dont les jours sont si agréables, toi dont le glaive a frappé les Turcs ! Salut à toi !*

O toi dont la chevelure est si belle ! depuis le jour où tu entras au Caire, cette ville a brillé d'une lueur semblable à celle d'une lampe de cristal ; salut à toi ! »

Il est difficile de beaucoup tirer d'un fragment aussi court. On peut admettre cependant qu'il a été composé lors du retour de l'expédition de Syrie, et vu ses expressions un peu enfantines, croire que c'est l'œuvre de quelque poète populaire, qui aura écrit spontanément cette pièce et qui l'aura présentée à Bonaparte, dans l'espoir d'être récompensé. Ce qui surtout nous fait penser qu'il s'agit d'un poète populaire, ce sont les mots : « ô général qui prends le café avec du sucre ». Ailleurs aussi, en effet, nous trouvons cette idée de sucre chez des gens du peuple. Dans une lettre du Directoire, on rappelle qu'un des principaux habitants du pays disait à un général français : « Sultan, tu ne devrais pas donner du

Digitized by Google

pain à tes soldats ; ils méritent d'être nourris avec du sucre[1] ». Et, dans un autre passage, on raconte que des Arabes du Mont Sinaï disent de Bonaparte que « son bras est fort et ses paroles sont de sucre[2] ».

Mais cette poésie, pas plus que celles que le conquérant avait directement commandées, n'a pu exercer grande influence sur la formation de la légende napoléonienne : suspectes toutes à cause de leur origine, différentes comme style et comme idées de celles qu'on connaissait et aimait, elles ont dû plutôt paraître ridicules aux Égyptiens.

XI.

Les poètes turcs ont aussi écrit quelques pièces à l'occasion de l'expédition d'Égypte ; on se doute dans quel sens et avec quel effet.

En voici une de Sourouri, que von Hammer nous fait connaître dans son histoire de la poésie ottomane[3] :

Der Ungläub'ge, den man Bonaparte nennt,
Hat des Islams Länder unverseh'ns berennt ;
In dem eig'nen Netze ward der Bär gefangen,
Als er gierig süssen Bissen wollt' erlangen ;
Keine Nachricht war gelanget zu den seinen,
Schwarzen, raubgemästeten, verruchten Schweinen ;
Jeder seiner Leute rang sich wund die Hände,
Reu' und Täuschung waren dieses Feldzugs Ende ;
In dem Schrecken kannte einer andern nicht,
Angstschweiss troff von dem geschlagenen Gesicht ;
Weil den Streich geführt so mächt'gen Kämpfers Faust,
Ward sein Leib wie Faden feinen Tuchs zersaus't
Funkelt nicht mein Epigramm wie blanker Stahl ?
Die Franzosen schlug ägypt'scher Blindheit Qual![4]

[1] THIBAUDEAU, t. v, pp. 99-100.

[2] THIBAUDEAU, t. v, p. 72.

[3] *Geschichte der osmanischen Dichtkunst*, t. IV, p. 492. — Cfr. pp. 499 et 562.

[4] Woertlich : Frankreich kam mit Verrätherey nach Aegypten und ward blind.

Digitized by Google

Ces vers, dont nous ne savons s'ils sont exactement traduits, sont grossiers et sans goût[1], soit par la faute de l'auteur, soit par celle du traducteur, von Hammer, qui était un piètre poète. Ils nous montrent toutefois un Bonaparte sans prestige aux yeux de la foule[2].

XII.

L'emploi des grands moyens, la religion et la poésie, n'empêcha pas d'en essayer d'autres, moins puissants, tels que les fêtes ou les prestiges de la science, sans trop de succès pourtant.

La première fête que l'on célébra avec pompe, celle du Nil, toutefois, parut, de l'aveu même des indigènes, assez bien réussir ; à ce point que les Égyptiens proclamèrent, dit-on, que jamais le Nil n'avait été aussi élevé, bien que cela fût manifestement faux[3].

[1] Servan de Sugny, *La Muse ottomane*, Paris, 1855, s'en montre assez scandalisé (pp. xxxiii et 302) ; il ne pouvait pourtant pas s'attendre à des déclarations de tendresse de la part des Turcs.

[2] En France, l'expédition d'Egypte n'a pas encore trouvé de chantre qui se soit montré à la hauteur de ce magnifique sujet. Tout le monde connaît le poème de Barthélemy et Méry, qui a paru en 1828, et que G. Schwab a traduit en allemand, en 1829. Sainte Beuve l'a apprécié moins favorablement que M. Garsou (pp. 29-30).

Dans leur préface, Barthélemy et Méry nous font connaître une épopée en douze chants d'Aubert, qui, d'après ce qu'ils en disent, paraît assez grotesque. Ils doivent d'ailleurs faire erreur sur le nom de l'auteur, car la Biographie de Michaud attribue à l'abbé Aillaud la paternité de l'Egyptiade, poème heroïque en douze chants, Toulouse, 1802, in-8°, et Paris, 1813, in-8°.

On sait, enfin, que V. Hugo a consacré deux de ses Orientales (la 39e et la 40e) au souvenir de l'expédition d'Égypte.

[3] Thibaudeau, t. I, pp. 283-286 ; *Expédition d'Egypte*, t. III, pp. 373-376 ; Rymk, p. 64 ; Gouin, *L'Égypte au* XIXe *siècle*, Paris, 1847, p. 55 ; Thiers, t. X, pp. 101-102 ; Nakoula, pp. 50-51.

Digitized by Google

Mais ce fut en vain qu'on donna un vif éclat à la fête républicaine du 1 vendémiaire an VIII[1]. « Les Turcs furent assez insensibles à toutes ces choses », dit Bourrienne[2]. S'ils se montrèrent assez frappés de la partie militaire, qui leur montrait la puissance de leurs oppresseurs, le reste excita plutôt des sentiments d'étonnement ou de déplaisir, que Nakoula nous expose d'une façon assez amusante. « Au commencement du mois rebi-ul-sani, les Français firent une grande fête en l'honneur de la République. Voici comment ils la célébrèrent. Ils fabriquèrent une longue colonne toute dorée, y peignirent le portrait de leur sultan et de sa femme qu'ils avaient tués dans Paris, et la dressèrent sur la place de Iezbéquié. Ils posèrent ensuite, depuis la colonne jusqu'au bord de la place, des planches peintes de trois couleurs, sur lesquelles ils représentèrent les combats qui avaient eu lieu à Embabé, et la prise du Caire. On y voyait des guerriers des deux partis, le portrait d'Eyoub-bey, tué dans la bataille d'Embabé, et ceux des beys qui avaient péri ; on avait également représenté la fuite des Mamlouks, et tout ce qui s'était passé dans cette bataille. Les Français disaient que cette colonne était l'arbre de la liberté, mais les Égyptiens répondaient que c'était plutôt le pieu avec lequel ils étaient empalés, et la marque de la conquête de leur pays. Elle resta dressée pendant dix mois environ, et lorsqu'on l'enleva, les Égyptiens en éprouvèrent une grande joie[3]. »

Pour ne relever qu'un détail, — il est assez caractéristique, — la musique qui, dans toutes ces fêtes, jouait un grand rôle[4],

[1] Bourrienne, t. II, pp. 171 et suiv. ; *Expédition d'Égypte*, t. III, pp. 378 et suiv. ; Ryme, pp. 67-69 ; Gouin, pp. 55-56.

[2] T. II, p. 173.

[3] P. 52.

[4] Les Français semblent y avoir attaché une grande importance. Bonaparte, dit Herbin, avec un béat optimisme (p. 191), avait trouvé les Égyptiens « sombres, atrabilaires, querelleurs, par l'effet de la tyrannie ; il les rend gais, aimables, bons, par des jeux, des fêtes et de la musique ».

Digitized by Google

ne parvenait pas à toucher les Égyptiens. « Notre musique, dit Bourrienne, n'avait pas non plus une grande influence sur eux ; ils restaient impassibles en écoutant tous les airs qu'on leur jouait, à l'exception toutefois de l'air de Malborough ; quand on l'exécutait, leur physionomie s'animait, leurs traits devenaient mobiles, et ils s'agitaient comme s'ils eussent voulu danser[1]. »

On serait tenté de voir là un effet de l'atavisme, si on peut admettre, avec Chateaubriand et Génin[2], que l'air de Malbrough est une complainte rapportée d'Afrique par saint Louis et composée par les Sarrasins sur leur défaite à la Massoure. Mais il y a une explication plus vraisemblable : les Arabes aimaient cet air à cause de sa simplicité et de sa facilité. La preuve, c'est ce que Garcin de Tassy[3] dit de la chanson *Au clair de la lune*, dont la beauté musicale « n'a pas échappé aux Arabes lors de l'expédition d'Égypte, car ils l'ont traduite dans leur langue, et des voyageurs l'ont entendu chanter jusqu'en Syrie ».

XIII.

Mais, pas plus que nos arts, nos sciences ne parvenaient à apprivoiser les Égyptiens.

« Quelques jours après la visite du prétendu prophète dont j'ai parlé précédemment, dit Bourrienne, il (Bonaparte) voulut, si je puis ainsi m'exprimer, opposer sorcier à sorcier. Pour cela, il fit inviter les principaux cheiks à des expériences de chimie que devait faire M. Berthollet. Le général s'attendait à jouir de leur étonnement; mais tous les miracles de la transformation des liqueurs, des commotions électriques et du galvanisme ne leur causèrent aucune surprise ; ils virent opérer notre habile chimiste avec un imperturbable sang-

[1] T. II, p. 178.

[2] *Revue de Paris*, édition belge, 1844, t. XI, pp. 234-250. LAROUSSE a utilisé cette dissertation dans son Encyclopédie, v° Malbrough, mais sans rien y ajouter.

[3] GARCIN DE TASSY, *Allégories, récits poétiques et chants populaires, traduits de l'arabe, du persan, de l'hindoustani et du turc*, Paris, Leroux, 1876, p. 538.

Digitized by Google

froid. Quand M. Berthollet eut fini, le cheik El-Bekry lui fit dire par l'interprète : « Tout cela est fort beau, mais peut-il faire que je sois en même temps à Maroc et ici ? ». Berthollet répondit en haussant les épaules. — « Eh bien ! dit alors le cheikh, il n'est donc pas tout à fait sorcier[1]. »

Même aventure pour les aérostats, et nous avons, à ce sujet, deux versions aussi amusantes l'une que l'autre.

Celle de Napoléon. « Un spectacle nouveau, et dont les Français attendaient un grand résultat, fut un ballon que Conté lança. Il s'éleva et disparut dans le grand désert de la Lybie. On a toujours ignoré le lieu où il est allé tomber ; il ne portait personne ; il y avait des vers écrits en turc, en arabe, en français. Il n'excita pas autrement la curiosité des Musulmans ; mais, s'il ne produisit pas l'effet auquel on s'attendait, il fut l'objet de divers bruits : c'était, disaient les fidèles, un moyen de correspondance du sultan El-Kebir avec Mahomet. Le cheikh El-Mohdi rit beaucoup de cette rumeur populaire. Il composa sur ce sujet de très beaux vers arabes, qui se répandirent dans tout l'Orient[2]. »

Puis celle de Djabarti[3], plus vraie, probablement. « Je vis, dit-il, une toile comme une tente, suspendue à un mât. Cette toile était tricolore. Il y avait une grande tasse dans laquelle se trouvait une mèche. Cette tasse était suspendue à un mât par une chaine. En haut était un anneau attaché avec des cordes, dont on tenait les bouts dans diverses maisons. A quatre heures, on alluma la mèche. La fumée entra dans la toile et la gonfla. Elle devint une grande coupole. La fumée voulait s'élever plus haut, mais elle n'avait pas d'issue ; elle gonfla la toile, qui s'arrondit comme une balle. On coupa les cordes, et le ballon monta aux cieux en suivant tout douce-

[1] Bourrienne, t. II, p. 178. — Cfr. Rymr, p. 66.
[2] *Commentaires*, t. II, p. 375.
[3] *Expédition d'Égypte*, t. IV, pp. 214-215.

Digitized by Google

ment la direction du vent. Quelque temps après, la tasse tomba avec une grande quantité de proclamations. On comprit l'intention des Français. Ce n'est pas un bâtiment pour voyager d'un pays à l'autre, mais une espèce de cerf-volant[1] ».

XIV.

Après avoir passé en revue les moyens plus ou moins grossiers que Bonaparte crut de bonne politique d'employer pour gagner les Égyptiens, il n'est que juste d'examiner maintenant en peu de mots les réalités de la campagne et de voir ce que les victimes ont dû en penser.

Un conquérant chrétien, à l'époque de Bonaparte, avait-il chance d'établir en Égypte un empire durable et de le faire entrer dans les voies de la civilisation européenne? Y avait-il, notamment, dans ce pays, des éléments nationaux sur lesquels on eût pu s'appuyer efficacement ?

A la question ainsi posée, il nous semble bien qu'il faut répondre par l'affirmative. Entre les grands et le clergé, qui partageaient avec les Mamlouks les avantages du pouvoir et qui devaient être hostiles aux conquérants, d'une part, et, d'autre part, la populace, qui, fanatique comme toutes les populaces, n'était que trop disposée à se laisser exciter, il y avait une classe moyenne, humaine et généreuse, qu'il eût été facile de se concilier. Denon nous l'atteste formellement[2].

[1] Bonaparte avait aussi songé à utiliser le théâtre pour agir sur les idées des vaincus. Lors de son départ, il dit, dans les instructions laissées à Kléber, ce qui suit : « J'avais déjà demandé une troupe de comédiens ; je prendrai un soin particulier de vous en envoyer. Cet article est très important pour l'armée et pour commencer à changer les mœurs du pays ». (*Exp. d'Égypte*, t. VI, p. 301.)

[2] VIVANT DENON, *Voyage dans la basse et la haute Égypte pendant les campagnes du général Bonaparte*, 4e édition, Paris, Didot, an XI (1803), t. I, pp. 205-206.

Digitized by Google

En respectant sa religion, on calmait ses scrupules et il eût mieux valu même pour cela ne pas se livrer à des manifestations charlatanesques, dont son bon sens devait lui faire comprendre le peu de sérieux. Mais ce qui l'eût surtout gagnée définitivement, c'est un ordre de choses assuré et fondé sur des lois, lui permettant de jouir sans danger de son aisance. Car c'est là un des vices les plus graves de beaucoup de gouvernements orientaux : quiconque est ou parait riche, devient l'objet de mesures arbitraires de confiscation, et nul ne peut posséder une fortune sans la cacher et, par suite, sans être empêché d'en jouir. Ainsi, par exemple, quand on fut rassuré sur les intentions de Desaix, les gens aisés ne tardèrent pas à se montrer et à s'entendre avec bonheur avec lui[1]. Ainsi encore, Bourrienne nous parle d'un faux pauvre, dont le cas est tout-à-fait caractéristique[2].

Bien entendu, pour inspirer une confiance durable, il eût fallu que, pendant longtemps, les institutions nouvelles pussent fonctionner, afin qu'on eût le loisir de s'y accoutumer et de se persuader que l'intention des vainqueurs de faire régner l'ordre et la loi était sérieuse et définitive. Or, c'est le temps, d'abord, qui a manqué ; puis les circonstances ont amené tout autre chose que des mesures de douceur et de justice.

Il serait trop long de parler de l'organisation que Bonaparte donna à l'Égypte et des mesures civilisatrices qu'il prit. Un exemple seulement. Il réforma le système des impôts en le réorganisant d'après nos idées occidentales[3] ; naturellement, on le comprit si peu qu'il ne put fonctionner, et vu d'ailleurs le besoin d'argent, on dut en revenir à l'arbitraire des avanies[4]. Mais, même ici, on commit une grande faute

[1] Denon, t. II, pp. 191-192 et 268-269.
[2] Bourrienne, t. II, pp. 101-102.
[3] Voir p. ex., Thibaudeau, t. I, pp. 326 et suiv.
[4] Bourrienne, t. II, p. 198 ; Thibaudeau, t. I, p. 344, etc.

Digitized by Google

en frappant une monnaie dont la valeur intrinsèque était de beaucoup inférieure à son taux nominal. Les Français se réjouissaient des bénéfices que leur donnait l'opération, ne se rendant pas compte du discrédit que devait nécessairement leur valoir cette filouterie[1].

Quoi qu'il en soit de ce détail, ce qu'il pouvait y avoir de juste dans la manière de faire des Français ne manqua pas d'être goûté des indigènes, et nous avons, à ce sujet, un témoignage formel[2].

Malheureusement, la force des choses devait amener des pillages et des violences de nature à détruire tout l'effet favorable que pouvaient produire quelques bonnes mesures.

Non que le pillage fût dans les vœux de Bonaparte. Avant même de débarquer en Égypte, il publia un règlement sévère pour réprimer tous les crimes que les soldats seraient tentés de commettre[3], et, s'il eût été strictement appliqué, conquérants et vaincus n'auraient eu qu'à se réjouir des résultats.

Mais le pillage était inévitable, sous une forme ou sous l'autre. Il y avait à récompenser les soldats et les généraux, qui, éloignés de leur patrie et exposés à des fatigues et à des dangers inouïs, avaient bien quelque droit à des faveurs : au vaincu, naturellement, incombait le devoir de payer les frais des malheurs qu'on lui infligeait. Aussi, avant l'embarquement à Toulon, Bonaparte, dans un discours resté fameux, avait promis « à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura à sa disposition de quoi acheter six arpents de terre[4] » .

Il est vrai que le *Moniteur* déclara, peu après, ce discours apocryphe ; mais Thibaudeau lui-même croit à son authenticité[5] et Ryme le reproduit sans objection[6]. Ce qui prouve,

[1] THIBAUDEAU, t. I, p. 340 ; RYME, p. 80.
[2] NAKOULA, p. 85.
[3] THIBAUDEAU, t. I, p. 427. — Cfr. IBIDEM, p. 215.
[4] THIBAUDEAU, t. I, pp. 47-48 ; *Mém. de Ste-Hélène*, t. I, p. 114.
[5] P. 49.
[6] P. 17.

Digitized by Google

d'ailleurs, à toute évidence qu'il a été tenu, c'est que, plus tard, « les soldats, en parcourant ces vastes plaines de sable, s'égayaient sur la générosité de Bonaparte qui avait promis à Toulon, au moment du départ, de leur donner à chacun sept arpents de terre : *Il peut bien en donner à discrétion*, disaient-ils, *nous n'en abuserons pas*[1] ».

Il fallait aussi doter les généraux, et c'est ce qu'on fit[2].

Mais il y avait, en outre, des causes plus profondes. La guerre devait nourrir la guerre, d'après le principe de Bonaparte, et si des mesures d'apparence légale ne suffisaient pas, il fallait bien recourir à d'autres. Puis, les passions une fois déchaînées par l'état de guerre, comment les réfréner[3] ?

D'autant plus qu'il y avait en présence deux éléments inconciliables : une armée indisciplinée et une population animée d'une haine violente.

Les soldats français étaient braves et chaque page, pour ainsi dire, de Nakoula l'affirme hautement ; ils étaient, en Égypte aussi, souvent généreux[4]. Malheureusement, les circonstances portaient à l'excès leur indiscipline naturelle[5]. Puis l'armée trainait à sa suite, comme toujours en cas de guerre, une bande de misérables qui ne songeaient qu'à s'enrichir par tous les moyens[6].

Aussi la masse de la population avait, pour les Français, une haine violente. Sur ce point, les témoignages abondent.

[1] THIBAUDEAU, t. II, p. 277.

[2] THIBAUDEAU, t. II, p. 125.

[3] Il suffira de citer quelques exemples de pillage : NAKOULA, p. 36. — NAKOULA, p 204, et VIGO ROUSSILLON, *L'Expédition d'Egypte*, *Revue des Deux Mondes*, 1890, C, p. 739. — THIBAUDEAU, t. I, p. 231. — *Expédition d'Égypte*, t. III, p. 497 ; etc.

[4] Par exemple NAKOULA, pp. 133 et 209.

[5] YORCK DE WARTENBURG, *Napoléon chef d'armée. Traduit de l'allemand par le commandant Richert*, Paris, Baudoin, 1899, t. I, pp. 145-148.

[6] *Expédition d'Égypte*, t. IV, p. 101.

Digitized by Google

« Nous n'avions pas d'amis en Égypte » dit Bourrienne[1]. La population du Caire, dit Vigo, était incorrigible[2]. L'armée devait faire aux Égyptiens une guerre à mort[3], car, « seule, la terreur pouvait nous maintenir dans un pays où nous étions en petit nombre et dont les habitants étaient, par fanatisme religieux, nos irréconciliables ennemis[4] ». York nous parle aussi de l'hostilité de la population[5].

Dans cette situation, des violences devaient nécessairement se produire.

Nous ne parlerons pas des horreurs commises en Syrie[6] ; n'ayant pas atteint directement les Égyptiens, elles ne doivent pas leur avoir laissé de souvenirs cruels. Mais en Égypte, quel sombre tableau !

Et, là encore, pour être équitables, mettons de côté les actes que l'on peut qualifier de répression ; ce sera faire preuve d'indulgence[7]. Ne citons donc que les cruautés gratuites.

Dans la *Revue d'art dramatique* de 1893, M. Albert-Firmin Didot fait connaitre les souvenirs du danseur et poète Despréaux ; voici ce qu'il avait entendu raconter à Marmont sur ce qui s'était passé en Égypte : « Je me rappelle qu'un jour, après avoir déjeuné chez Marmont, avec M. de Talleyrand,

[1] T. II, p. 298.
[2] VIGO, p. 732.
[3] VIGO, p. 609.
[4] VIGO, p. 599.
[5] YORCK, t. I, p. 143. — Cfr. NAKOULA, pp. 49 et 54.
[6] Thibaudeau fait d'un cœur léger l'apologie de ces violences. « Des écrivains qui ont traité de cette campagne et qui, dans leur extrême sensibilité, n'ont cessé de s'attendrir sur le mal fait par les Français à ces pauvres Orientaux, comme on sait si bons, si humains et si généreux, n'ont pas manqué de déplorer ces ravages, en effet tristes résultats de la guerre, et d'en faire un chef d'accusation contre Bonaparte, comme si, même en Europe, les armées des nations les plus policées n'en avaient pas, de tout temps, commis de semblables, pour leur utilité et pour nuire à leur ennemi » (t. II, p. 271).
[7] P. ex. BOURRIENNE, t. II, pp. 184-185. — RYME, p. 73. — THIBAUDEAU, t. I, pp. 316-317 et 375.

Digitized by Google

moi troisième, la conversation fut sur les atrocités que les soldats ont commises dans ce pays. Ils pillaient les villages et les petites villes, entraient de force dans les sérails, jetaient les femmes par les fenêtres et commettaient mille autres forfaits semblables ».

Un autre témoin très sérieux, Denon, fait un aveu précieux : « Si nos soldats laissent voir quelques passions brutales dans un moment de pillage, ils déploient toutes les vertus dans un jour de combat[1] ».

Et, ailleurs[2], il raconte une anecdote typique. « Un des nôtres, renversé, avait joint un Mamlouk expirant, et l'égorgeait ; un officier lui dit : comment, en l'état où tu es, peux-tu commettre une pareille horreur ? Vous en parlez bien à votre aise, vous, lui dit-il, mais moi, qui n'ai plus qu'un moment à vivre, il faut bien que je jouisse un peu. »

Mais il serait répugnant de continuer ce sujet, d'autant plus, qu'au point de vue de la légende, ces cruautés n'auront probablement pas exercé l'influence qu'à première vue nous serions portés à leur attribuer.

Les Orientaux, en effet, ne les réprouvent pas toujours comme nous, et l'on pourrait citer, à ce propos, des faits stupéfiants. Nul n'ignore à quelles cruautés capricieuses se livrait habituellement le pacha d'Acre, Djezzar-Pacha, qui fut un véritable monstre. Or, ces cruautés, comme nous l'apprend M. Lockroy, « inspirèrent au peuple une sorte de respect religieux. N'est-ce pas à Dieu qu'il faut rapporter les phénomènes qu'on n'explique pas[3] ? » Peut-être sa charité lui faisait-elle beaucoup pardonner[4]. Quoiqu'il en soit, il mourut (en 1808) « entouré de la vénération de son peuple ;

[1] DENON, t. III, p. 43.

[2] DENON, t. I, p. 240. L'*Expédition d'Égypte* reproduit cette anecdote (t. III, p. 403).

[3] AHMED LE BOUCHER, p. 198.

[4] Id. p. 200.

Digitized by Google

on lui dressa un tombeau dans la mosquée ; on le considéra comme un saint et, mort, il fit des miracles[1] ».

« Les idolâtries populaires ! s'écrie de Goncourt[2]. Sait-on combien Marat, mort, a eu d'autels et de tombeaux ? Quarante-quatre mille[3] ! »

XV.

Mais si ces pillages et ces violences ne nous semblent pas avoir nui à l'éclosion d'une légende, ils ne nous paraissent cependant pas de nature à avoir donné aux Égyptiens un très vif enthousiasme pour les Français. Et l'on ne peut s'empêcher de sourire quand on entend de graves historiens affirmer qu'ils ont pleuré le départ de leurs conquérants[4].

« L'Égypte a sincèrement regretté les Français », dit Agoub[5], jeune Égyptien établi en France. Et à première vue, cette déclaration paraît probante. Mais si l'on veut bien se rappeler qu'Agoub avait six ans quand il a été emmené en France, on reconnaîtra que ce qu'il affirme n'a pas la valeur d'un témoignage personnel et ne constitue en réalité qu'une opinion.

Les témoignages, c'est aux indigènes qu'il faut les demander. Et alors nous apprenons qu'aux yeux des Égyptiens,

[1] Ahmed le boucher, pp. 292-293.

[2] *Journal* des Goncourt, 1887, t. II, p. 6.

[3] Qu'on se rappelle, à ce propos, l'hymne composé par Désaugiers pour l'inauguration des bustes de Rousseau, Marat et Le Pelletier, à la section du Contrat social, le 25 frimaire, deuxième année de la République. Donnons-en au moins le refrain :

Marat ! Le Pelletier ! noms chéris et sacrés,
Toujours par les Français vous serez révérés.

[4] *Expédition d'Égypte*, t. VIII, p. 471, et t. IX, pp. 13 et 72.

[5] *Discours sur l'expédition des Français en Egypte, en 1798, considérée dans ses résultats littéraires*, Paris, Collin de Plancy, 1823, p. 40.

Digitized by Google

qui s'étaient déjà réjouis quand courut le faux bruit de la mort de Bonaparte[1], « le mois et l'année où le drapeau français fut abattu furent pour les musulmans l'époque la plus belle et la plus heureuse[2] ». D'autres passages du même auteur ne sont pas moins catégoriques[3] et ils sont d'autant plus significatifs que Nakoula s'était rallié aux conquérants.

Les Français ont donc disparu de l'Égypte sans qu'on les pleure, et leur souvenir n'a été maintenu un certain temps que par les deux ou trois cents soldats qui, au témoignage de Chateaubriand[4], restèrent éparpillés dans le pays, en y jouant encore un rôle assez brillant, mais qui finirent par se perdre sans laisser de traces[5].

En réalité, comme le dit un savant français, Clot-bey, qui a longtemps habité l'Égypte, « la sage tolérance de Bonaparte, le respect habile qu'il témoigna pour la religion et les mœurs du pays conquis, *disposèrent* celui-ci à avoir plus tard des contacts plus multipliés avec l'Europe, et à se tourner vers la civilisation occidentale, pour lui demander les éléments d'une organisation nouvelle[6] ». Pour tant et de si héroïques efforts, ce n'est guère.

[1] NAKOULA, p. 123.

[2] NAKOULA, p. 179.

[3] NALOULA, pp. 264-265 et 270-271.

[4] *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (*Œuvres de Chateaubriand*, édition Legrand, Trousset et Pomey), t. VIII, pp. 33-34.

[5] D'après les auteurs de l'*Égypte moderne* (*Univers pittoresque*, Didot, 1847, p. 5), ce nombre était de huit cents environ, et, de leur temps, il n'en restait que cinq ou six, qui végétaient misérablement. Ailleurs (*Expédition d'Égypte*, t. III, p. 322) on fait mention de la fille d'un dragon français qui, veuve d'un chef, gouvernait encore vers 1830 la tribu de Bakaryeh.

MARMONT, dans ses voyages, cite aussi un Français, devenu musulman et employé au service de Méhémet-Ali. (*Voyage de M. le Maréchal duc de Raguse en Hongrie, etc.* Bruxelles, 1837, t. IV, pp. 5-6.)

GOUIN (pp. 93-94) nous parle d'un Français devenu juge, et dont l'uniforme était vénéré.

[6] CLOT-BEY, *Aperçu général sur l'Egypte*, Bruxelles, Meline, Cans et Cie, 1840, t. I, pp. LIV-LV.

Digitized by Google

XVI.

Mais, quelle qu'ait été l'impression faite par les Français en général, il faut dire aussi en un mot celle que laissait l'homme extraordinaire qui les commandait et dont la figure se détachait si fortement au milieu de ceux qui l'entouraient.

Si ses proclamations, si les poésies qui le célébraient ne semblent guère avoir produit d'effet, si, notamment, on ne paraît pas avoir pris au sérieux sa prétention d'être l'homme du destin prédit par le Coran[1], il n'en est pas moins évident que sa puissante personnalité excita une vive admiration[2].

Le grand Bonaparte, comme l'appelle Djabarti[3], les étonnait particulièrement par son indomptable héroïsme au milieu des circonstances les plus difficiles[4] ainsi que par son génie[5].

Mais sa bonté ne les frappait pas moins[6] et ils trouvaient tout naturel que ses soldats l'adorassent comme un dieu[7]. « Son bras est fort, disaient les Arabes, et ses paroles sont de sucre[8]. » Et quand Kléber l'eut remplacé « ils ne trouvèrent pas un visage riant comme celui de Bonaparte ; il ne causait pas non plus comme lui[9] ».

[1] Par exemple, *Commentaires*, t. II, pp. 365, 401 et 404 ; THIBAUDEAU, t. II, p. 177 ; RYME, p. 113.

[2] Surtout chez les chefs : *Mémorial de Ste-Hélène*, t. I, pp. 124-125 ; *Commentaires*, t. III, p. 183 ; RYME, p. 178. — *Expédition d'Egypte*, t. IX, p. 53.

[3] *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, p. 344.

[4] NAKOULA, pp. 57, 107, 118 et 212.

[5] NAKOULA, pp. 140 et 151.

[6] NAKOULA, p. 142. Voir cependant p. 98.

[7] NAKOULA, p. 121.

[8] THIBAUDEAU, t. II, p. 72.

[9] DJABARTI, *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, p. 395.

L'éditeur a très mal compris la portée de ce passage quand il y voit un éloge de Kléber et un blâme à l'adresse de Bonaparte. (IBIDEM, p. 163.)

Digitized by Google

Cela suffisait-il pour le faire aimer, lui et les siens, comme il semble l'avoir pensé[1] ? Il est permis d'en douter.

Pour ceux toutefois qui perdraient de vue que les voies que suit la pensée orientale ne sont pas toujours les nôtres, disons que des actions qui, à notre sens, auraient dû lui nuire dans leur esprit, n'ont fait qu'augmenter leur admiration.

Ainsi, son départ furtif d'Égypte cause une pénible impression, et on ne peut s'empêcher de penser à la retraite de Russie où il abandonna ses troupes au moment le plus désastreux[2], ou à la bataille de Waterloo, après laquelle il revint si vite à Paris. On l'excuse pourtant, parce qu'on se rappelle que son indestructible imagination[3] lui rendait, au moment même de ses plus grands revers, l'espoir de quelque nouvelle aventure plus grandiose et l'armait ainsi du désir de recommencer encore et toujours une autre partie. Mais, dira-t-on, en Égypte, on ne pouvait pas le connaître déjà sous ce rapport, et, pour son départ, qui semblait une fuite, ses soldats ont dû le maudire et les indigènes le mépriser.

En raisonnant ainsi, on se tromperait étrangement. « Tous les Français, dit le colonel Vigo-Roussillon, furent profondément surpris par la nouvelle du départ du général en chef. L'armée ne fut ni abattue ni découragée. Nous savions tous que tant que Bonaparte serait en Égypte, aucune négociation ne serait engagée pour nous en tirer[4]. « Bonaparte, en effet, ne voulait pas traiter avec les Anglais ; lui parti, on pouvait

[1] *Mémorial de Ste Hélène*, t. I, p. 811.

[2] Voir VERETSCHAGIN, *Napoléon Ier en Russie*, pp. 278-279. « Une heure après la fuite de l'Empereur, dit René Bourgeois, je m'approchai d'un bivouac de la garde. Un chef de bataillon de grenadiers abordant un officier supérieur lui dit à haute voix: « Eh bien, le brigand est donc parti ? » — « Il vient de passer à l'instant », répondit son compagnon d'armes et de malheur, « il nous fuit comme en Égypte ».

[3] Cfr. YORCK, t. I, p. 162.

[4] VIGO, p. 734.

Digitized by Google

espérer s'entendre avec eux, quitter l'Égypte où l'on souffrait tant, et revoir enfin la patrie. Or on ne maudit pas ceux qui nous rendent service.

Au moins, dira-t-on, le héros aura perdu son prestige aux yeux des indigènes.

Il s'en faut de beaucoup ! Le succès est tout aux yeux des Orientaux, et leur esprit rusé devait goûter les habiles tours de passe-passe de Bonaparte. « Deux jours après, dit Nakoula[1], le général Smith apprit son départ. Cette nouvelle lui fit une grande impression : il mit sur le champ à la voile pour le poursuivre, mais il ne put en apprendre aucune nouvelle, et n'en vit aucune trace. Bonaparte, saisissant l'occasion, s'était envolé comme un oiseau de sa cage, et avait échappé aux Anglais par son adresse, son extrême intelligence et son génie supérieur. C'est ainsi qu'avec le secours de Dieu, après un séjour de quatorze mois en Égypte, il se tira d'affaire et arriva à Paris. »

« On admirait surtout l'adresse qu'il avait mise à cacher son départ », dit Djabarti[2].

Réussir, tout est là et peu importent les moyens : voilà l'idée des Orientaux.

XVII.

Pour conclure, et avant d'aborder l'exposé de la légende, nous dirons que plusieurs faits qui, à nos yeux, auraient dû faire impression aux Égyptiens, ne leur en ont pas fait et que d'autres, qui auraient dû les irriter ou les désenchanter, leur ont plutôt inspiré de l'admiration. En d'autres termes, la légende ne correspond pas trop aux réalités ; on va pouvoir en juger.

[1] Pp. 150-151.
[2] *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, p. 305.

Digitized by Google

En somme, c'est peut-être encore le duc de Reichstadt qui a le mieux compris la question. Mis un jour en rapport avec le chevalier de Prokesch, il lui parla de l'Égypte : « Quel souvenir y a-t-on conservé de mon père, demanda le duc. — On ne s'en souvient que comme un météore qui a passé sur ce pays, en l'éblouissant. — Mais le peuple, qui eut alors à supporter les malheurs de la guerre, n'en a-t-il pas conservé un profond ressentiment ? — L'inimitié des habitants contre Napoléon a fait place à d'autres inimitiés. Il n'est resté pour son souvenir qu'une grande admiration... Le duc s'en étonna. Il comprenait bien que des esprits élevés eussent pu former un pareil jugement ; mais la multitude ? A son avis, — et l'on conviendra que ce n'était pas celui d'un jeune homme, — la multitude devait considérer le héros « comme elle regarde un beau tableau, sans pouvoir se rendre compte de ce qui constitue son mérite[1] ».

Bien rugi, lion ! Les créateurs de la légende ont admiré Bonaparte, mais plutôt à faux et sans trop découvrir où était sa véritable grandeur.

III. — LA LÉGENDE[2].

I.

Avant de faire passer sous les yeux du lecteur la série des fragments que l'on connaît de la légende, il ne sera pas inutile de parler des noms que Bonaparte a eus en Égypte.

[1] H. Welschinger. *Le Roi de Rome...* Paris, Plon, 1897, p. 340.

[2] Il ne faut pas perdre de vue qu'en Orient on ne connaît pas seulement la légende de Bonaparte, mais aussi son histoire véritable.

Digitized by Google

En jouant sur les mots, on l'appelait Bounâbakht (édifice du bonheur) ou encore Boun-Abrât (sublimité de génie), Bouân-Bertat (la colonne dominante), etc.[1].

On l'appelait aussi Kébir, le grand. Les habitants du Caire disaient que Kléber est long (Taouil) mais que Bonaparte (Bounâbartèh) est grand (Kébir)[2].

Mais quand on dit que Sultan Kébir veut dire *sultan du feu*, on commet une plaisante erreur[3], et la réalité est tout autre : « Ils (les mamlouks) répandirent au Caire mille bruits. Tout ce qu'ils voyaient, tout ce qu'ils avaient ouï raconter ou appris par leur propre expérience bouleversait tellement leurs idées que cela les portait à croire au sortilège.

Nous n'avons pas à tenir compte de cette histoire, ni par conséquent des livres assez nombreux qu'on y a consacrés en turc ou en arabe. Tels sont :

Tarikhy Bounâpârté. Alexandrie 1249 (1833). C'est le premier volume d'un ouvrage qui devait en avoir huit ; redigé (en turc) par Hassan-Efendi, il traite la période de 1795 à 1802.

Histoire (abrégée) de l'illustre Napoléon empereur de France. Dans le recueil appelé *Definei asrar hukkami Europa* ou *Trésor des secrets des souverains de l'Europe.* (En turc ; voir Clot-bey, t. I, p. LIV.)

Histoire de Napoléon I, composée en arabe, avec le concours des meilleurs écrivains de l'Orient, par le colonel CALLIGARIS, *fondateur de l'École militaire de Tunis, aide de camp de S. A. Ahmed-bey,* etc., Paris, 1856.

Kitâb tarikh Nabolyon al awwal. Baïroûte, 1868, in-8, 437 p. (en arabe).

C'est aussi un travail historique que contiennent les pp. 238-243 du manuscrit n° 889 de Munich (AUMER, p. 402), dû probablement à M. SABBAGH. (Conquête de l'Égypte.)

[1] EL MOHDY, Contes, t. II, p. 109. Kléber s'appelait Kaleh berr (forteresse du pays) et Menou, Men-hou (quel est-il ?). — Cfr. p. 475.

[2] EL MOHDY, t. II, p. 108. Ils prenaient bien évidemment le mot au sens moral. Aussi quand Trumelet (*Les Saints de l'Islam... Les Saints du Tell.* Paris, Didier, 1881, p. 195) dit que l'épithète d'El-Kébir accolée à un nom propre signifie l'aîné et ne se prend jamais dans le sens d'illustre, il ne faut admettre ce qu'il dit que sous bénéfice d'inventaire.

[3] « Napoléon, que les habitants d'Égypte n'appelaient que le sultan

Digitized by Google

Le sultan français était un sorcier qui tenait tous ses soldats liés par une grosse corde blanche, et, selon qu'il la tirait d'un côté ou d'un autre, ils allaient à droite ou à gauche, se remuant tout d'une pièce ; ils le nommaient le *Père du feu*, pour exprimer la vivacité du feu de la mitraille et de la fusillade de son infanterie[1] ».

II.

Venons-en maintenant aux fragments de la légende.

Un témoin, cité par Barthélemy et Méry[2], est celui qui donne le plus de détails.

« Il n'est pas étonnant que les traditions de notre campagne d'Orient varient à l'infini chez un peuple doué d'une imagination vive et mobile. La plus curieuse est celle qui a été recueillie dans une tribu d'Arabes sur les bords du golfe de Suez. Elle nous a été communiquée par M. Rey-Dusseuil, qui a étudié l'Égypte en historien et en poète.

« Abou'l Féroué », proprement « homme à fourrure ». On l'appelle aussi Bounaberdi.

Kébir (père du feu), s'y était rendu très populaire. » (*Mém. de Ste Hélène*, t. I, p. 118. — « Au Caire, on avait surnommé Bonaparte le sultan Kébir, en d'autres termes le sultan du feu. » RYME, p. 96.) Et dans Barthélemy et Méry :

« C'est le sultan Kébir ! c'est le maître du feu ! »

Ou « Gloire à Kébir, sultan du feu ! »

[1] *Commentaires*, t. II, pp. 308-309. — Nous connaissons d'ailleurs l'origine de cette imagination de la grosse corde blanche. Après la « journée, appelée pompeusement et assez ridiculement du nom de bataille de Chebreis », Mourad-Bey dit, pour se justifier de n'avoir rien entrepris, « qu'il avait trouvé les Français liés entre eux et attachés les uns aux autres avec des cordes, et n'avait pas cru pouvoir les entamer ». (*Mémoires du Maréchal* MARMONT DUC DE RAGUSE, 2e édition, 1857, t. I, p. 380.)

[2] Edition belge, pp. 103-104. — Cfr. GOUIN, pp. 92-93. — *Revue des traditions populaires*, t. VI, p. 605.

Digitized by Google

« Il vint, il y a environ trente ans en Égypte, avec une armée plus nombreuse que les fourmis, et plus terrible que la sauterelle : on évalue les forces qu'il y avait amenées avec lui à mille myriades, et l'on dit qu'il possédait le pouvoir de commander aux *djinn* ou génies. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait trouvé l'anneau de Salomon, au moyen duquel il comprenait le langage des oiseaux et pouvait se transporter en un clin d'œil à des distances plus grandes que celle de la terre aux Pleïades. Tout le monde sait qu'on l'a vu le même jour au Caire et sous les murs de Jaffa.

» On varie beaucoup sur les motifs de son expédition en Égypte. S'il faut en croire le bruit le plus accrédité et qui est le plus vraisemblable, il entreprit cette guerre dans le but d'enlever la maitresse d'un Bey de Mamelucks. C'était, à ce qu'on dit, une femme circassienne d'une beauté admirable ; sa figure ressemblait à une pleine lune, et sa taille à une branche de ban ; elle avait un nez comme la lettre *élif* ; des sourcils comme deux *nouns* renversés, et une bouche plus petite que la lettre *mim* ; en un mot, elle pouvait saisir le héros le plus redoutable avec le lacet fait de l'un des cheveux de sa tresse, et le rendre son esclave à jamais.

» Abou'l Féroué devint éperdument amoureux de cette beauté accomplie sur le rapport qu'un Cophte lui avait fait de ses charmes, et il résolut de l'obtenir à tout prix. Il avait offert pour elle à son maitre dix provinces et cent villes opulentes et peuplées ; mais le Mameluck la lui refusa positivement, en disant qu'il ne donnerait jamais une musulmane à un homme qui croit en Dieu autrement que les disciples de Mahomet (Ellédhi jédjalou Lillahi Scherikan)[1]. Ce fut alors que Bounaberdi rassembla une grande armée avec laquelle il vint en Égypte pour conquérir la belle Circassienne. On sait qu'il y vainquit les Mamelucks et poussa ses conquètes jusqu'à l'Équateur et aux pays de Habesh et de Soudan ; mais,

[1] Celui qui donne à Dieu un associé.

Digitized by Google

lorsqu'il fut en possession de celle qu'il adorait, cette femme sut lui faire comprendre qu'il vivait dans l'erreur, et Abou'l Féroué se fit aussitôt musulman avec toute son armée. »

Clot-bey [1] nous donne d'autres détails :

« Napoléon, le *sultan kébir* (le grand sultan), occupera toujours une place immense dans les traditions populaires de l'Orient ; j'ai souvent entendu des Égyptiens en parler avec enthousiasme. Dans un voyage que je fis à Suez, en 1834, je logeai dans la maison où Napoléon se reposa. Rien n'y est changé, pas même la couche où il a dormi ; je ne voulus pas avoir d'autre lit. Mon hôte était le même qui avait reçu le grand capitaine. Ce vénérable vieillard semblait rajeunir en racontant ce qu'il avait vu, ce qu'il avait appris du sultan français. « Abounaparte, disait-il, n'était pas l'ennemi des mulsulmans ; car, s'il l'avait voulu, il pouvait, *avec la pointe d'une aiguille, renverser toutes les mosquées*. Il ne l'a pas fait, que son nom soit toujours grand parmi les hommes. » Puis il ajoutait en finissant : « On nous assure qu'à l'heure de sa mort, là-bas sur un rocher de la vaste mer, où douze rois des pays chrétiens étaient parvenus à l'enchainer, après l'avoir endormi au moyen d'un breuvage, les guerriers qui l'entouraient virent *son âme se poser sur le fil de son sabre*... Qu'il repose en paix ! ».

Quoique Nakoula soit un historien sérieux, certains passages de son livre nous semblent cependant être l'écho de légendes qui se formaient de son temps. Bonaparte, nous dit-il [2], « était d'ailleurs rempli de science et de sagesse : on dit même qu'il possédait l'art de deviner d'après les astres, car il annonçait d'avance à quelle époque devaient arriver les événements. Il répétait qu'il était celui dont l'arrivée était annoncée dans les écritures saintes, que nul autre ne viendrait après lui, et que c'était lui qui ferait régner la justice sur la

[1] Édition belge, t. I, p. LIV. — Cfr. GOUIN, p. 93,
[2] P. 132.

Digitized by Google

terre. Beaucoup d'Égyptiens le regardaient en effet comme le Méhdi[1] ; et ses habits à l'européenne étaient le seul obstacle à ce qu'ils ajoutassent foi à ses paroles ; s'il s'était montré à leurs yeux avec le vêtement nommé *féredjé*, tout le peuple l'aurait suivi ».

Mais, quand il raconte les destinées ultérieures de Bonaparte en Europe, il nous semble moins être l'écho de légendes courantes que la victime de son imagination : « Telle était la position des Français en Égypte ; mais quant au lion victorieux, le prince des armées, Bonaparte, ce héros, après avoir traversé les mers et bravé les plus grands dangers, était arrivé sain et sauf dans la ville de Paris où il avait déployé les talents de la plus habile et merveilleuse politique ; les chefs de la république furent troublés de son retour et tremblèrent de crainte à son aspect. Ils ne pouvaient point revenir d'étonnement de ce qu'il avait pu échapper du pays des Arabes. Cependant ils le reçurent avec un air de colère et se proposaient même de le faire périr ; mais Bonaparte, déroulant devant eux une longue suite de blâmes et de reproches, leur adressa de vives réprimandes sur les actions méprisables auxquelles ils s'étaient livrés, sur leur conduite tortueuse et leur infâme perfidie. Il les accusa d'avoir transgressé les droits qu'ils tenaient de la loi, d'avoir abandonné dans des pays barbares l'élite des guerriers français sans leur porter secours et de les avoir exposés à une perte certaine. Un des chefs de la république se leva et commençait à s'excuser ; mais Bonaparte n'écouta pas ses excuses et l'accabla d'injures ; alors le chef le frappa de son épée à la tête. Bonaparte, sentant la douleur du coup, s'élança sur lui comme un lion furieux, et lui tira dans la poitrine un coup de pistolet qui le renversa mort, baigné dans son sang ; puis,

[1] C'est-à-dire le 12e imâme de la race d'Ali, dont les musulmans attendent le retour.

Digitized by Google

aidé de ses compagnons, il fondit sur les autres et les poursuivit à coups d'épée et de fusil. Deux de ces chefs furent tués : c'étaient les deux qui lui portaient le plus de haine et s'étaient entendus pour le faire périr en Égypte.

» Après cette scène, les partisans de Bonaparte se réveillèrent et se répandirent au dehors en criant : « Vive le chef de notre nation, l'habile Napoléon ! Vive ce prince célèbre, ce lion indomptable ! ». Le peuple de Paris, entendant ce nom qui lui était cher, parcourut les rues en poussant des cris de joie et en répétant : « Vive Bonaparte, notre sauveur, le plus grand de notre république ! ».

» Lorsque les cris eurent cessé et que cet enthousiasme fut apaisé, Bonaparte tint un conseil avec les hommes les plus marquants de la république et les personnes chargées de la direction des affaires. Il leur adressa un discours dans lequel il les engagea à choisir un chef de la nation qui eût de l'expérience et fût capable de gouverner dans toutes circonstances. « Nul autre que toi, lui répondirent-ils d'une voix unanime, ne peut être le chef de notre république, et nous ne voulons être dirigés que par toi seul. » Et aussitôt ils lui décernèrent le titre de premier Consul, suivant l'usage des Romains[1]. »

Un autre témoignage, celui de X. Marmier, nous permet de croire qu'en Égypte on attend son retour.

« Un jour, dit Marmier, le guide arabe qui m'avait introduit dans les profondeurs des souterrains de la grande Pyramide me dit, en me montrant un large sarcophage : « Voilà le tombeau de Bonaberdi ».

« La légende égyptienne range Bonaparte près des Pharaons qui doivent renaitre[2]. »

[1] Pp. 229-231.

[2] X. Marmier, *Au Sud et au Nord*, pp. 119-120.

Digitized by Google

III.

De cette légende napoléonienne, que tant de personnes disent si riche, nous avons donné les quelques récits suivis que l'on connaît. Il nous reste à recueillir quelques traits isolés, également fort peu nombreux.

Est-il vrai qu'on ait cru un jour que Bonaparte avait vu Mahomet en rêve et avait reçu de lui des instructions et des promesses ? Ce serait là un trait pour la légende. Mais cette histoire ne repose que sur le témoignage de Napoléon[1] et, si même elle a couru vraiment, nous ne pensons pas qu'elle existe encore de nos jours dans le souvenir des Égyptiens.

Il n'en est pas de même d'un autre trait, beaucoup moins flatteur pour le héros : c'est que son nom est resté synonyme[2] d'un certain ensemble de mauvaises qualités. Burckhardt, parlant du second fils de Méhémet Ali, Toussoun bey, dit de lui que « ses exploits d'extermination dans les guerres contre les Mamloucks et les Arabes en Égypte, l'avaient exalté aux yeux de son maître ; son indifférence totale pour la vie des hommes, son mépris de tous les principes de morale et sa jactance lui avaient procuré le surnom de Bonaparte qui le flattait infiniment et par lequel il était universellement désigné en Égypte[3] ».

En est-il encore de même ? Nous l'ignorons ; toutefois la *Revue d'Égypte*, qui se rédige dans ce pays, a rappelé, en 1894, ce passage de Burckhardt sans faire d'observation[4].

Enfin, aux pages 21-22 d'un livre intitulé *Qatâif al latâif*[5],

[1] *Commentaires*, t. II, p. 403.

[2] BURCKHARDT, *Voyages en Arabie, traduit de l'anglais par* J. B. B. EYRIÈS, Paris, t. II, p. 346.

[3] *Revue d'Égypte*, t. I, p. 435.

[4] Nous devons la connaissance de ce passage au savant professeur d'arabe égyptien au séminaire des langues orientales de Berlin, M. ZAGLOUL. Le livre en question est un recueil de contes, de légendes et de dictons, publié au Caire, en 1889, par une dame indigène, Madame Rose Saheb.

Digitized by Google

on trouve une anecdote dont Napoléon est le héros. Un soldat, pour satisfaire sa passion pour la boisson, a vendu la lame de son sabre et l'a fait remplacer par une lame de bois. Napoléon l'apprend et lui commande de trancher la tête d'un faux condamné. Mais le soldat prie Dieu de faire un miracle si le condamné est innocent, comme il le croit, et de changer sa lame d'acier en lame de bois.

Malheureusement l'anecdote est plus ancienne que Napoléon. On la racontait déjà de Frédéric II de Prusse, et même, dans un conte des Mille et une Nuits, de Hâroûne al rachid. C'est de là qu'on l'aura tirée pour l'attribuer à Napoléon, sans aucun motif d'ailleurs[1].

IV.

Nous espérons que notre exemple sera suivi et qu'on s'attachera à découvrir des sources que nous ne connaissons pas. Mais, dans ce travail, on fera bien d'user de critique et de se défier des affirmations sans preuves : elles abondent en notre matière.

Ainsi, pour enrichir la légende de Bonaparte, on se contente parfois d'une simple conjecture.

« Dans ses veilles du soir, dit l'*Expédition d'Égypte*[2], l'Arabe raconte SANS DOUTE les prouesses de ce corps de dromadaires qui troubla tant de fois le calme de ces déserts... »

Sans doute ! L'argument ne nous semble guère solide.

Mais ce sont les deux poètes Barthélemy et Méry qui, se servant du même argument, ont atteint le comble du grotesque et de l'extravagance[3].

« El-Modhi amène avec lui toutes les tribus depuis le Takase, fleuve qui coule dans la Nubie et l'Éthiopie, jusqu'à la première cataracte qu'on trouve en remontant le Nil.

[1] Voir notre *Bibliographie arabe*, t. v, p. 173. (Bâsim le forgeron.)
[2] T. VIII, p. 472.
[3] Pp. 127-128.

Digitized by Google

» Ces barbares, de retour dans leurs déserts, DURENT proclamer SANS DOUTE, les exploits merveilleux de notre armée ; que de bulletins arabes DOIVENT avoir été publiés sous les huttes d'Éléphantine ou dans les sépulcres de Luxor et de Thèbes ! *Aussi le nom de France est-il plus connu aujourd'hui encore chez les Wehabites et les Abyssins, que le nom du pays qu'ils habitent.* L'anecdote suivante en est une preuve entre mille[1].

» M. Taylor, dans une de ses laborieuses marches sous les tropiques, avait confié son sac de voyage à un Arabe de Karnac ; celui-ci, tout fier de son fardeau, prit subitement l'attitude d'un grenadier et marcha au pas, en disant : *Soldat français ! Soldat français Bonaparte !*

» Ce trait, qui nous a été raconté par M. Taylor, rappelle ces enfants bédouins qui causèrent tant de surprise à M. de Châteaubriand, en proférant le cri : *En avant, marche !* [2] ».

Il est vrai que, dans ses *Commentaires* [3], Napoléon nous dit que des strophes des poésies commandées par lui « ont été apprises par cœur et sont encore récitées au fond des déserts de l'Afrique et de l'Arabie ». Mais il nous semble que c'est là une simple affirmation qui aurait besoin d'être prouvée.

V.

Il y a aussi une légende napoléonienne en Algérie ; mais à la différence de celle de l'Égypte, elle ne se fonde sur aucun

[1] Ce n'est pas une preuve et les 999 autres seraient bien nécessaires.

[2] Le passage en question de Châteaubriand se trouve dans *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. VII, pp. 228-229, et t. VIII, p. 21.

On a vu plus haut que Gérard de Nerval a été accueilli par un juron essentiellement français (ci-dessus, p. 48).

[3] T. II, p. 366.

Digitized by Google

souvenir personnel, sur aucune tradition locale : ce sont des récits de faits parvenus à la connaissance des Africains par différentes voies et transformés par leur imagination.

F. Mornand, parlant des conteurs arabes, dit que « quelquefois le conte s'élève à la hauteur de l'histoire, et l'empereur Napoléon lui-même est souvent le héros de ces épopées orales. Bien que le bruit de sa gloire n'ait retenti que par échos lointains et affaiblis au milieu des tribus arabes de l'Algérie, son souvenir paraît y avoir laissé une impression profonde, et, chose assez remarquable, ses actes et ses plans y sont appréciés avec beaucoup de justesse. On sait que sa pensée dominante était la ruine de l'Angleterre ; on n'ignore pas non plus que, succombant dans une lutte inégale, et victime de la trahison, il fut relégué dans une île déserte : on a entendu dire qu'il était mort depuis, mais on ajoute peu de foi à cette nouvelle dans les douars arabes, et l'on n'est pas éloigné de croire qu'il reviendra bientôt pour étonner, comme par le passé, le Midi et le Nord, l'Orient et l'Occident[1] ».

Les Barbaresques, en effet, semblent, de tout temps, avoir été favorables à Napoléon. Parlant de son séjour à l'île d'Elbe, il disait à Ste-Hélène que « son pavillon était sacré pour les Barbaresques, qui d'ordinaire faisaient des présents aux capitaines, leur ajoutant qu'ils acquittaient la dette de Moscou. Le grand maréchal ajoutait que quelques bâtiments réunis de cette nation étant venus mouiller à l'île d'Elbe, y avaient donné beaucoup d'inquiétude : on avait interrogé ces gens-là sur leurs intentions, et fini par leur demander nettement s'ils avaient des vues hostiles ; ils avaient répondu : « Contre le grand Napoléon ? Ah ! jamais... nous ne faisons pas la guerre à Dieu[2] ! »

[1] *La vie arabe*, par Félix Mornand, 2e édition, Paris, Michel Lévy, 1858, p. 67.

[2] *Mémorial de Ste-Hélène*, t. I, pp. 349-350.

Digitized by Google

Ce qui peut confirmer ces paroles, c'est que les Barbaresques, pendant l'expédition d'Égypte, se montrèrent, autant qu'ils le purent, favorables aux Français[1].

Mais que dit cette légende algérienne ?

Dans un petit livre précieux, où M. Froebel-Armansperg, a consigné les observations personnelles qu'il a faites avec beaucoup de sagacité pendant un assez long séjour en Algérie, il nous fait connaître la vie de Napoléon telle que la lui a racontée son maître de turc, Moustapha [2].

« Après la mort de l'empereur Hirkla (Héraclius), le successeur du grand Kissar (César), l'empire fut divisé et le pays des Français devint indépendant. Mais il n'était pas tranquille et le peuple n'avait pas de véritable gouvernement faisant régner l'ordre. C'étaient des troubles sans fin. Après plusieurs années passées dans le désordre, un homme d'un puissant esprit, du nom de Bonaparte, devint général de l'armée. Il rétablit l'ordre et fit de sages lois. Aussi les Français en firent-ils leur empereur. Il fit beaucoup de guerres et soumit à sa domination la plupart des pays de la chrétienté. Sa gloire était immense et rien ne pouvait lui résister. A la fin, il voulut subjuguer le pays des Moscovites pour se rendre de là dans l'Inde et y recueillir les grands trésors de cette terre. Il partit à la tête d'une armée immense, telle que le monde n'en avait jamais vue auparavant, pas même du temps de Pharaon ou du grand Iskender (Alexandre-le-Grand). Innombrables étaient les troupes, et la poussière qu'elles soulevaient dans leur marche obscurcissait la lumière du jour. Le grand empereur arriva dans le pays des Moscovites. Ceux-ci, au lieu de tenir bon, s'enfuyaient dès qu'ils l'apercevaient seulement de loin. Mais vint alors soudain l'hiver. L'eau des

[1] Voir Boulay de la Meurthe, *Le Directoire et l'Expédition d'Égypte*. Paris, Hachette, 1885, pp. 84 et 86.

[2] William Froebel-Armansperg, *Europa und die Anschauungen mohammedanischer Völker*. Leipzig, O. Wigand, 1890, pp. 78-80.

Digitized by Google

fleuves et des lacs devint solide comme la pierre et la neige tomba en grandes masses. Des milliers et des milliers de guerriers gelèrent et moururent. Bientôt la majeure partie de l'armée fut gelée. Bonaparte ne pouvait donc plus aller plus loin et il dut songer à fuir. Mais si les Moscovites apprenaient quelle était sa situation, il était perdu. C'est alors qu'il montra tout son génie. Il fit dresser en rang au milieu de la neige tous les guerriers gelés, car un homme gelé reste debout et ne tombe pas. Les cavaliers morts étaient tranquillement assis sur leurs coursiers raidis, sabre au poing. Les canons se dressaient devant les rangs ; à côté, les servants la mèche allumée dans la main gelée. On aurait dit à les voir qu'ils vivaient encore. Quand Bonaparte eut ainsi dressé son armée gelée, et se fut soustrait à la vue des ennemis, il réalisa sa fuite. Lorsque les Moscovites, rampant avec précaution dans la neige, aperçurent de près ces rangs immenses de guerriers immobiles, ils eurent peur et s'enfuirent à la hâte. Ils annoncèrent à leur chef militaire qu'il n'y avait pas à résister aux Français. Que, alors qu'eux-mêmes, ils devaient se protéger contre le froid au moyen des fourrures les plus épaisses, les guerriers français se tenaient là tranquillement en ordre de bataille. L'empereur Bonaparte était déjà heureusement de retour dans son pays, quand les Moscovites découvrirent la ruse. Ils s'étonnèrent extrêmement et admirèrent la haute sagesse de l'empereur.

» Bonaparte régna encore longtemps en France, jusqu'à ce qu'enfin il manqua un jour d'être la victime d'une conspiration de ses vizirs, qui étaient jaloux de la haute raison de leur maitre et qui désiraient s'emparer de ses trésors. Il résolurent donc de le tuer et de se partager ses richesses. Une nuit fut choisie à cet effet et les conjurés, avec leurs complices, pénétrèrent dans le palais de l'empereur. Mais on ne put le trouver nulle part. Dans sa sagesse, il avait deviné leur plan et s'était retiré dans la tour du château. Les

Digitized by Google

conjurés firent sauter la porte qui menait à l'escalier de la tour et se hâtèrent de gagner le haut du bâtiment, afin d'en précipiter Bonaparte. Mais quelle ne fut pas leur stupéfaction quand ils virent l'empereur bien au-dessus d'eux ! il était tranquillement installé dans une nacelle qu'un grand globe rouge entrainait en haut vers le ciel. Quand Bonaparte aperçut les conjurés, il lança sur eux de sa barque des grenades et des bombes, qui en tuèrent un grand nombre. Mais lui-même, il prit son vol vers l'Angleterre, où il atterrit heureusement avec tous ses trésors. Pour échapper à ses perfides serviteurs, il avait donc inventé le ballon ! »

La fin de l'histoire se trouve un peu plus haut : « Le grand empereur Bonaparte, chassé par les Français, s'enfuit avec ses immenses trésors chez les Anglais, qui le reçurent fort bien. Reconnaissant de l'hospitalité qu'on lui avait accordée, il leur légua toutes ses richesses. C'est ainsi que les Anglais se sont enrichis[1]. »

Ailleurs, il y a encore un trait qui complète la légende de Moustapha.

« Charles X envoya une armée contre Alger. Cette armée débarqua à Sidi Ferroudge, derrière la ville. C'était là la seule voie pour pénétrer dans la ville. On en devait la connaissance au grand empereur Bonaparte, qui, un jour, était venu déguisé à Alger, pour voir comment on pouvait prendre la ville. Mais il trouva que la conquête d'Alger n'était pas digne de lui ; toutefois il en dessina un plan : c'est ce plan que Charles X suivit[2]. »

Dans un article que M. L. Jacobowsky a consacré dans la *Vossische Zeitung* à Napoléon I dans la légende arabe[3] et où il reproduit notamment l'histoire que nous avons aussi empruntée à M. Frœbel, il ajoute quelques nouveaux détails, qu'il doit au savant professeur de Leipzig, M. Hans Stumme.

[1] Page 78.

[2] Pages 81-82.

[3] *Napoléon I in der arabischen Legende. Vossische Zeitung* du 25 août 1895, *Sonntagsbeilage*, n° 34.

Digitized by Google

« En Algérie et en Tunisie, nous dit-il, il y a une foule d'anecdotes qui s'occupent de Napoléon I ou de Napoléon III. Napoléon I y apparait souvent en qualité de héros fort comme un géant. Les Arabes n'ignorent pas le sens du mot français de lion et ils voient dans Napoléon un *abou lion*, c'est-à-dire un père de lions. »

M. Jacobowski pense que l'évasion de Napoléon lors de la conjuration de ses vizirs pourrait bien être une réminiscence de la légende du bateau mis en mouvement par des aigles, qui figure dans l'histoire arabe de Nemrod. La ressemblance nous parait assez éloignée et nous trouvons, d'ailleurs, tout naturel que l'auteur de la légende ait pensé aux ballons, qui, on se le rappellera, ont joué un certain rôle en Égypte.

Mais il aurait pu signaler deux autres ressemblances. Mustapha a raconté à M. Frœbel [1] qu'un bey d'Alger, pour échapper aux exigences de sa milice, s'est, une nuit, réfugié secrètement dans la citadelle, où, désormais, il fut maitre de la situation. Les détails qu'il donne prouvent que cet événement l'a frappé ; il pouvait donc, tout naturellement, l'avoir employé pour Bonaparte qui se réfugie dans sa tour.

D'autre part, on peut voir dans l'histoire des soldats morts qui défendent Bonaparte en Russie, un souvenir du roman d'Antar : Antar mort défend une dernière fois sa tribu contre ses ennemis [2].

En terminant, M. Jacobowsky dit « qu'il est hors de doute que, dans le nord de l'Afrique, il circule encore un grand nombre de traditions sur Napoléon ». Il ajoute cependant que les nombreux volumes de poésie populaire nord africaine qu'il connait n'en contiennent aucune.

Voici donc encore une fois ce double fait que nous signalons chaque fois qu'il s'agit de la légende arabe de Napoléon. On

[1] Pp. 73-74.

[2] Pour la mort d'Antar, voir notre *Bibliographie arabe*, t. III, p. 122, n° 101.

Digitized by Google

sait qu'elle existe et qu'elle a un grand développement, mais on ne peut rien ou presque rien en raconter. Il serait donc désirable que l'on voulût bien nous suivre dans la voie que nous venons de parcourir, et glaner partout comme nous avons essayé de le faire. Que surtout ceux qui en auront l'occasion et les moyens interrogent les indigènes et les fassent raconter : car, plutôt que dans les livres, c'est chez le peuple qu'on a chance de retrouver encore des fragments de la légende napoléonienne [1].

[1] Pour les autres pays de l'Orient, les renseignements que nous avons pu réunir sont bien peu nombreux.

En *Arabie*, Du Courret nous dit : « Ici, le martyr de Ste-Hélène est toujours le *géant haut de cent coudées* ». (*Les mystères du désert*, t. II, p. 201.)

En *Perse*, la légende semble plutôt être en voie de formation, comme nous l'apprend le savant et ingénieux Gobineau.

Dans un entretien qu'il eut avec le prince Thamas-Mirza « il fut question de Napoléon I, le héros favori des Asiatiques, et héros tellement apprécié qu'il n'existe guère de prince entre la Méditerranée et la mer de Chine qui ne se le propose, in petto, pour modèle. Cependant, ce qu'ils savent de son histoire est, en général, très limité. Ils recherchent avec passion les portraits du conquérant, et la plupart des maisons bien tenues ont trouvé le moyen de s'en procurer quelque exemplaire ou du moins un de ces tableaux de bataille, fortement enluminés, que la rue Saint-Jacques prodigue au monde entier. Quant à une histoire positive, les Anglais se sont chargés de faire traduire l'ouvrage de sir Walter Scott. On aurait pu choisir mieux; mais les Persans, avec leur esprit inquisitif et méfiant, voyant que tout ne répondait pas, dans le livre qu'on leur offrait, à l'idée qu'ils se sont faite du héros, ont supposé que l'édition anglaise n'était peut-être pas impartiale et souhaitent vivement en avoir une autre. Ils sont occupés, en ce moment, à traduire M. de Norvins. Je ne pense pas cependant qu'ils s'en tiennent là, et dans quelques années, ils auront certainement résumé leurs impressions et coordonné les faits de telle manière qu'il en sortira quelque petit livret du genre de ceux qui couvrent déjà la Perse, et où le personnage de Napoléon, en grandeur, en puissance, en génie surhumain, sera devenu précisément le contraire le plus exagéré de ce que les *Lettres de Paul* ont

Digitized by Google

prétendu le faire. Toute la conversation de Thamas-Mirza tournait à démontrer cette vérité ». (*Trois ans en Asie*, de 1855 à 1858, Paris, 1859, p. 169.)

En *Turquie*, peu de chose aussi. « Il n'y a guère de Turcs, je ne parle que des gens simples, qui ne connaissent l'existence de Napoléon Ier, ce grand guerrier, qu'ils considèrent comme le Tamerlan de l'Occident. » (WANDA, p. 59.)

En *Afrique*, Corbière rapporte qu'à la vue d'un portrait de l'empereur, un roi nègre s'écria » Nabolone », et qu'il appelait le drapeau tricolore « Lancoute Nabolone », la ceinture de Napoléon. (*Revue des traditions populaires*, t. VI, p. 387. Cfr. *Expédition d'Égypte*, t. IX, pp. 72-73.) Et pour le Soudan, SCHWEINFURTH (*Im Herzen von Afrika*, 1875, t. II, pp. 473-474, cité par Jacobowski) nous dit qu'on y sait que Bonaparte, le sultan Kébir, a dû se soumettre au sultan de Constantinople, souverain de tous les croyants.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. INTRODUCTION	3
II. LES FAITS ET GESTES DE BONAPARTE EN ÉGYPTE	9
La religion	10
La poésie	42
Les fêtes	51
Les sciences	53
Les réalités de l'expédition	55
III. LA LÉGENDE	66
En Égypte	68
En Algérie	75
Autres pays orientaux.	81

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE

L'IGUANODON BERNISSARTENSIS

ESSAI DE RECONSTITUTION DE L'IGUANODON DANS LE MILIEU OU IL VIVAIT

PAR

L.-F. DE PAUW

CONSERVATEUR GÉNÉRAL
DES COLLECTIONS DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE

L'IGUANODON BERNISSARTENSIS

ESSAI DE RECONSTITUTION DE L'IGUANODON DANS LE MILIEU OU IL VIVAIT.

La reconstitution des milieux géologiques avec leur flore et leur faune caractéristiques a fréquemment tenté les naturalistes qui, en des tableaux représentant des sites idéaux, ont réuni et groupé les végétaux et les animaux d'une même époque, et que nous connaissons par les fossiles que le sol recèle.

Les temps secondaires, avec leurs sauriens aux formes étranges et leur végétation exubérante, ont particulièrement excité la curiosité et ont fait l'objet des illustrations de nombreux ouvrages de vulgarisation où l'amour du pittoresque et du merveilleux nuit parfois à la vérité scientifique.

A notre tour, mettant à profit nos constatations personnelles et les données fournies par la géologie, la paléontologie et l'anatomie comparée, nous avons essayé de faire revivre, dans son milieu d'existence, l'Iguanodon de Bernissart.

Le tableau que nous présentons (voir pl. I) n'est pas parfait, mais, tel qu'il est, il constitue un essai consciencieux inspiré uniquement par des considérations strictement scientifiques. Plus tard, cet essai pourra être amélioré et complété par la

Digitized by Google

figuration des crocodiles, tortues, plantes, etc., dont les vestiges étaient enfouis avec les ossements du gigantesque Dinosaurien.

* * *

Si l'on en croit l'auteur du *Guide dans les collections du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique*[1], publié en 1897, il existait, à Bernissart, à l'époque crétacée, une vallée profonde de 250 mètres, encaissée entre des versants, l'un abrupt et s'élevant à pic, l'autre incliné, de sorte que, fort étroite au fond, cette vallée présentait, au niveau où gisaient les ossements, une largeur d'environ 75 mètres ; au fond coulait une rivière aux berges marécageuses. A ces explications est jointe une vue générale de « *La vallée de Bernissart au temps des Iguanodons* ». Deux de ceux-ci occupent le premier plan du dessin, ils se dressent au milieu des fougères : l'un vu de profil, l'autre de face. (Voir pl. II, la reproduction de cette vue générale.)

Cette description est erronée, et rien ne la justifie.

* * *

L'examen et l'étude attentive des terrains traversés par les travaux du Charbonnage de Bernissart montrent, et de la façon la plus certaine, que cette vallée n'a jamais existé. Les argiles dites *wealdiennes*, dans lesquelles les ossements étaient enfouis, ne sont pas en place. Si elles se trouvent aujourd'hui à l'étage de 322 mètres, c'est par suite d'un effondrement lent et local du terrain houiller sur lequel elles reposaient. Ces effondrements ont donné naissance à des accidents connus en géologie sous le nom de *puits naturels* et qui se sont formés, d'après Alphonse Briart et François

[1] *Musée royal d'histoire naturelle de Belgique. Guide dans les collections. Bernissart et les Iguanodons.* Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1897. Ce guide a été publié par les soins de M. Dupont, directeur du Musée.

Digitized by Google

Cornet, postéricurement à la craie et antérieurement au *landenien*, c'est-à-dire bien longtemps après le dépôt des argiles *wealdiennes* ou *bernissartiennes*, premier terme du crétacé [1].

Au sujet du gisement des Iguanodons, François Cornet (et son opinion était partagée par son collaborateur et ami Alphonse Briart) écrivait en 1888 : « L'argile qui renferme » les ossements et les autres fossiles recueillis à 322 mètres » de profondeur au puits Sainte-Barbe, n'est pas en place. » Déposée par des eaux de l'époque wealdienne dans une » dépression de la surface du terrain houiller, elle s'est plus » tard déplacée verticalement, d'une quantité considérable, » par suite de la formation d'un puits naturel sous son gise- » ment [2] ».

Plus récemment, le 27 décembre 1898, en séance de la *Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie*, cette question fut de nouveau l'objet d'une communication de MM. Jules Cornet et Schmitz qui apportèrent de nouveaux arguments en faveur de la thèse défendue par François Cornet. Leurs conclusions furent admises par la plupart des géologues, notamment par M. Van den Broeck qui fournit encore un certain nombre de considérations à l'appui de leurs vues.

En résumé, dans le *puits naturel*, dont la formation s'est opérée par affaissement, sont descendues les couches secondaires primitivement étalées en nappes horizontales. Pendant cette descente, les argiles dites *wealdiennes* ont subi des dislocations accompagnées de plissements et de faillages dus à la compression latérale produite par la diminution d'espace au fur et à mesure des progrès de l'affaissement. La masse argileuse, ainsi que nous avons pu le constater sur place au

[1] François Cornet et Alphonse Briart, *Notice sur les puits naturels du terrain houiller* (1870).

[2] François Cornet, *Note sur les dépôts dits Aacheniens du Hainaut et le gisement de l'Iguanodon de Bernissart* (1888).

Digitized by Google

niveau de 322 mètres, présentait 16 ou 17 plissements réduisant les strates au tiers de leur développement linéaire primitif[1].

***

Conformément aux enseignements de la géologie et aux conclusions des savants précités, il faut définitivement renoncer à la croyance d'une vallée étroite aux versants escarpés et profonde de 250 mètres. On peut au contraire affirmer qu'à l'aurore des temps crétacés, les sédiments wealdiens ont été déposés dans une vaste dépression du terrain houiller s'étendant depuis Bracquegnies (La Louvière) jusqu'à Anzin (Valenciennes). Cette dépression était parcourue par de nombreux ruisseaux et rivières au cours lent, alimentant des marécages et des étangs ou petits lacs dont les rives, boueuses dans le voisinage immédiat de l'eau, s'élevaient en pentes peu inclinées, couvertes d'une végétation abondante où les fougères dominaient[2].

C'est sur les bords de l'un de ces lacs aux eaux douces et tranquilles, que vivaient les Iguanodons découverts à Bernissart. Le calme des eaux est prouvé par l'horizontalité et la régularité parfaites des couches sédimentaires recouvrant les ossements, comme aussi par la position de ceux-ci ayant conservé leurs rapports anatomiques.

En ces lieux, où il n'avait guère d'ennemis à redouter, si ce n'est les crocodiles, contre la morsure desquels sa peau légèrement rugueuse le défendait mal, l'Iguanodon mourait le plus souvent de vieillesse. On le retrouve dans la position que l'agonie lui a donnée et que la mort a fixée Le cadavre, étendu sur la berge, était couché sur le flanc, la tête rejetée en arrière, les membres antérieurs repliés sur le sternum ou allongés, les postérieurs étendus en arrière.

[1] L De Pauw, *Observations sur le gisement de Bernissart* (Bulletin de la Societe belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, t xii, séance du 27 décembre 1898, pp. 206 215).

[2] Seward, *La Flore wealdienne de Bernissart* (Mémoires du Musee royal d'histoire naturelle de Belgique). Bruxelles, 1900.

Digitized by Google

Les vingt-cinq individus, dont les restes furent ramenés à la surface, se trouvaient presque tous dans cette position.

Bientôt, la putréfaction accomplissait son œuvre : les parties molles, muscles, viscères, etc., se décomposaient laissant à nu la charpente osseuse. A chaque crue, le squelette était submergé et les eaux boueuses le recouvraient d'un manteau de sédiments qu'elles abandonnaient lorsqu'elles se retiraient peu à peu dans leur lit. Nous avons compté dans un même bloc d'argile jusqu'à 200 feuillets ou strates, souvenirs d'autant de crues qui avaient amené l'enlizement du squelette.

Peu de débris végétaux étaient associés aux ossements, si ce n'est ceux entrainés des versants par les eaux de ruissellement ; et chose curieuse, c'est précisément là où les ossements n'existaient pas que les plantes étaient en plus grande quantité, ainsi qu'on a pu l'observer dans le *cran nord* du charbonnage de Bernissart, d'où proviennent de nombreuses plantes. Conformément à cette constatation, nous sommes amené à conclure, ainsi que nous le disions plus haut, que les berges étaient boueuses, et que ce n'était qu'à une certaine distance du rivage qu'apparaissait le tapis végétal, formé principalement de fougères, de cycadées et de conifères.

* * *

Le milieu ambiant étant connu dans ses caractères généraux, il restait à le peupler et à représenter ses habitants dans leurs attitudes familières. Dans cette intention, nous eûmes recours à l'ostéologie et à l'anatomie comparée. Par l'étude des os et des surfaces articulaires, nous avons rétabli les connexions et les rapports anatomiques des pièces squelettiques. Déjà, en novembre 1878, n'ayant à notre disposition que les ossements découverts quelques mois plus tôt, c'est-à-dire les membres et les vertèbres caudales, nous fîmes, en figurant par le dessin les parties absentes, un essai de reconstitution totale (voir pl. III). Les découvertes ultérieures ne modifièrent en rien cet essai, suivant lequel un nouveau

Digitized by Google

squelette fut entièrement monté quelques années plus tard. C'est ce spécimen qu'on a pu voir pendant des années dans la cour de l'ancien Musée [1], et que M. Dollo a représenté dans son savant travail sur *Les dinosauriens de Bernissart*, avec la mention : *restauration et montage de L. F. De Pauw*[2] (voir pl. IV).

* * *

Marche bipède. Station droite. — La structure du squelette et les traces de pas laissées par l'Iguanodon sur le sol, et dont de nombreuses empreintes ont été découvertes, confirment que cet animal marchait dressé sur les pattes de derrière.

Après une étude de la station droite chez l'oiseau, M. Dollo observe que l'Iguanodon présente les mêmes caractères et que de plus « à l'égard du volume de la tête et de la répartition de la masse viscérale principale, il doit encore être regardé comme doué de la marche bipède[3] ».

Plus loin, discutant les arguments du professeur Owen, M. Dollo résume en disant :

« La position du condyle occipital, la longueur et la mobi-
» lité du cou, la solide fixation de la région dorso-lombaire
» sur le bassin, le nombre des vertèbres sacrées, triple de
» celui des reptiles actuels, la massivité de la queue, ou,
» pour tout dire en un mot, la nature de la colonne verté-
» brale s'accorde pour donner à l'Iguanodon une marche
» bipède[4] ».

[1] L.-F. De Pauw, *Notes sur les fouilles du Charbonnage de Bernissart. Découverte, solidification et montage des Iguanodons*, Bruxelles, 1902, pp. 20, 21.

[2] Dollo, *Troisième note sur les dinosauriens de Bernissart*. Bulletin du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, t. II, 1883, pl. V, station droite des dinosauriens de Bernissart. Consulter également pour le premier essai de reconstitution effectué en novembre 1878 : Bruhald, *Louis De Pauw*. (Notes biographiques extraites du *Supplément du Journal de Mons*, numéros des 13 et 20 février.) Mons, V. Janssens 1898, planche I.

[3] Dollo, ouvrage cité, p. 112.

[4] Dollo, ouvrage cité, p. 114.

Digitized by Google

L'Iguanodon étant en marche, la queue ne trainait pas sur le sol ; tendue horizontalement, elle lui servait de balancier. Dans l'attitude dressée, mais au repos, la queue reposait sur le sol, c'était un point d'appui donnant une plus grande stabilité à tout le corps. Dans sa *Troisième note sur les dinosauriens*, qui est, dit M. Dollo, la justification de la restauration que M. De Pauw a exécutée en 1883[1], l'auteur observe fort judicieusement que « la marche bipède » devait certainement permettre à l'Iguanodon de regagner » plus rapidement le fleuve ou le lac dans lequel il pre- » nait ses ébats, qu'une marche quadrupède continuelle- » ment contrariée par les nombreuses plantes aquatiques » jouant en quelque sorte le rôle de broussailles[2] ». Dans le même ordre d'idées, il considère que l'Iguanodon étant herbivore, ainsi que le prouve le système dentaire, devait être la proie des grands carnassiers (inconnus, il est vrai, dans la région de Bernissart, mais qui existaient en d'autres endroits habités par l'Iguanodon), et que, vivant au milieu des marécages, il lui était très utile de pouvoir se tenir dressé afin de voir au loin et d'être prévenu de l'approche de ses ennemis.

* * *

Marche quadrupède. — Si la marche bipède lui était habituelle, la marche quadrupède ne lui était cependant pas inconnue. Nous pensons même qu'elle lui était d'un usage fréquent, soit quand il sortait de l'eau pour gagner la rive, soit lorsqu'il cherchait sa nourriture dans les vastes champs de fougères dont la plupart ne dépassaient pas 1 à 2 mètres en hauteur. Dans cette marche très lente, pas plus que dans la marche bipède, la queue ne touchait le sol. Bien que les membres antérieurs soient plus courts que les postérieurs,

[1] Dollo, ouvrage cité, p. 85.
[2] Dollo, ouvrage cité, p. 119.

Digitized by Google

la différence n'est pas sensible relativement à l'appui sur le sol, car par suite de la courbure de la colonne vertébrale et la position de la ceinture scapulaire, l'articulation de l'humérus avec celle-ci est à une distance moindre du sol que ne l'est l'articulation du fémur avec la ceinture pelvienne.

Dans cette marche, les membres postérieurs et antérieurs prenaient contact avec le sol différemment. Les membres postérieurs, munis de quatre doigts dont le premier I est rudimentaire sans utilité fonctionnelle, reposent sur les extrémités digitales II, III, IV. Les membres antérieurs sont munis de cinq doigts ; le premier, le pouce, est réduit au carpe portant un éperon fort et acéré constituant une arme redoutable ; les doigts II, III, IV sont articulés de manière à pouvoir se plier vers l'intérieur de la main qui est préhensible, le doigt V étant opposable aux trois doigts précédents. Les doigts II, III, IV servaient seuls à la marche, mais au lieu de se poser étendus sur le sol, comme les mêmes doigts des membres postérieurs, ils étaient pliés, fermés, et c'est sur les extrémités des premières phalanges des doigts II, III, IV que le membre antérieur s'appuyait. En un mot, l'Iguanodon marchait alors sur les poings (voir pl. V).

* * *

Natation. — L'Iguanodon avait des mœurs à la fois terrestres et aquatiques. Si, à terre, il se mouvait avec lenteur, dans l'eau ses mouvements étaient plus rapides.

Une longue queue aplatie bi-latéralement, actionnée par des muscles puissants, capable de mouvements ondulatoires variés, constituait un organe propulseur de tout premier ordre, suppléant à l'insuffisance ou à l'absence de palmures aux pattes.

Il nageait à la manière des tritons, les membres postérieurs allongés le long de la queue, et les membres antérieurs

Digitized by Google

susceptibles de mouvements en divers sens, mouvements bilatéraux, internes-externes et mouvements antéro-postérieurs (voir pl. VI).

* * *

Attitudes diverses. — Après avoir montré l'animal en attitude dressée (au repos), sortant de l'eau (marche quadrupède), et nageant, nous le présentons dans des attitudes diverses décrites dans la légende explicative jointe à la planche I de cette notice.

Bruxelles, janvier 1902.

L. DE PAUW

Digitized by Google

Digitized by Google

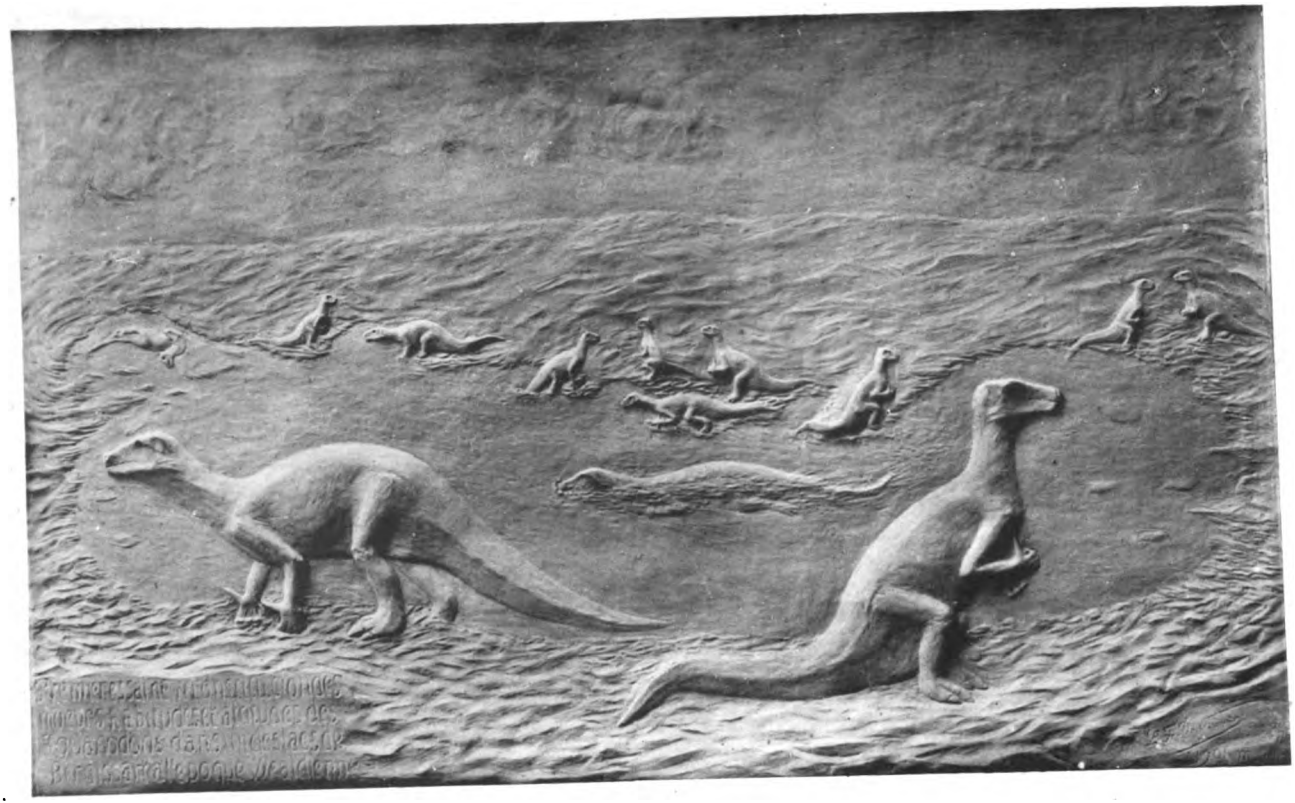

PL. I

LE LAC DE BERNISSART ET LES IGUANODONS

[Essai de reconstitution, par L.-F. DE PAUW.]

Digitized by Google

Digitized by Google

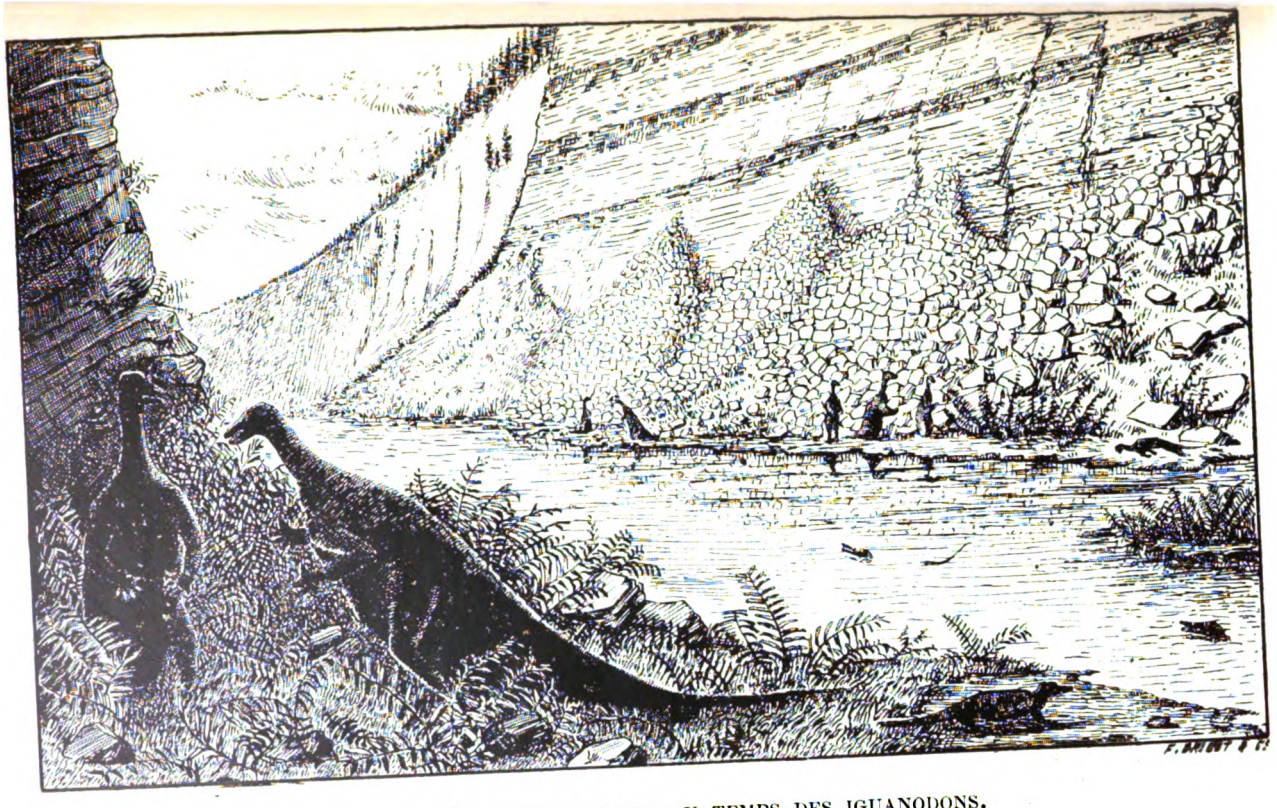

PL. II.

LA VALLÉE DE BERNISSART AU TEMPS DES IGUANODONS.

[Vue idéale reconstituée par M. ED. DUPONT]

Cliché communiqué par la Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie.

Digitized by Google

Digitized by Google

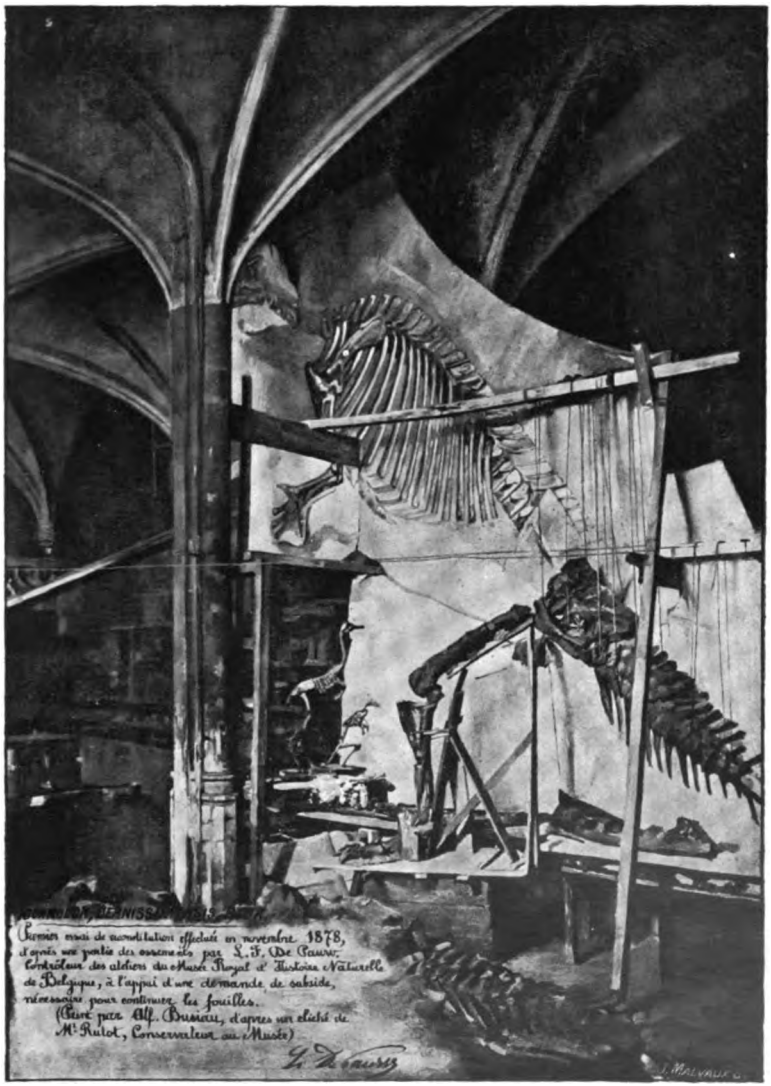

PL. III.

PREMIER ESSAI DE RECONSTITUTION DES IGUANODONS DE BERNISSART.

Chapelle St Georges, à Bruxelles, transformée en atelier.

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. IV IGUANODON BERNISSARTENSIS BOULENGER. — STATION DROITE — MARCHE BIPÈDE.

Restauration et Montage de L.-F. DE PAUW

Digitized by Google

Digitized by Google

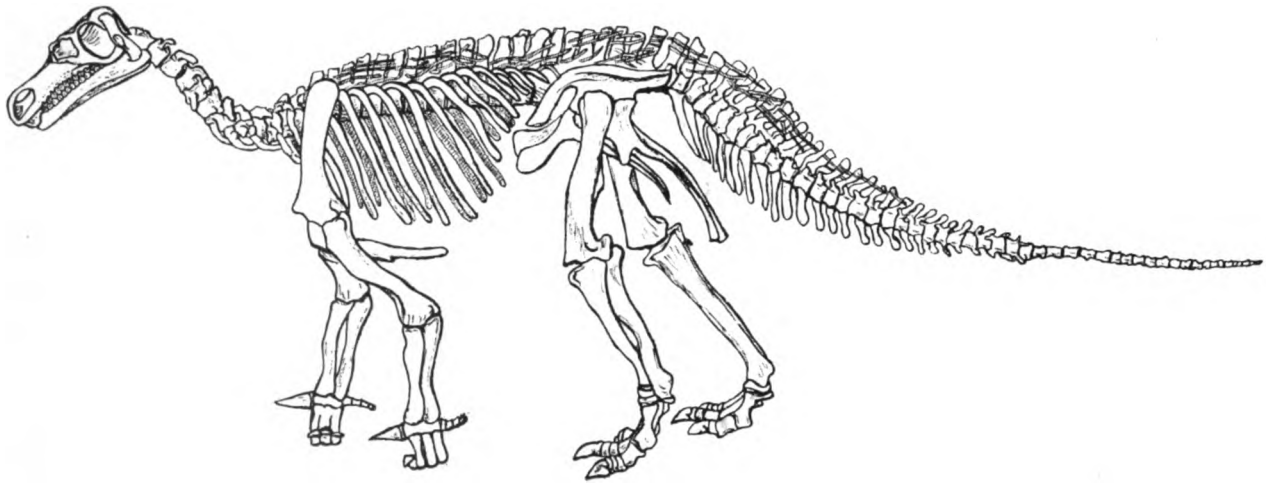

PL. V IGUANODON BERNISSARTENSIS. — MARCHE QUADRUPÈDE

Digitized by Google

Digitized by Google

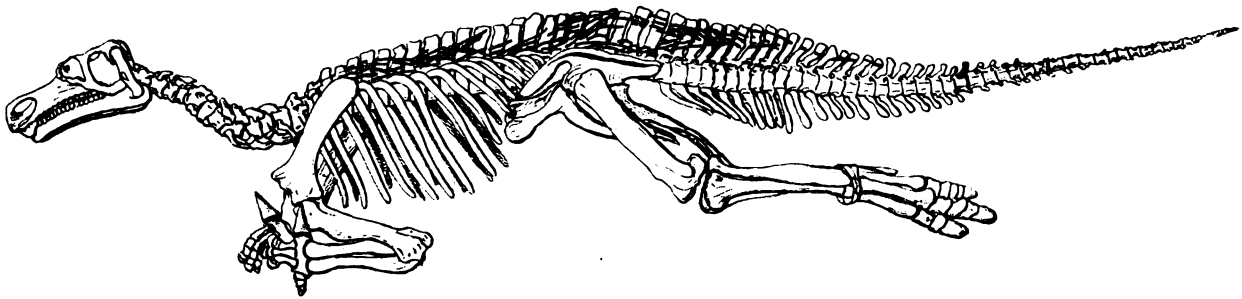

PL. VI

IGUANODON BERNISSARTENSIS. — L'ANIMAL NAGEANT

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES DE PRINCE

AU

XVII^e SIÈCLE

FLORENT DE LIGNE A NANCY

(1607-1608)

PAR

JULES DECLÈVE

OFFICIER D'ACADÉMIE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES DE PRINCE

AU

XVII[e] SIÈCLE

FLORENT DE LIGNE A NANCY (1607-1608)

Par suite du legs fait à sa ville natale par M. Petit, ancien conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, la Bibliothèque publique de Mons possède quelques lettres originales de Florent de Ligne, second fils de Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, baron de Belœil et d'Antoing, comte de Fauquembergh, etc., et d'Anne-Marie de Melun.

Florent de Ligne s'étant rendu à Nancy, en 1607, l'accueil qui lui fut fait par Son Altesse le duc de Lorraine le charma et il exprima sa satisfaction dans les lettres, datées de la capitale de la Lorraine, et adressées au prince et à la princesse de Ligne, ses père et mère.

Quelques missives de princes et princesses de Lorraine, et aussi d'officiers accompagnant le jeune voyageur, sont jointes au dossier.

Cette correspondance contient des détails nombreux et intéressants sur ce séjour à Nancy. Elle révèle un fils

Digitized by Google

respectueux, soucieux de garder toujours intactes la dignité et la distinction du gentilhomme.

Frère plein d'amabilité, il écrit : « Mes demoiselles mes » sœurs, j'ai mandé tout plein de petites galanteries de Paris » et je vous les envoie. Envoyez-moi, de votre côté, vos » peintures (portraits) que je chérirai autant que vos bonnes » grâces [1] ».

Les réceptions, les fêtes, notamment le carnaval pendant lequel il assiste aux « mascarades », à des courses de bague, à de somptueux ballets, ne lui font pas oublier qu'il doit compléter son éducation : il monte à cheval, fait de l'escrime, prend des leçons de danse ; mais, à son grand regret, il ne peut trouver à Nancy un professeur d'arithmétique.

Désirant paraitre en tenue convenable à la Cour et à la ville, sachant que le nom qu'il porte oblige à certain apparat, le jeune Florent réclame instamment de sa mère l'envoi de dentelles pour des « rabas » de peluche cramoisie, de plumes surtout, car il en faut vingt ou vingt-quatre pour un panache. On ne porte presque point de fraises, dit-il, sinon en hiver « et, il lui semble, ja passé [2] ».

Il visite les environs de Nancy, notamment Plombières, la frontière d'Allemagne.

Après une chasse en compagnie de M. de Vaudemont, il raconte, non sans fierté, que vingt sangliers et un cerf ont été forcés ; et il ajoute : « nous avons fait meilleure chasse que le duc d'Aumale ».

Le séjour au palais ducal évoque l'idée pantagruélique de « noces et festins », mais nous avons la preuve écrite qu'en dehors de certains repas de cérémonie, des goûts simples existaient pour la vie ordinaire chez les seigneurs de Lorraine. Et notre amour-propre national n'a pas été peu flatté en lisant que le duc aimait particulièrement les fromages de

[1] Lettre de mars 1607.

[2] Ja passé, *déjà passé*. Lettre du 25 mars 1607.

Digitized by Google

Pommerœul que lui procurait M. de Fontenoy, beau-frère de Florent de Ligne. Dans une lettre, nous trouvons la demande « d'une douzaine de ces fromages et des meilleurs [1] ».

L'installation d'un logement pour recevoir, de temps en temps, des amis qui se montrent d'une affabilité parfaite, l'achat de meubles et de chevaux, l'engagement de sujets, tout cela provoque des démarches, des embarras multiples, des frais assez élevés. Les loyers sont chers, à cette époque, à Nancy, et les bons domestiques aussi rares qu'aujourd'hui. Jehan, laquais allemand, transformé en cuisinier, ne répond nullement aux espérances et surtout aux promesses ; et un officier de la maison de Ligne se met à la recherche d'une cuisinière.

« Les deux laquais de M. le marquis [2], oultre leurs mer-
» veilles passées ont encore fait plein de belles pendant que
» j'ai été dehors. » Ainsi s'exprime M. de Monget dans une lettre à la princesse de Ligne. Et il ajoute : « c'est pourquoy,
» quoy que lui et moi fassions, ne pouvons nous servir d'eux.
» Je vous les renvoye l'un après l'aultre, et vous supplie très
» humblement de leur donner congé : celui qui va devant
» porter de ses nouvelles et son compagnon qui ne mettra
» guère à le suivre. J'ai retenu leurs « mandilles » (vêtement
» spécial des laquais à cette époque) pour les donner à
» d'aultres, pour que M. le marquis ne soit pas sans laquais.

« Vous les compenserez de cela et du reste de leurs gages.
» Celui-ci a receu sur les siens vingt et un florins, six sols,
» six deniers [3]. »

A propos de l'appartement loué en ville, M. de Monget écrit : « nous payons pour deux chambres, une cuisine où
» l'hôte fait la sienne, et une écurie, trente-six florins par

[1] Lettre du 30 mars 1607.
[2] Florent de Ligne est appelé souvent marquis de Roubaix.
[3] Lettre du 19 novembre 1607.

Digitized by Google

» mois. Il n'y a point de cave qui ne soit en commun, c'est » pourquoi il nous faut acheter notre vin à la pinte[1] ».

Le train normal d'une maison princière provoque une dépense assez forte, même « sans jouer et rien faire mal à propos » ; et le jeune Florent expose à sa mère que sa bourse est plate « si plate que le temps des étrennes arrivant » avec la nouvelle année, il sera forcé de faire une éclipse de » lune pendant huit ou dix jours[2] ».

Il parait aussi que le change des monnaies envoyées par la famille de Ligne provoquait, en Lorraine, des surprises et des déceptions. Il en était ainsi dans beaucoup de pays, à cette époque, la circulation de la monnaie se présentant sous des formes excessivement variées.

La princesse de Ligne ayant écrit qu'il y avait abus dans certains comptes de change, M. de Monget répond que les « Alberts », dans le pays de Liége, valent cinq florins et demi ; que si l'on a obtenu moins « ce fut en des villages » frontières de ce pays, où les hommes et les femmes sont » plus meschants que les dyables ; il a fallu passer à la » miséricorde de leurs volontés, et ce qu'ils baillent partout » c'est cinq florins, deux sols, et non davantage[3] ».

En février 1607, Florent de Ligne a tiré, à la fête de saint Valentin, un billet qui lui a désigné « une fort galante dame à » laquelle il a servi des confitures, bas de soie et gants » d'ambre ». Il a bien fait les choses, car « ce cadeau lui a coûté, sans les gants, trente écus d'or[4] ».

C'est de ce jour, sans doute, que le cœur du jeune prince s'est fixé ; et l'on peut reconnaître dans la gente « Valentine » Louise de Lorraine, fille du comte et de la comtesse de Vaudemont-Chaligny et de Moy, nièce de Louise de Lorraine,

[1] Lettre du 1er mars 1607.
[2] Lettre du 22 novembre 1607.
[3] Lettre du 29 mars 1607.
[4] Lettre du 25 février 1607.

Digitized by Google

reine de France (épouse de Henri III), petite-fille de Nicolas, comte de Vaudemont et de Claude de Lorraine-Aumale, qu'il épousa l'année suivante.

Les négociations entre les familles de Lorraine et de Ligne, en vue de ce mariage, commencèrent aussitôt après cette fête de saint Valentin. Florent de Ligne en parle dans une lettre curieuse, dont nous transcrivons les passages principaux relatifs à notre sujet.

« Pour ce qui est de notre prétention en amour, je me » remettrai aux particularités que j'en écris à monseigneur » (le cardinal). Je diray à V. Ece que veu l'espoir de l'heureux » succès, il fault que V. Ece se résoud (sic) à nous envoier de » l'argent pour paier les marchands à qui je doibs presque » mil ou onze cent florins. Nous avons pris encor de l'argent » à Madame de Rone dont monseigneur de Monget a achepté » 4 ou 5 bidets pour faire notre voyage. Le louage des » chevaux monterait plus que les 5 bidets ensemble. Les » susdits marchands prennent presque de l'ombrage que l'on » ne les veuille paier, c'est pourquoy je supplie très humble- » ment V. Ece donner ordre qu'ils soient contentés.

» Il fault nécessairement faire donner quelque chose aux » officiers de céans desquels je suis servi comme les princes » mèmes. V. Ece peut considérer de plus que j'ay esté en cette » court (sic) pendant presque six mois [1]. »

Quelques semaines plus tard, parlant du projet fait à la cour de Lorraine d'aller prendre les eaux à Plombières, Florent de Ligne manifeste l'espoir d'y rencontrer sa sœur « enfermée, à présent, comme une pauvre recluse dans le » château de Fontenoy d'où elle n'ose seulement sortir » pendant l'absence de son mari ». Et faisant allusion à l'alliance dont il a déjà entretenu sa mère, il y va de cette déclaration pleine de candeur : « je diray seulement à V. Ece » si je croiois que non pas cette princesse mais la moindre

[1] Lettre du 3 août 1607.

Digitized by Google

» bergère des champs dusse recevoir en l'état de mariage un » semblable traitement avec moy comme Madame ma pauvre » et chétif (sic) sœur ; je la dis chétif en cela avec son mari, » je m'en banirois pour jamais come croiant de n'y pouvoir » faire le salut de mon corps ny de mon âme [1] ».

A propos du projet de mariage de Florent de Ligne, il semble, d'après certains passages de la correspondance, qu'il fallut lutter contre des oppositions dont nous n'avons à révéler ici ni les causes, ni les promoteurs. Le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, Dorothée de Lorraine, Marie de Luxembourg, Catherine de Lorraine et d'autres personnages interviennent non seulement pour vanter les qualités du futur et de « sa maison bonne et ancienne » mais pour exprimer leurs vœux de réussite et offrir leurs services.

Les négociations, commencées à la fête de saint Valentin [2], en février 1607, aboutirent au gré des deux familles, et le mariage de Florent de Ligne avec Louise de Lorraine fut célébré en 1608.

[1] Lettre du 27 août 1607.

[2] En Lorraine, dit M. Ph. de Cantemarche, les jeunes gens « se » donnent en Valentin et en Valentine » le premier dimanche du carême, et la demande en mariage n'est jamais risquée par un jeune Lorrain auprès des parents de la jeune fille dont il est épris sans s'être assuré préalablement des bonnes dispositions de celle-ci à son égard.

(La Saint-Valentin. Extrait du *Journal des voyages*, Paris, 1887.)

Dans une monographie intéressante : *Les feux du Carême*, M. Émile Hublard rattache la Saint-Valentin à la fête des Brandons.

Au XVIIe siècle, rapporte l'auteur, seigneurs et belles dames de la Cour de Lorraine festoyaient à l'hôtel de ville de Nancy, tandis qu'au dehors le peuple dansait. Ensuite, le duc et sa suite apparaissaient au balcon et le feu était mis au bucher. Alors, on tirait au sort les « Valentines » dont les noms étaient proclamés.

La galanterie voulait que chaque « Valentin » offrît un présent à sa « Valentine ».

(Fêtes du temps jadis. Les feux du carême. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 1899.)

Digitized by Google

Trois enfants naquirent de ce mariage :

1. Albert-Henri, premier Ber de Flandres, pair, sénéchal et maréchal de Hainaut, Grand d'Espagne, etc., etc.

2. Claude-Lamoral, ayant les mêmes titres que son ainé.

3. Marie-Charlotte qui mourut en bas-âge.

Le 17 avril 1622, Florent de Ligne mourut. Il avait joint à ses titres celui de prince d'Amblise, par suite de l'acquisition qu'il en avait fait au moyen des deniers provenant de la dot de sa femme.

Inhumé à Antoing, dont il était le seigneur, un superbe tombeau, de marbre brun et bleu, orné de statuettes, lui fut élevé dans l'église paroissiale.

Sa veuve, Louise de Lorraine, se fit religieuse aux pénitentes-capucines de Douai, sous le nom de sœur Claire-Françoise de Nancy. Elle imitait en cela sa cousine, Catherine de Lorraine, fille du duc Charles III.

A la mort de son père, en mai 1608, quand le glas funèbre retentit dans Nancy, annonçant la disparition du glorieux duc qui avait créé la ville neuve, Catherine avait obtenu du pape Paul V la permission de se retirer dans une cellule formant annexe de l'église des capucins. En 1609, elle s'était installée dans la maison de l'évêque de Toul, en compagnie de cinq ou six filles, ses anciennes dames ou demoiselles d'honneur, et elle adopta pour cette communauté la règle de saint François [1].

Un événement inattendu, le siège de Douai, provoqua le départ de Louise de Lorraine et de ses compagnes, qui sortirent de Douai le 3 septembre 1644. Claude-Lamoral, prince de Ligne, alla chercher sa mère et l'amena à Mons où elle arriva, le 8 septembre, accompagnée de quatre religieuses de l'ordre. Sœur Claire-Françoise de Nancy et les quatre

[1] C. Pfister, Catherine de Lorraine (1573-1648). *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1897, 5e série, t. xv.

Digitized by Google

religieuses, installées à l'hôtel du prince de Ligne [1], continuèrent la communauté des pénitentes-capucines, sous la direction de Gilles et Jean Du Mont, prêtres et frères germains, fils de Guillaume, seigneur d'Audignies, qui succédèrent l'un à l'autre.

A la suite de l'autorisation donnée par le magistrat et le conseil de ville de Mons, le 19 février 1646, les capucines venues de Douai achetèrent la maison dite « du Roi » qui était l'arsenal des comtes de Hainaut et où logeaient les Prévots et les Mayeurs de Mons. C'était donc une résidence à titre d'office.

Cette maison du Roi était située, dit Gilles de Boussu, « par de là la rivière ».

Pour préciser cette situation indiquée par l'historien montois, il faut se reporter aux temps anciens, avant la démolition de l'enceinte fortifiée et le détournement de la Trouille.

Les vieux se rappellent un coin de Mons qui forme aujourd'hui l'avenue Frère-Orban, entre le boulevard Dolez et le Marché-aux-poissons. Au pied du rempart s'enfonçait une sombre voûte garnie, à l'intérieur, d'une cloison à claire-voie. C'est par ce tunnel que la Trouille entrait en ville, après avoir alimenté les fossés des fortifications. Ayant fait tourner la roue du moulin de la rue des Chartriers elle continuait son cours derrière la caserne Guillaume, sous le pont des Récollets, par la rue de Liége, le long de l'hôpital militaire et du couvent occupé aujourd'hui par les capucins et autrefois par les capucines.

Avant donc le détournement de la Trouille, qui eut lieu en 1873, ce couvent des capucines, fondé par la veuve de Florent de Ligne, était bien situé « par de là la rivière ».

Revenant au XVII[e] siècle, les religieuses capucines, dont le nombre avait considérablement augmenté depuis leur arrivée à Mons, sortirent en procession de l'hôtel de Ligne et allèrent

[1] Aujourd'hui l'hospice de la Grande Aumône (Incurables) rue de la Grosse Pomme.

Digitized by Google

prendre possession du couvent qu'elles avaient aménagé. En 1661, l'église fut achevée et Ladislas Jonnart, évêque de Saint-Omer, vint la consacrer au nom de l'archevêque de Cambrai, le 6 août 1665.

Louise de Lorraine, veuve de Florent de Ligne, en religion Claire-Françoise de Nancy, mourut aux capucines de Mons, dont elle était la fondatrice, le 1er décembre 1667, et fut inhumée dans le chœur de l'église du couvent.

Voici son épitaphe, donnée par De Boussu. On y remarquera une faute d'impression : il faut lire Henri III et non Henri IV.

ICI GIST TRÈS NOBLE ET TRÈS PUISSANTE DAME
MADAME LOUISE DE LORRAINE, PRINCESSE DE LIGNE
NIEPCE DE LA REINE DE FRANCE, ÉPOUSE D'HENRY IV DE FRANCE
RELIGIEUSE CAPUCINE EN CE MONASTÈRE SOUS LE NOM DE
SŒUR CLAIRE-FRANÇOISE DE NANCY, LAQUELLE A VÉCU SAINTEMENT
ET LAISSÉ UN TRÈS GRAND EXEMPLE DE TOUTES LES VERTUS
QU'ELLE A PRATIQUÉES SOUS LE RÈGNE DE SON ORDRE
A LAQUELLE ELLE ÉTAIT VRAYE MÈRE ET FONDATRICE DE
CE COUVENT DE MONS ET DE CELUI DE DOUAY
OU ELLE LAISSA DES BONNES RENTES. ELLE EST DÉCÉDÉE
LE PREMIER DE DÉCEMBRE 1667, AGÉE DE 73 ANS
PROFESSE DE 30 ANS.

REQUIESCAT IN PACE.

La pierre tombale, offerte par la communauté des capucins [1] à la famille de Ligne, a été transportée à Belœil, et elle se trouve actuellement dans le parc du château.

JULES DECLÈVE

---

[1] Le couvent des capucines ayant été supprimé en 1783, les bâtiments furent appropriés à diverses industries, notamment à une raffinerie de sucre. En 1863, ils furent vendus aux capucins qui édifièrent une chapelle dont la bénédiction solennelle eut lieu, le 1er septembre 1864, par Mgr Ledochowski, nonce du pape.

Les fidèles y vont honorer spécialement Notre-Dame de Belle-Dilection, représentée par un tableau très ancien, et Saint-Antoine de Padoue.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT LA LOI DE VENTOSE

EN PAYS DE HAINAUT

Dans quelques mois, les notaires vont célébrer le centenaire de la loi organique du 25 ventôse an XI (16 mars 1803).

En Hainaut, la « coutume » régnait en souveraine. Elle y avait pris naissance dès le v^e^ siècle et elle se développa sous l'administration des comtes.

Au commencement, c'était la coutume proprement dite, respectée par tradition, sans écrit, n'exigeant aucun formalisme précis ni pour les contrats et obligations, ni pour l'exécution et l'interprétation des engagements.

En effet, il faut aller jusqu'à l'établissement à Mons des « Pairs » sous le règne de Richilde, petite-fille de Régnier III (1080), pour trouver la première juridiction régulièrement constituée.

Dans les temps primitifs, le peuple concourait directement à la formation et à l'application des lois. Lorsqu'une coutume n'était pas « notoire », c'est-à-dire quand elle n'avait pas fait jurisprudence par une longue pratique, il fallait, pour qu'elle fût invoquée sans discussion, l'approbation de la « Turbe » (turba, foule). Cet usage, retenu des Romains, consistait à rassembler dix ou douze hommes les plus sages et les plus anciens du lieu ; et, pour constituer une preuve complète, il fallait que leur décision fût consacrée par jugement dans le même sens. Qui rendait ce jugement dans les temps primitifs ? Sans doute un tribunal, un conseil d'hommes réputés pour avoir une connaissance approfondie des coutumes, et reconnus comme juges à cause de leur expérience.

Digitized by Google

Pour obvier aux abus provenant du défaut d'ensemble des lois et de l'arbitraire dans l'interprétation par la « Turbe », les gens de justice réunirent, dans des recueils, à partir du XII^e^ siècle, les coutumes en usage.

Les chartes de l'an 1200, de Baudouin de Constantinople, sont une confirmation des anciens recueils.

Les chartes de Baudouin furent modifiées sous les règnes de la comtesse Marguerite, des comtes Albert et Guillaume de Bavière, de l'empereur Maximilien, du roi Philippe I^er^ et de l'empereur Charles-Quint.

Le recueil du 15 mars 1533, publié en la maison de paix de Mons (Hôtel-de-Ville), le 26 juin 1534, peut être considéré comme un des premiers codes réellement dignes de ce nom.

Les chartes du chef-lieu furent suivies de diverses interprétations des échevins de Mons, de 1537 à 1597, et d'un recueil connu sous le nom de « chartes préavisées » mais dont la promulgation officielle fut retardée à cause de troubles. Vinrent ensuite les décrets des archiducs Albert et Isabelle, les ordonnances échevinales et surtout les chartes « nouvelles » de Hainaut, du 5 mars 1619.

Après la domination espagnole, la conquête de Louis XIV, la chute du grand roi, les règnes de Charles VI, de Marie-Thérèse, de Joseph II, la révolution brabançonne, les coutumes disparurent définitivement pendant la domination française, faisant place à l'unification des lois dont le code civil fut la grande consécration.

Le Hainaut, pays coutumier par excellence, tenait à ses hommes de fief, et l'institution des notaires, en 1702, n'avait pas réussi dans notre province : elle n'y existait déjà plus en 1713. Et quand parut l'arrêté du Directoire, le 3 prairial an IV (22 mai 1796), le Hainaut n'y fut pas encore soumis ; un arrêté du même jour permit à nos hommes de fiefs de continuer leurs fonctions jusqu'à l'organisation définitive du notariat. La première nomination de notaires à Mons n'eut lieu que le 8 août 1796.

Digitized by Google

Les hommes de fief, nommés par la Cour souveraine, remplissaient, en Hainaut, les fonctions de notaires. Ils étaient deux quand les parties signaient et trois quand elles ne savaient écrire.

Autrefois, les contrats n'étaient pas soumis au timbre ; ce moyen d'impôt ne fut pratiqué qu'en 1676, sous le règne de Charles II, fils de Philippe IV.

Les obligations de sommes étaient généralement constituées en Hainaut sous formes de rentes. On abusait même de ce mode de convention en créant des redevances si minimes qu'elles semblaient imposer au débiteur une sorte de vassalité plutôt qu'une charge financière.

Sans renouveler les discussions qui eurent lieu jadis, à propos des prêts à intérêts, rappelons que l'ancienne législation considérait le prêt comme essentiellement gratuit. Dès lors, que pouvait faire celui qui, n'étant pas commerçant, n'avait pas « société à gain et à perte avec marchands » ? Ne voulant pas se mettre en opposition avec les canons de l'Église et craignant d'être appelé usurier, il vendait son capital moyennant une somme à toucher chaque année, ce qui constitue la rente perpétuelle.

Les hommes de fief dressaient donc les contrats entre particuliers ; et lorsqu'après cession d'immeubles ou de capitaux, on voulait avoir un gage réel en garantie du paiement de la rente perpétuelle, c'était le greffier échevinal qui, devenant en quelque sorte le conservateur des hypothèques d'aujourd'hui, procédait aux actes de rapport et autres formalités relatives aux biens roturiers.

Les Fiefs et les Alloëts (biens nobles) ressortissaient d'une juridiction dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Les comparants aux actes des hommes de fief devaient être majeurs. En Hainaut, la majorité était fixée à 21 ans pour les enfants mâles et à 18 ans pour les filles (les bourgeois de Mons ne pouvaient même s'obliger avant 25 ans), en ce qui concernait les aliénations, hypothèques d'héritages et biens

Digitized by Google

de main-ferme (roturiers). Cette majorité n'existait réellement que pour les enfants n'ayant ni père ni mère ou pour ceux « mis hors de pain » (sorte d'émancipation). Les anciens praticiens disaient : « mettre son enfant hors de son pain et de son pot ».

Le serment avait une importance majeure sous le règne des Coutumes en Hainaut. En tous traités de mariages, prêts, rapports d'héritages (ventes et hypothèques), rapports de meubles (transferts), transports de lettres, meubles et joyaux (gages), les chartes exigeaient le serment des débiteurs et des créanciers ; et les actes en consignaient la prestation « in forma ».

Toutes ces prescriptions ont disparu depuis plus d'un siècle, de même que les formalités multiples et symboliques qui accompagnaient l'exécution des débiteurs.

Après proposition faite par le Gouvernement et communication au Tribunat, Bonaparte, premier consul, proclama loi de la République le décret rendu par le corps législatif, le 25 ventôse an XI. Cette loi peut être appelée le véritable code du Notariat.

Juin 1902.

JULES DECLÈVE

Digitized by Google

NOTES

SUR

L'ESCLAVAGE

DANS LA

GRÈCE ANCIENNE

PAR

O. CAMBIER

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR

L'ESCLAVAGE

DANS LA

GRÈCE ANCIENNE

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE PARTICULIER DE L'ESCLAVAGE EN GRÈCE.

L'éternel honneur de la Grèce sera d'avoir affirmé et consacré, la première au milieu du monde antique, le principe de la liberté et de l'égalité humaines. Le régime des castes qui, dans l'Inde et en Égypte, établissait des barrières infranchissables entre différentes catégories d'habitants, se montra à peine sensible dans les pays de race hellénique ; et, si certains peuples, tels que les Doriens, ont tenu quelques malheureux vaincus sous un joug cruel et humiliant, il faut voir dans ce fait, plutôt une mesure de protection contre des révoltés insoumis, qu'une véritable exception à la règle, généralement reconnue, que tous les citoyens d'un État faisaient partie d'une même famille.

Digitized by Google

En Grèce, chacun naissait naturellement libre et concourait, à des degrés divers, suivant la classe à laquelle il appartenait, à l'administration de la chose publique. L'esclavage grec n'eut donc pas sa source dans l'organisation politique et sociale de l'État ; il fut, à n'en pas douter, le résultat de la conquête au dehors et de l'application rigoureuse des lois de la guerre. La défaite entraînait comme conséquence logique, la ruine complète du peuple vaincu ; aussi l'homme devenait-il propriété du vainqueur, au même titre que le sol et tous les biens de la nation soumise. Les termes au moyen desquels on désigne l'esclave, c'est-à-dire l'être dompté par la force des armes, ne laissent d'ailleurs aucun doute sur l'origine de la servitude chez les Hellènes [1].

On ne privait tout un peuple de sa liberté que dans des circonstances exceptionnelles. D'ordinaire, on se bornait à réduire en captivité les habitants des villes qui avaient opposé une résistance opiniâtre. Ceux qui faisaient leur soumission conservaient leur autonomie à la condition de rester alliés ou tributaires.

Dans quelques États, la race primitive vivait dans une sujétion qui avait beaucoup d'analogie avec le servage, mais qui n'était cependant pas la servitude proprement dite. Les personnes de cette catégorie travaillaient à la culture des champs et payaient la dîme aux conquérants du sol. On les appelait *Pénestes* en Thessalie ; *Périéciens*, ou habitants des alentours, en Crête ; *Gymnètes*, ou pauvres, à Argos ; *Catonocéphores* et *Corynocéphores*, ou porteurs de peaux de brebis, à Sicyone. Toutes ces dénominations indiquent suffisamment qu'il s'agissait de paysans ou de laboureurs vivant dans une position voisine de l'indigence, mais conservant néanmoins une indépendance relative. Certains d'entre

[1] Le mot « dmos » esclave, vient de dmao, je dompte : Hélote ou Ilote, dérive de Elein, prendre, conquérir. (V. WALLON. *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. I, p. 105.)

Digitized by Google

eux, comme les *Conipèdes*, ou pieds poudreux, à Epidaure, étaient même des campagnards absolument libres. On les désignait ainsi parce que, dans cette république, la majeure partie des citoyens se livraient aux travaux des champs, et, lorsqu'ils venaient en ville, ils étaient facilement reconnaissables à leurs pieds couverts de poussière [1].

C'est donc à tort, que M. A. Monnier, s'appuyant sur certains textes, prétend en conclure que : « ces euphémismes n'avaient été introduits que pour déguiser l'amertume d'une désignation servile, et pour adoucir, au moins dans le langage, la condition malheureuse des esclaves [2] ».

Le véritable esclavage, le seul dont nous avons à nous occuper dans cette étude, était celui qui, dans les pays de race grecque, donnait au maitre un pouvoir absolu sur l'être soumis, tandis que les expressions qui viennent d'être citées, se rapportaient à des personnes occupant, dans l'État, une situation politique particulière.

Théoriquement, l'esclave n'avait pas d'existence légale ; on ne lui reconnaissait aucun droit, pas même celui de propriété. Les Pénestes, les Périéques et aussi les Ilotes, pouvaient, au contraire, posséder une partie de leur culture, et en dehors de leurs prestations légales, leurs maitres ne pouvaient rien leur réclamer.

Les mêmes obligations se constatent dans les lois de la ville crétoise de Gortyne. Là encore, il suffisait au serf terrien de payer au propriétaire une redevance fixe, moyennant laquelle il restait libre de son bien. Il pouvait posséder des moutons et du bétail et versait à l'État un impôt pour la contribution aux repas publics [3].

Malgré la sévérité des lois de la guerre, le vainqueur savait user de modération envers le vaincu, en cherchant autant

[1] PLUTARQUE. *Questions grecques*, 1.

[2] A MONNIER. *Histoire de l'Assistance publique*, p. 96.

[3] V. DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Gortyniorum leges*.

Digitized by Google

que possible à adoucir son malheur. Dans la période homérique, les captifs vivent dans la famille de leurs maitres, qu'ils considèrent comme de véritables protecteurs et auxquels ils demeurent désormais sincèrement attachés.

Briséis devient la compagne dévouée d'Achille et de Patrocle qui tous deux ont ravagé sa patrie. Elle éclate en sanglots à la vue du cadavre mutilé de l'ami de son maitre, et c'est avec des accents de réelle affliction qu'elle fait entendre ses gémissements : « Oui, s'écrie-t-elle, toujours le souvenir de vos bontés renouvellera ma douleur [1] ! ».

La soumission semblait donc être la conséquence inévitable de la défaite, tant le droit du plus fort de disposer de la personne et des biens des vaincus paraissait simple et conforme à la nature des choses.

Cependant, devant les rudes lois de la guerre, la pitié trouvait encore à s'exercer et souvent ce n'était pas en vain qu'on y faisait appel. Le maître tenait compte à son serviteur de sa fidélité, de ses talents et de sa grandeur déchue ; parfois aussi, le vainqueur recommandait le captif dont il faisait présent, à toute la bienveillance du nouveau propriétaire [2].

Quoi de plus honorable encore, dans l'antiquité grecque, que ces pactes d'amitié formés entre combattants au milieu de la mêlée ? L'un d'eux, se sentant vaincu, se mettait à la merci de l'adversaire, qui, suivant son degré de générosité, pouvait lui accorder grâce complète ou l'autoriser à se racheter en qualité de prisonnier de guerre. De là naissaient des rapports assez semblables aux liens de l'hospitalité, inspirés comme eux par la reconnaissance de l'obligé et par la satisfaction que procurait au vainqueur l'accomplissement d'une action méritoire. Tous deux étaient, dès ce moment, des frères d'armes se devant mutuellement secours et assistance. Le

[1] ILIADE, ch. XIX.
[2] WALLON. *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. I, p. 84.

Digitized by Google

vaincu s'appelait l'hôte de guerre *(Doryxène)* et sa condition n'avait rien d'humiliant vis-à-vis du vainqueur [1].

On peut donc conjecturer de ces faits que, si les luttes entre Grecs étaient acharnées, ils savaient cependant apprécier le courage et apporter de la bienveillance là où on penserait, à première vue, ne pas devoir en rencontrer.

---

[1] PLUTARQUE. *Questions grecques*, XVII.

Digitized by Google

Chapitre II.

TRAITÉS DE PAIX. ÉCHANGE ET RACHAT DES CAPTIFS.

C'était un usage fort ancien remontant, disait-on, à Thésée, le héros national athénien, de stipuler dans les traités de paix la restitution des prisonniers de guerre. Plusieurs de ces conventions sont mentionnées dans Thucydide ; nous en citerons notamment deux dans lesquelles il s'agit d'une libération générale et non d'un simple échange de captifs.

La première est celle connue dans l'histoire sous le nom de « Paix de Nicias », qui mit momentanément fin, en l'an 421 avant J.-C., à une guerre de dix ans entre les confédérations lacédémonienne et athénienne. Chacun des signataires s'oblige à rendre tous les prisonniers qui sont en sa possession.

La seconde fut signée par Sparte et Argos quelques années plus tard. On y stipulait que les Argiens, sous la condition de réciprocité de la part des Lacédémoniens et de leurs alliés, accorderaient la liberté aux soldats pris à Mantinée [1].

Pendant la longue et désastreuse guerre du Péloponèse, beaucoup de personnes de toute condition et de race hellénique vécurent en esclavage. Les unes retrouvèrent la liberté à la faveur des traités, les autres, victimes de haines violentes ou de circonstances malheureuses, restèrent dans la servitude après avoir perdu parents et nationalité. Tels furent les Méliens que les Athéniens, excités par Alcibiade, réduisirent en captivité après une défense héroïque. Ce crime de lèse-humanité, si contraire à la politique bienveillante d'Athènes, devait être terriblement expié par le désastre de Sicile, où

[1] Thucydide, v, 18, 77.

Digitized by Google

plus de sept mille Athéniens tombèrent au pouvoir des Syracusains. Beaucoup de ces captifs périrent de privations, les survivants furent vendus comme esclaves [1].

En principe, tout prisonnier de guerre, donc aussi tout esclave, était rachetable ; cette règle s'appliquait même aux barbares. Les Grecs pris les armes à la main en combattant contre la patrie étaient seuls déclarés indignes de toute compassion et condamnés à mort [2].

Celui que le malheur jetait dans la servitude pouvait toujours espérer sa rançon de l'affection d'un parent ou de la générosité d'un ami. La foi dans la puissance d'Esculape resta toujours chère au paganisme ; Asclépios fut le grand protecteur de ceux qui avaient perdu la santé et la liberté, ces deux biens inséparables du bonheur. Le captif implorait son secours afin de l'aider à obtenir son rachat, et, si ses vœux venaient à être exaucés, il témoignait au dieu sa reconnaissance par un souvenir pieux semblable à ceux que des fouilles récentes ont mis au jour à Athènes.

Rentré dans sa patrie après avoir servi comme esclave à l'étranger, le Grec ne conservait aucune déchéance de ses droits. C'était, disait-on, la faute à la Fortune aveugle qui décide des combats, et l'homme n'y pouvait rien [3].

Certains généraux savaient profiter habilement du zèle des familles à payer la rançon de leurs proches. Plutarque rapporte à ce sujet une anecdote curieuse, dans laquelle Cimon fit preuve à la fois de prévoyance et d'humanité.

[1] Les actes de cruauté que l'on peut reprocher à Athènes sont rares et encore peut-on dire qu'ils n'ont été commis que dans des moments d'exaspération. En l'an 422 avant J.-C., après s'être emparés de Scione, les Athéniens égorgèrent tous les hommes en âge de porter les armes, réduisirent en esclavage les femmes et les enfants et donnèrent le territoire à cultiver aux Platéens (Thuc., v 32). Six ans après, les Méliens subissaient le même sort (Id. v. 96).

[2] Barthelemy. *Anacharsis*, xxxiv ; Pausanias. ix.

[3] V. Démosthènes. *Plaid.* c., Eubulide 6.

Digitized by Google

A la suite d'une victoire remportée par les Athéniens et leurs alliés, l'armée avait fait dans les villes de Sestos et de Byzance un très grand nombre de captifs sur les Perses, les Lydiens et les Phrygiens. Cimon, qui devait faire le partage du butin avec les alliés, rangea d'un côté les barbares dans une complète nudité et, de l'autre, il plaça les vêtements et les riches ornements qu'ils portaient sur eux. Les alliés alors réclamèrent, disant que les lots étaient inégaux.

Pour les contenter, le général déclara qu'il garderait pour les Athéniens les corps nus des captifs. Les soldats grecs se plaignirent à leur tour de la conduite déraisonnable de leur chef ; mais il n'en fut plus de même, quelques jours plus tard, quand ils virent arriver les parents et amis des prisonniers, tous porteurs de fortes sommes d'argent destinées aux rançons. Cimon put, de la sorte, largement récompenser ses troupes, tout en conservant encore des ressources suffisantes pour entretenir la flotte pendant quatre mois[1].

« L'Hellène, dit M. Letourneau, n'a pas de haine contre le » captif épargné, et, si celui-ci paye sa rançon, il devient un » hôte[2]. » C'était le *Doryxène*, l'hôte conquis par la lance, comme il est dit plus haut, par opposition au *Doryalote* ou prisonnier ordinaire.

Le désir de ménager les forces vives de la nation était sans doute d'un grand poids dans les échanges et les rachats des prisonniers ; ne fallait-il pas chercher à combler le mieux possible les vides nombreux qui se faisaient parmi les citoyens de l'État, à la suite de luttes continuelles ? Il est à croire aussi, qu'à certains moments critiques, une loi de conservation des êtres et de continuité de race s'imposait aux belligérants, tant ils avaient souci d'épargner les travailleurs les plus utiles au pays.

[1] PLUTARQUE. *Cimon*, XII.

[2] Ch. LETOURNEAU. *La guerre dans les diverses races humaines*, p. 439.

Digitized by Google

Tel fut le cas, lors de la longue guerre entre Corinthe et Mégare. Comme la paix n'était pas possible, il fut convenu qu'on garderait de part et d'autre une conduite pleine de modération et d'équité. Aussi ne fit-on aucun tort aux laboureurs. De chaque côté, les prisonniers étaient rachetés pour une somme à débattre, qui n'était payable qu'après la mise en liberté sur parole : « Celui qui faisait un prisonnier, dit Plutarque, le conduisait dans sa maison, lui donnait bien à manger et le renvoyait chez lui. Lorsqu'il venait apporter sa rançon, il recevait des remerciments et demeurait, pour toujours, l'ami de celui dont il avait été le captif. Quiconque n'aurait pas versé la somme convenue eût passé, non seulement chez les ennemis, mais même dans son propre parti, pour un homme injuste et perfide [1] ».

Certaines fêtes étaient l'occasion de la délivrance des prisonniers ou du rachat, par le trésor public, de ceux qui, à l'étranger, ne pouvaient fournir de rançon. Plutarque dit que cette coutume charitable avait été introduite par Erichtonius, un ancien roi d'Athènes, qui vivait, d'après ce que l'on suppose, plus de quinze cents ans avant l'ère vulgaire. Il fonda, à cet effet, des jeux appelés *Athénéens*, que, plus tard Thésée transforma en grandes et en petites *Panathénées*. Les premières se célébraient tous les cinq ans, et l'on y délivrait des prisonniers, c'est-à-dire des esclaves [2].

Comment l'usage était-il pratiqué ? Quelle en fut sa durée ? On manque à cet égard de renseignements précis, mais ce qu'on en sait permet de croire que le rachat des captifs, comme cela se vit au Moyen-Age [3], était populaire et passait pour être très méritoire. Cicéron, tout pénétré des mœurs et des idées grecques, disait qu'il valait mieux dépenser les

[1] PLUTARQUE. *Questions grecques*, XXII.

[2] PLUTARQUE. *Thésée*, XXII, et la note 87 de Ricard.

[3] L'ordre de la *Merci* ou de la *Rédemption* fut institué en 1223 pour le rachat des prisonniers chrétiens tombés entre les mains des Turcs.

Digitized by Google

deniers publics à racheter les prisonniers et à soulager des citoyens pauvres qu'à récréer le peuple en divertissements.

On sait aussi que Philopémen, le général de la Ligue achéenne, celui qu'on a surnommé le dernier des Grecs, employait, en partie, ce qu'il gagnait, à la délivrance des captifs pauvres [1].

Il arrivait parfois que des banquiers d'une moralité douteuse se chargeaient de fournir la somme nécessaire au rachat du captif. Mais, souvent alors, le malheureux sortait d'un mal pour tomber dans un pire. Menacé d'être adjugé comme esclave sur la place publique, s'il ne remboursait pas promptement l'argent prêté à gros intérêts, il ne lui restait plus, dans son infortune, qu'à s'adresser au dévouement d'amis généreux.

Un nommé Nicostrate, citoyen d'Athènes, fut, au dire de Démosthènes, la victime d'une aventure aussi désagréable. Pendant qu'il poursuivait trois esclaves fugitifs, il fut lui-même capturé par un vaisseau ennemi et vendu à Egine. Son frère obtint sa rançon moyennant vingt-six mines qu'il alla emprunter à une banque, sur billet payable à trente jours. De retour à Athènes, Nicostrate serait infailliblement retombé en servitude sans l'obligeante intervention de quelques amis qui furent assez heureux pour le tirer des griffes de l'usurier [2].

---

[1] Plutarque. *Philopémen.*

[2] Démosthènes, C. Nicostrate. Les lois de Gortyne donnaient aussi à celui qui avançait la rançon d'un captif un gage sur sa personne jusqu'au remboursement de la somme prêtée.

Digitized by Google

Chapitre III.

RÉPUGNANCE DES GRECS POUR L'ESCLAVAGE.

De tous les peuples de l'antiquité, les Grecs furent les seuls qui eurent conscience du sort malheureux de l'esclave ; et, cette pitié semble bien naturelle à une race qui plaçait si haut la liberté, qu'on pouvait dire de ses enfants qu'ils vivraient moins longtemps dans l'esclavage qu'un poisson hors de l'eau.

S'agissait-il d'entraîner les soldats au combat ? Nul argument ne pouvait mieux enflammer leur ardeur que la perspective de la captivité, comme conséquence de la défaite. Aussi, dans quel mépris tenait-on les Perses, eux dont les armées marchaient à coups de fouet ! En Grèce, au contraire, chacun savait défendre la patrie et mourir pour elle en homme libre.

C'est dans l'accomplissement de ce devoir sacré qu'Athènes et ses alliés surent trouver l'énergie nécessaire au moment du danger, alors que la barbarie asiatique menaça d'étouffer la civilisation hellénique.

Il faut lire dans Démosthènes les paroles vibrantes d'une patriotique émotion que le grand orateur prononçait en parlant des guerres médiques ; on y sent toute l'horreur qu'inspirait aux Grecs la pensée de la servitude : « Qui n'admirerait, disait-il, le courage et la résolution de ces grands hommes, qui abandonnant leur pays et leur ville, sont montés sur leurs vaisseaux pour éviter de souscrire aux volontés d'un maître ? Ces fiers républicains auraient mieux aimé ne pas vivre, que de vivre esclaves. Chacun d'eux ne se croyait pas né seulement pour ses parents et pour ses proches, mais pour sa patrie avant tout. Celui qui se croit né pour sa patrie, va au devant du trépas pour ne pas la voir dans l'esclavage, et il

Digitized by Google

regarde comme plus terribles que la mort, la honte et les insultes qu'on doit essuyer dans une ville asservie » [1].

Aujourd'hui encore, après tant de siècles écoulés, on ne peut rester indifférent devant la téméraire grandeur de la résistance aux armées de la Perse. La Grèce sauvée, c'était le génie grec reprenant son essor et léguant à l'humanité ses trésors intellectuels et artistiques. Qu'on songe donc à ce qui serait advenu, si la Grèce vaincue eût été réduite à l'état de satrapie ? Une nuit profonde se serait sans doute étendue sur le monde, enrayant pour longtemps la marche du progrès.

« La défaite des Perses, dit E. Curtius, a été le salut de la Grèce et de toute sa civilisation. Car il ne s'agissait pas ici d'une issue plus ou moins glorieuse de la lutte, ni de puissance accrue ou diminuée pour les parties belligérantes, c'était une question de vie ou de mort pour l'Hellénisme. Les Perses ne se seraient pas contentés d'une simple reconnaissance de leur souveraineté, la destruction des sanctuaires le prouve suffisamment, et s'ils avaient laissé subsister quelques cités grecques, des tyrans, amis des Perses, les auraient dominées et auraient étouffé chez elles toute liberté de la pensée. Sans cette liberté, point d'État grec possible, point de religion grecque, d'art grec, de science grecque ; en un mot, rien de ce qui constitue le génie de la Grèce [2]. »

Les prodigieux succès remportés par les Grecs contre le Grand Roi excitèrent considérablement leur orgueil national et démontra l'incontestable supériorité qui les séparait des Barbares. De là était né chez eux un sentiment de légitime autorité que personne, d'ailleurs, ne songeait à leur contester, et qui faisait dire à Euripide que « les Grecs ont le droit de commander aux Barbares [3] ».

[1] Démosthènes. *Harangue sur la couronne*.

[2] E. Curtius. *Histoire Grecque*, trad. de Bouché-Leclercq, t. II, p. 344.

[3] Euripide. *Iphigénie en Aulide*, v, 1379. V. Dict. Ant. Gr. et Rom., au mot *Barbari*, article de M. Saglio. V. E. Curtius, *Histoire des Grecs*, trad. de Bouché-Leclercq, t. II, p. 285.

Digitized by Google

Qu'y a-t-il d'autre dans cette maxime que l'expression d'un ardent chauvinisme particulier à toutes les races fortes qui ont conscience de leur mission civilisatrice ? Et s'il est vrai, comme on l'a souvent répété, que l'âme d'un peuple se reflète dans sa littérature et ses penseurs, on peut affirmer, sans crainte, que la seule ambition de la Grèce visait à devenir la maîtresse du Monde, non par la force brutale, mais surtout par l'éclat de son intelligence et la supériorité de son éducation.

Aristote lui-même, si excessif dans sa théorie sur l'esclavage, n'enlève pas au barbare sa qualité d'homme ; et, s'il le place dans une condition d'infériorité, c'est uniquement à cause de ses instincts grossiers qui excluent en lui le commandement utile et intelligent. Aussi estime-t-il que, pour ce motif, il lui est plus avantageux d'obéir que de donner des ordres :

« Toujours, dit-il, il en est ainsi, dans l'espèce humaine, chaque fois que l'âme est supérieure au corps [1] ».

Les Grecs ne contestaient pas aux Barbares le droit de s'élever jusqu'à leur niveau par le savoir et l'éducation. Leurs nombreuses relations commerciales, le grand développement de leurs colonies lointaines et l'accueil si bienveillant qu'ils réservèrent à des barbares venus des confins de la civilisation dans le dessein de s'instruire, prouvent assez le peu de cas qu'ils faisaient du préjugé de race.

Jamais non plus, ils ne conçurent l'idée monstrueuse d'êtres humains frappés d'une perpétuelle réprobation et marqués, dès la naissance, du stigmate de la servitude, tels que l'ont été et le sont encore les Parias et les Soudras dans l'Inde, ainsi que les Nègres jusque bien avant dans les temps modernes. L'esprit grec ne descendit pas à ce honteux égoïsme que Montesquieu flétrissait si ironiquement en exposant les

[1] Aristote. *Politique*, I, 2 § 13.

Digitized by Google

idées qui avaient cours, en France, sur la traite et l'obligation du travail des Noirs :

« Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre » les Nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples » d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû » mettre en esclavage ceux d'Afrique pour s'en servir à défri- » cher tant de terres. Le sucre serait trop cher si l'on ne » faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. » Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds à la tête ; et » ils ont le nez si écrasé, qu'il est presque impossible de les » plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui » est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme » bonne, dans un corps tout noir. Une preuve que les Nègres » n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un » collier de verre que de l'or, qui, chez les nations poli- » cées est d'une si grande conséquence. Il est impossible que » nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce » que, si nous les supposions des hommes, on commencerait » à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens ! »[1].

La Grèce eût protesté contre pareil outrage adressé à l'humanité ; et quand Aristote, parlant de la légitimité de la servitude et du droit des Grecs à la suprématie, invoque, lui aussi, à l'appui de sa thèse, la nécessité sociale, il s'empresse de recommander aux maitres d'user de bienveillance envers leurs sujets. L'Europe, au contraire, n'eut aucune compassion des malheureux nègres et, ajoute Montesquieu sur le ton du persiflage : « l'on considère, comme de petits esprits, ceux qui exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains : car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? » .

[1] Montesquieu. *Esprit des lois*, liv. xv, ch. v et vii.

Digitized by Google

L'état de l'homme qui perd sa liberté eut de tout temps le pouvoir de frapper l'âme compatissante des Grecs, et leurs plus anciens poètes se faisaient déjà l'écho du sentiment public, en parlant en termes émus de l'esclavage.

Quand Homère dit que : « Jupiter ôte la moitié de sa vertu à celui qu'il rend esclave », ne fait-il pas un appel indirect à la pitié pour celui qu'une injuste destinée flétrit et sépare de ses semblables ? De même dans l'Iliade, les plaintes d'Andromaque devant le corps d'Hector, n'éveillent-elles pas l'horreur de la servitude ? « O mon époux ! s'écrie-t-elle, la superbe Troie va être entièrement détruite. Tu étais mon unique défenseur. Bientôt toutes ces malheureuses vont être emmenées captives sur les vaisseaux de nos ennemis, et je serai entraînée avec elles. Toi, mon fils, tu suivras ta mère pour te voir assujetti à des travaux indignes [1] ».

Hésiode, Théognis et Phocilyde déplorent aussi les dures lois de la guerre.

Plus tard, après que les mœurs des premiers âges se sont adoucies, une voix bien plus énergique et plus généreuse encore s'élève du sein de la foule contre l'iniquité de l'esclavage. Démocrite demande surtout aux gouvernements de respecter la liberté des personnes[2] : Cratès affirme que l'homme est le citoyen du Monde [3]. Sur la scène, le grand tragique Sophocle fait vibrer les fibres du cœur grec par ces accents émus : « Je me sens touchée d'une vive pitié. O mes chères amies, dit Déjanire s'adressant au chœur, à la vue de ces malheureuses femmes transportées loin de leur patrie, sur une terre étrangère, sans parents, sans asiles, peut-être filles de pères libres, et maintenant esclaves [4] ».

Les œuvres d'Euripide abondent en préceptes d'une philosophie large et humaine. Le poète pense que la bonté et

[1] *Iliade*, ch. XXIV.
[2] CROISET. *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, p. 178.
[3] FUSTEL DE COULANGES. *La Cité antique*, p. 422.
[4] SOPHOCLE. *Les Trachiniennes*, v. 298-302.

Digitized by Google

l'honnêteté établissent seules la supériorité entre les hommes. L'égalité est de droit naturel et l'esclavage lui est à tel point odieux, qu'il montre Polyxène préférant la mort à la captivité si douce qu'elle puisse être : « J'étais souveraine, ô infortunée parmi les femmes de l'Ida ; j'étais admirée entre ses jeunes filles, égale aux déesses, si j'eusse été immortelle ; et maintenant me voici esclave ! Ce seul nom me fait aimer la mort. Et puis, peut-être tomberai-je aux mains d'un maître cruel qui, à prix d'argent, m'achètera et me forcera à faire le pain dans sa demeure, à balayer sa maison et à passer debout, près du métier, des journées d'amère contrainte [1] ».

Zénon, le fondateur du stoïcisme, s'élève à la conception véritable de l'amour de l'humanité et de la fraternité universelle : « Que l'esclavage, dit-il, vienne de la conquête ou soit le fait d'une acquisition, il sanctionne, de toute manière, le droit d'un maître, ce qui ne peut être. L'homme est chose sacrée pour l'homme [2] ».

Socrate enseignait que tous les hommes sont des concitoyens. Xénophon était rempli d'égards pour sa domesticité et le sophiste Alcidamas soutenait la fraternité internationale et l'injustice de l'esclavage [3].

Si Platon refuse de reconnaître l'égalité, il estime, comme Aristote, que la dignité humaine doit être respectée jusque dans l'esclave, et que celui-ci a besoin d'être traité avec plus de justice encore que l'homme libre. Cette théorie de l'esclavage, que l'on aurait pu croire acceptable, ne trouva pas grâce devant le sentiment public à Athènes. Les poètes comiques Philémon et Ménandre firent entendre sur le théâtre les vives protestations de la foule indignée : « Personne ne naît esclave, s'écrie Philémon, c'est la Fortune seule qui réduit le corps en servitude [4] ». Ménandre est du même avis

[1] Euripide. *Hécube*, v. 341.
[2] A. Fouillée. *Histoire de la philosophie*, p. 152.
[3] Croiset. *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, p. 47.
[4] Philémon. Frg. 39.

Digitized by Google

que son rival en comédie : « Toutes les naissances se valent, dit-il, accorde à ton esclave un peu de franc parler et tu le rendras meilleur [1] ».

La bienveillance témoignée par la foule à l'esclave devait être sincère, car Aristote, avec une entière franchise, reconnaît que ses opinions sont en désaccord avec les idées alors acceptées. « C'est la loi, dit-on, qui seule établit la différence entre l'homme libre et l'esclave ; la nature n'y est pour rien. » Le pouvoir du maître était donc considéré comme une violation de la loi naturelle [2].

La notion des droits de l'humanité apparaît nette et précise dans l'esprit philosophique de la Grèce, et si l'esclavage y est demeuré vivace, c'est parce que l'application des principes d'équité et de fraternité s'est trouvée en conflit avec des nécessités économiques et sociales. Le droit fut sacrifié à l'intérêt public et la législation n'eut d'autre effet que de rendre les mœurs secourables à l'esclave. Politique inique, dira-t-on avec raison, mais il convient, cependant, de reconnaître, en toute justice, que la plupart des peuples qui se prétendent aujourd'hui à la tête de la civilisation et du progrès, ont toujours adopté la même règle de conduite.

L'esclavage se justifiait aux yeux de certains penseurs par son antiquité et le grand avantage que l'État et les citoyens en retiraient. L'esclave n'était-il pas l'outil perfectionné, à un moment où aucune force mécanique n'existait ! Au fond, chacun avait conscience de l'injustice de disposer à son profit de la liberté des autres, mais ces considérations s'effaçaient devant le pressant besoin de bras que réclamait l'activité incessante de la race grecque.

L'esclave ne servit que très peu au luxe et au faste des riches. Il était de mauvais goût de s'entourer d'une domesticité nombreuse et désœuvrée, comme cet Apollodore que

[1] Ménandre. Frg. 292, 340. V. Croiset. l. c., t. III, p. 620.
[2] Aristote. *Politique*. I, 2 §§ 2, 3 et 16.

Digitized by Google

Démosthènes accable de ses railleries, en l'accusant de n'acheter des femmes que pour servir à ses plaisirs et de choquer ses concitoyens lorsqu'il parait en public escorté de trois esclaves [1].

Beaucoup de professions, notamment celles qui intéressent les beaux-arts, l'architecture, la médecine, restaient le monopole des hommes libres. De même le métier militaire incombait au citoyen et, quand dans des moments difficiles, l'État devait armer des esclaves, il savait, par l'affranchissement, récompenser leur dévouement. « Qu'ils jouissent de la liberté, disait-on, ceux qui ont montré qu'ils étaient dignes d'être citoyens ! »

L'esclavage n'existait pas chez les Locriens et les Phocidiens ne voulurent jamais en entendre parler parce que cette institution empêchait l'ouvrier indépendant de gagner sa vie par le travail. N'est-il pas curieux de constater que déjà, il y a plus de deux mille ans, le travailleur libre luttait contre la concurrence étrangère et entendait rester le maitre de sa production? Voici le fait rapporté par Athénée :

Un riche citoyen d'Élatée, appelé Mnason, disciple et ami d'Aristote, avait eu l'idée de faire venir chez lui une grande quantité d'esclaves dont l'industrie devait être une source de bénéfices. La population protesta et soutint que Mnason en faisant travailler mille esclaves, allait enlever à un nombre égal de ses concitoyens leurs moyens d'existence [2].

Enfin, comme preuve de la répugnance des Grecs pour l'esclavage, nous ajouterons que le même auteur raconte, que les habitants de Chios furent justement châtiés par une révolte d'esclaves, parce qu'ils avaient, les premiers, fait trafic de chair humaine au lieu de s'en tenir au travail libre et salarié.

---

[1] Démosthènes. *Pour Phormion*, 20.

[2] Athénée. 86, 91. Voyez aussi Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* : au mot *artifices*.

Digitized by Google

Chapitre IV.

L'ESCLAVAGE ET LA RAISON D'ÉTAT. THÉORIE D'ARISTOTE.

Etant donné la population peu dense de la Grèce, l'esprit à la fois guerrier et aventureux de ses habitants dont une notable partie composait l'armée, la flotte et les équipages de commerce, jamais le pays n'aurait pu, sans l'assistance des esclaves, parvenir à cet immense développement économique qui fait, aujourd'hui encore, notre admiration.

Dans les campagnes, le paysan possédait généralement un coin de terre qu'il cultivait avec ses enfants et quelques esclaves dévoués, admis à participer au foyer commun. Le vieil Hésiode chante cette existence simple et heureuse où maîtres et serviteurs sont confondus dans les mêmes travaux. Cette situation privilégiée de l'esclave aurait, semble-t-il, peu changé depuis les temps quasi-légendaires jusqu'à l'époque historique, à en juger par les détails que donne Xénophon sur son exploitation agricole. Si l'auteur de l'*Économique* ne met pas la main à la charrue, il n'en est pas moins un *gentleman farmer* modèle, attentif aux soins de sa culture et au bien-être de ses gens.

L'Attique comptait, en assez grand nombre, des modestes ménages d'agriculteurs, vivant de la vie simple des champs au milieu de leur domesticité. L'esclave y jouissait d'une confiance telle, que souvent ses maîtres l'envoyaient au marché voisin vendre les récoltes et les produits de la ferme.

L'ouvrier agricole libre, trop pauvre pour exploiter lui-même un champ, louait ses services à plus riche que lui, et sa condition se rapprochait alors de celle de l'esclave.

Digitized by Google

Le salariat n'existait, à vrai dire, que dans les villes importantes où l'industrie et le commerce se servaient d'ouvriers et d'artisans de toute catégorie concurrement avec les esclaves.

Athènes était dans une situation intermédiaire entre Sparte et la Phocide. Parmi les artisans, on rencontrait tout à la fois des esclaves, des étrangers et des citoyens.

Dans les ateliers régnait une grande activité. On sait, par Démosthènes, que son père possédait à lui seul deux manufactures d'une certaine importance. Dans l'une, cinquante esclaves étaient occupés à fourbir et à polir des armes, besogne grossière qui laisse supposer un travail d'achèvement par des ouvriers d'élite. Dans l'autre, on faisait des lits et des sièges. Vingt esclaves débitaient le bois ou mettaient en œuvre le bronze, l'ivoire ou d'autres matières précieuses nécessaires à l'ornemention. Démosthènes donne ces renseignements au tribunal, en vue surtout d'attirer son attention sur l'importance de la succession paternelle et des esclaves qui faisaient partie du patrimoine du défunt, il importait peu de savoir combien d'ouvriers de condition libre travaillaient dans les deux manufactures. C'est sans doute, pour ce motif, que l'orateur n'en indique pas le nombre.

Athènes et d'autres villes de la Grèce, telles que Corinthe, Argos, Delphes, Tanagra avaient des manufactures de tissus, d'armes, de meubles, de poteries, etc., destinés à la vente dans le pays ou livrés à l'exportation [1]. Il fallait en outre à la marine marchande des équipes de rameurs de classe servile, pour envoyer au loin les produits de l'industrie nationale et rapporter, en échange, le blé, le vin et les matières premières nécessaires à la vie et à l'activité de la mère patrie.

De son côté, l'État pas plus que les particuliers, ne pouvait se passer d'esclaves. Ne devait-on pas construire et armer les vaisseaux de guerre, travailler dans les arsenaux, réparer et entretenir les routes, les murs et les ports ? Enfin l'exploita-

[1] Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Artifices*.

Digitized by Google

tion des mines et des carrières affermées par le gouvernement à des citoyens ou à des compagnies, demandait, en tout temps, un nombreux contingent d'esclaves.

Ce n'était donc pas sans raison que les Grecs rangeaient l'esclavage parmi les sources principales de la richesse. L'utilité absolue fut pour eux la justification de cette grave dérogation au principe de la liberté humaine qu'ils avaient en si haute estime. La servitude était, à leurs yeux, un mal dont ils ne pouvaient se passer ; et, sans doute, ils y auraient renoncé volontiers s'ils avaient eu à leur disposition les puissants moyens mécaniques de l'industrie moderne. C'est, du moins, ce que laisse entendre Aristote, quand il dit que l'esclavage devrait disparaître de la terre, si l'outil savait agir de lui-même et si l'on parvenait à trouver des instruments assez perfectionnés pour remplacer le travail de l'esclave [1]. N'était-ce pas pressentir, plus de deux mille ans avant notre époque, le rôle humanitaire des machines qui ont fait plus au profit de l'émancipation du travailleur manuel que toutes les revendications sociales réunies ?

Les idées d'Aristote sur l'esclavage ont donné lieu à trop de critiques pour ne pas en dire ici quelques mots. Les uns y ont vu un défi jeté à l'équité et à la liberté humaine ; les autres, avec plus de raison, n'ont pas été aussi loin, trouvant que le philosophe de Stagyre avait simplement cherché à expliquer, par des considérations d'intérêt social, une ancienne institution placée sous la protection des lois de son pays.

Comme on l'a déjà vu, il fait la part de ses adversaires et ne se dissimule pas que l'opinion publique lui est généralement défavorable. Il croit toutefois que la justice ne réside pas seulement dans la bienveillance, mais dans l'autorité bien comprise, laissée à ceux qui disposent d'une supériorité morale et intellectuelle utile au bien-être général. Il en arrive ainsi à prétendre que l'esclavage est fondé en nature, parce que les

[1] Aristote. *Politique*, I, 2 § 5.

Digitized by Google

rapports entre les hommes sont inégaux et que, chez certains d'entre eux, l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti qu'on puisse en tirer[1].

Cette théorie, si contraire qu'elle soit à la conception naturelle du droit, n'en était pas moins, à cette époque, l'explication la plus rationnelle de l'esclavage ; malheureusement, elle servit, dans la suite, à la justification de l'autorité entre les mains des classes dirigeantes. Un des esprits les plus lumineux de la France, l'illustre Montesquieu, se fait en quelque sorte l'écho de l'idée aristotélienne lorsque, recherchant la véritable origine de l'esclavage, il trouve que, très souvent, il est fondé sur la nature des choses ; car si, en principe, dit-il, tous les hommes naissent égaux, la règle souffre des exceptions, dans certains pays où il existe des raisons naturelles d'accepter l'esclavage [2]. Ne jugeons donc pas plus sévèrement Aristote que l'auteur de l'Esprit des lois ; l'un et l'autre ont tenté vainement de mettre d'accord le droit avec une situation consacrée par l'usage et l'intérêt général.

En voulant concilier l'esclavage avec la nécessité sociale, Aristote a démontré, par cela même, son iniquité. « Aussi sa théorie, dit M. Fouillée, malgré son immoralité, constitue-t-elle un progrès. En cherchant dans la nature les raisons d'une institution contre nature, il ne devait faire qu'en montrer plus évidemment l'injustice [3] ». Aristote est, avant tout, un conservateur et, quand il veut perfectionner, c'est toujours à l'aide d'éléments déjà connus dont il fait un choix méthodique : « Il est l'homme du juste milieu, observe très judicieusement M. A. Croiset ; cela lui permet d'éviter certains défauts qu'un partisan exclusif du fait, aussi bien qu'un défenseur convaincu des causes finales, n'aurait peut-être pas évités. On lui a souvent reproché d'accepter trop volontiers les faits

[1] Aristote. *Politique*, I, 2 §§ 13 et 20.
[2] Montesquieu. *Esprit des lois*, xv, ch. vi et vii.
[3] A. Fouillée. *Histoire de la philosophie*, p. 136.

Digitized by Google

comme légitimes, par cela seul qu'ils existent, et l'on cite, en exemple, sa théorie de l'esclavage. Aristote est moins coupable qu'on ne le croit, en ce qui touche l'esclavage. S'il ne rejette pas *a priori* ce qui existe, il ne renonce pas à déterminer les conditions que le fait doit remplir pour être accepté par la raison [1]. »

Sa vie et ses écrits attestent qu'il fut le meilleur des maitres et le défenseur le plus humain des esclaves dans l'antiquité. Si le respect de la tradition et la crainte d'innover enchaînent son esprit au point de lui faire perdre de vue la vraie notion de la justice, du moins, cherche-t-il à atténuer les conséquences de ses principes par des conseils de modération, lorsqu'il s'agit de les appliquer. On ne peut douter de la noblesse de ses sentiments et de la générosité de son cœur, chaque fois qu'on lui voit aborder ce sujet délicat. Souvent même, il s'élève à une hauteur de vue bien faite pour nous étonner, si l'on songe qu'Aristote écrivait à une époque où, suivant une opinion trop facilement acceptée, l'idée morale de la bienfaisance n'avait pas encore germé.

Il veut que le maitre soit pour l'esclave la cause de sa propre vertu. Une communauté de vie et d'intérêt exige, dit-il, de la part de celui qui commande, un grand fonds de bienveillance, condition de toute sociabilité.

Aussi, est-il adversaire des mauvais traitements. D'accord en cela avec Platon, il pense que l'esclave doit être réprimandé doucement et traité avec plus d'indulgence encore qu'un enfant. On accordera de l'estime à celui qui se livre à des occupations libérales et les simples travailleurs recevront des aliments en abondance. A tous, il convient de faire entrevoir l'affranchissement comme but de leurs efforts, afin d'exciter leur zèle à bien agir : « Cette façon de se conduire est, selon lui, conforme à la justice et à l'intérêt, car la liberté sera la meilleure récompense de leurs peines et, par cela même, ils

[1] A. Croiset. *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, p. 716.

Digitized by Google

supporteront la fatigue, en songeant que la servitude doit avoir un terme [1] ».

Il va plus loin encore dans ses conceptions généreuses ; il admet qu'il peut exister une amitié réciproque entre le maître et l'esclave, lorsque la nature les a jugés dignes l'un de l'autre. Pouvait-on apporter un tempérament plus humain à la rigueur d'une institution sanctionnée par les lois ? Il fit voir, d'ailleurs, par la conduite de toute sa vie, que ces conseils n'étaient pas une vaine déclamation et qu'il entendait s'y conformer tout le premier.

Il eut pour ami intime Hermias, esclave d'Eubulus, tyran d'Atarnée, ville de Mysie. Hermias fut affranchi à la mort de son maître et mis par sa volonté à la tête du gouvernement. Aristote demeura trois ans près de lui et, plus tard, il éleva un tombeau au maître et à l'ancien esclave, en souvenir de ses bonnes relations avec chacun d'eux [2].

Enfin, dans son testament, Aristote accorde la liberté à tous ses serviteurs et charge Antipater de l'exécution de ses dernières volontés. Cicéron, avant de mourir, imita cet exemple.

Notons aussi, à la louange d'Aristote, que l'enseignement qu'il donna à Alexandre-le-Grand fut toujours large et humanitaire, au point d'inspirer à l'élève la pensée grandiose de confondre les Grecs avec les Barbares, c'est-à-dire les maîtres avec les esclaves.

---

[1] Aristote. *Politique*, liv. I, IV, §§ 16 et 21 ; id. liv. II, IV § 4 ; id. liv. IV, IX § 9 ; id. ch. IX § 6 ; id. *Economique*, I, V.

[2] Strabon, en parlant de cet Hermias, montre à quel crédit pouvait atteindre un esclave. Son maître l'envoya à Athènes y suivre les leçons de Platon et d'Aristote et, après qu'il se fut emparé d'Atarnée et d'Assos, il n'hésita pas à l'associer à son gouvernement. Enfin, le tyran l'institua son héritier. Aristote et Xénocrate vécurent plusieurs années auprès de l'ancien esclave. Le premier épousa la nièce d'Hermias. Celui-ci eut une fin tragique ; le roi de Perse le prit par trahison et le fit pendre. (Strabon, XIII, ch. I. § 57, p. 56. Trad. Tardieu.)

Digitized by Google

CHAPITRE V.

FORMES DIVERSES DE L'ESCLAVAGE, RECRUTEMENT, TRAFIC, DROITS DU MAITRE.

La haute antiquité grecque ne connut, à proprement parler, que la captivité résultant du fait de la guerre. Cependant, il existait certaines formes particulières de servitude, telles que l'esclavage pour dettes et celui que les lois infligeaient à titre de peine. L'un et l'autre avaient une lointaine origine. Parfois même, l'on abdiquait volontairement sa liberté, en expiation d'un crime dont on se reconnaissait coupable, ou aussi, pour se conformer aux ordres des oracles.

La tradition faisait remonter cet usage aux dieux les plus vénérés de la Grèce, qui avaient voulu donner l'exemple aux humains de l'expiation librement consentie et de la soumission au pouvoir divin.

Apollon se fit le gardien des troupeaux d'Admète pour se punir du meurtre de Python ou des Cyclopes, selon d'autres récits. La bienveillance que le dieu témoigna à son ancien maitre, fut pour celui-ci, au dire de la légende, une source inépuisable de prospérités [1].

Hercule, après avoir tué Iphitus, alla servir d'abord neuf années chez Amyclès, puis, sur l'ordre de la Pythie, il demeura encore trois ans l'esclave d'Omphale, reine de Lydie.

La servitude ordinaire, c'est-à-dire la vente à l'encan, resta toujours comprise au nombre des peines. Parfois on l'appliquait dans des circonstances spéciales, comme, par exemple, lorsqu'une étrangère épousait un citoyen d'Athènes. Traduite

[1] Voyez DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Admète*.

Digitized by Google

devant le tribunal des Thesmothètes, elle pouvait être condamnée à être vendue comme esclave [1].

On sait que celui qui négligeait de rembourser les fonds qu'il avait empruntés pour payer sa rançon s'exposait à se voir adjugé aux enchères sur la place publique. Ce droit avait été conservé à Athènes, à titre exceptionnel, après l'abolition par Solon de l'esclavage pour dettes. Citons encore comme derniers vestiges de l'ancienne législation draconnienne, le privilège des marchands et du trésor public de demander l'emprisonnement et même la vente du débiteur récalcitrant. Dans les autres États de la Grèce les mœurs étaient plus dures, on y conservait le droit de prise de corps dans toute sa rigueur.

Le mode de recrutement des esclaves parmi les prisonniers de guerre disparut à la longue et fut remplacé par un trafic régulier aux dépens des peuples réputés barbares.

Cette transformation s'accomplit surtout sous l'empire de considérations d'utilité publique et privée qu'il importe ici de noter.

La facilité avec laquelle se faisaient les rachats de captifs devait rendre fort précaire la possession des esclaves provenant de butin de guerre. On a déjà vu, qu'à défaut de parents ou d'amis, les cités grecques intervenaient elles-mêmes et négociaient la mise en liberté de leurs habitants retenus en esclavage. Les guerres, les épidémies, les émigrations coloniales tendaient continuellement à amoindrir la population au point d'entraver parfois la marche régulière de l'État. Il fallait alors songer à repatrier ceux qui servaient à l'étranger ou se résigner à créer des citoyens parmi les affranchis et les esclaves. Athènes dut, à plusieurs reprises, recourir à cette mesure extrême, sauf à rayer plus tard ces nouveaux venus, lorsque l'équilibre s'était rétabli ; Aristote nous apprend qu'il

[1] Demosthènes. *Cont. Néera.*

Digitized by Google

en fut de même dans d'autres cités grecques, afin de remédier à la pénurie d'hommes [1].

Ainsi s'expliquent ces rachats périodiques de captifs dont les solennités religieuses étaient le prétexte, mais qui avaient surtout pour but l'intérêt et la bonne administration des cités.

Avec les pourvoyeurs d'esclaves, qui allaient chercher leur marchandise dans les contrées éloignées et barbares, le maître courait moins de risque d'évasion et n'avait guère à craindre les demandes de rachat. A ces avantages venait encore se joindre celui très apprécié de posséder des serviteurs de constitution vigoureuse, doués de plus de souplesse de caractère que ceux de race grecque, de nature fière et indocile.

Après la guerre de Péloponèse, l'on ne vit plus que rarement, en Grèce, des esclaves indigènes, et Démosthènes nous apprend que, vers le milieu du IVe siècle, les nations réputées barbares pourvoyaient seules aux besoins des maitres [2].

Les esclaves étaient amenés de la Thrace, de la Scythie et de la Phrygie par des marchands sans vergogne à qui ce honteux trafic ne répugnait pas.

Les Thessaliens furent longtemps les principaux fournisseurs du marché esclavagiste. Ils étaient détestés de toute la Grèce, et Aristophane, avec sa franchise ordinaire, disait d'eux, sur le théâtre d'Athènes, qu'ils faisaient là un vil métier [3]. On a vu plus haut que, pour un semblable motif, la réputation des habitants de l'ile de Chio ne valait pas davantage [4].

Ce n'était pas sans raison que de telles gens méritaient le mépris public ; tous les moyens leur semblaient bons pour se procurer leur marchandise humaine ; tantôt on les voyait suivre les armées et acheter aux vainqueurs les prisonniers,

[1] Aristote. *Politique*, liv. III, ch. III § 5.
[2] Démosthènes. *Contre Midias*, 23 et s.
[3] Aristophane. *Plutus*, sc. VI.
[4] Voyez *supra*, p. 132.

Digitized by Google

tantôt ils organisaient de véritables expéditions dans les pays éloignés et enlevaient à leurs foyers les habitants sans défense.

A partir de la domination romaine, le trafic des esclaves devint un commerce important ; au IIe siècle avant notre ère, l'île sainte de Délos avait acquis une prospérité très grande sous l'habile direction de Rome. C'était un centre vers lequel affluaient tous les produits de la Grèce, de l'Orient et de l'Egypte. Dans ce vaste entrepôt se faisaient tous les négoces On y amenait des convois d'esclaves recrutés surtout en Asie Mineure. De là, ils étaient dirigés vers la Métropole ou en Italie, afin d'y cultiver les terres des chevaliers romains : « on y débitait en un seul jour, dit M. Dielh, plus de dix mille esclaves [1] ».

Le passage à Délos de cette multitude devait être particulièrement douloureux, eu égard au peu d'étendue de l'île, à l'aridité de son sol et à la difficulté des approvisionnements. Mais, la seule coupable alors, n'était pas la Grèce vaincue et soumise ; Rome faisait sentir son influence, c'était elle qui organisait ces transports et qui avait choisi Délos comme centre de ses relations commerciales avec les riches contrées voisines.

Des fouilles récentes on mis à découvert les immenses bâtiments connus sous le nom de *schola* des Italiens ; là, sans doute, s'entassaient les esclaves avant d'être dirigés vers les lieux de destination. Ce furent ces mêmes hommes qui, à différentes reprises, se soulevèrent contre leurs oppresseurs et mirent plus d'une fois en échec les légions romaines envoyées contre eux.

En principe, le maître avait sur l'esclave un pouvoir absolu, tempéré cependant par les lois, mais surtout par la douceur excessive des mœurs, ainsi qu'on le verra bientôt.

Celui qui tombait dans la servitude perdait à la fois patrie

[1] Dielh. *Excursions archéologiques en Grèce*, p. 160.

Digitized by Google

et famille. Il faisait partie du patrimoine du maître qui pouvait en disposer à son gré.

On donnait généralement aux esclaves des noms de consonance neutre, avec la finale « on », comme Cerdon, Carion, Eschiron, Xénon, etc., etc. Toutefois ces appellations n'étaient pas prises en mauvaise part, et ce qui le prouve, c'est que beaucoup d'hommes illustres, tels que Solon, Cimon, Platon, Phocion et bien d'autres, eurent des désinences semblables et ne s'en trouvèrent pas offensés. Enfin, des affranchis, à ne citer que Pasion et Phormion, après avoir reçu la qualité de citoyen, pour services rendus à l'État, continuèrent de garder leurs noms de servitude.

Digitized by Google

Chapitre VI.

SPARTE ET LA SICILE.

La réputation de douceur des Grecs envers les esclaves a souvent été mise en doute et, aux sentiments bienveillants qu'ils affichaient si volontiers [1], on a voulu opposer la condition malheureuse des Ilotes, les tortures infligées par Syracuse aux prisonniers athéniens et, même aussi, la cruauté des riches propriétaires de la Sicile, sous la domination romaine.

Ces faits n'ont pas l'importance qu'on voudrait leur attribuer et n'entachent en rien la civilisation hellénique. Il convient d'y voir seulement des conditions spéciales d'organisation politique d'un peuple ou bien encore des représailles qui ne touchent que de loin à la question de l'esclavage.

L'invasion dorienne de la Laconie fut aussi fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus, et durant tout le cours de sa longue et glorieuse histoire, Sparte porta le châtiment de sa conquête injuste et violente. De caractère peu souple pour s'assimiler par la bienveillance les anciens possesseurs du sol, et aussi manquant d'hommes pour pouvoir braver impunément les révoltes de ses sujets, elle prit le parti de soumettre ceux-ci aux plus rudes travaux et se condamna à une surveillance armée de tous les instants. C'est qu'en effet, elle connaissait l'excès de haine et l'opiniâtreté des Ilotes, ses irréductibles adversaires toujours épiant le moment favorable de la surprendre. On en eut la preuve, en l'an 470 avant J.-C., lors du grand tremblement de terre qui ébranla la Laconie et fit périr plus de vingt mille personnes. Au milieu de l'affolement général, les Ilotes, mus par une même pensée de

[1] Démosthènes. *C. Midias*, 19.

Digitized by Google

délivrance, se levèrent en masse et marchèrent sur Sparte qui ne dut son salut qu'à la vigilance de quelques citoyens. Cinquante ans après, aux plus beaux jours de la puissance lacédémonienne, on redoutait encore, à ce point, la vengeance de l'ennemi héréditaire qu'il fut stipulé dans un traité d'alliance avec Athènes : « Que si les Ilotes se soulevaient, les Athéniens porteraient secours aux Lacédémoniens autant qu'il serait en leur puissance »[1].

Les lois de Lycurgue, écrites sous l'empire de continuelles alarmes, furent naturellement d'une rigueur excessive, et si l'antiquité admira l'œuvre du grand législateur qui assura l'ordre et la discipline à Sparte pendant cinq siècles, elle réprouva toujours les mesures injustes qu'il décréta contre de malheureux opprimés.

Dans toute la Grèce, le terrible cataclysme de l'an 470 fut attribué à la Justice divine qui avait voulu punir les Spartiates de leur conduite barbare[2], fort inutile, comme l'observe Aristote, « car elle n'empêcha pas les soulèvements de se produire, tandis que rien de semblable n'arriva en Crète où la condition des Périéciens, anciens habitants du pays, était tout à fait supportable[3] ».

Platon et Aristote ont porté un jugement défavorable sur les lois de Lycurgue très propres, suivant eux, à inspirer le courage, mais fort peu capables de faire pratiquer la Justice. Quand Plutarque cherche à disculper ce législateur des mesures de cruauté qui lui sont imputées, telles que « l'embuscade » et le droit de tuer en tout temps les Ilotes, il fait retomber sur l'État tout l'odieux de ces traitements. Il reconnaît que, sous ce rapport, la conduite de Sparte a été très inférieure à celle de la Grèce : « Aussi, dit-il, a-t-on marqué avec assez de justesse la différence de son gouvernement

[1] V. THUCYDIDE. V. 23. *Guerre du Péloponèse.*
[2] PLUTARQUE. *Lycurgue.* Tr. RICARD, note 90.
[3] ARISTOTE. *Politique.* II, 6 §§ 3 et 4.

Digitized by Google

d'avec les autres, quand on a prétendu que là, les esclaves étaient dans l'excès de l'esclavage [1]. Enfin, lorsqu'il parle de l'usage de faire boire immodérement les Ilotes, afin de montrer à la jeunesse Spartiate l'horreur de l'ivresse, il flétrit « cette manière de corrompre les uns pour corriger les autres, comme contraire aux principes de l'humanité et de la politique [2] ».

Les Ilotes cultivaient les terres et ne devaient aucune autre obligation à l'État, hormis le service militaire en cas de grande nécessité [3]. Sparte ne se montrait guère prodigue de reconnaissance envers ceux d'entre eux qui défendaient sa cause, comme en Thrace, sous le commandement de Brasidas. Ils obtenaient à la vérité, la liberté pour récompense ; mais à la condition d'aller vivre au loin sur les confins de la Laconie et de l'Élide. Là, ils prenaient le nom de *Néodamodes* et l'on faisait appel à leurs services, quand il s'agissait d'organiser des expéditions [4].

L'Ilotisme fut un fait particulier à Sparte et le souci de sa protection a été la cause principale de son excessive sévérité. Les Lacédémoniens d'un caractère fier et hautain, mais non cruel, surent traiter avec humanité leurs serviteurs ordinaires et même, à l'occasion, apprécier leurs mérites au moyen de l'affranchissement. Les esclaves appartenant à l'État et aux particuliers n'étaient pas très nombreux et, suivant ce qu'en dit Aristote, chaque citoyen usait, en toute liberté de l'esclave de son voisin, ainsi que cela se pratiquait à l'égard des chevaux, des chiens et des provisions de bouche [5]. Le maître pouvait, de sa propre autorité, affranchir son esclave, tandis que l'Ilote, véritable serf public, ne recevait sa liberté que par décret du gouvernement.

[1] Plutarque. *Lycurgue*, 41.

[2] Plutarque. *Démétrius*, 2.

[3] Voir Strabon, viii, v, 4, *Sur la condition des Ilotes.*

[4] Thucydide, v. 34 et vii, 19. Voyez aussi, Darembeg et Saglio au mot : *Aphétai.*

[5] Aristote. *Politique*, 2, ii § 6. — Xénophon. *Rép. de Sparte*, vi.

Digitized by Google

La tradition rapporte que le poète Alcman, né à Sardes, en Lydie, dans le VII^e^ siècle, avant J.-C., vint à Sparte comme esclave d'Agésidas. Après plusieurs années de servitude, il obtint son affranchissement et il s'illustra parmi les Lacédémoniens en composant un grand nombre de poésies lyriques chantées dans les fêtes nationales et religieuses. Comme il dit lui-même dans les quelques fragments qu'on possède de ses œuvres, que ses chants étaient accompagnés au son des flûtes par des esclaves, il faut bien en conclure que ceux-ci assistaient aux cérémonies religieuses et aux fêtes. Alcman mourut à Sparte dans un âge très avancé, après avoir obtenu, selon toute vraisemblance, le droit de cité, car ses concitoyens le proclamèrent leur poète national, bien que son style n'eût rien de laconique, ni de sentencieux [1].

L'histoire de Tyrtée offre le même intérêt et montre aussi que l'austérité spartiate savait, à l'occasion, reconnaître le vrai mérite dans la personne d'un étranger, voire même d'un esclave.

Qu'était-ce que Tyrtée ? Un pauvre maître d'école, chétif et difforme, natif de Milet, en Asie Mineure. Tout fait présumer qu'il était d'origine servile, si l'on considère sa qualité d'étranger comme aussi sa profession de pédagogue souvent dévolue à des esclaves érudits. Et certes, c'était bien là un présent dérisoire que les Athéniens, sur l'ordre de la Pythie, faisaient à Sparte ébranlée à l'aurore de sa grandeur ! Or, il se trouva que Tyrtée fut un aède inspiré et que ses chants enflammés firent oublier sa laideur. Les Spartiates redevinrent vainqueurs aux plaines de Messénie et gardèrent longtemps de l'esclave Milésien un souvenir attendri et reconnaissant.

Si l'histoire de Sparte est fertile en actes de vaillance et touche bien des fois à l'épopée, nous devons cependant reconnaître que les actes d'humanité y sont rares. Mais les lauriers des Pausanias ne peuvent nous faire oublier le mérite de Cal-

[1] Croiset. *Histoire de la Littérature grecque*, t. II, p. 280.

Digitized by Google

licratidas qui, s'emparant de la ville de Méthyme avec sa garnison athénienne, déclara, malgré l'opposition des alliés, que tant qu'il aurait le commandement, nul Grec ne serait asservi et qu'il s'y refuserait de tout son pouvoir [1].

La Sicile tient de trop près par son origine et son passé aux traditions helléniques, pour que nous puissions laisser de côté les faits douloureux qui ont assombri l'histoire de cette île si riante, d'où l'esclavage aurait dû, semble-t-il, être à jamais proscrit.

A une époque lointaine, les Chalcidiens de l'Eubée étaient venus s'y fixer, suivis bientôt par les Héraclides de Corinthe, fondateurs de Syracuse, et par d'autres colons envoyés de Mégare, de Rhodes et de l'Ionie.

Thucydide considérait les Siciliens comme de véritables Grecs et ne donnait le nom de Barbares qu'aux populations autochtones refoulées dans l'intérieur des terres [2].

Pindare, Simonide, Eschyle, Épicharme et bien d'autres génies de l'antiquité, attirés à la Cour de princes riches et puissants, avaient contribué à inspirer au peuple le goût des arts et des belles-lettres. Leur influence produisit sans doute d'heureux effets sur le caractère des habitants, car on se plaisait à constater chez eux une prédilection marquée pour la poésie et surtout pour les œuvres du grand et doux tragique Euripide. Ils se sentaient émus par les accents pathétiques du poète-philosophe qui chantait la fraternité et affirmait déjà que l'homme doit compâtir aux souffrances de ses semblables, fussent-ils même étrangers, parce qu'il est né, non pour lui, mais pour le bien général. « De tous les Grecs qui habitent l'intérieur de la Grèce, dit Plutarque, il n'en est point qui aiment, autant que les Siciliens, les ouvrages de ce poète ; et quand les étrangers qui abordaient dans l'île leur en apportaient des fragments et leur en faisaient, pour ainsi dire

[1] Xénophon. *Helléniques*, I, II, 5.
[2] Thucydide. VI, 1-6.

Digitized by Google

goûter, quelques essais, ils les apprenaient par cœur et se les communiquaient les uns aux autres ».

On racontait aussi qu'un vaisseau de la ville grecque de Caune, en Carie, poursuivi par des corsaires, s'était réfugié dans un port de Sicile ; les habitants refusèrent d'abord de le recevoir et voulurent le chasser ; mais ensuite, ayant demandé aux passagers s'ils savaient des vers d'Euripide, ils laissèrent entrer le navire, sur leur réponse affirmative [1].

Une cruelle fatalité semble avoir pesé sur cette Sicile verdoyante, aux vins généreux, comme le sang de ses enfants. Peut-être la nature en la comblant de biens l'avait-elle livrée, à la convoitise des peuples voisins ?

Rappelons brièvement un des plus terribles épisode des guerres dont son sol fut témoin.

Quand le temps arriva où la grandeur d'Athènes dut sombrer dans la lutte barbare et fratricide du Pèloponèse, le peuple athénien, abusé par Alcibiade, décréta l'envoi d'une immense expédition contre Syracuse, sous le vain prétexte de donner des secours à des peuples d'une commune origine et à leurs alliés.

La flotte partie, en l'an 416 avant notre ère, et qui portait avec elle Athènes et sa fortune, ne devait plus revoir les rives ensoleillées de l'Attique. Trois ans après elle se brisait contre les efforts coalisés de Sparte et de Syracuse ; sept mille prisonniers, tout ce qui n'avait pas été massacré dans cette lugubre aventure, allaient peupler les *Latomies* siciliennes. Thucydide fait un récit poignant des souffrances de ces malheureux décimés par les privations. Pendant soixante-dix jours les survivants ne reçurent qu'une nourriture insuffisante et restèrent entassés au milieu des cadavres en putréfaction : « Ce fut, ajoute le grand historien, le plus cruel désastre, don on ait conservé le souvenir, que les Grecs eurent à souffrir. [2] »

[1] PLUTARQUE. *Nicias*, 40.

[2] THUCYDIDE. *Guerre du Péloponèse*, VII. 87.

Digitized by Google

Ceux qui résistèrent à ces terribles épreuves n'eurent pas trop, dans la suite, à se plaindre de leur captivité. Les riches Syracusains donnèrent comme précepteurs à leurs enfants les plus instruits des Athéniens [1]. Les autres prisonniers, vendus dans l'intérieur de l'île et marqués du signe de la flétrissure, gagnèrent rapidement l'estime des habitants par leur bonne conduite et leur humeur agréable. On raconte même que plusieurs d'entre eux surent attendrir leurs maîtres par le récit des passages les plus émouvants d'Euripide et obtinrent ainsi leur liberté. De retour dans leur patrie, ils s'empressèrent d'aller remercier le poète dont les chants avaient payé leur rançon [2].

Après sa folle et téméraire équipée, Athènes ne pouvait guère compter sur la pitié des vainqueurs.

Sparte, leur alliée, allait enfin satisfaire sa haine contre sa rivale détestée. Cependant, au milieu de tout ce déchaînement de colères, deux courageux citoyens, victimes éprouvées de la guerre, se firent conduire sur la place de la ville, au moment où l'on y discutait le sort des prisonniers et osèrent plaider la clémence et la modération, au nom de la bonne renommée d'Athènes dans le monde civilisé. A leurs voix, le peuple se montrait hésitant, lorsque Gyllipe, le général Spartiate, s'élança à la tribune et, reprochant aux Syracusains leur faiblesse, entraîna la foule vers la vengeance.

Quand la Sicile passa sous la domination romaine et que la fertilité de son sol l'eut rendue la terre nourricière des conquérants du monde, sa destinée la livra aux mains d'hommes avides qui lui firent connaître l'esclavage dans toute son horreur.

D'immenses territoires furent alors mis en culture par les chevaliers romains et les riches siciliens. Jamais on ne vit un aussi grand nombre d'esclaves soumis aux travaux les plus

[1] Diodore de Sicile, XIII, 33.
[2] Plutarque. *Nicias*, 40.

Digitized by Google

rudes, sous le soleil brûlant du Midi. Ils venaient presque tous de Délos, l'île sainte odieusement profanée par Rome et devenue par son habile direction un vaste entrepôt de bétail humain. Souvent ces esclaves poussés par la faim remplissaient le pays de meurtres et de brigandages.

La grande révolte de l'an 133, avant notre ère, fut, au dire de Diodore, le résultat de la conduite inhumaine des grands propriétaires et notamment d'un certain Damophile qui les surpassait tous en insolence et en scélératesse. Il infligeait chaque jour à quelques-uns de ses serviteurs des traitements indignes. Sa femme Mégallis, se réjouissait de ses cruautés et se conduisait non moins durement envers ses servantes[1]. Cependant, dans cette maison, témoin de tant d'atrocités, un doux cœur de femme restait encore ouvert à la clémence et à la pitié. Ces deux monstres, tortureurs d'esclaves, avaient une fille simple de manières et d'une charité sans bornes. Elle consolait d'ordinaire les esclaves frappés par ses parents et apportait des aliments à ceux qui étaient enchaînés. Aussi, lorsque les esclaves de son père se soulevèrent et entraînèrent les autres à leur suite, ils n'oublièrent pas les bienfaits de la jeune fille qu'ils respectèrent religieusement. Choisissant parmi eux les plus robustes, ils la firent conduire à Catane auprès de quelques membres de sa famille.

Dans beaucoup de circonstances, les esclaves révoltés usèrent de modération, eu égard à leur juste ressentiment et aux souffrances qu'ils avaient endurées. Leur chef, esclave syrien appelé Eunoüs, c'est-à-dire bienveillant, se fit proclamer roi et annonça qu'il traiterait les maitres avec douceur. Ses actes ne répondirent pas toujours à ses promesses, mais il est probable que souvent aussi il dut donner satisfaction aux révoltés. Il forma un conseil composé d'hommes réputés les plus intelligents, parmi lesquels on remarquait

[1] Diodore de Sicile. *Fragments*, l. 34 et 35, trad. Hoefer, t. iv pp. 403 et 409

Digitized by Google

un esclave grec, nommé Achéus, homme distingué par sa prudence et sa bravoure. Souvent il désapprouva les excès de ses compagnons et blâma Eunoüs de les autoriser. Celui-ci, loin de se fâcher de cette franchise, traita toujours son conseiller avec une extrême bonté.

Dans les différentes guerres serviles qui ensanglantèrent la Sicile, le peuple resta sympathique à la cause des opprimés, penchant chaque fois du côté des esclaves, en haine de l'arrogance et de la méchanceté des riches.

Cet appui moral valut aux agriculteurs et aux artisans de condition libre, le respect de leur vie et de leurs propriétés. Faible témoignage de gratitude ! dira-t-on peut-être, que cette reconnaissance négative ; mais on doit surtout y voir la preuve d'une communauté de sentiment entre des êtres également voués au travail et qui, pour cette raison, devaient s'aimer et se comprendre.

Digitized by Google

Chapitre VII.

CONDITION DE L'ESCLAVE. MŒURS PRIMITIVES.

L'esclavage, tel qu'il est dépeint dans Homère, Hésiode et les poètes tragiques, interprètes fidèles des vieilles légendes de la Grèce, se confond pour ainsi dire avec la famille. « Les mœurs étaient simples et sans faste, dit M. V. Duruy, c'est à peine si la chose servile existe : ceux qu'on prenait à la guerre, étaient moins des esclaves que des serviteurs [1]. »

Le maître étendait sa protection sur sa domesticité qu'il admettait, au même titre que sa femme et ses enfants, à prendre part au foyer commun. « Un curieux usage, dit M. Fustel, qui subsista longtemps dans les maisons athéniennes, nous montre comment l'esclave entrait dans la famille : on le faisait approcher du foyer ; on le mettait en présence de la divinité domestique ; on lui versait sur la tête de l'eau lustrale et il partageait avec la famille quelques gâteaux et quelques fruits. Cette cérémonie avait de l'analogie avec celle du mariage et de l'adoption ; elle signifiait sans doute, que le nouvel arrivant, étranger la veille, serait désormais un membre de la famille et en aurait la religion. L'esclave assistait aux prières et partageait les fêtes [2] .»

Aristote approuve fort ces anciennes traditions et ajoute que « c'est pour les esclaves, encore plus que pour les personnes libres, qu'il faut accomplir les sacrifices et les fêtes [3] ». Peut-être aussi faut-il rattacher à la vieille cérémonie des effusions d'eau lustrale, l'usage de placer, pen-

[1] V. Duruy. *Histoire de la Grèce*, introd.
[2] Fustel de Coulanges. *La cité antique*, p. 127.
[3] Aristote. *Économique*. I, 5.

Digitized by Google

dant la durée des funérailles, près du tombeau de celui qui mourait en célibat, un esclave porteur d'une aiguière ?

La coutume des *Katachusmata* ou des effusions persista, sous d'autres formes dans les familles athéniennes et Démosthènes nous apprend que, de son temps, l'esclave nouvellement acheté etait baigné avec soin sous la surveillance du maître du logis [1].

A lire les récits toujours si vrais et si touchants de l'Odyssée, on est vraiment tenté de croire que l'esclave se donnait corps et âme à ses maîtres, tant est complet son attachement et sa fidélité sincère. Dans les modestes ménages, il se fait à la bonne ou à la mauvaise fortune ; chez les riches, il est mêlé à la vie commune et, s'il est homme de bien, il devient un confident sûr et écouté, selon la belle maxime de Phocylide : « Ton esclave est-il prudent ? Ne rougis pas de le prendre pour conseil [2] ».

Homère nous montre le vieux pâtre Eumée, toujours confiant, attendant le retour d'Ulysse. Il espère que, pour prix de sa fidélité, son maître lui donnera une maison et un petit coin de terre, lorsqu'il reverra sa chère Ithaque. Son cœur déborde de tendresse à la vue du fils de celui qu'il aime et, quand il le rencontre, il le baise avec émotion au front et sur les yeux. De nos jours l'Académie française eût décerné un prix de vertu à pareil dévouement !

Dans les maisons bien tenues, on prenait souci des esclaves auxquels on assignait des travaux en rapport avec leurs forces et leurs aptitudes. Pénélope possédait, dans son palais, cinquante femmes esclaves qu'elle avait instruites dans différents métiers et qu'elle s'efforçait d'accoutumer à la servitude avec beaucoup de douceur [3]. Si Ulysse se décide à devenir justicier et à faire périr douze d'entre elles, c'est que, en son

[1] Demosthènes. *Contre Léocharès*, §§ 8 et 11.
Id. *1er plaid. c. Etienne*, 41.
[2] Phocylide de Milet. Sent. xcv.
[3] *Odyssée*, l. xxii.

Digitized by Google

absence, elles ont souillé sa maison et foulé aux pieds les bienséances les plus élémentaires. Les autres vont se jeter dans les bras du maître et manifestent la joie la plus vive de le revoir. Le héros ne peut retenir ses larmes et, oubliant le passé, il adresse à chacune de ces femmes des paroles affectueuses comme si toutes eussent été ses filles.

Les grands tragiques grecs, continuateurs de l'épopée homérique, avaient transporté sur le théâtre les mœurs antiques. Quoi de plus émouvant, dans Euripide, que les adieux d'Alceste, cette héroïne de l'amour conjugal :

« Tous les esclaves erraient, çà et là, dans le palais d'Alceste et pleuraient sur la destinée de leur reine. Elle les appelle tous par leur nom ; elle leur présente la main ; enfin, il n'en est aucun, quelque vil, quelque méprisable qu'il soit, qu'elle ne console et dont elle ne reçoit les adieux [1]. »

Euripide exprimait en cela un sentiment humain, bien naturel à la Grèce, que personne au théâtre ne songeait à méconnaître, tant il semblait conforme à la raison et à l'enseignement de tous : « Chacun en sortant du théâtre, dit M. Croiset, emportait avec lui toute une provision de souvenirs utiles. On venait de vivre pendant quelques heures, d'une vie plus haute, plus instructive et plus lumineuse, qui ne pouvait manquer de se refléter longtemps sur les actions et les paroles quotidiennes [2] ».

Lorsque les guerres se trouvaient le plus souvent circonscrites entre peuples de race hellénique et que les captifs appartenaient ainsi à la grande famille grecque, le sort de l'esclave ne devait pas rester indifférent à ses maîtres.

Si profondes que paraissaient être les rivalités entre les États, des liens nombreux rapprochaient ces nationalités. A certains moments, elles oubliaient leurs rancunes et affirmaient leur communauté de race, de croyances, de langue et

[1] Euripide. *Alceste*, acte I, s. IV.
[2] Croiset. *Histoire de la Littérature grecque*, t. III, p. 160.

Digitized by Google

de traditions, par des réunions auxquelles toute la Grèce était conviée. L'esclave d'origine grecque était donc un frère malheureux ; aussi fallait-il l'aider à supporter sa peine amère, lui faire retrouver au sein d'une autre famille un foyer perdu et le traiter avec bienveillance, afin d'obéir aux Immortels qui ont horreur de l'injustice et se vengent de l'insolence envers les faibles.

La simplicité des mœurs primitives tendait d'ailleurs à atténuer, dans une large mesure, ce que l'esclavage avait en soi de brutal et d'injuste.

A une époque lointaine, il existait des maximes destinées à rappeler aux maitres leurs devoirs et celles que formulait Phocylide de Milet, au VII[e] siècle avant notre ère, montrent à quelle élévation d'esprit la pensée grecque était parvenue : « accorde, disait le gnomique, une nourriture saine et suffisante à tes serviteurs. Tu veux qu'ils te chérissent ? ne leur refuse pas ce qu'ils ont droit d'attendre de toi. N'abuse pas du pouvoir que la fortune t'a donné sur eux, et n'ajoute pas de nouvelles peines à leur maux, un nouvel avilissement à leur humiliation ».

« N'accuse pas légèrement auprès de son maitre un serviteur étranger [1]. »

---

[1] PHOCYLIDE.. *Sent*, 44 et 45.

Digitized by Google

Chapitre VIII.

PÉRIODE HISTORIQUE. INFLUENCE DE LA DÉMOCRATIE SUR LE SORT DE L'ESCLAVE.

Les prodigieux succès remportés dans les guerres médiques révélèrent aux Grecs la puissance de leur génie et eurent pour effet principal de donner une impulsion nouvelle à leur activité déjà si féconde dans les Arts, les Lettres, le Commerce et l'Industrie.

Longtemps avant la défaite définitive des Perses, l'esclavage archaïque et patriarcal avait été reconnu insuffisant aux besoins publics et privés. Des sujets recrutés en Thrace et en Asie Mineure étaient venus en grand nombre remplacer la race servile indigène, dans les ateliers et les travaux des cités importantes.

A Corinthe et à Égine, notamment, on comptait dix fois plus d'esclaves que d'hommes libres. En Attique, les citoyens ne formaient que le sixième de la population, laquelle comprenait un nombre à peu près égal de *Métèques* ou étrangers domiciliés ; tout le surplus était de condition servile.

Le nouveau mode de recrutement et l'extension toujours croissante de la servitude pouvaient faire craindre que la situation de l'esclave n'eût à souffrir d'une transformation aussi radicale. Rien cependant de pareil n'arriva, grâce à l'esprit démocratique qui animait la Grèce, fortifié encore par les traditions d'un passé vénéré. Il faut admettre aussi qu'un monde meilleur apparaissait à ces barbares qui donnaient à la société grecque la force et l'énergie nécessaires à son expansion. Exposés au froid et à la faim dans leurs steppes

Digitized by Google

sauvages, ou bien encore opprimés sous le despotisme asiatique, ces gens acceptaient volontiers une existence meilleure ou un joug plus doux au milieu d'une atmosphère à la fois sympathique, humaine et intelligente. Aussi l'esclave avait-il vite fait de perdre le souvenir d'une patrie ingrate pour s'attacher sans réserve à ses maîtres.

Curtius observe, avec beaucoup de raison, qu'on ne rencontra aucun exemple de trahison, au cours des guerres médiques, lorsque les esclaves phrygiens et syriens se trouvèrent en présence de leurs compatriotes enrôlés dans les armées du grand roi : « Les esclaves, dit-il, étaient trop étroitement liés à la Cité et, entre les familles et leurs serviteurs, existaient des relations cordiales qu'entretenaient la coutume et la religion. Dans toutes les villes subsistaient encore d'anciennes familles, pleines d'énergie et de talent, qui étaient comme l'incarnation vivante de la tradition des ancêtres, et autour desquelles s'élevait la classe des travailleurs, prête à réclamer sa part dans le gouvernement de la Cité [1] ».

Alors, comme aujourd'hui, la foule penchait du côté de ceux qui élevaient la voix contre l'inégale répartition des richesses. Au milieu de ces revendications un peu confuses, l'on entrevoit cependant avec netteté, une humanité dans laquelle l'esclave jouira de sa part de bien-être. Thespis, le créateur de l'Art dramatique, ne craignait pas de dire que tous les hommes se valent, parce qu'ils ont la terre pour mère commune, ceux qui sont nés dans la pourpre aussi bien que ceux qui passent leur vie dans la misère la plus profonde [2]. Accusé de mensonge et chassé d'Athènes, le poète se vengea de l'aristocratie athénienne, en traînant dans les bourgs et les campagnes de l'Attique le char de la Tragédie naissante.

[1] E. Curtius. *Histoire grecque*, t. II, p. 283. Trad. Bouché-Leclercq.
[2] Thespis. *Fragment 6*.

Digitized by Google

semant partout sur son passage les idées de liberté et d'émancipation. Cent ans plus tard, Euripide pouvait dire sans crainte à ses concitoyens : « Les esclaves n'ont de dégradant que le nom ; du moment que leur cœur est honnête, il n'y a aucune différence entre eux et les hommes libres [1] ».

Le courant démocratique parti d'Athènes se répandit un peu partout dans les pays de race grecque. On se plaisait à dire de la Cité de Minerve qu'elle était « la Grèce de la Grèce ». Sa bienveillance envers les esclaves était proverbiale et nul doute que l'exemple qu'elle offrait au monde grec n'ait eu un salutaire effet sur la conduite des maîtres.

Une affinité naturelle, née d'un travail quotidien accompli en commun rattachait forcément les esclaves à la classe des travailleurs manuels libres, souvent même la distinction est si peu sensible que les uns et les autres sont confondus sous le nom d'artisans. A l'atelier, comme au foyer du petit industriel, le serviteur est un compagnon de peine dont on ne dédaigne ni les avis, ni la société ; les corporations religieuses et privées, telles que les *Thiases* et les *Eranies* l'accueillent fraternellement et aux moments difficiles, il sait qu'il trouvera chez elles des mains amies et secourables.

Ainsi soutenu et encouragé par le peuple, l'esclave grec jouissait, dans les pays de constitution démocratique, d'une indépendance d'allures bien faite pour déplaire à l'aristocratie hautaine et ombrageuse.

Sans vouloir maintenir l'esclavage dans un système de rigueur excessive, ce parti voyait d'un œil défiant les esclaves outrepasser ce qu'il appelait les convenances sociales et, chose plus grave, porter leurs sympathies du côté du peuple.

A Athènes, ces craintes se trahissent chez les écrivains notoirement attachés à la cause de l'aristocratie, comme Aristophane, et aussi Xénophon, l'homme qui, en haine

[1] EURIPIDE. *Les Ioniens*, v. 854-856.

Digitized by Google

du gouvernement populaire, n'hésita pas à se mettre au service des Lacédémoniens pour combattre sa patrie. Il est, au milieu des siens, le plus humain des maitres, mais il est scandalisé de la licence des esclaves qui tiennent, dit-il, le haut du pavé dans les rues d'Athènes et que rien dans la tenue ne distingue plus du citoyen [1].

Aristophane est bien plus excessif ; il accable de ses sarcasmes Euripide, le fils de la marchande de légumes et l'adversaire de l'esclavage. Dans ses comédies, il couvre à plaisir l'esclave de risée et en fait le type du menteur et de l'homme vicieux. Enfin, l'affranchissement des esclaves qui avaient combattu aux Arginuses, excite tout particulièrement son dépit : « Il est étrange, dit-il, que pour s'être trouvé une fois à un combat naval, on jouisse des mêmes droits que les Platéens, et que des esclaves soient transformés en maitres [2] ».

A certains moments, il semble, cependant, que la réaction ait été triomphante et en ait profité pour frapper cruellement les défenseurs de la classe servile. C'est ce que laisse supposer Plutarque, lorsqu'il rapporte que Démosthènes dénonça la prêtresse Théoris et la fit condamner à la peine capitale comme coupable notamment d'avoir enseigné aux esclaves à tromper leurs maitres [3].

Il est assurément regrettable que le plaidoyer du grand orateur ne soit pas parvenu jusqu'à nous et que les motifs véritables de l'accusation échappent ainsi à la discussion ; toutefois, il parait douteux qu'une femme du plus haut rang, issue d'une de ces antiques familles sacerdotales, si considérées à Athènes, se soit oubliée jusqu'à conseiller aux esclaves le vol et la tromperie.

Une accusation aussi invraisemblable ressemble fort à un prétexte imaginé en vue de se débarrasser d'une personne

[1] Xénophon. *Rép. Ath.* 1.
[2] Aristophane. *Les Grenouilles.*
[3] Plutarque. *Démosthènes*, xviii.

Digitized by Google

influente dont les tendances trop avancées gênaient le parti de l'aristocratie. Les familles sacerdotales furent souvent alliées à la démocratie[1], et, quant à Démosthènes, son attachement à la cause des riches le décida, sans doute, à accepter dans cette circonstance le rôle d'accusateur public. On sait, d'ailleurs, que, malgré sa prétendue répugnance pour le métier de délateur, il sut, à l'occasion, remplir cette charge peu honorable [2].

---

[1] E. Curtius. *Histoire grecque*, t. III, p. 418.
[2] Plutarque. *Démosthènes*, loc. cit.

Digitized by Google

Chapitre IX.

TRAVAUX ET OCCUPATIONS SERVILES. ALIMENTATION.

La société grecque, semblable à une vaste ruche, renfermait en elle un monde de travailleurs, les uns appelés à l'organisation et à la direction, les autres, esclaves ou artisans libres, véritables abeilles ouvrières, s'occupant de la main-d'œuvre, tâche plus dure et plus ingrate, peut-être, sans toutefois passer pour avilissante.

Partout se rencontraient les esclaves, aux champs, à la ville, dans les plus riches demeures et dans les modestes maisons bourgeoises, contribuant par leur travail à rendre aux maitres l'existence plus facile, « sans, pour cela, dit E. Curtius, faire tomber ceux-ci dans la paresse, l'énervement et la mollesse [1] ».

La distinction était à peine sensible entre le travail servile et la tâche accomplie par l'ouvrier ordinaire. En outre, les esclaves remplissaient beaucoup d'emplois de confiance qui les relevaient singulièrement aux yeux de leurs maitres et de l'opinion publique. S'il leur était interdit de traiter les malades de condition libre, il est certain que les esclaves-médecins s'affranchissaient souvent des règles admises et que, dans certaines maisons riches, les maitres se faisaient soigner par des esclaves expérimentés qu'ils gardaient à leur service. C'est ce que laisse entendre Diogène Laërte, lorsqu'il fait dire par l'esclave Xéniadès : « Si j'étais médecin-esclave, tu serais quand même obligé, bien que tu sois mon maitre, de passer par mes mains et de m'obéir [2] ».

[1] E. Curtius. *Histoire grecque*, t. II, p. 285.

[2] Diogène Laërte, l. VI, 2, 30.

Digitized by Google

A Athènes, à Corinthe et dans d'autres grandes métropoles commerciales, les maisons de banque comptaient des commis esclaves parmi leurs employés et, à l'occasion, elles ne craignaient pas de les placer à la tête des affaires.

Les serviteurs honnêtes et intelligents devenaient intendants ; les plus instruits recevaient quelquefois la haute mission de diriger l'éducation des fils de leurs maitres. A son talent de fabuliste, Ésope joignait celui d'administrateur intègre de la maison de Xantus.

Rappelons aussi que l'illustre Périclès fit choix de l'esclave Zopyre en qualité de précepteur d'Alcibiade[1].

L'entretien de l'habitation, les soins donnés au maître et à sa famille, de même que le service de la table, entraient dans les attributions des esclaves domestiques dont le nombre variait suivant l'importance et le luxe de la maison.

Les Grecs appréciaient beaucoup le charme des banquets, non pas seulement pour le plaisir de la bonne chère, mais surtout parce qu'ils trouvaient, dans ces réunions, l'occasion de se voir, de s'instruire et d'exercer leurs admirables facultés intellectuelles. Une demeure convenablement tenue devait réunir tout le confort et le personnel nécessaires à ces réceptions. En tête de la domesticité venait le chef-cuisinier, personnage important, dont on prisait fort les mérites culinaires, sans s'arrêter à la question de savoir si l'artiste, en son genre, était d'origine libre ou non. Cependant, d'après l'historien Athénée, les maitres-queux d'Athènes n'étaient pas esclaves. Venait ensuite la valetaille ordinaire de l'un et de l'autre sexe, chargée de préparer et d'orner la salle du festin, de laver les pieds des arrivants et de placer devant les convives les tables avec les mets. Des échansons servaient les vins et faisaient les mélanges d'eau dans les proportions voulues. Enfin, le repas terminé, les servantes apportaient les aiguières et les bassins destinés aux dernières ablutions.

[1] PLUTARQUE. *Lycurgue*, 25.

Digitized by Google

L'invité prenait quelquefois des esclaves avec lui pour le servir pendant le banquet. Au retour, ces gens protégeaient leur maître contre les rôdeurs de nuit ou guidaient ses pas chancelants, si par hasard les libations avaient été trop copieuses.

Le grave Socrate s'accommodait volontiers de ces mœurs douces et aimables dont le poète philosophe Xénophane célébrait déjà le mérite plusieurs siècles avant lui dans ce fragment qui nous est resté : « Buvons, mes amis, de manière à pouvoir encore, si l'âge n'a pas brisé nos forces, regagner notre demeure sans l'aide d'un esclave »[1].

Epicharme fait dire aussi au « Parasite » : « Quand j'ai bien mangé et bien bu, je m'envais. Point d'esclave qui m'accompagne, la lanterne à la main. Je chemine, non sans faux pas, à travers l'ombre, tout seul »[2].

Comme la loi ne permettait pas d'entretenir des esclaves inoccupés, il était d'usage de louer ceux qu'on avait sans emploi. Le maître répondait du dommage causé par son serviteur et touchait la moitié ou les deux tiers du prix de location, ordinairement fixé à trois oboles par jour, le restant revenait à l'esclave[3].

Telle paraît avoir été la condition du travail aux mines de l'Attique, affermées par l'État à des compagnies ou à des particuliers. Si l'ouvrage y était dur, l'esclave trouvait dans le payement d'un salaire une récompense à ses peines et l'espoir de la liberté pour but de ses efforts. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer l'absence de révoltes aux mines du Laurium, pendant une exploitation qui dura plusieurs siècles, au moyen d'ouvriers en grande partie de condition servile.

[1] Xénophane. *Fragments*, 21.

[2] Épicharme. Fragments cités par M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, III, 440.

[3] Démosthènes. *Nicostrate*, 9. Voir aussi *Dictionnaire Daremberg et Saglio, au mot apophora.*

Digitized by Google

Xénophon a écrit, sur ce sujet, un traité dans lequel il s'écarte malheureusement des sentiments humains qu'il témoigna, à maintes reprises, à la classe des esclaves. Il préconise une combinaison dans laquelle l'État devait être le fournisseur des ouvriers-esclaves attachés aux mines, moyennant une redevance à payer par les concessionnaires. Il calcule, qu'avec les bénéfices de l'entreprise, le Trésor public deviendrait propriétaire, au bout de quelque temps, d'environ dix mille esclaves, rapportant annuellement cent talents, soit plus de cinq cent mille francs de notre monnaie [1].

Fort heureusement ces conseils ne furent pas écoutés, car il serait résulté de ce monopole une aggravation notable de l'esclavage. On aurait vu l'État se faire courtier d'esclaves et contraindre bientôt les exploitants des mines à s'adresser à lui pour ne plus employer que ses esclaves comme ouvriers.

Il n'est pas douteux que des travailleurs libres, étrangers, métèques, affranchis ou même des Athéniens gagnaient leur vie comme hommes de peine dans les mines du Laurium. Xénophon le laisse entendre par les explications qu'il donne à l'appui de son système ; et, quand il parle des mille ouvriers thraces que le général Nicias employait dans sa concession minière, il ne dit pas que ces étrangers étaient des esclaves. Nicias avait passé un contrat avec le Thrace Socias, aux termes duquel ce dernier s'engageait à mettre à sa disposition un contingent de mille ouvriers et à maintenir, en tout temps, le même nombre d'hommes. Ces sortes d'entreprises d'embauchage se pratiquent encore de nos jours et n'ont rien de contraire à la liberté. On doit aussi conclure de ce qui précède, que le travail des mines, quelque dur qu'il fût, ne semblait pas indigne à l'ouvrier courageux.

Sous le nom d'*hypèrétès*, on comprenait toute une série d'ouvriers et d'aides, esclaves ou libres, employés par l'État ou les particuliers. Dans ce nombre, certains d'entre eux

[1] Xénophon. *Revenus de l'Attique*, ch. IV, 8-11.

Digitized by Google

occupaient de véritables emplois publics, tels que les gardiens des prisons, les appariteurs des magistrats et des tribunaux, les surveillants des rues, les cantonniers, les commis aux écritures, les recenseurs, etc., etc. D'autres servaient sur les navires de guerre et de commerce, ou bien encore accompagnaient les hoplites dans les expéditions militaires.

Des esclaves étaient attachés, en qualité d'adjoints, aux dispensaires médicaux des cités.

Une dernière catégorie, la plus favorisée de toutes, comportait les *hiérodules* ou serviteurs des temples. Ils jouissaient d'une grande considération et chaque année le peuple choisissait l'un d'eux pour faire partie de la commission administrative du sanctuaire.

En quoi consistait l'alimentation des esclaves ? On a vu que dans les modestes ménages, ils étaient les commensaux de la famille, et tout porte à croire que leur nourriture habituelle ne différait guère de celle de la classe laborieuse avec laquelle ils se trouvaient en contact journalier.

Le bas peuple, en Grèce, vivait sobrement, se contentant de salaisons de poisson, de légumes, de pois chiches, d'un peu de pain, de bouillie de farine et de fruits. Pour boisson, de l'eau et parfois du vin fortement coupé. La viande de boucherie, la volaille, le gibier, les œufs, le poisson frais, étaient des aliments de luxe accessibles seulement aux riches.

Ces conditions alimentaires ont peu changé, et aujourd'hui encore l'habitant des côtes méditerranéennes, sous l'ardeur du soleil du Midi, se contente d'une nourriture qui ne pourrait suffire à l'ouvrier de nos climats tempérés.

Comme preuve de l'insuffisance de l'alimentation des esclaves, on a prétendu qu'ils recevaient ordinairement un chenice d'orge (1 litre 08) par jour [1]. L'affirmation manque tout à la fois de précision et de vraisemblance, car on oublie de

[1] A. Monnier, *Histoire de l'Assistance*, p. 101.

Digitized by Google

dire si cette ration était invariable et sous quelle forme se faisait la distribution. S'agissait-il d'orge brute ou bien d'orge mondé ? Y ajoutait-on des accessoires, tels que légumes, lard, salaisons, etc. ? L'affirmative est très soutenable, car un régime alimentaire toujours composé de bouillie d'orge aurait fini par altérer gravement la santé des hommes les plus robustes. Les Grecs, soucieux de leurs intérêts, n'avaient garde de laisser dans de mauvaises conditions une propriété assez coûteuse que l'État frappait d'une taxe annuelle d'un cinquième de la valeur [1].

Aristophane nous dépeint l'esclave gourmand et glouton, mais n'en fait aucunement un être malingre et affamé ; et si l'esclave Carion peut dire qu'il se lasse de pain, de pâtisseries, de figues, de bouillie et de lentilles, mais jamais d'argent, il faut en inférer que ses maîtres ne lui plaignaient pas la nourriture, sinon le propos manquerait de sens [2].

La loi punissait ceux qui infligeaient des mauvais traitements à leurs esclaves ou les laissaient souffrir de la faim. De plus, la valetaille des maisons opulentes avait, alors comme à présent, son ordinaire assuré et tirait, sans doute, un large profit des reliefs de toute espèce qui faisaient retour à l'office et aux cuisines.

---

[1] ARISTOPHANE. *Assistance des femmes*, sc. XI.
[2] ARISTOPHANE. *Plutus*, sc. I.

Digitized by Google

Chapitre X.

CHATIMENTS. TÉMOIGNAGE DE L'ESCLAVE.

L'esclavage ne pouvait se comprendre sans un droit de contrainte et de répression, sanction indispensable de l'autorité. L'esclave devait obéir, et quelle que fût la tolérance ou l'indulgence des maitres, il se rencontrait inévitablement des sujets paresseux ou coupables contre lesquels il fallait sévir. En pareil cas, étant donné la légalité de l'esclavage, que convenait-il de faire, si ce n'est de se montrer juste et modéré ? Telle fut certainement la règle de conduite suivie en Grèce, à un moment où les peuples voisins traitaient les malheureux esclaves avec la plus grande cruauté. En général, on ne recourait aux moyens rigoureux que dans des circonstances graves, après avoir épuisé la conciliation, et si, par hasard, le châtiment infligé outrepassait la mesure, l'esclave avait le droit de demander l'intervention du magistrat.

L'immortel Socrate jugeait sévèrement ceux qui manquaient de modération : « N'est-ce pas, disait-il, un fait très curieux d'économie, de constater que presque tous ceux que l'on tient enchaînés, s'échappent le plus souvent, tandis que les serviteurs libres de toute entrave ne songent qu'à travailler et se plaisent à rester auprès de leurs maitres ? »[1].

Une autre fois, voici comment il riva son clou à quelqu'un qui avait l'habitude de battre ses sujets :

— Pourquoi as-tu châtié ton esclave ? demanda Socrate.

— Parce que, lui fut-il répondu, c'est un gourmand, un paresseux qui aime l'argent et ne veut pas travailler.

— As-tu quelque fois examiné, répliqua le philosophe, qui méritait le plus d'être châtié, de toi ou de ton valet[2] ?

[1] Xénophon. *Économique*, ch. III, § 2.
[2] Xénophon. *Mémoires sur Socrate*, l. III, ch. 13, § 4.

Digitized by Google

Par cet appel à la conscience des maitres, il leur enseignait à pratiquer l'indulgence et le pardon, vertus qui devaient, dans les siècles futurs, être les fondements de la morale universelle.

Les divers modes de correction, nullement excessifs, se ressentaient de la douceur des mœurs ; ainsi, le *Pédè*, ou l'entrave, n'avait rien de bien rigoureux, c'était une chaine ou un morceau de bois reliant les pieds de manière à empêcher les évasions. On n'en faisait usage que dans des cas particuliers et surtout dans les mines [1].

Les railleries de Démosthènes à l'adresse d'Eschine sont de pures fantaisies imaginées dans le seul but de ruiner en considération un adversaire politique. On sent trop déborder le fiel de l'ennemi irréductible pour attacher à ces allégations une confiance quelconque et surtout pour y voir la preuve de l'emploi ordinaire du *Pédè*. L'orateur traitant Eschine de vil parvenu, raconte que son père Tromès, esclave d'un maitre d'école, portait des entraves de bois [2] ; précaution, d'ailleurs fort inutile, quand on songe que Tromès avait femme et enfants et que la seule affection des siens devait lui enlever toute idée de fuite. Au surplus, Eschine n'eut pas de peine à démontrer, dans sa défense, que le récit de Démosthènes était une calomnie et qu'il appartenait à une estimable famille d'Athènes [3].

Dans cette lutte oratoire, où le vaincu devait payer sa défaite de l'exil, chacun se croyait en droit de faire assaut de sarcasmes et d'injures. A son tour, Eschine déverse sur la tête de son antagoniste les plus cruels outrages ; il le compare à un esclave fuyard « à qui, dit-il, il ne manque que d'en porter les traces », faisant, par là, allusion au droit des maitres de marquer avec un fer rouge, au front ou sur les mains, l'esclave coupable d'évasion [4].

[1] V. Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des Antiquités*, au mot « *Compes* ».
[2] Démosthènes. *Sur la Couronne*, 54.
[3] Eschine. *Sur les prévarications*, 68.
[4] Eschine. *Sur les prévarications*, 37.

Digitized by Google

Inférer de ces paroles que tous les esclaves qui tentaient de fuir étaient stigmatisés par leurs maitres serait assurément comprendre mal l'intention de l'orateur qui ne vise qu'à discréditer Démosthènes, en le comparant au dernier des misérables. On saisit sans peine combien le trait lancé à l'adresse du soldat couard de Chéronée devait être mordant et cruel, si la marque appliquée au front de l'esclave, fugitif était, en réalité, une mesure grave et exceptionnelle.

Aussi, n'est-ce pas dans ces propos malveillants, si empreints d'exagération et de parti-pris, qu'il faut faire appel à la vérité.

L'état des mœurs de la Grèce, son développement intellectuel et surtout son art, interprète fidèle de la vie réelle, sont, au contraire, des éléments sûrs et indiscutables lorsqu'il s'agit d'apprécier la modération des maîtres.

Rares étaient, sans doute, les évasions d'esclaves et plus rares encore devaient être les maitres cruels et assez mal avisés pour imprimer sur leurs sujets un signe visible et indélébile d'insoumission. Ne sait-on pas, en effet, que l'esclave d'origine barbare s'attachait vite à sa nouvelle patrie parce que le sol qui l'avait vu naitre ne lui rappelait que misère et despotisme? D'autre part, n'était-il pas contraire à la raison et à l'intérêt du maitre de vouloir déprécier inutilement son bien?

La sculpture et la peinture céramique, celle-ci toujours d'une allure si libre et si variée, ne nous représentent pas l'esclave enchainé ou maltraité, et, à part peut-être le genre de travail plus grossier, rien ne distingue l'ouvrier libre du serviteur.

Sur une hydrie à figures noires, de la collection de Munich, on voit un atelier de potier ; le personnel travaille sous la direction d'un surveillant ; la grosse main-d'œuvre, telle que le transport du bois et l'entretien du four est confiée probablement à des esclaves nus, entièrement libres de leurs mouvements, et, détail significatif, leurs corps ne portent

Digitized by Google

point de marques, comme celles qu'on aperçoit fréquemment dans les dessins de chevaux [1].

Un autre document, non moins intéressant, est une plaque de terre cuite de fabrication corinthienne, qui se trouve au musée de Berlin [2]. Quatre hommes nus sont occupés à extraire de la terre ou des pierres dans une carrière, et le pénible travail auquel ils se livrent, fait conjecturer que ce sont des esclaves. Aucun d'eux ne porte des entraves ou des marques, et cependant l'artiste n'a omis aucun détail de la scène, l'amphore contenant la boisson des travailleurs y est même figurée.

Ces témoignages parlent aux yeux ; partout s'exécute le travail servile, dans des conditions ordinaires, sans coups ni contrainte. L'esclave grec n'avait rien à redouter de ses maitres dès qu'il les servait fidèlement et, en général, les mesures de rigueur étaient justifiées, comme, par exemple le collier de bois appliqué seulement aux esclaves gourmands pour les empêcher de se gorger de farine pendant qu'ils broyaient le blé dans les mortiers [3].

L'*Anankaion*, ou maison de force, servait à enfermer les esclaves tout à fait insoumis ou coupables de méfaits graves. Les gens riches avaient à leur usage un cachot où ils pouvaient séquestrer et même mettre aux fers l'esclave coupable ou rebelle. Citons encore au nombre des punitions usitées, l'obligation de tourner la meule, la privation du mariage et aussi la séparation des époux. Quant au châtiment du fouet, il ne pouvait dépasser l'écorchement du dos [4].

Le serviteur convaincu de vol était attaché à la roue *(trochos)* et battu de verges. S'il existait contre lui de graves

[1] Rayet et Collignon. *Histoire de la céramique grecque*, intr. vii.
[2] Id. id. id. id. id. p. 152.
[3] V. Aristophane. *La Paix*, sc. i.
[4] Voyez Daremberg et Saglio *Dictionnaire des antiquités* au mot *Flagellum* (*Vastix*).

Digitized by Google

présomptions de culpabilité, le maître avait le droit de le soumettre à la question avec application du « *trochos* ». Voici un exemple de cette mesure rigoureuse rapporté par Démosthènes : à la mort d'un certain Conon, droguiste et fabricant de sacs, à Athènes, ses héritiers soupçonnèrent un esclave nommé Moschion, de lui avoir dérobé à deux reprises mille drachmes et soixante-dix mines. L'esclave, menacé de la torture, avoua le premier vol et restitua seulement six cents drachmes, alléguant qu'il avait dissipé le surplus. Mais l'un des héritiers mena l'affaire plus énergiquement ; il fit mettre le voleur à la question et obtint, grâce à ce moyen, la restitution du montant du second vol [1].

La procédure suivie devant les tribunaux, à Athènes, et sans doute aussi ailleurs, en Grèce, autorisait les plaideurs à recourir à des moyens cruels lorsqu'il s'agissait d'établir la preuve d'une allégation à l'aide du témoignage d'un esclave.

Cette coutume barbare fut, sans contredit, une grave dérogation à la conduite des Grecs, toujours si humaine envers la race servile. Peut-être, toutefois, conviendrait-il de se montrer moins sévère, en présence de l'application peu fréquente de cette procédure inique et de l'importance que l'on attribuait à la sincérité de l'aveu arraché par la torture.

L'une des parties voulait-elle prouver ce qu'elle avançait, elle offrait à l'autre, préalablement aux débats publics, de donner la question à tels de ses esclaves, sur les faits par elle articulés. L'adversaire acceptait ou refusait la proposition, mais, en cas de refus, les faits allégués étaient censés établis [2].

L'un des plaideurs avait aussi le droit de réclamer l'esclave de la partie adverse pour le mettre à la question sur un point

[1] Démosthènes. *C. Olympiodore*, 4, 5 et 6.

[2] Démosthènes, 3e pl. *C. Aphobus*, 4, 7, 10. Eschine. *Sur les prévarications*, 56, 57.

Digitized by Google

relatif à la cause ; le refus de livrer l'esclave équivalait à la preuve de l'allégation [1].

Le plus souvent, tous ces incidents se bornaient à une simple chicane de procédure ; chacun restait dans ses retranchements et se gardait d'accepter l'offre de l'adversaire. Il était aussi de règle de payer un dédommagement au propriétaire de l'esclave blessé pendant la mise à la question [2].

Il n'appartenait pas aux particuliers de proposer comme témoins et de livrer à la torture, à moins d'une autorisation spéciale du Sénat ou des Undecemvirs, les esclaves sur qui l'État possédait un droit de propriété résultant de saisie ou de confiscation [3].

Les propositions des parties se faisaient, préalablement aux débats publics, devant des arbitres [4]. A l'audience, les plaideurs exposaient les faits et chacun restait libre de tirer telles conséquences du refus de son adversaire d'accepter ou de livrer les esclaves. Les motifs des refus sont curieux à noter ; tantôt on ne veut pas se compromettre par des dépositions d'esclaves livrés à la torture ; une autre fois, il est répondu que le serviteur proposé est de condition libre [5], ou bien que le sujet est sous la main du fisc ; ailleurs encore, on semble alléguer que le témoignage des femmes esclaves n'a pas de valeur suffisante et doit être écarté à cause de la faiblesse de leur sexe.

Si, par hasard, la partie agréait la proposition et la prenait au sérieux, l'esclave était alors mis à la question devant les arbitres, mais jamais en présence du tribunal. Ces scènes pénibles répugnaient trop aux Grecs pour qu'ils en permissent l'exhibition en public.

[1] DÉMOSTHÈNES, *C. Evergus* et *Mnésibule*, 3. id. *C. Timothée* 15, 16.
[2] DÉMOSTHÈNES, *C. Neera*, in fine. Voir aussi ARISTOPHANE, *Les Grenouilles*.
[3] Id. *C. Nicostrate*, 12.
[4] Id. 1re plaid. *C. Étienne*, 6, 37. — Id. *C. Évergus*, 3 et passim.
[5] Id. *C. Évergus* et *Mnésibule*, 2, 3, 5, 15.

Digitized by Google

Le mode de torture le plus communément employé parait avoir été la roue (*trochos*), sur laquelle l'esclave recevait un nombre déterminé de coups de verges pendant la durée de l'épreuve fixée par les arbitres [1]. Les différentes espèces de tortures énumérées par Aristophane, sont le fruit de son imagination inventive, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par cette scène plaisante tirée des « Grenouilles » :

XANTIAS. — Par Jupiter ! Que je meure, si jamais je suis venu en ces lieux, ou si je t'ai volé la valeur d'un fétu. Je veux t'en donner une preuve éclatante : prends cet esclave, fais-lui subir un interrogatoire, et si tu me trouve des torts, envoie-moi au supplice.

EAQUE. — Quelle sorte de question lui ferai-je subir ?

XANTIAS. — Toutes sortes. Lie-le à une échelle, suspends-le, déchire-le de coups, tourmente-le ; bien plus, mets-lui du vinaigre sous le nez, applique-lui des briques brûlantes, fais-lui souffrir tous les autres tourments, mais ne le frappe pas avec des poireaux, ni avec de l'ail frais !

EAQUE. — Fort bien ; mais si j'estropie ton esclave, faudra-t-il le payer ?

XANTIAS. — Tu ne me devras rien [2].

Qui ne reconnait à cette boutade l'esprit jovial d'Aristophane, laissant libre cours à son caprice en matière de torture ?

L'antiquité est assez sobre d'appréciation sur l'utilité et la nécessité de l'application de la question dans les dépositions des esclaves.

Isée et, après lui, Démosthènes qui ne fait d'ailleurs que répéter son maitre, se déclarent grands partisans de cette sorte de preuve qu'ils estiment être supérieure à toutes les autres méthodes d'investigation, parce que, disent-ils,

[1] DÉMOSTHÈNES. *Contre Aphobus*, 16.
[2] ARISTPOHANE. *Les Grenouilles*, sc. 17.

Digitized by Google

l'homme libre se laisse parfois corrompre, tandis que rien de semblable n'est à craindre d'un esclave soumis à la torture [1].

Pouvait-on mieux proclamer l'excellence de la routine et des antiques moyens de preuve restés de tout temps chers aux gens de justice ? Bien des siècles plus tard, malgré le progrès des idées, nous retrouvons encore ce respect des vieilles traditions tout aussi vivace chez les hommes de robe ; et, quand il y a cent ans à peine, nos Parlements étaient interrogés sur l'utilité du maintien de la question, tous s'empressaient de répondre que sa suppression porterait un coup fatal à la recherche de la vérité.

Quoiqu'il en soit de l'usage cruel de faire témoigner les esclaves avec application de la torture, il importe de tenir compte des hésitations des plaideurs à s'engager dans cette procédure. Etait-ce à cause de l'importance de pareil témoignage, ou bien un sentiment naturel de compassion les empêchait-il de sacrifier leurs serviteurs les plus dévoués ?

Les deux raisons semblent admissibles, quand on considère les motifs de refus et l'empressement avec lequel les parties cherchent à se dérober sur ce terrain dangereux.

---

[1] V. Démosthènes, 1re *C. Onétor*. L'orateur félicite même les Athéniens d'avoir recours à cette preuve.

Digitized by Google

Chapitre XI.

LOIS PROTECTRICES.

Démosthènes, parlant des lois athéniennes, disait qu'elles étaient tellement douces et humaines qu'elles protégeaient l'esclave même contre toute offense à sa personne [1]. En cela, il rendait un hommage mérité, non seulement à sa patrie, mais aussi au monde grec dont les Barbares eux-mêmes reconnaissaient l'influence bienfaisante et moralisatrice.

Des découvertes épigraphiques récentes sont venues apporter à l'histoire des documents insoupçonnés qui établissent que déjà à une époque très éloignée, les peuples de race dorienne avaient accordé à leurs serfs terriens et à leurs esclaves domestiques le bénéfice de lois protectrices contre la violence des maitres et des particuliers.

Les fouilles entreprises en Crète, sur l'emplacement de Gortyne, ont mis au jour une série d'inscriptions comprenant les lois en usage dans cette antique cité [2].

Ces tables, dont on a fixé la date à la première moitié du IVe siècle avant notre ère, contiennent des dispositions relatives aux personnes et aux biens ; elles s'occupent aussi de la répression de certains délits tels que le viol et l'adultère et traitent de la propriété et des droits des esclaves. Comme on se trouve en présence d'un texte modifié et publié à nouveau, on doit en conclure que, bien antérieurement, il existait à

[1] Démosthènes, *Or. c. Midias*, 6.

[2] La découverte de la grande loi de Gortyne remonte à l'année 1884. On lira, à ce sujet, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, au mot *Gortiniorum leges*, un article très complet de M. Caillemer.

Digitized by Google

Gortyne une législation favorable aux esclaves ordinaires et aux serfs attachés aux terres.

De bonne heure, l'attention du législateur avait été attirée sur le sort de l'homme libre réduit en servitude contre son gré. A Gortyne, la cause s'instruisait directement devant le magistrat, soit à la requête de l'esclave, soit par l'intermédiaire d'un garant. Si les preuves étaient égales de chaque côté, le juge devait prononcer en faveur de la liberté. On observait la même règle en cas de revendication d'un homme libre à titre d'esclave.

A Athènes, la loi autorisait tout citoyen à poursuivre, au moyen de l'action appelée *andrapodismou graphé*, les voleurs d'esclaves et quiconque s'emparait d'un particulier dans le but de se l'approprier ou de le vendre.

L'action tendait à un double résultat : permettre à l'individu de redevenir libre et punir le ravisseur. Et ce n'était pas sans raison que la loi se montrait sévère à une époque où les mers offraient peu de sécurité et où les habitants des côtes, isolés et souvent sans défense, tombaient facilement entre les mains de pirates ou de capitaines peu scrupuleux qui complétaient leurs équipages par des embauchages forcés. Peut-être aussi chercha-t-on, à l'aide de cette action, à empêcher le retour de l'esclavage volontaire aboli par Solon, car, dans la suite, il fut défendu de vendre un esclave sans apporter à l'acheteur la justification que le sujet avait déjà servi chez un maître nominativement désigné [1].

L'idée de la divinité protectrice naturelle des faibles et des opprimés domina toute l'antiquité grecque et fut un frein puissant à l'abus que les maîtres auraient pu faire de leur autorité. L'influence bienfaisante du culte prit sa source dans la famille dont l'esclave partageait primitivement les rites et les croyances. Plus tard, les temples lui seront toujours largement ouverts et, dans les moments de détresse, il y trou-

[1] Voyez DAREMBERG et SAGLIO *Dictionnaire des Antiquités* au mot *Andrapodismou graphé*.

Digitized by Google

vera un abri sûr au même titre que l'homme libre. Malheur au téméraire qui aurait osé l'en arracher, lorsqu'il y est venu en suppliant ! Le peuple, à la vue de ce sacrilège, eût rejeté l'impie du commerce des humains, et les lois elles-mêmes se seraient chargées de châtier l'offense faite aux dieux protecteurs de la cité.

L'on redisait, ainsi qu'un commandement inspiré en quelque sorte par les Immortels, cette maxime empreinte d'une douce bienveillance et de compassion : « La bête a la roche pour refuge et l'esclave les autels tutélaires ». Là, il pouvait attendre que la colère du maitre se fût apaisée ou que le prêtre intervint en conciliateur et, au besoin, comme arbitre du différend.

Le pouvoir protecteur des lieux sacrés s'étendait à presque tous les sanctuaires ; plusieurs d'entre eux avaient la réputation bien reconnue d'être des asiles favorables aux esclaves fugitifs. On citait dans le nombre, les temples de Thésée, à Athènes [1] ; de Neptune, à Ténare ; d'Hercule, à Canope. En Sicile, les esclaves qui se refugiaient aux Paliques étaient à l'abri des poursuites de leurs maitres [2]. Il existait encore d'autres endroits vénérés, non moins sûrs, tels que le bois sacré d'Apollon, à Karneios, près d'Andanie, et celui des Erinnyes ou des Euménides, à Athènes. Parfois même, il suffisait d'une simple couronne placée sur le front du malheureux pour lui donner une sorte de consécration religieuse [3].

Les lois de Gortyne reconnaissent aussi aux esclaves un droit d'asile dans les temples. A Andanie, ville de Messénie, le prêtre était appelé à juger les griefs entre le maitre et l'esclave. La législation athénienne, laissait aux magistrats

[1] Le Théseion, du temps de Plutarque, servait encore d'asile aux esclaves qui avaient à souffrir de leurs maitres. (V. PLUTARQUE. *Thésée*, 36.)

[2] DIODORE DE SICILE, XI, 89.

[3] Voyez DAREMBERG et SAGLIO *Dictionnaire des Antiquités*, au mot *Asylia*.

Digitized by Google

le soin de décider s'il y avait lieu de faire vendre le suppliant dans l'espoir de le remettre en des mains plus humaines.

La protection des temples se bornait, sans doute, à intervenir dans les affaires de peu de gravité qui venaient troubler la vie domestique. Mais, s'agissait-il de meurtre de l'esclave ou d'attentats contre sa personne ? Alors, les magistrats chargés d'appliquer les peines, intervenaient à titre d'autorité et jugeaient le coupable, sans tenir compte de sa qualité de maître et avec la même impartialité que si la victime eût été de condition libre.

Solon, en introduisant dans ses lois le principe salutaire de la solidarité morale entre citoyens, avait voulu que l'offense faite à l'un fût ressentie par le corps social tout entier. Cette règle finit par s'étendre aussi à l'esclave et devint ainsi une importante dérogation à la rigueur de l'esclavage et au droit absolu des maîtres. Eschine, qui cite la loi, donne des raisons spécieuses pour en définir la portée. Au lieu de demander l'explication de cette bienveillance à la douceur des mœurs d'Athènes, il estime que le législateur n'a pas, en cela, entendu s'intéresser aux esclaves, mais habituer les citoyens, à respecter les personnes libres, en les forçant à s'abstenir de tout outrage contre qui que ce soit.

Xénophon, parlant de la similitude du costume de l'esclave et du citoyen, voit de même, dans cet usage une espèce de garantie pour la sécurité publique. « Rien, dit-il, dans l'extérieur ou dans l'habillement, ne distingue l'esclave du citoyen ; il en résulte que la loi a jugé prudent d'empêcher de frapper le serviteur, de crainte de rendre l'homme libre victime de méprises regrettables [1] ». Bien faible argument, en vérité ! surtout venant d'un homme de la valeur de Xénophon. N'est-il pas évident que du moment qu'une similitude de costume exposait le citoyen à se voir molesté dans les rues, la loi aurait dû imposer à l'esclave un signe distinctif ?

[1] XÉNOPHON. *Rep. Ath.*, 11. V. ESCHINE, *C. Timarque*, 10.

Digitized by Google

D'après les lois de Gortyne, quiconque violait une esclave vierge, payait une obole, si le crime avait été commis pendant le jour, et deux oboles lorsque l'infraction s'était passée la nuit. En cas de désaccord sur la réalité du fait, le juge déférait le serment à l'esclave et non pas à l'homme libre. Les peines étaient plus sévères, quand il s'agissait d'une femme appartenant à la classe des serfs soumis à des redevances terriennes.

La rigueur de la loi obligeait le maitre à beaucoup de retenue à l'égard de sa domesticité féminine *(endotidia)*, et il pouvait lui en cuire, si trop épris des charmes de ses servantes, il avait affaire à des rusées ou à des prudes. La peine encourue s'élevait à deux statères, lorsque l'esclave était encore vierge au moment du viol ; dans le cas contraire, le maitre coupable payait une obole, si l'attentat avait été commis le jour, et deux oboles, si le fait s'était passé pendant la nuit. Le texte ne dit pas comment s'établissait la virginité de la jeune fille, mais cette preuve délicate devait être singulièrement simplifiée par la raison que l'esclave était crue contre son maitre, sur affirmation appuyée d'un serment. Il importe aussi de remarquer que l'amende n'entrait pas dans la caisse de l'État, mais venait grossir le pécule de la victime de l'outrage.

Les inscriptions de Gortyne, sorties de l'oubli après tant de générations passées sur les ruines de la cité crétoise, sont bien faites pour exciter l'étonnement. Trop souvent, on s'est plu à représenter l'esclave grecque sous les traits d'une concubine livrée sans défense à la lubricité de ses maitres et exposée aux outrages de la foule ; aujourd'hui, les inscriptions de Gortyne montrent cette femme, vierge ou non, protégée par la loi et armée d'un droit considérable qui lui permettait d'obtenir avec certitude, en cas d'offense, un dédommagement et la punition du coupable.

Il est à croire que la législation de Gortyne n'avait rien d'exceptionnel et que d'autres villes suivaient une conduite

Digitized by Google

tout aussi humaine. A Athènes, la corruption de la race servile était sévèrement réprimée, et si le vice grec y dépravait profondément les mœurs, la faute n'en était pas à la loi qui sévissait avec une extrême rigueur contre les corrupteurs de l'enfance et des esclaves.

La condamnation pouvait entrainer la mort et, dans ce cas, le coupable était de suite livré aux undécemvirs chargés de faire exécuter la sentence le jour même [1].

Lorsque la peine se bornait à une amende, le condamné devait en acquitter le montant dans les onze jours, sinon il restait en prison jusqu'à ce qu'il se fût libéré.

La harangue d'Eschine contre Timarque, convaincu de conduite licencieuse, prouve que, malgré l'importance politique de ce personnage, la justice populaire d'Athènes savait frapper l'immoralité. Timarque, condamné et diffamé, préféra la mort au déshonneur. Son nom même, couvert d'opprobe, servit, dans la suite, d'épithète injurieuse donnée à tout vil débauché.

Les causes dans lesquelles il s'agissait de coups, d'outrages ou d'injures à un esclave étaient ordinairement jugées par le tribunal des Héliastes, sur accusation directe *(graphé)* introduite par les magistrats et non sur plainte civile *(diké)*, parce que l'esclave ne pouvait poursuivre en justice et que le maitre, ne se trouvant pas personnellement offensé, était sans droit pour réclamer. Les archontes Thesmothètes, chargés spécialement de la répression des délits, recevaient les dénonciations ou instruisaient eux-mêmes la cause. Si les faits leur paraissaient établis, ils retenaient l'affaire à leur tribunal ou bien donnaient action du chef d'outrages *(hybréos graphé)* devant les Héliastes [2].

A sa mort, l'esclave recevait une sépulture convenable et souvent même il reposait près des maitres qu'il avait bien

[1] Eschine. *C. Timarque*, 9.
[2] Démosthènes. *C. Midias*, 18.

Digitized by Google

servis. Il y a loin de cela, à la croyance généralement reçue que sa dépouille allait à la voirie comme la bête au charnier. Une loi de Solon, relative aux funérailles [1], prescrivait, au contraire, que si un esclave venait à mourir dans la campagne ou en dehors de son habitation, le chef du bourg, après avoir été averti de la présence du corps, devait prendre immédiatement les mesures nécessaires pour le faire transporter chez le maitre, qui était obligé de l'ensevelir et de l'inhumer. Le magistrat municipal qui ne se conformait pas à ces instructions, encourait une amende de mille drachmes. Les mêmes dispositions s'appliquaient à l'homme libre.

---

[1] Démosthènes. *C. Macartatus*, 33, 35.

Digitized by Google

Chapitre XII.

BIENVEILLANCE DES MAITRES.

L'agitation des partis laissa, en général, l'esclave grec fort indifférent. Bien que privé de droits civils et politiques et tenu forcément éloigné de la chose publique, il lui eût été facile de conspirer dans l'ombre ou de servir d'instrument entre les mains de maitres ambitieux. Il n'en fit rien et sut prudemment se mettre à l'écart des orages populaires, dont il connaissait les dangers, se contentant de la vie calme et facile du foyer domestique. Ce n'est donc pas sans raison qu'Aristophane le représente souvent sous les dehors du paresseux et du gourmand, toujours à l'affût des occasions de bien s'amuser et de bien rire, parfois même aux dépens de ses maitres. Le portrait n'est sans doute pas flatté, mais on y voit la preuve que l'esclave était relativement heureux dans la famille grecque, où, en retour d'un travail modéré et d'une soumission nullement exagérée, il trouvait la satisfaction de ses besoins matériels et une protection bienveillante. En fait, il n'en demandait pas davantage, parce qu'il n'ignorait pas que cette existence surpassait de beaucoup celle des pauvres et de bon nombre d'artisans libres, obligés de vivre de mendicité ou exposés à la misère lorsque le travail faisait défaut. D'ailleurs, il se savait indispensable à ses maitres et ceux-ci, connaissant le côté faible de leur situation, jugeaient prudent de le traiter plutôt par la modération que par la rigueur.

La tyrannie de la domesticité est, en effet, aussi vieille que le monde et, déjà alors, les maitres se sentaient les esclaves de leurs sujets, quittes à décharger leur mauvaise humeur sur le valet fourbe ou importun qui lassait leur patience, en l'appelant maraud et fripon.

Digitized by Google

Sous ce rapport, les mœurs ont peu changé depuis Aristophane, Plaute et Térence ; aussi Molière a-t-il pu mettre les mêmes épithètes déplaisantes dans la bouche des maitres mécontents et grondeurs, sans offenser son siècle.

Pourquoi l'esclave aurait-il été traité durement par ceux dont il partageait chaque jour les joies et les peines ? N'était-il pas le confident à qui l'on permet toutes les libertés de langage, comme dans cette charmante scène d'Aristophane, entre l'esclave Carion et la femme de Chrémyle.

Myrrhine, la maitresse de la maison, attend avec la plus vive impatience l'arrivée de l'esclave qui doit lui donner des nouvelles de la guérison de Plutus. Enfin, elle le voit venir et le presse de questions sur ce qui s'est passé au temple d'Esculape.

— Tout beau, maitresse, répond-il ; du vin, avant tout, il faut que tu en boives aussi, car tu n'as guère l'habitude de le refuser.

Et l'on trinque, sans façon et en camarade avec l'esclave, avant d'entendre le récit des scènes merveilleuses dont il a été témoin, la nuit, dans le temple d'Asclèpios.

La bonne femme écoute sans sourciller les épisodes les plus graveleux qui se sont accomplis au sanctuaire pendant l'incubation et au moment de la guérison de l'hôte qui revient au logis y apporter le bonheur et la richesse. On se sépare le cœur joyeux, et c'est Carion, le vil esclave ! qui donne l'exemple de la danse et de la belle humeur.

— Que tout le monde se réjouisse, s'écrie-t-il, car désormais, on ne pourra plus dire que chez nous, il n'y a point de farine dans le sac !

— Tu as raison, répond Myrrhine, aussi, par ma foi, je te veux faire une couronne de petits gâteaux pour la bonne nouvelle que tu m'as apportée !

Toute la scène est écrite sur ce ton de joviale et franche cordialité qui s'accorde mal, il faut le reconnaitre, avec tout ce qu'on a dit du mépris des maitres pour leurs esclaves.

Digitized by Google

Les comédies de Plaute et de Térence, empruntées aux scènes de la vie grecque, respirent toutes aussi cette intimité et cette grande liberté d'allure qui existaient entre maitres et esclaves.

Dans une étude très documentée, M. Cesaresco fait justement remarquer que la condition du paysan de la Grèce ancienne différait peu de la domesticité rurale de maintenant, malgré la marche des siècles et des civilisations : « Il y a l'esclavage, dit-il, mais celui-ci n'a pas chez le paysan de l'ancienne Grèce le caractère d'ignominie que d'autres peuples y attachent. Chez ce paysan, l'esclave est considéré comme l'homme libre, et dans son asservissement même, il est traité sur un pied d'égalité. En général, tout le monde y est accueillant, familier dans la hiérarchie ; les servantes, les nourrices ont avec les maitres et les enfants des rapports d'intimité domestique ; elles font partie de la famille. Il ne rationne pas le pain à ses serviteurs ; il leur donne du jeune bœuf et du chevreau à manger, du lait de chèvre et même du vin à boire. Il les vêt comme lui, avec de la toile tissée à la ferme, des sarraux en peau de chèvre, des chaussures en peau de bœuf et des bas de laine [1] ».

A la ville, nous avons déjà vu l'esclave occuper des postes de confiance au service de l'État et des particuliers. A Athènes, rien ne le distingue du citoyen ; il circule librement parmi les rues, les places et les marchés, fait les emplettes de ses maitres, discute les prix, et se mêle joyeusement à la foule bavarde et gouailleuse des carrefours.

Si l'on en croit le grave Xénophon, les esclaves, à Athènes, vivaient dans le luxe et quelques-uns y étalaient même leur magnificence. Suivant lui, cette manière d'agir devient nécessaire, chaque fois que la classe servile est utile à l'activité de la nation : « Une grande indulgence a sa raison d'être, dit-il, car si l'esclave est bien traité, il travaillera avec plus d'ardeur

[1] *Contemporary Review*, décembre 1897.

Digitized by Google

et donnera, au besoin, à son maitre ce qu'il possède pour *se* mettre lui-même en sûreté [1]. »

Rappellerons-nous que l'esclave, sur le terrain religieux, valait l'homme libre et que sa condition lui créait *en* quelque sorte un titre particulier à la protection divine ? La présence dans les ruines des sanctuaires de nombreuses plaques votives offertes par la gent servile, indique suffisamment que les maitres ne mettaient aucun empêchement à l'accomplissement par elle des devoirs sacrés. Et, si l'on jugeait l'esclave digne d'approcher des dieux tutélaires et d'implorer sa part de protection, ne reconnaissait-on pas, par cela même, sa qualité d'homme ? Sous ce rapport, son assimilation au citoyen fut d'ailleurs si complète, qu'il arriva plus d'une fois à de simples serviteurs de se faire initier aux saints mystères d'Eleusis, réservés d'habitude à l'élite de la population [2].

Les prêtres de Delphes et de Dodone, inspirateurs des oracles, ne laissaient jamais échapper l'occasion de conseiller la modération aux maitres, même sans y être sollicités. C'est ainsi que la Pythie, simplement consultée au sujet de la célébration des fêtes de Bacchus, à Athènes, ordonne « d'immoler un taureau au bienfaisant Apollon, un autre à Jupiter, possesseur de tous les biens ; de faire porter des couronnes aux hommes libres et de dispenser de tout travail les esclaves pendant un jour [3] ».

On sait que Xénophon proposait d'aller consulter les oracles de Delphes et de Dodone sur l'utilité de son projet de rendre l'État propriétaire et fournisseur des ouvriers esclaves des mines du Laurium. Si l'idée ne reçut pas un accueil favorable, on peut, avec assez de vraisemblance, en attribuer l'échec au veto des deux sanctuaires [4].

[1] Xénophon. *Rep. Ath.*, I, 10, 11, 12. Id. *Economique*, VIII, § 14.
[2] C. Diehl. *Excurs. arch. en Grèce*, p. 294.
Démosthènes. *Or. C. Midias*, 24.
Xénophon. *Revenus de l'Attique*, v. 2.

Digitized by Google

Les *Dyonisies* ou fêtes de Bacchus, proprement dites, qui se célébraient pendant trois jours en février, étaient partout, en Grèce, l'occasion de grandes réjouissances populaires. Dans les campagnes, on procédait solennellement à l'ouverture des outres et des vases contenant le vin nouveau que tout le monde, l'homme libre aussi bien que l'esclave, pouvait venir déguster.

Ces fêtes se passaient en folies et en bouffonneries ; puis, à la fin du troisième jour, les maitres disaient à leurs esclaves : « Dehors, Cariens (esclaves de la Carie) ! Les *Anthestèries* sont finies ». Le lendemain recommençaient les travaux de la terre [1].

L'usage de ces solennités pénétra dans les villes. Les magistrats faisaient apporter sur le marché le vin nouveau où il était distribué à tous les assistants indistinctement.

Une autre fête, non moins mémorable et commune aussi à toute la Grèce, était celle de l'Égalité, en souvenir de l'âge d'or pendant lequel, disait-on, la servitude fut inconnue. Alors encore, les esclaves obtenaient quelques jours de liberté ; dans certaines localités même, les maitres prenaient la place de leurs sujets. En Crète, le jour des Hermées, c'était aussi les esclaves qui devenaient les maitres [2]. A Lampsaque, les serviteurs avaient droit à un repos général pendant les fêtes d'Esculape. Dans plusieurs pays, ils partageaient avec les maitres les repas qui se donnaient dans des cérémonies publiques ; à Phigalée, en Arcadie, ceux qui mangeaient le plus recevaient les éloges des convives.

La foule généreuse avait adopté ces mœurs accommodantes, et personne, dans le public des fêtes, ne se serait élevé contre cette promiscuité de conditions si diverses, bien faite aujourd'hui pour étonner notre esprit moderne, si fier de ses

[1] Voir *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* par DAREMBERG et SAGLIO, au mot *Dionysia*, par G. GIRARD.

[2] Voyez BARTHÉLEMY, *Anacharsis*, 52, d'après ATHÉNÉE, IV, 13.

Digitized by Google

tendances égalitaires. Qu'on songe, en effet, qu'à Athènes, ville de luxe et de plaisirs, les théâtres ne contenaient d'autres places réservées que celles occupées par les magistrats et aussi, sans doute, par les pensionnaires du prytanée ; sur les autres gradins on pouvait voir confondus et serrés coudes à coudes hommes libres et esclaves [1].

Des esprits sévères formulaient, il est vrai, quelques critiques sur cette manière de faire, mais le courant démocratique était trop puissant pour tenir compte de ces remontrances, et l'on estimait avec raison que dans une ville où l'élément libre ne formait qu'une faible partie de la population, il valait mieux se montrer indulgent envers d'utiles et précieux auxiliaires qui ne troublaient jamais la paix publique par leurs revendications.

La loi, cependant, avait apporté une exception à cette grande liberté, en prohibant à l'esclave l'entrée des gymnases. Le motif de cette prohibition n'élait pas, ainsi que le dit Eschine, d'exhorter les citoyens aux exercices du corps, mais surtout d'écarter de ces réunions composées souvent de jeunes éphèbes, des esclaves vicieux et corrompus [2]. Peut-être craignait-on aussi d'inspirer à ceux-ci des idées de révolte par cet apprentissage de la lutte et des combats. Les Crétois poussaient la prudence jusqu'à défendre aux esclaves la possession des armes [3].

Xénophon, l'homme rigide mais souvent juste, tout partisan de mœurs moins libres, entend que sa domesticité soit gouvernée par la douceur, suivant cette belle maxime si heureusement formulée par Isocrate, quand il dit que « c'est en se faisant aimer que le maître doit se faire obéir [4] ».

« Les esclaves d'Ischomaque, le chef de famille que Xénophon met en scène dans son *Économique*, sont considérés,

[1] Platon. *Gorgias*, 57.
[2] Voyez Eschine contre Timarque.
[3] Aristote. *Politique*, Ll. II, ch. II, § 12.
[4] Isocrate. *Paix*, 108.

Digitized by Google

dit M. A. Croiset, comme des hommes. Ce n'est pas lui qui vendrait les vieux esclaves, avec les vieux chevaux et les vieux fers, selon le précepte de Caton. Il s'adresse à leurs sentiments et à leur raison. Il a tant de respect pour la raison humaine, que s'il en aperçoit quelque trace chez un esclave, il le traite en homme libre [1]. »

Une intelligence rare préside à l'administration de son ménage. Le choix de l'intendant est d'une importance capitale, car il veut non seulement que ce soit un esclave de confiance, mais encore qu'il soit doué de qualités de cœur, de manière à pouvoir commander aux autres sans froisser leur amour-propre. « Le sort de nos esclaves nous attendrit, dit Xénophon ; ils ont tant de droits et de dédommagements à réclamer ! »

Tous les serviteurs qui montrent un peu de bonne volonté sont initiés à la vie de famille et en témoignent leur gratitude. Ils sont bien chauffés, nourris et vêtus et si, par hasard, ils deviennent malades, le maître désire qu'ils soient convenablement soignés sous la surveillance attentive de sa femme.

— « Parmi les fonctions de ton sexe, lui dit-il, celle de veiller sur tes serviteurs malades et de travailler à les guérir, ne te plaira peut-être pas ?

— « Que dis-tu là ! répond la jeune épouse, je n'aurai pas d'occupation plus agréable. En leur donnant tous mes soins, ils me sauront gré de mon dévouement et doubleront leur attachement pour moi [2]. »

Le service médical était assuré aux malades au moyen d'esclaves-médecins publics et privés. Il y avait, en outre, dans les dispensaires municipaux appelés *Iatria*, des salles spéciales, où, dans les cas graves, les serviteurs malades pouvaient venir se faire soigner.

Les vieux esclaves restaient dans la famille à laquelle ils étaient attachés. On voit dans un plaidoyer attribué à

[1] A. Croisset. *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, p. 393.
[2] Xénophon. *Economique*, 7, 37.

Digitized by Google

Démosthènes ou à Dinarque, qu'un particulier entretenait chez lui sa vieille nourrice qu'il entourait de toute sa sollicitude. La bonne femme périt victime de son affection pour son ancien maître. Un jour, en l'absence de celui-ci, un créancier pénétra de force dans la maison et voulut emporter un vase de prix. La vieille nourrice, qui avait été fort maltraitée en défendant la propriété dont elle avait la garde, mourut six jours après, malgré les soins du médecin de la famille. Les réflexions du plaideur sont fort touchantes et témoignent beaucoup en faveur de la délicatesse de ses sentiments : « Comme elle était fort âgée, dit-il, et qu'elle n'avait personne pour la soigner, elle vint habiter chez moi ; elle était pauvre, elle m'avait nourri et élevé, je ne pouvais me dispenser de la recevoir ». On ne parlerait pas mieux de nos jours [1].

Les femmes esclaves nourrissaient souvent les enfants de leurs maîtres et, pour les récompenser de leurs soins, elles obtenaient l'affranchissement. Toutefois, il ne faudrait pas conclure de ce fait que le métier de nourrice fût avilissant ; des citoyennes pauvres acceptaient aussi des nourrissons, sans pour cela se croire atteintes de flétrissure. Démosthènes, plaidant pour Euxithée, rapporte que la mère de son client fut obligée, pendant que son mari servait dans les armées de la république, de faire trafic de son lait : « Je pourrais citer, dit-il, d'autres citoyennes qui furent réduites à faire ce métier, par suite de leur détresse, leur conduite n'a rien à voir avec l'état de citoyen. Il ne faut pas accabler les pauvres, mais épargner ceux qui travaillent et qui vivent sans faire de tort à personne [2] ». Paroles sages, toujours bonnes à méditer.

La maîtresse de maison, comme dans les temps primitifs,

[1] Plaidoyer C. *Evergus* et *Mnésibule*.

[2] DÉMOSTHÈNES, *C. Eubulide*. Eubulide avait fait rayer de la liste des citoyens son adversaire Euxithée, sous prétexte qu'il avait pour père un étranger et pour mère une esclave parce qu'elle était nourrice.

Digitized by Google

veillait à l'éducation de ses servantes, aussi Xénophon exige-t-il que sa femme observe scrupuleusement ce devoir. Dans les gynécées, il régnait une grande décence. Les femmes libres qui se respectaient ne fréquentaient pas certaines parties de la ville, notamment l'*agora* ou marché public ; elles ne permettaient pas non plus d'y envoyer les personnes de leur entourage, à cause de la licence des mœurs[1].

Pour les mêmes raisons, le quartier des hommes ne communiquait pas avec celui des femmes et les maitres n'autoriraient les unions dans leur domesticité, que si les sujets étaient faits l'un pour l'autre [2].

L'attention que la maîtresse du logis apportait à la bonne tenue du ménage et au bien-être de sa domesticité, lui valait, en retour, l'affection complète de ses servantes : « Ma femme, dit Ischomaque, assiste comme doit le faire une bonne ménagère, aux travaux de ses sujets, s'efforçant de s'attirer par la douceur et la bonté le respect de tous ».

L'intéressante description d'une maison athénienne, faite par Xénophon, n'est pas un aimable idéal imaginé par le philosophe-économiste ; à Athènes et aussi dans toute l'Hellade, les maitres observaient une règle de conduite aussi rigoureuse.

Au nombre des stèles funéraires d'Athènes, il en est une surtout, trouvée au Pirée, qui représente une scène d'une émotionnante grandeur. L'artiste y a symbolisé, avec un sentiment exquis, particulier à l'art grec, les derniers moments d'une jeune femme du nom d'Aminoclia : « Jamais sur ces stèles, dit M. Tigrane Yergate, l'Athénienne n'apparait plus touchante que lorsqu'elle bénit son esclave. La mort est un départ, une sortie de ce monde. Aminoclia, qui va quitter la vie et entreprendre le grand voyage, se fait attacher ses sandales par son esclave qu'elle touche au front, afin de lui

[1] Voyez Dictionnaire DAREMBERG et SAGLIO au mot *Agora*.
[2] XÉNOPHON. *Économique*, IX, 3.

Digitized by Google

laisser sa bénédiction : « Car tu m'as bien servie, enfant, murmure-t-elle » [1].

Que dirons-nous maintenant des courtisanes esclaves, sinon que nombreuses étaient celles qui séduisaient leurs maîtres par leurs charmes et devenaient souvent des maîtresses absolues ?

Dans un pays où la beauté régnait en souveraine, les séductions de la femme effaçaient toute barrière entre les classes libres et serviles. Les belles captives, qui avaient inspiré aux anciens héros de la Grèce un amour ardent et véritable, continuaient à troubler de leur impérissable souvenir l'âme passionnée des générations nouvelles ; et, quand les derniers venus ne purent plus, la lance au poing, conquérir la femme, ils se payèrent, à prix d'or, des esclaves dont ils faisaient leurs compagnes. Des célibataires opulents, comme Olympiodore, laissaient volontiers tous scrupules de côté et installaient chez eux des femmes esclaves qu'ils traitaient sur le même pied que des épouses légitimes. Les plaintes de Callistrate, beau-frère d'Olympiodore, sont-elles bien sincères lorsqu'il accuse sa pseudo-belle-sœur d'être l'unique cause de la brouille dans la famille ? La mauvaise humeur du plaideur se comprend facilement de la part d'un proche qui voit une étrangère lui ravir un héritage sur lequel il fondait de sérieuses espérances, mais rien n'autorise à penser que l'appréciation défavorable du client de Démosthènes fût justifiée [2].

Les mariages entre des Athéniens et des étrangers ou des esclaves pouvaient, il est vrai, donner lieu à des poursuites et même, ainsi qu'on l'a déjà vu, exposer l'étranger ou l'étrangère à être vendu comme esclave ; mais il s'en faut de beaucoup, que toutes ces unions, d'ailleurs assez nombreuses, aient eu des conséquences aussi fâcheuses.

[1] Tigrane Yergate. *Le cimetière d'Athènes. Revue des Revues*, vol. 27, p. 255, 1898.

[2] Démosthènes. *C. Olympiodore*, 19.

Digitized by Google

Chacun agissait à sa guise et aucun citoyen ne prenait la responsabilité de l'accusation publique [1]. Le grand Thémistocle eut pour père Néoclés, citoyen d'Athènes, et pour mère une femme de Thrace ou de Carie, ce qui suppose une origine servile : « Sa naissance, dit Plutarque, ne lui donnait que la qualité de demi-citoyen et l'obligeait de s'exercer au *Cynosargue*, gymnase réservé aux Athéniens de cette catégorie ; mais il persuada quelques jeunes gens des premières maisons d'Athènes de venir faire avec lui leurs exercices au Cynosargue ; et par là, il parut avoir adroitement aboli la distinction qui subsistait entre les vrais citoyens et ceux qui n'en réunissaient pas toutes les qualités » [2].

Rien n'égala cependant la gloire du vainqueur de Salamine, car après la délivrance des Perses, il fut proclamé le premier des Grecs.

Peut-être subsista-t-il encore quelques légères nuances entre l'enfant né du mariage d'un citoyen avec une Athénienne et celui issu d'une union entre un citoyen et une esclave ? Antisthène, disciple de Socrate, eut pour père un Athénien et pour mère une esclave thrace ; on en a inféré que, par le fait de sa naissance irrégulière, lui et ses disciples se réunissaient au Cynosarque. Cela n'empêcha pas le philosophe de servir sa patrie en brave et de jouir de l'estime de ses concitoyens.

[1] Voir *supra*, p 36. Voici le texte de la loi athénienne rapportée par Démosthènes. — « Si un étranger épouse une citoyenne par » intrigue ou par machination quelconque, tout citoyen d'Athènes, » qui n'en aura pas d'empêchement, pourra l'accuser devant les thes- » mothètes. S'il est condamné, il sera vendu lui et ses biens, et le tiers » sera pour celui qui l'aura fait condamner. Il en sera de même si » une étrangère épouse un citoyen. Le citoyen qui fera son épouse » d'une femme déclarée étrangère, sera condamné à une amende de » mille drachmes. » (Plaidoyer, c. Néera, 8.)

[2] Plutarque. *Thémistocle*, 1.

Digitized by Google

En quel pays vit-on jamais, si ce n'est en Grèce, des esclaves arriver au faite des honneurs, non pas à l'aide de l'intrigue et de la bassesse des sentiments, mais bien par le travail, l'intelligence et le dévouement proclamés par leurs maitres ? Un des exemples le plus étonnant fut celui de Pasion, qui, de simple esclave des riches banquiers athéniens Antisthène et Archestrate, devint un des citoyens les plus influents et les plus considérés de la république. Doué d'un esprit d'ordre remarquable et d'une intégrité absolue, il finit par diriger à lui seul la maison de banque laissée à ses soins. Il faut croire que sa réputation d'honnête homme et le prestige dont il jouissait étaient solidement établis, sinon les Athéniens ne lui eussent pas accordé l'honneur suprême du droit de cité.

Placé à la tête des affaires, il prouva sa noblesse d'âme en ne reniant pas son passé. Il mit lui-même toute sa confiance dans l'esclave Phormion, son principal commis, et récompensa son zèle par l'affranchissement. Il fit mieux encore ; craignant que tous ses biens ne vinssent à être dissipés par ses fils et surtout par l'aîné Apollodore qui menait la vie joyeuse de la jeunesse dorée d'Athènes, Pasion donna en location à Phormion une manufacture de boucliers et la maison de banque, pour que celle-ci fût conservée dans la famille. Enfin, à sa mort, il pria Phormion d'accepter la main de sa femme et de se charger de la tutelle de son fils Pasiclès. Ces sages dispositions furent la cause de plusieurs procès retentissants qui, sans doute, n'entachèrent aucunement la considération de Phormion, car il certain que l'ancien esclave mourut citoyen d'Athènes.

Beaucoup de banquiers qui, eux-mêmes, avaient commencé par être esclaves, suivaient la même ligne de conduite. Socratès, affranchi par ses maitres, donne aussi sa femme en mariage à son esclave Satyrus. Sosicles, un autre financier, lègue son épouse à Timodème qu'il avait affranchi. Ce n'était pas seulement à Athènes que l'on agissait de la sorte ;

Digitized by Google

d'autres cités, au dire de Démosthènes, se montraient tout aussi libérales. A Egine, Strymodore avait, à sa mort, laissé sa femme à son ancien esclave, et cette manière de faire semblait assez naturelle, parce que les intéressés jugeaient que leur fortune serait mieux sauvegardée entre les mains de serviteurs actifs et industrieux qu'ils attachaient à leur famille par des liens indissolubles, que si elle était remise, en totalité, à leurs fils, trop souvent dissipateurs et paresseux [1].

---

[1] Voir, à ce sujet, dans DÉMOSTHÈNES, le plaidoyer pour *Phormion*.

Digitized by Google

Chapitre XIII.

LES AFFRANCHISSEMENTS.

L'affranchissement séparait profondément l'esclavage grec des classes serviles de l'Égypte et de l'Inde, que la religion et les lois excluaient de l'humanité.

Accorder la liberté à l'esclave, n'était-ce pas, au fond, lui reconnaître la dignité d'homme et lui concéder le droit à l'égalité naturelle entre ses semblables ? Cette conquête de la raison, nous la trouvons déjà réalisée en Grèce, dans la période légendaire et, à l'heure où commence son histoire, le culte, les mœurs et les lois ont formellement consacré la légitimité des affranchissements.

L'Inde ne sut jamais s'élever à une conception aussi généreuse de l'humanité ; le Soudra y est resté l'être impur dont l'ombre même imprime une souillure. Pour lui, aucun espoir d'arriver à la liberté, car l'émancipation serait changer l'œuvre du dieu brahmanique qui a établi l'inégalité originelle. Le Grec, au contraire, repousse ces distinctions incompatibles avec son caractère ouvert et accueillant ; il aime l'équité et veut des dieux à son image, justes, doux et bienfaisants. L'esclave, il est vrai, n'a pas de droits et fait partie du patrimoine du maître qui en dispose à son gré ; mais, dans sa déchéance, le malheureux conserve sa qualité d'homme et peut toujours espérer mourir libre. Ainsi atténuée par la possibilité de l'affranchissement, la servitude n'est plus, à beaucoup près, l'institution odieuse qui dépara les mœurs de Rome et des peuples orientaux. Sous ce rapport, la civilisation hellénique se montra fort supérieure à son temps, en

Digitized by Google

encourageant l'esclave à bien agir et en inspirant aux maîtres la pensée bienfaisante de la reconnaissance.

Rappelons ici que, suivant le droit athénien, observé dans la plupart des pays de race grecque, toute personne était supposée libre. Quiconque revendiquait quelqu'un devait établir son droit de propriété. Tout citoyen pouvait prendre en mains la cause de l'esclave revendiqué, parce que la loi n'autorisait pas ce dernier à se défendre lui-même en justice. Lorsque l'action était dirigée contre un homme libre, il appartenait à celui-ci de repousser la demande, tout en conservant sa complète liberté aussi longtemps que les juges n'avaient pas décidé. Dans le doute, la présomption était en faveur de la liberté. L'esclavage constituait donc un état de fait exceptionnel, pouvant toujours être combattu par la preuve contraire.

Beaucoup de circonstances donnaient lieu à ouverture de l'action en réclamation de liberté ; souvent, en effet, des étrangers et même des barbares se trouvaient retenus indûment en esclavage ; il appartenait alors à l'archonte polémarque de s'occuper du différend comme chargé de la protection des étrangers. En cas de contestation de la légitimité de l'affranchissement, les tribunaux ordinaires avaient à se prononcer.

L'affranchissement était privé ou public, soit qu'il fût l'octroi de la liberté par le maître ou le résultat de la munificence des pouvoirs publics.

L'esclave se rachetait ordinairement à l'aide de son pécule, moyennant un prix à convenir entre lui et son maître.

On possède assez peu de renseignements sur ce qui constituait le pécule, mais il n'est pas douteux que l'esclave y avait légitimement droit du moment que ses économies ne provenaient pas de dol ou de vol. Nier l'existence du pécule serait en quelque sorte méconnaître les affranchissements, et l'on sait combien ils furent populaires dans la Grèce antique ! Les

Digitized by Google

lois de Gortyne en parlent d'une façon spéciale et indiquent même comment, dans certains cas, il peut être formé par l'esclave [1].

On manque de données certaines quant à l'importance des sommes que les esclaves pouvaient avoir en leur possession, mais il est permis de croire que ces épargnes étaient assez considérables, à en juger par leurs dépenses personnelles et la faculté qu'ils avaient de négocier eux-mêmes leur rachat. Ils touchaient une partie du salaire lorsqu'ils servaient en location et, dans beaucoup d'occasions, ils savaient habilement faire payer leur silence et leurs services, surtout dans les aventures galantes, source inépuisable de plantureux pourboires pour le valet intelligent et discret.

Chacun s'entendait à merveille pour mettre le pécule à l'abri de la convoitise des maitres et des voleurs, soit en déposant les fonds chez des banquiers sûrs qui les faisaient fructifier, soit en les confiant au Trésor des temples, soit enfin en les plaçant dans la caisse des *Eranies*. Ces sortes d'associations de secours mutuels se composaient souvent de gens de condition modeste et même d'esclaves ; si l'un des membres se trouvait dans la nécessité d'être secouru, la société lui venait en aide par des prêts sans intérêts, remboursables par annuités selon les moyens de l'emprunteur. L'association entrait même dans des combinaisons fort avantageuses à l'esclave, comme le montre une inscription delphienne où l'on voit un serviteur prendre à sa charge la dette de son maitre moyennant promesse d'affranchissement.

Enfin, l'esclave privé de pécule et de crédit pouvait, au pis aller, s'adresser à des financiers qui lui avançaient, à des conditions usuraires, le prix de l'affranchissement. Mais, si à l'échéance l'emprunteur n'avait pas remboursé sa dette, il s'exposait à être vendu à l'encan par le créancier gagiste.

[1] Voir supra, p. 180.

Digitized by Google

Quelquefois le maître, en vendant un esclave, conditionnait que l'acheteur lui accorderait la liberté à l'expiration d'un délai stipulé ou après l'exécution de travaux déterminés. C'était sans doute un moyen imaginé par les petits propriétaires de concilier leurs intérêts avec leurs devoirs de gratitude envers d'anciens serviteurs.

Une autre forme d'affranchissement à titre onéreux, usitée surtout en dehors de l'Attique, consistait dans l'intervention de la divinité à titre de négociateur entre l'esclave et son maître. Le dieu était censé acheter l'esclave et lui accorder par le fait même la liberté.

Les temples grecs, on le sait, furent toujours des lieux où l'esclave malheureux ou fugitif trouvait un refuge assuré, et certains asiles, notamment celui de Phlionte, jouissaient même du pouvoir d'affranchir les esclaves qui venaient suspendre au bois sacré du sanctuaire, les signes de la servitude [1]. On sait aussi, combien les familles sacerdotales se montraient sympathiques à la classe servile. Pourquoi, dès lors, les esclaves auraient-ils hésité à placer leur confiance dans les lieux saints, vénérés par leurs maîtres, où ils avaient la certitude de rencontrer des protecteurs dévoués ? Les Hiérodules, leurs frères en servitude, associés en quelque sorte au sacerdoce, y jouissaient d'une condition enviée et privilégiée qui différait fort peu de la liberté. Tous ne pouvaient, il est vrai, espérer ce bonheur, mais beaucoup trouvaient dans les pèlerinages que la dévotion grecque ne manquait jamais d'accomplir aux temples les plus fameux, une occasion propice d'intéresser les prêtres à leur sort.

Ainsi prit naissance et se conserva vivace la coutume de consacrer par des affranchissements les grandes solennités religieuses qui se célébraient périodiquement dans certains sanctuaires tels que ceux de Bacchus, d'Esculape et surtout

[1] *Pausanias*, II, 13, 3. — Voir MAURY. *Religions de la Grèce*, t. II, p. 71.

Digitized by Google

d'Apollon. Les fouilles de Delphes ont déjà donné une riche moisson d'au moins cinq cents inscriptions mentionnant des libérations d'esclaves par vente au dieu Pythien. Combien de ces stèles commémoratives ne restent-elles pas ignorées, confondues dans l'amoncellement des ruines ! Combien plus encore ont à jamais disparu par l'œuvre du temps et des hommes ! Qu'on songe enfin que tous les affranchissements, sous cette forme symbolique et religieuse, ne se transcrivaient pas toujours sur le marbre ou le bronze, et l'on jugera par là de leur réelle importance pendant une période de plusieurs siècles avant notre ère.

La popularité du culte d'Apollon et la foi dans les oracles de la Pythie persistèrent longtemps dans tous les pays de race grecque. Delphes devint une cité cosmopolite où chaque jour affluaient des théories de fidèles accourus non seulement de la Grèce proprement dite, mais aussi de la Thessalie, de la Sicile et de l'Asie Mineure. Les inscriptions établissent que les esclaves accompagnaient leurs maitres et que les affranchissements se faisaient à la libre agréation de ceux-ci.

La cérémonie présentait un caractère imposant et solennel, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la description très documentée de M. P. Foucart, qui a réuni sur cette intéressante question des renseignements nouveaux.

« Le maitre, dit-il, accompagné de l'esclave, se présentait » devant le temple d'Apollon, passait près du grand autel et » s'avançait jusqu'au seuil de la grande porte. Là, les prêtres » venaient à sa rencontre recevoir l'esclave qu'on amenait au » dieu, et, en présence de trois sénateurs trimestriels et d'un » certain nombre de témoins, remettaient au maitre le prix » convenu. Dès que la somme stipulée avait été remise, l'es- » clave appartenait au dieu, sauf les restrictions que le maitre » pouvait apporter à la vente. Mais il ne restait plus attaché » au temple comme dans l'origine, il ne devenait pas un hié- » rodule. Comme c'était lui qui avait confié au dieu l'argent

Digitized by Google

» nécessaire pour l'acheter, la condition de vente était qu'il » serait libre, qu'il pourrait aller où bon lui semblait, habiter » où il voudrait ; nul n'avait le droit de mettre la main sur » lui pour l'asservir. »

M. Foucart produit le texte d'un acte de vente dans sa forme la plus simple : « Cléon, fils de Cléoxénos, a vendu à » Apollon Pythien un corps mâle qui a nom d'Istiaéos, pour » le prix de quatre mines, à condition qu'Istiaéos soit libre, » et qu'il fasse ce qu'il veut » [1].

La vente n'entraînait pas toujours la liberté immédiate. C'est ainsi que, parmi les inscriptions, il en est une relative à l'affranchissement de l'esclave d'un médecin. Celui-ci vend son esclave au dieu, à la condition qu'il l'aidera encore pendant cinq années dans l'exercice de la médecine, moyennant l'assurance de la nourriture et des vêtements.

Les garanties sont stipulées de part et d'autre de manière à prévenir les fraudes et les contestations. Les clauses du contrat varient à l'infini ; tantôt c'est un maître qui veut que l'affranchi prenne soin de sa sépulture, tantôt un autre conditionne que l'ancien esclave élèvera ses enfants et leur apprendra un métier. A côté de ces marques de confiance et d'estime réciproques, aussi bien à la louange des maîtres que des serviteurs, on lit d'autres conditions plus dures et plus intéressées, comme celles qui ont trait à la succession de l'affranchi, à l'obligation de résider dans un lieu déterminé, à l'interdiction de voyager ou de disposer de ses biens du vivant de l'ancien maître. Si l'affranchi manquait à ses engagements, il retombait en servitude ou devait payer un dédommagement.

Il est généralement admis que l'esclave pouvait forcer le maître à consentir à l'affranchissement, et, à l'appui de cette

[1] Voyez dictionnaire DAREMBERG et SAGLIO. *Apelentheroi*, art. de M. P. Foucart. — Voyez aussi S. REINACH. *Traité d'épigraphie grecque.*

Digitized by Google

opinion, on invoque la légitimité du pécule et le droit naturel de l'homme à la liberté, principe accepté dans toute la Grèce. Il y a aussi, dans Plaute, un passage où un esclave dit à ses maitres que « si c'était son bon plaisir il deviendrait libre malgré eux, moyennant finance »[1].

Toutefois, on ignore de quelle façon l'esclave pouvait contraindre le maitre au rachat et par quel procédé on fixait le prix de la libération.

Après les affranchissements par rachat venaient ceux non moins nombreux à titre gratuit, soit par disposition testamentaire, soit avec effet du vivant même du maitre. Ainsi voulait-on récompenser les serviteurs zélés et dévoués, en leur accordant les joies de la liberté. On ne peut assez louer ces actes de véritable bienfaisance qui dénotent chez leurs auteurs un sincère attachement à l'humanité, joint à un pur désintéressement. Et, si justice n'a pas toujours été rendue aux sentiments charitables de la Grèce, c'est que, bien à tort, l'enseignement de l'histoire ne s'est pas encore suffisamment pénétré de l'esprit de ce peuple étonnant, à qui nous devons, en définitive, nos idées, notre art et notre civilisation. Les actes spontanés d'affranchissement n'étaient-ils pas tout aussi estimables, eu égard au temps et aux mœurs, que beaucoup de nos libéralités dont nous nous faisons gloire à tout propos ? Celui qui renonçait, sans compensation pécuniaire, à la propriété d'un sujet d'élite, difficile à remplacer, obéissait à un mobile généreux et ne pouvait espérer, en retour, que la reconnaissance de l'affranchi ou simplement la satisfaction du devoir accompli.

On aimait à entourer la proclamation d'affranchissement d'une certaine pompe, comme s'il s'agissait d'un fait mémorable. Le maitre, suivi de l'esclave, se présentait dans un

[1] Plaute. — *Casina*, II, 5, 6 : « Quin, si tu nolis filiusque etiam tuus, vobis invitiis atque amborum ingratiis, unâ libellâ liber possum fieri ».

Digitized by Google

temple et là, devant la statue du dieu et les prêtres, il prononçait une formule de consécration qui équivalait à un véritable affranchissement. A partir de ce moment, le serviteur était libre.

A Athènes, le maitre accompagné de l'esclave se rendait devant le tribunal et demandait au greffier de dresser acte de l'abandon de ses droits de propriété. Pendant longtemps il fut d'usage, surtout à l'occasion de la représentation des tragédies nouvelles, de proclamer, en plein théâtre, la liberté des esclaves. Le maitre réclamait le silence et prenait les spectateurs à témoin de sa volonté d'affranchir certains de ses serviteurs. Une loi abolit cette coutume parcequ'elle donnait lieu à des abus et troublait le bon ordre [1].

Les affranchissements privés et publics furent toujours très populaires en Grèce et les Lacédémoniens eux-mêmes, malgré leur réputation de rigueur envers les Ilotes, suivirent le mouvement sympathique à l'émancipation servile [2].

Rien ne peut mieux attester la sincérité de ce courant humanitaire que l'empressement des pouvoirs publics de déclarer libres les esclaves qui, dans des circonstances périlleuses faisaient preuve de dévouement à la patrie En l'an 406 avant J.-C., Athènes libéra, avec droit de cité, ceux qui avaient vaillamment combattu à la bataille des Arginuses. Cette mesure de clémence, due à la démocratie, trouva grâce devant l'esprit railleur d'Aristophane, qui, cette fois, dut reconnaitre que c'était la seule chose sensée que ses concitoyens eussent faite [3].

Avant la bataille de Marathon (490 avant J.-C.), les Athéniens, dit-on, affranchirent tous les esclaves et les incorporèrent dans l'armée. A Chéronée, ceux qui prirent part à la

[1] Eschine, c. *Ctésiphon*, § 41.

[2] Athénée, vi, 102, rapporte à ce sujet un passage de l'historien Myron de Priène.

[3] Aristophane, *Les Grenouilles*, sc. 17. le chœur.

Digitized by Google

lutte contre Philippe de Macédoine obtinrent leur liberté. Dans leur guerre contre Antigone, les Rhodiens affranchirent ceux de leurs esclaves dont la conduite avait été honorable et leur accordèrent en outre le droit de cité (302 avant J.-C.)[1].

Lorsqu'il s'agissait d'affranchissements en masse, l'État indemnisait les particuliers, ainsi que cela se pratique de nos jours en fait d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il arrivait aussi, comme au temps de Clisthène, que les affranchis allaient, en cas de vides trop nombreux, dans les tribus prendre la place des citoyens[2].

Sparte, malgré ses appréhensions, se montra parfois généreuse envers ses sujets qui faisaient preuve de loyalisme. Les catégories d'affranchis y étaient assez nombreuses ; il y avait notamment les Adespotoi, les Eructères, les Aphétai, les Néodamodes et les Epeunaétoi. Quant aux Mothaques, il faut les comprendre parmi les enfants des Ilotes élevés au milieu de jeunes Spartiates ; à leur majorité, l'État leur accordait l'affranchissement[3].

La victoire de Flaminius, remportée en l'an 197 avant J.-C., mit fin à l'histoire de la Grèce indépendante. A partir de ce moment, l'Hellade tombe virtuellement sous le protectorat de Rome et devient son obligée.

Le sénat romain, en souvenir d'un passé glorieux, autorisa le consul Flaminius à proclamer solennellement aux jeux Isthmiques que les Grecs pourraient conserver leurs lois et resteraient libres de s'administrer comme ils l'entendraient.

C'était l'apaisement des discordes civiles et la délivrance du joug détesté de la Macédoine. On se refusait alors à croire qu'en ayant une chaine mieux polie, elle serait moins lourde

[1] Diodore de Sicile, xx, 100.

[2] V. *supra*, p. 140.

[3] E. Caillemer. Voir *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, au mot *Aphetai*.

Digitized by Google

à supporter. Les Grecs crurent donc à la sincérité de leur libérateur et lui témoignèrent une admiration sans bornes. Mais, ce qu'il nous importe ici de noter, c'est l'élévation de sentiment avec laquelle ils payèrent à Flaminius leur dette de reconnaissance.

« La plupart des Romains faits prisonniers dans la guerre contre Annibal, rapporte Plutarque, avaient été vendus et dispersés dans différentes contrées où ils vivaient dans l'esclavage. Il y en avait, dans la Grèce, environ douze cents que leur malheur avait toujours rendus dignes de pitié, mais qui étaient bien plus à plaindre dans une circonstance où ils se trouvaient au milieu de leurs fils, de leurs frères et de leurs amis, qu'ils voyaient libres et victorieux, tandis qu'ils avaient eux-mêmes à supporter la honte de leur défaite et le poids de l'esclavage. Flaminius, quoique touché de leur sort, ne voulut pas les enlever à leurs maîtres ; mais les Achéens payèrent leur rançon à cinq mines par tête [1] ; et les ayant tous réunis dans un même lieu, ils les lui remirent au moment où il allait s'embarquer. Il partit comblé de joie de ce présent. Ils firent le plus bel ornement de son triomphe : ils s'étaient tous rasés la tête ; et, ayant pris des bonnets, comme font les esclaves qu'on affranchit, ils suivirent, en cet état, le char du triomphateur [2] ».

On voit, par ce fait mémorable, que les Grecs, même à l'époque de la décadence, savaient mettre en pratique, par esprit de charité, de désintéressement et de sincère reconnais-

[1] La mine valait cent drachmes, soit environ soixante-quinze francs de notre monnaie, ou 375 fr. par esclave. C'était sans doute un prix de faveur consenti par les maîtres, en raison des circonstances.

[2] Plutarque. *Flaminius*, 19 et 20.

Diodore de Sicile (frag. t. IV, p. 334. Trad. Hoefer) dit, en parlant de Flaminius « qu'il ne demanda aux Grecs d'autre faveur que de lui permettre de rechercher en Grèce les Italotes servant comme esclaves et de les renvoyer dans le délai de trente jours, ce qui fut fait ». Le récit de Plutarque paraît plus digne de foi.

Digitized by Google

sance, ce que plus tard les théologiens ont appelé des œuvres de miséricorde d'ordre temporel, au nombre desquelles est rangé le rachat des captifs.

L'affranchi ordinaire était assimilé à l'étranger, et à Athènes notamment, sa condition se rapprochait beaucoup de celle des Méthèques, c'est-à-dire des étrangers admis à établir leur domicile dans la cité et soumis à une taxe au profit de l'État.

Tout affranchi avait à se pourvoir d'un patron qui, généralement était son ancien maître, lorsque ce dernier jouissait de ses droits civiques ; dans le cas contraire, soit par suite de mort ou de défaut d'indigénat, il fallait réclamer l'appui d'un citoyen.

Les lois athéniennes plaçaient les affranchis de même que les étrangers sous la juridiction de l'archonte polémarque. Ce magistrat jugeait les différends dans lesquels ils étaient impliqués et faisait récupérer, au besoin par la contrainte, les taxes de séjour [1].

Le citoyen qui redevenait libre après avoir été retenu en esclavage pour une cause quelconque, ne rentrait pas dans la catégorie des affranchis ordinaires. Il n'avait donc pas à se pourvoir d'un patron et reprenait, ainsi qu'on l'a déjà vu, le plein exercice de ses droits civiques.

L'affranchi avait à remplir des devoirs de reconnaissance, en retour de la liberté qui lui était accordée. Il devait, sans aucun doute, le respect à son ancien maître et lui demander conseil dans les circonstances importantes de la vie, comme à l'occasion de son établissement ou de son mariage.

En cas d'offense grave ou de voies de fait envers son bienfaiteur, le coupable pouvait être traduit devant le tribunal de l'archonte du chef d'ingratitude *(apostasion graphé)*. S'il était condamné, il encourait l'amende ou la prison *(anankaion)*. Dans les affaires graves, les juges ordonnaient même

[1] Voyez DÉMOSTHÈNES. *C. Aristogiton*, 23.

Digitized by Google

le retour à l'esclavage. « Sois esclave, disait la loi, si tu ne sais pas être libre [1]. »

Si le patron succombait dans son action, il perdait en revanche, tous les droits attachés au patronat, notamment celui de recueillir la succession de l'affranchi mort sans postérité [2].

La vie grecque offrait tant d'attraits pour celui qui en avait goûté, que l'esclave rendu à la liberté n'éprouvait aucun désir de revoir son pays d'origine et préférait rester attaché au sol témoin de sa servitude.

Les personnes de mérite ou de confiance continuaient souvent leurs soins à leurs anciens maitres et jouissaient, à ce titre, d'une grande considération.

Lorsque l'affranchi était homme de peine ou artisan de son état, il entrait dans la grande masse populaire qui demande au travail sa subsistence quotidienne. Désormais livré à lui-même, il entreprenait pour son propre compte la lutte de la vie soumise aux mille vicissitudes de la fortune.

Ces nouvelles recrues de la société grecque, presque toujours douées d'initiative, d'activité et de persévérance, arrivaient fréquemment à une situation prospère. Peut-être avaient-elles, à leurs débuts, à supporter la raillerie qui s'attaque d'ordinaire aux parvenus, mais le temps avait raison de l'envie et finissait par effacer la tâche originelle.

Les fils de l'affranchi qui ne cédaient ni en bravoure, ni en patriotisme aux citoyens de naissance, combattaient avec eux confondus dans les mêmes rangs. Insensiblement, par la force des choses et une vie commune, les barrières s'abaissaient et, après quelques générations, les descendants obtenaient la faveur d'être inscrits dans les dèmes.

[1] Demosthènes, loc. cit., 28. — V. Duruy, *Histoire de Grèce*, t. I, p. 198.

[2] Voyez article de M. E. Caillemer. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Apeleuthéroi*.

Digitized by Google

L'affranchissement, si libéralement pratiqué par la Grèce antique, est resté comme la consécration de la douceur de ses mœurs et de son amour de la liberté. Par ce témoignagne de gratitude envers d'utiles serviteurs, la civilisation hellénique a montré qu'elle savait apprécier les efforts des humbles et rendre hommage au mérite, quelque soit la condition de celui qui en était digne.

Un peuple qui tenait en honneur le travail ne pouvait mépriser l'homme de peine ou l'esclave.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Composition de la Commission administrative . . I
Liste des membres effectifs II
Liste des membres correspondants V
Compagnies savantes avec lesquelles la Société est en relation. XII
Programme des Concours de 1902 XVII
Liste des Conférenciers qui ont pris la parole pendant la période 1892-1902. XXIII
La légende égyptienne de Bonaparte, par M. Victor Chauvin 1
Contribution à l'étude de l'Iguanodon Bernissartensis. Essai de reconstitution dans le milieu où il vivait, par M. L. F. de Pauw 85
Lettres de Prince au XVII[e] siècle. Florent de Ligne à Nancy (1607-1608), par M Jules Declève . 97
Avant la loi de Ventôse en pays de Hainaut, par M. Jules Declève. 109
Notes sur l'esclavage dans la Grèce ancienne, par M. O. Cambier 113

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Les *Mémoires et Publications de la Société* forment chaque année un ou plusieurs volumes, in-8°. Ils s'échangent contre les ouvrages des sociétés savantes et contre les journaux scientifiques ou littéraires du pays et de l'étranger.

Les Membres effectifs les reçoivent gratuitement. — Les Membres correspondants peuvent les obtenir au prix de deux francs cinquante centimes le volume.

Tout auteur d'un écrit inséré dans les publications de la Société, a droit à cinquante exemplaires de son œuvre, tirés à part.

ON SOUSCRIT :

à Mons, chez MM. Dequesne-Masquillier & Fils, éditeurs,
Grand'Rue, 25
et chez les principaux libraires du Royaume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
FEB 11 1936
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

3 9015 07373 9990

Digitized by Google

Digitized by Google